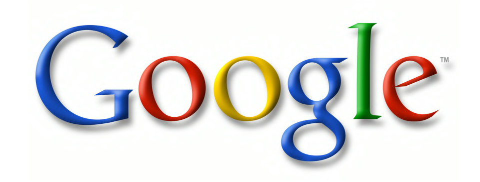
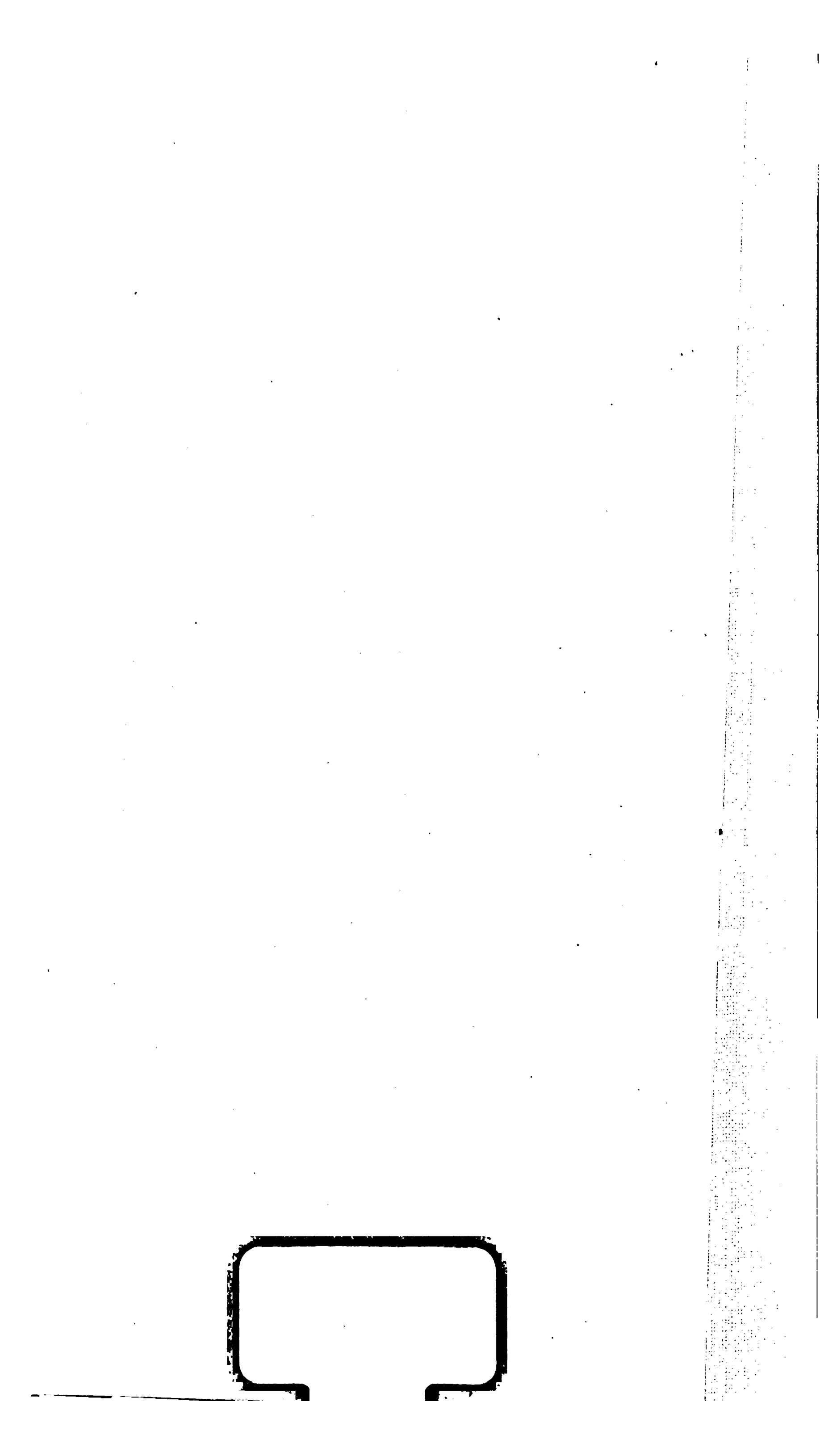



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07437716 3



ŒUVRES

COMPLETTES

DE DÉMOSTHÈNE

ET D'ESCHINE.

TOME PREMIER.


ΤΙ ΔΕ ΕΙ ΤΑ ΑΥ
ΒΟΩΝΤΕϹ ΑΚΗΚΟΕΙΤΕ

OEUVRES

COMPLETTES

DE DÉMOSTHÈNE,

ET D'ESCHINE,

TRADUITES EN FRANÇAIS,

AVEC DES REMARQUES SUR LES HARANGUES ET PLAIDOYERS DE CES DEUX ORATEURS;

PRÉCÉDÉES

D'un discours préliminaire sur l'éloquence et autres objets intéressans; d'un précis historique sur la constitution de la Grèce, sur le gouvernement d'Athènes, et sur la vie de Philippe; d'un Traité de la jurisdiction et des Lois d'Athènes; etc.

PAR M. L'ABBÉ AUGER, VICAIRE-GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE LESCAR, DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE PARIS ET DE CELLE DE ROUEN.

Τί δε, ει αὐτοῦ τοῦ θηρίου τ᾽ αὐτὰ ῥήματα βοῶντος ἀκηκόοιτε ! *Ita citat Plinius minor.*

Que serait-ce donc si vous l'aviez entendu lui-même !

NOUVELLE ÉDITION.

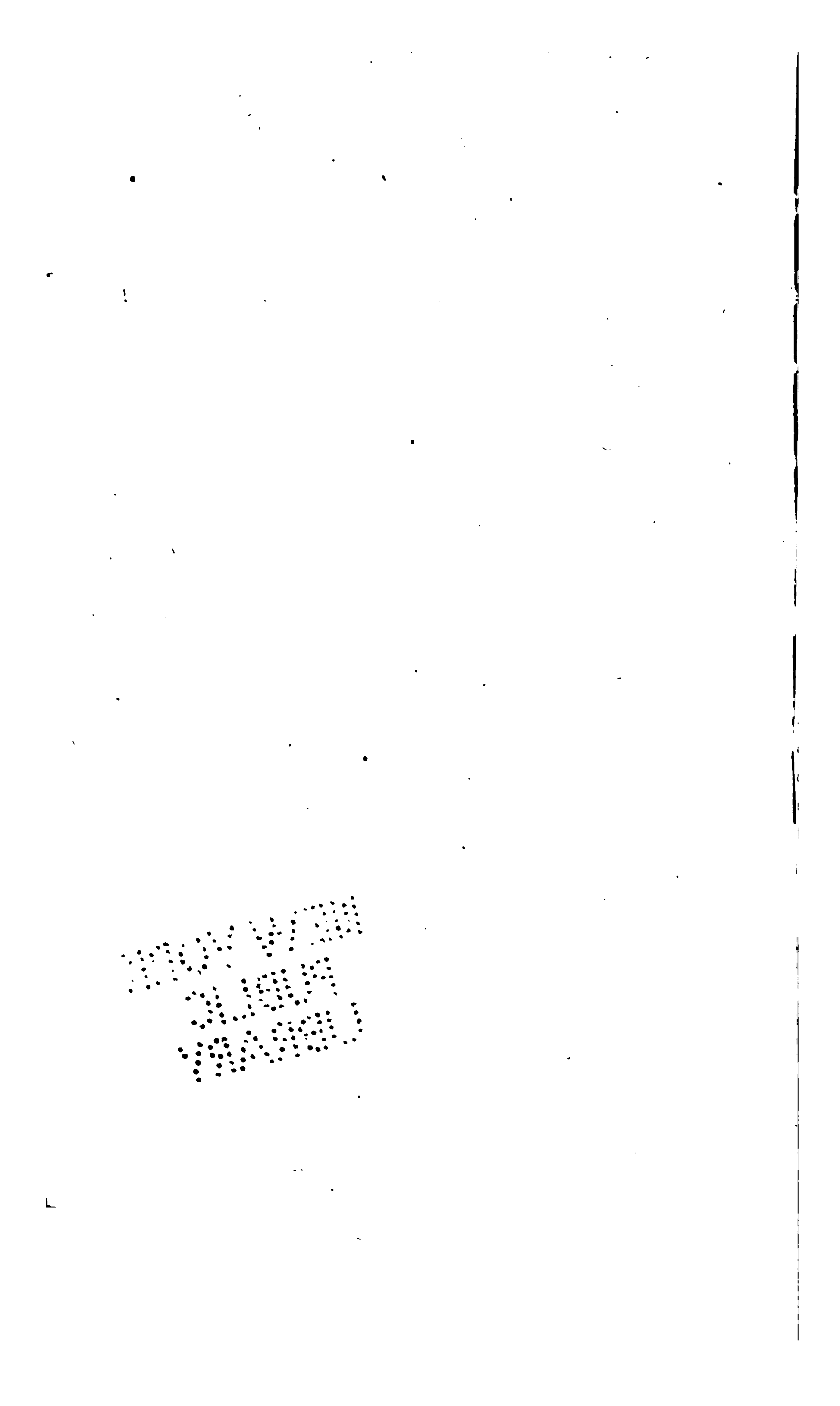
TOME PREMIER.

A ANGERS,

DE L'IMPRIMERIE DE MAME, PÈRE ET FILS.

An 12. — 1804.

SE VEND A PARIS CHEZ BELIN, RUE S. JACQUES.



EXPLICATION

Des attributs et des inscriptions grecques qui accompagnent le buste de Démosthène.

D'un côté on voit une lampe antique, pour exprimer le travail opiniâtre de cet orateur célèbre, suivant ce que ses rivaux disaient que ses ouvrages sentaient l'huile. Plus bas sont plusieurs rouleaux qui contiennent ses différens discours. Sur le premier il est écrit en grec, Harangue sur la couronne, regardée comme son chef-d'oeuvre; il porte un stilet et la couronne, objet de cette harangue. Du côté opposé est un rouleau, sur lequel est écrit en grec, Politique, Dialectique, Jurisprudence. Un foudre qui s'étend sur ces rouleaux à droite et à gauche, avec le caducée, attribut de l'éloquence, annonce que cet illustre Athénien animait du feu de son génie et de la chaleur de son style toutes ses productions, et toutes les connaissances essentielles à un grand orateur et à un habile ministre.

L'inscription grecque qui est au bas signifie : Que serait-ce donc si vous l'aviez entendu lui-même ! c'est le mot connu d'Eschine et le plus bel éloge de Démosthène dans la bouche de son rival.

AVERTISSEMENT

DU TRADUCTEUR

SUR CETTE NOUVELLE ÉDITION.

Je n'avais négligé aucun soin, j'avais pris toutes les peines convenables dans ma première traduction de Démosthène et d'Eschine, soit pour l'exactitude des sens, soit pour l'élégance du style; mais les observations d'amis sévères et mes propres réflexions m'y ont fait appercevoir des défauts que j'ai tâché de faire disparaître dans un second travail. Je ne me suis pas contenté de corriger quelques phrases défectueuses dans les discours, je les ai travaillés de nouveau en les revoyant sur le texte. C'est sur-tout Isocrate qui m'a fait connaître tout l'art des phrases de Démosthène, et qui m'a appris avec quel soin elles doivent être travaillées pour ne rien perdre de leur naturel et de leur élégance, de leur simplicité et de leur noblesse, de leur précision et de leur harmonie.

J'ai toujours été persuadé, et je le suis encore, qu'on doit traduire exactement, sans

se permettre de rien retrancher de son auteur ou d'y rien ajouter ; mais il ne faut pas porter trop loin cette exactitude : il ne faut pas que l'attention à observer la lettre aille jusqu'à ruiner l'esprit. La vraie fidélité du traducteur est de rendre beautés pour beautés, et c'est à quoi il ne parviendra jamais par une exactitude trop scrupuleuse. J'avouerai ici avec franchise que, par un trop grand attachement à la lettre, le style de ma première traduction manquait en général d'élégance et de grace, de cette aisance et de cette légéreté qui font lire les ouvrages avec plaisir, qui font que tout attache et rien n'arrête. Le lecteur jugera par lui-même si mes derniers efforts sont plus heureux que les premiers. La traduction de Démosthène est la partie de tout mon travail, sur les orateurs d'Athènes, que j'affectionne davantage, parce que ce grand homme a porté l'éloquence à un point de perfection qui doit le faire goûter dans tous les pays et dans tous les siècles.

Je dois reconnaître ici les nouvelles obligations que j'ai à M. l'abbé Arnaud et à M. Sélis, qui, tous deux, m'ont été fort utiles

par la délicatesse et la sévérité de leur goût. Je m'empresse de rendre un nouvel hommage d'estime, de respect et de reconnaissance au prélat distingué à qui j'ai l'honneur d'être attaché particulièrement. Il a revu avec tout l'intérêt qu'il prend à ma personne et à mes ouvrages les principaux discours que je redonne aujourd'hui au public. Je dois aussi avertir qu'il en a traduit un lui-même ; c'est la seconde philippique ou première olynthienne : j'ai adopté sa traduction, qu'il m'a abandonnée, et, sans vouloir prévenir le goût des lecteurs instruits, j'ose assurer qu'ils en seront contens.

Le plus fort de mon travail, dans ma nouvelle traduction, a porté sur le style ; mais il s'est trouvé aussi quelques sens que j'avais manqués, et que j'ai rétablis. Je me flatte donc que cette seconde traduction sera en même tems et plus exacte et plus élégante.

Comme les préliminaires généraux étaient assez multipliés et assez étendus, j'ai pris le parti de les réunir en un seul volume, afin qu'ils n'embarrassent pas les autres, et en même tems pour la plus grande commodité des personnes qui voudront les consulter. Il

n'est pas besoin que j'avertisse des changemens que cet ordre, qui m'a paru le meilleur, a occasionnés dans les premiers volumes. J'ai revu avec soin tous ces préliminaires, et j'y ai fait, soit pour le fond des choses, soit pour le style, plusieurs corrections qui m'ont paru nécessaires.

DISCOURS
PRÉLIMINAIRE.

On a lu mille fois dans les livres, on a entendu répéter mille fois dans les conversations savantes, que les Grecs, et principalement les Athéniens, ont excellé dans l'éloquence. La vivacité de leur esprit, la perfection de leur langue, la nature de leur gouvernement, ont dû faire naître chez eux beaucoup d'orateurs. Il en a paru en effet un grand nombre, sur-tout à Athènes, qui seule en a produit plus que toute la Grèce ensemble.

Dans cette foule on en distingue deux qui sont fort connus dans le monde littéraire, et dont le nom a passé d'âge en âge jusqu'à nous, consacré par l'admiration des siècles : Eschine et Démosthène furent toujours regardés comme des orateurs célèbres, et d'excellens modèles de la véritable éloquence. Mais est-il beaucoup de savans qui se soient convaincus par eux-mêmes de leur mérite, qui aient lu, qui aient étudié tout ce qui nous reste de leurs ouvrages? Ce Démosthène, sur-tout, dont l'éloquence brûlante et rapide enflammait et entraînait tous les Grecs; ce Démosthène. dont

Cicéron fait un si magnifique éloge dans ses préceptes sur la rhétorique (1), qu'il avait pris pour maître et pour modèle : que connaît-on de lui ? On répète, avec complaisance, que c'est le plus grand orateur qu'ait enfanté la Grèce : on cite ses philippiques, ses olynthiennes, sa harangue sur la couronne ; mais parmi soixante discours, à-peu-près, qui nous restent de lui, et qui nous montrent toutes les ressources de son génie orateur et logicien, nous n'en connaissons guère plus de dix. Que de belles harangues cependant, parmi toutes celles qui sont presque universellement ignorées ! que de bons modèles dans tous les genres !

Il faut convenir que, dans plusieurs de ses plaidoyers publics et particuliers, les altérations du texte, les allusions à des faits et à des usages inconnus, les rendent presque inaccessibles, et présentent des difficultés qui paraissent d'abord insurmontables. Mais lorsqu'on a eu la patience d'arracher ces épines, on est récompensé de sa peine par la satisfaction de lire des discours composés suivant

(1) On verra à la fin de ce discours préliminaire, un extrait des éloges que Cicéron donne à Démosthène dans ses livres sur la rhétorique. Entre autres choses il dit de ce grand orateur, qu'il atteint à cette éloquence dont il s'est formé l'idée, et dont il ne trouve d'exemple que chez lui.

toutes les règles de l'art oratoire, dont toutes les parties sont conduites avec intelligence et détaillées avec intérêt; qui offrent par-tout une éloquence simple, noble, piquante, rapide, harmonieuse; des discours qui, travaillés par un habile maître, et roulant sur les grands intérêts, sur le droit public et civil, d'un peuple puissant, poli et ingénieux, renferment une foule d'instructions intéressantes pour l'histoire, pour la politique, pour la morale, pour la législation publique et particulière.

Personne n'avait encore entrepris de faire passer dans notre langue tout ce qui nous reste de cet illustre orateur : une telle entreprise paraissait téméraire; elle était du moins hardie, et bien capable de rebuter par l'étendue et la difficulté du travail. Entraîné par le goût le plus vif pour la saine antiquité, animé par le desir d'être utile aux lettres, j'ai traduit avec courage, et je publie aujourd'hui toutes les productions de Démosthène, et de son digne rival, que le tems a épargnées.

Une traduction en général, et sur-tout la traduction des deux hommes les plus éloquens de la Grèce, semble demander quelques réflexions préliminaires : j'en hasarderai aussi quelques-unes sur l'éloquence et sur la traduction. Ce discours sera divisé en deux parties.

La première renfermera des observations sur l'éloquence, et en particulier sur l'éloquence chez les Français, chez les Athéniens, et chez les Romains; sur celle d'Eschine, de Démosthene et de Cicéron, avec un précis de leur vie; je ferai de ces deux derniers orateurs un parallèle que j'étendrai sur toute leur personne : je citerai quelques-uns de nos orateurs et écrivains qui approchent le plus de Cicéron, de Démosthène et d'Eschine son rival; je parlerai des moyens d'acquérir la véritable éloquence, et je terminerai cette 1re partie par des conseils adressés à la jeunesse qui voudra se former au grand art de la parole. Dans la seconde partie, je donnerai quelques idées sur la traduction, et spécialement sur la traduction des orateurs; sur les différentes espèces de style, et principalement sur le style oratoire; sur les langues grecque, latine et française : je finirai par dire un mot de mon travail dans la traduction de Démosthène et d'Eschine.

Voilà une matière immense; mais sans doute on n'attend pas de moi, sur tous les objets que j'annonce, des traités approfondis : je me bornerai à présenter sur chacun, un petit nombre de réflexions simples que m'ont fournies l'étude et la pratique de l'art oratoire et de la traduction.

PREMIÈRE PARTIE.

Sans entreprendre d'exposer les grands avantages de l'éloquence, qui sont connus de tout le monde, et que personne ne conteste, je vais examiner en peu de mots quelle est, suivant moi, sa nature, tâcher de montrer en quoi elle consiste véritablement.

Observations sur l'éloquence en général.

Je définis l'éloquence, l'art de persuader par le discours, de déterminer sur-le-champ les volontés. Il faut distinguer le but qu'elle se propose d'avec les moyens qu'elle emploie pour y parvenir. Son but est de déterminer sur-le-champ les volontés; elle emploie, pour réussir, le raisonnement qui éclaire l'esprit, les tableaux qui frappent l'imagination, les sentimens qui touchent et remuent le cœur; trois moyens dont elle fait usage en les fondant souvent l'un dans l'autre, ou en les séparant quelquefois. Je ne parle pas des expressions simples ou figurées dont elle les accompagne. Le raisonnement est la partie solide et fondamentale; les sentimens et les images sont les parties saillantes et remarquables. Mais quelques moyens qu'elle mette en œuvre, son but ne change jamais, il est toujours le même; il est toujours vrai de dire que l'éloquence est l'art de persuader par le

discours, de déterminer sur-le-champ les volontés. Pourquoi ajouté-je *sur-le-champ*? n'est-ce pas resserrer l'éloquence dans des bornes trop étroites? c'est plutôt, à ce qu'il me semble, en donner une idée plus précise et moins vague, qui empêche qu'on ne la confonde avec ce qui n'est pas elle. Un philosophe qui disserte sur des matières importantes, soit qu'il employe le raisonnement pur, soit qu'il y mêle les images et les sentimens, a pour but de déterminer ceux qui l'entendent ou qui le lisent; mais ce n'est pas une détermination subite qu'il se propose pour l'ordinaire : c'est une détermination plus lente mais plus durable, une détermination, pour ainsi dire, irrévocable; et c'est en quoi il diffère de l'orateur (1).

D'après la définition que j'ai donnée de l'éloquence, je ne regarde comme éloquence proprement dite, comme éloquence oratoire, que celle qui est dans les genres qu'on ap-

---

(1) Puisque la détermination que produit l'orateur est une détermination subite, un orateur habile est donc un homme dangereux, s'il n'a beaucoup de probité et de droiture. Plus il a de talent, sans être essentiellement honnête homme, plus il peut faire illusion et déterminer ceux qui l'écoutent contre la vérité et la justice. Aussi Quintilien, ce rhéteur sensé, demande, avant toute chose, que l'avocat soit honnête homme et reconnu pour tel.

pelle délibératif et judiciaire (1), parce qu'alors l'orateur entreprend de déterminer ses auditeurs dans un tems précis, à faire ou à ne pas faire une chose, à prononcer pour ou contre quelqu'un.

On peut écrire ou parler avec intérêt, et même avec chaleur, sur une ou plusieurs vérités physiques, morales, politiques, louer les talens et les vertus d'une façon noble et touchante, sans être pour cela orateur: on peut bien par-là en annoncer le génie; mais ce n'est point là ce qui le caractérise.

---

(1) On sait que les rhéteurs distinguent trois genres d'éloquence, le genre démonstratif, le délibératif et le judiciaire. Le démonstratif comprend la louange et le blâme d'une chose ou d'une personne; mais on le considère sur-tout comme renfermant la louange. On l'appelle démonstratif, et en grec *epideiktikon*, parce qu'on y fait montre de toutes les beautés de l'éloquence, qu'on y étale toute la pompe et toutes les richesses du style, ce qui nous l'a fait aussi nommer en français *le genre d'appareil*. Dans le genre délibératif, il est question de déterminer une ou plusieurs personnes à prendre un parti ou à ne pas le prendre, comme utile ou comme nuisible. Dans le judiciaire, on accuse ou on défend, on soutient son droit ou on attaque le droit prétendu d'un autre. Je ne vois pas que Cicéron ait admis la division des trois genres dans ses ouvrages sur la rhétorique, excepté dans un seul, qu'il avait sans doute composé étant fort jeune, et où il explique les sentimens des rhéteurs qui l'avaient précédé, plutôt qu'il n'expose le sien.

Ainsi donc ces discours ou ces traités magnifiques, dans lesquels on raisonne sur les différentes manières de gouverner les peuples, sur les effets admirables de la nature, sur les causes de ces effets, sur les vertus de l'homme et sur ses vices, sur les qualités de son esprit et de son cœur, sur son état présent et sa destinée future, et sur d'autres matières importantes, ces discours, dis-je, et ces traités peuvent annoncer un écrivain habile qui sait user à propos des moyens les plus frappans de l'éloquence; mais ils ne font pas l'orateur. Ils pourront déterminer les esprits; mais comme on ne s'y propose pas de les déterminer sur-le-champ, ils n'ont point cette adresse qui gagne, ni cette rapidité qui entraîne; adresse et rapidité qui sont les caractères propres de l'orateur.

Ces oraisons funèbres, où les morts sont loués pour instruire les vivans, où l'ame est élevée et transportée par la sublimité des

---

Cet ouvrage d'ailleurs (ce sont les livres à Herennius) est-il vraiment de lui? Des savans, dont l'autorité est d'un grand poids, l'attribuent à un autre. Dans ses autres livres sur la rhétorique, il ne parle point du genre démonstratif, ou bien il le rejette comme n'étant pas un genre de l'éloquence proprement dite, comme servant à former l'orateur, plutôt qu'il ne le constitue.

pensées, par la noblesse des sentimens, par la grandeur des images, ne constituent pas encore l'orateur, tel que je le conçois, quoiqu'on y employe heureusement les grands moyens de l'éloquence, ceux par lesquels on frappe l'imagination et on enflamme le cœur. Le panégyriste se propose, il est vrai, dans ses éloges, et doit se proposer de déterminer les hommes à la vertu par les tableaux nobles et touchants qu'il expose à leurs yeux; mais cette détermination n'étant point assez précise ni assez marquée, n'est point celle qui me paraît constituer la véritable éloquence.

Les sermons, chez nous, quoiqu'ils soient susceptibles des plus grandes figures, des idées les plus sublimes, des mouvemens les plus animés, par l'importance des objets qu'ils traitent, et des vérités qu'ils annoncent, n'appartiennent à l'éloquence, telle que je la définis, qu'autant que le prédicateur y a pour but quelquefois, non-seulement d'instruire ceux qui l'écoutent, mais de changer *actuellement* la volonté du pécheur, de le déterminer au bien en le faisant renoncer au mal (1). La plupart de ses discours sont des espèces de dissertations morales : l'objet

(1) Alors on peut dire que le sermon est dans le genre délibératif. L'orateur entreprend de déterminer ses auditeurs dans l'affaire qui les intéresse davantage, dans l'affaire de leur salut éternel, à se

en est important, sans doute, puisqu'elles traitent de l'affaire unique et seule nécessaire, du salut éternel; mais le but de celui qui parle, n'est pas toujours de déterminer ceux qui l'écoutent dans un tems aussi précis que je le demande: il ne s'agit pas toujours, dans un sermon, de faire prendre sur-le-champ à ses auditeurs la résolution qu'on desire; mais, plus ordinairement, de les instruire des vérités utiles qui intéressent leur destinée future, de les porter, en les instruisant à régler *habituellement* leur conduite sur les grands principes de la morale chrétienne.

Nos prédicateurs les plus célèbres n'avaient, à ce qu'on rapporte, presque point d'action extérieure: immobiles, en quelque sorte, presque sans geste, ils annonçaient tranquil-

porter à tel bien et à éviter tel mal. Plus l'objet du discours est grand et sérieux, plus le style en doit être grave et solide: et on ne peut trop blâmer le prédicateur qui déshonore, disons-le, et qui profane son ministère en cherchant à flatter l'oreille par les sons agréables d'une diction fleurie, au lieu de frapper l'ame par l'exposé simple, mais noble, des vérités les plus importantes. Un prédicateur qui cherche à plaire par les agrémens du langage, me paraît aussi ridicule qu'un homme que j'irais consulter sur une affaire où il s'agirait de toute ma fortune ou de mon honneur ou de ma vie, et qui me donnerait de belles phrases, au lieu de me donner des conseils utiles, simplement et clairement exprimés.

lement, mais avec force, mais avec onction, les grandes vérités dont ils étaient persuadés eux-mêmes, et qu'ils voulaient persuader aux autres. Les auditeurs se retiraient tous convaincus et touchés de la grandeur de la religion, portés aux vertus qu'elle commande. Cependant ce défaut d'action n'eût point convenu dans les orateurs de Rome et d'Athènes. Pourquoi? ce n'est pas qu'ils eussent de plus grands sujets à traiter, mais c'est qu'ayant à déterminer, ou des citoyens, soit à prendre un parti comme utile, soit à le rejetter comme nuisible; ou des juges à absoudre tel homme comme innocent, à condamner tel autre comme coupable, et cela dans un tems marqué; il fallait une vivacité plus pressante, une action plus entraînante, dans le style, dans la voix, dans le geste, et par conséquent plus de ce que j'appelle éloquence. Mais je ne doute nullement que nos grands prédicateurs, suivant qu'ils se proposaient d'opérer une détermination plus ou moins prompte, n'animassent plus ou moins leur discours et leur action.

Voici un exemple qui prouve invinciblement, je crois, les principes que j'ai établis. Saint Augustin prêchait à Hippone à la place de l'évêque Valère : cet homme illustre dans l'église, aussi recommandable par la sincé-

rité de sa pénitence et par la sainteté de sa vie, que par son talent pour la parole, annonçait au peuple les grandes vérités de la religion d'une manière solide, touchante, et presque toujours efficace. La fête Saint-Léonce, évêque d'Hippone, étant proche, les habitans de cette ville, qui se livraient en ce jour à des excès d'intempérance, pensant honorer par la débauche les vertus d'un saint, murmuraient de ce qu'on voulait les empêcher de célébrer cette fête avec les réjouissances ordinaires. On sait combien le peuple tient à ces joies profanes qu'il croit consacrées par la piété. S. Augustin entreprit de corriger cet abus, de faire renoncer le peuple d'Hippone à cet ancien usage auquel il était fortement attaché. Il épuisa toutes les ressources de son éloquence ordinairement victorieuse. Il parla trois fois avec tout le feu et toute l'onction dont il était capable, et ne réussit que la troisième. Il ne fit d'abord qu'ébranler ses auditeurs; dans un second discours, il les toucha sans les changer. Il désespérait de pouvoir réussir. Il fit cependant un nouvel effort, et, revenant pour la troisième fois à la charge, il employa avec tant d'art la douceur et la force, le sublime et le pathétique, qu'il obtint ou plutôt qu'il arracha leur consentement avec leurs larmes: et ce succès est

justement regardé comme le triomphe de son éloquence. Il n'avait pas alors néanmoins de plus grandes vérités à annoncer, mais il avait à déterminer, dans une circonstance précise, des volontés fortes et opiniâtres. Il fallait alors non pas simplement instruire des hommes disposés à se laisser instruire, mais amener où il voulait des cœurs obstinés, attachés, par inclination et par habitude, à des divertissemens criminels qu'ils croyaient innocens.

L'éloquence proprement dite, l'éloquence oratoire, consiste donc à déterminer dans un moment précis les volontés des hommes, à les amener où l'on veut par la force de la parole; et c'est-là le but principal de l'orateur dans les genres délibératif et judiciaire.

Les Grecs, et sur-tout les Athéniens, qui certainement connaissaient la nature et le vrai but de l'éloquence, étaient si convaincus de la vérité des principes que je viens d'établir, qu'ils n'appellaient orateurs que ceux qui, comme Eschine et Démosthène, entreprenaient de déterminer le peuple sur-le-champ dans des occasions importantes : les autres étaient appelés philosophes ou sophistes (1), quoiqu'ils composassent et dé-

(1) Sophiste avait été d'abord un titre honorable;

bitassent des discours sur toutes sortes de sujets physiques, moraux et politiques.

On me comprendrait mal, sans doute, si l'on pensait que par ma définition je restreins l'empire de l'éloquence. Je lui rends peut-être plus que je ne semble lui ôter : j'enferme dans son ressort toutes les circonstances publiques et particulières, qui sont infinies, dans lesquelles il faut déterminer sur-le-champ, à quoi que ce soit, un homme seul, un certain nombre d'hommes, ou une grande multitude.

Quelques-uns pourront dire que je renverse toutes les idées reçues, qu'on est dans l'usage d'appeler éloquens certains endroits d'un écrit ou d'un discours, qui frappent l'ame par des images fortes et nobles, qui

---

il vient de *sophos* qui signifie un homme sage, instruit, éclairé : on le donnait à des savans qui pouvaient parler en beaux termes de toutes les sciences utiles. Mais il commença à s'avilir dès le tems de Philippe, et bientôt on ne regarda plus qu'avec mépris ces sortes de charlatans qui couraient de ville en ville pour faire parade d'érudition, pour trafiquer d'éloquence et de philosophie. Nous appelons chez nous sophistes ceux qui cherchent à faire illusion par de vaines subtilités et par des discours captieux. Cicéron, dans son traité de l'*orateur*, nomme sophistes ceux qui parlent, uniquement pour plaire, sur des sujets quelconques.

remuent le cœur par des sentimens pathétiques. J'appelle aussi ces endroits éloquens : il serait ridicule de vouloir changer les façons ordinaires de parler, comme il serait déraisonnable de prétendre marquer avec exactitude la nature des choses d'après des façons de parler qui ne sont pas toujours exactes. Mais ici on peut expliquer le mot d'*éloquens* donné à des discours ou à des écrits qui ne sont pas toujours dans le genre de l'éloquence oratoire. Quand on dit qu'ils sont éloquens, on veut dire, sans doute, qu'on y a employé avec art les plus beaux moyens de l'éloquence : en ce sens on peut, on doit même les appeler éloquens.

Dans les conversations ordinaires, on parle peut-être plus exactement de l'éloquence, on juge peut-être plus surement de sa nature précise, que dans les conversations savantes, ou même dans la plupart des livres qui en ont traité. Qui est-ce qu'on appelle ordinairement et dans la vie civile, une personne éloquente ? est-ce celle qui discourt en beaux termes sur des sujets relevés ? non, mais celle qui fait tourner sur-le-champ les volontés des autres, qui sait ou par la force ou par l'adresse d'une éloquence simple et naturelle, les amener où elle veut, les faire agir ou penser suivant ses desirs et ses intérêts.

On trouvera encore fort étrange que, tous les maîtres de rhétorique ayant toujours distingué trois genres d'éloquence, le délibératif, le judiciaire et le démonstratif, je n'admette que les deux premiers, je paraisse rejetter le troisième. Je ne rejette pas le genre démonstratif, mais je crois qu'il est moins un genre de l'éloquence proprement dite, qu'un des moyens qu'elle emploie pour réussir. Il comprend la louange et le blâme; l'orateur emploie souvent l'un et l'autre pour déterminer ses auditeurs. Par exemple, le discours *pour la loi Manilia* est presque tout entier à la louange de Pompée; je ne crois pas qu'il cesse pour cela d'être dans le genre délibératif. Cicéron ne fait le plus grand éloge de Pompée que pour déterminer le peuple romain à le nommer général dans la guerre contre Mithridate (1).

(1) Ce n'est point par un esprit de singularité, mais par conviction, que j'ai adopté un système particulier sur l'éloquence. Je lisais Fléchier et Bossuet; je trouvais, sur-tout, dans Bossuet, une éloquence pompeuse et magnifique, une foule d'idées sublimes, de sentimens élevés, d'images fortes et nobles; j'y trouvais quelque chose de plus frappant que dans les plus belles harangues de Cicéron et de Démosthène, où je sentais néanmoins qu'il y avait plus de vraie éloquence, plus de cette adresse qui gagne et qui séduit, plus de ces mouvemens vifs et rapides qui entraînent,

Enfin on pourra m'objecter que, par mes principes, je réduis à bien peu de chose l'éloquence française, dont les chefs-d'œuvre ne sont pas dans les genres délibératif et judiciaire, mais dans l'oraison funèbre et dans le discours moral.

---

qui forcent et qui subjuguent les volontés. J'ai donc examiné en quoi consistait véritablement l'éloquence, quel était le vrai but de l'éloquence proprement dite; j'ai cru l'appercevoir et je m'en suis expliqué tout simplement. J'ai été étonné, en lisant l'*orateur* de Cicéron, d'y voir que mes principes étaient les siens. Il faut remarquer que l'*orateur* est un des derniers ouvrages que Cicéron ait faits sur la rhétorique; que Brutus l'ayant prié de mettre par écrit ses véritables idées sur ce qui constituait le parfait orateur, il lui avait composé et adressé un livre intitulé *orator*, *l'orateur* : c'est donc dans ce livre qu'il faut chercher les vrais sentimens de Cicéron sur l'éloquence.

Or, qu'on lise les chapitres sixième, neuvième et dixième de cet excellent ouvrage, on y verra que cet illustre Romain, qui avait fait une étude si approfondie de l'éloquence, qui était si consommé dans la pratique de cet art, qui avait parlé si souvent et en tant d'occasions diverses; on verra ce qu'il pense du genre démonstratif, des poëtes, des historiens, des philosophes et des sophistes qui passaient pour les plus éloquens; on verra quel est, selon lui, l'homme vraiment éloquent, le véritable orateur. » Il » y a plusieurs genres d'écrire, dit-il, qui diffèrent » entre eux, et dont chacun forme un caractère par» ticulier. Tel est le style de l'histoire, des éloges,

ÉLOQUENCE CHEZ LES FRANÇAIS.

Pour répondre à cette objection, il faut entrer dans quelques détails. Je vais faire voir que les Français sont peut-être le peuple de l'Europe qui a le plus de talent pour l'éloquence; je montrerai ensuite pourquoi, malgré ce talent, ils sont cependant restés au-dessous des anciens orateurs.

» des déclamations, de ces discours où l'on donne des » avis et des conseils, comme ont fait Isocrate et beau» coup d'autres sophistes, en un mot, de toutes ces » compositions qui, n'étant que pour l'apparat et pour » le plaisir de l'oreille, sont absolument éloignées de » ce style vif et rapide qu'on emploie au bareau et » dans la place publique. Je ne parlerai pas de tous » ces différens genres d'écrire : ce n'est point qu'il » en faille négliger l'étude, car ils doivent être consi» dérés comme le lait et la première nourriture de l'o» rateur que nous voulons former, et dont nous vou» lons dire quelque chose de plus approfondi que ce » qu'on enseigne d'ordinaire » *Sed quoniam plura sunt orationum genera, eaque diversa, neque in unam formam cadunt omnia; laudationum, scriptionum, historiarum, et talium suasionum, qualem Isocrates fecit panegyricum, multique alii qui sunt nominati sophistæ, reliquarumque rerum quæ absunt ab forensi contentione, ejusque totius generis, quod græcè* epideiktikon *nominatur, quod quasi ad inspiciendum, delectationis causâ comparatum est, formam non complectar hoc tempore : non quò negligenda sit; est enim illa quasi nutrix ejus oratoris quem informare volumus, et de quo molimur aliquid exquisitiùs dicere.*

L'idée que je me suis formée de la véritable éloquence, de l'éloquence oratoire, me fait définir le discours, une conversation (1) dans laquelle un seul veut en persua-

---

Dans le neuvième chapitre que je serais tenté de copier, mais auquel je me contente de renvoyer le lecteur, pour ne pas trop alonger cette note qui n'est déjà que trop longue, après avoir prouvé que l'orateur ne doit pas être confondu, ni avec les philosophes, ni avec les sophistes, ni avec les historiens, ni avec les poëtes, il conclut en disant : Voilà donc l'orateur distingué des philosophes, des sophistes, des historiens et des poëtes, il faut maintenant le faire connaître et montrer ce qu'il est véritablement. L'homme éloquent que nous cherchons, dit-il dans le chapitre dixième, sera celui qui, dans les plaidoyers et dans les délibérations publiques, saura prouver, plaire, émouvoir ; qui, dans les différentes circonstances où il parlera, saura prendre le ton et le style les plus propres à déterminer ses auditeurs. »

(1) Je me suis servi du terme de conversation, quoïqu'une conversation suppose au moins deux personnes qui parlent toutes deux et qui s'entretiennent, parce que je n'en ai pas trouvé d'autre dans notre langue pour rendre l'idée que je me suis faite d'un discours, d'après la manière dont j'ai conçu la vraie éloquence. L'expression cependant n'est pas aussi impropre qu'elle pourrait le paraître. Dans un discours un seul homme parle, il est vrai, et tous les autres l'écoutent ; mais si l'auditeur ne parle pas, l'orateur le fait souvent parler ; il l'interroge, il le fait répondre, il répond aux interrogations qu'il lui met dans la

der plusieurs, les déterminer sur-le-champ, dans une conjoncture plus ou moins importante, à agir ou à ne pas agir, à rendre un jugement contraire ou favorable.

Le discours est une conversation; il doit être, comme celle-ci, familier, naturel, simple, agréable, facile, clair, raisonnable, vif et animé. Mais c'est une conversation d'un seul avec plusieurs, qui attendent d'un seul homme qu'ils viennent tous écouter en silence, quelque chose au-dessus du commun; il

---

bouche : l'orateur converse donc, en quelque sorte, avec l'auditeur; on peut donc absolument définir le discours, la conversation d'un seul avec plusieurs. Il suit de là que le discours pour faire impression, doit s'adresser aux personnes auxquelles on parle. Pour s'en convaincre, qu'on examine le prédicateur. Quel est le discours par lequel il produit plus d'effet sur ceux qui l'écoutent? Est-ce celui dans lequel il exprime avec force des vérités grandes et sublimes, mais vagues et générales? Non, mais celui dans lequel il converse en quelque façon avec ses auditeurs. Soit qu'il parle à des hommes de la cour, à des habitans des villes ou des campagnes, ou même à des enfans, il faut qu'il s'adresse aux personnes, qu'il converse avec elles, qu'il les entretienne d'elles-mêmes. On dit quelquefois, cet orateur a l'esprit trop relevé pour un tel auditoire; on doit dire, il n'est point assez éloquent. Un orateur vraiment éloquent doit savoir parler à tous les auditeurs, quels qu'ils soient, le langage qui leur convient.

doit donc être en même tems noble, soutenu, harmonieux, grand quelquefois et sublime, mais s'éloignant toujours, le moins qu'il est possible, de la simplicité piquante d'une conversation ordinaire.

D'après ces idées, je dis que le Français trouve dans son génie et dans sa langue, de quoi atteindre à la perfection de l'éloquence. Le Français est naturellement vif, spirituel, capable de toutes les sciences; il raisonne sur tous les objets avec autant d'agrément que de solidité. Son esprit en général n'est pas profond, mais il est pénétrant, fin, délicat, juste et méthodique, quoique frivole en apparence; attentif et réfléchi sans être lourd. La conversation des Français enchante tous les étrangers : aussi préfèrent-ils notre commerce à celui des autres peuples; ils nous attirent chez eux, s'ils ne peuvent venir chez nous; ils se plaisent en France plus qu'en aucun autre pays du monde; ils accourent à l'envi dans notre capitale : Paris est l'Athènes de l'Europe (1).

---

(1) Qu'on n'aille pas croire cependant, d'après ce que nous venons de dire, que la ressemblance entre les Athéniens et les Français soit parfaite. Il y avait dans les Athéniens, quoique naturellement gais et spirituels, un fonds de sérieux qu'on ne trouve pas ordinairement dans nos Français qui, en gé-

La langue des Français, conforme à leur génie, est simple, naturelle, amie sur-tout de la clarté et de la netteté, ennemie des

néral sont trop légers, et folâtres jusqu'à la bouffonnerie. Nous avions déjà beaucoup d'ouvrages excellens dans le genre gai et agréable, avant que d'avoir rien de supportable dans le genre grave et noble; et il me semble que nos Français sont aussi inférieurs aux Grecs dans ce dernier genre, qu'ils leur sont supérieurs dans l'autre. Les beaux esprits de la France me paraissent avoir quelque chose de plus léger et de moins pédantesque que les beaux esprits de la Grèce. Je crois donc que les Grecs auraient pu gagner à notre commerce, comme nous gagnerions infiniment au commerce des écrivains Grecs. Voilà pourquoi je desirerais fort, pour le bien des lettres, que leur langue fût plus cultivée parmi nous. Au reste, je pense que Louis XIV est peut-être celui qui a fait le plus de bien aux lettres françaises, parce que, sans dénaturer le génie de la nation, et en lui laissant sa gaîté naturelle, il lui a inspiré un ton de sérieux, de réserve, de décence et de noblesse, qui a répandu dans tous les esprits de son siècle des graces austères et une politesse pleine de dignité. Je suis persuadé, au contraire (je le dirai avec cette franchise dont je me piquai toujours en écrivant) que Voltaire, esprit rare, aimable et superficiel, sans être dépourvu de connaissances et de philosophie, a fait le plus grand tort à notre littérature. Au lieu de rectifier le génie frivole, badin et folâtre de la nation, il l'a renforcé; il lui a appris à se moquer et à rire de tout, de l'érudition et de la science, de

équivoques et de tout embarras. Facile et dégagée dans sa construction, tout se développe sans peine dans ses périodes, tout y marche avec ordre : douce, forte, précise harmonieuse, peu hardie, mais sage, vive et animée, dans ses tours, elle est des plus propres pour l'éloquence. Les Français ont donc tout ce qu'il faut pour réussir dans le grand art de la parole. Ils ont réussi en effet, ils ont excellé même dans tous les genres auxquels ils se sont appliqués : dissertations oratoires, éloges des personnages fameux, discours moraux, tragédie et comédie (1). Nous avons été fort loin dans tous ces genres, et peut-être plus loin que les anciens même ; et si nous

---

la religion et de la vertu. Oui, je soutiens qu'il a fait un très-grand tort aux mœurs et aux lettres, et un tort d'autant plus grand qu'il avait des talens plus distingués, et qu'en reconnaissant ses vices et ses défauts, on doit convenir que c'est un des hommes les plus extraordinaires qui aient paru dans l'Europe.

(1) La tragédie et la comédie, considérées par rapport aux détails de l'action, me semblent appartenir à l'éloquence telle que je l'ai définie, l'une dans le plus haut style, et l'autre dans le style le plus familier. Ce sont dans l'une et dans l'autre, des hommes qui, affectés de passions plus ou moins fortes, plus ou moins sérieuses, cherchent à emporter sur-le-champ ce qu'ils desirent, par une éloquence plus ou moins relevée, plus ou moins simple. — *Nous avons été fort*

sommes restés au-dessous d'eux dans les genres délibératif et judiciaire, qui, selon moi, sont les seuls champs de la véritable éloquence, c'est que les occasions nous ont manqué.

Il faut des occasions (1) à l'orateur pour déployer ses talens; il ne fera pas des discours vagues, qui ne seraient après tout que de froides déclamations. La physique, la morale et la politique, fourniront toujours des matières vastes au philosophe éloquent. Les annales anciennes ou modernes, sacrées ou profanes, donneront toujours de grandes vertus à louer, de grands talens à vanter. La religion offrira toujours des vérités importantes à annoncer. L'histoire, la fable, la vie commune et civile, seront toujours fécondes en sujets intéressans pour les poëtes tragiques et comiques. Le génie du poëte crée

---

loin.... Que de chefs-d'œuvre admirables ne nous ont pas donnés dans la tragédie, Corneille, Racine et Voltaire; dans la comédie, Molière et plusieurs autres; Fléchier et Bossuet dans l'oraison funèbre; Massillon et Bourdaloue dans le discours moral, une infinité d'excellens écrivains dans toute espèce de dissertations!

(1) J'appelle occasions pour l'orateur, non-seulement de grands sujets à traiter, comme pour le poëte, mais encore ces circonstances heureuses où en traitant des sujets qui intéressent le public, il travaille pour sa fortune et son élévation.

les occasions ; il faut qu'elles se présentent à l'orateur, et elles ne se présentent point chez nous pour les genres dont je parle. Je m'explique.

Sans avoir approfondi la nature des gouvernemens, le peu de réflexions que j'ai faites sur cet objet, m'ont convaincu que le gouvernement le plus heureux est une monarchie douce dans laquelle le peuple est soumis au prince, et le prince aux lois ; mais il faut avouer que la constitution monarchique est aussi peu favorable à l'éloquence qu'elle est propre pour le bonheur. L'orateur habile n'y peut signaler son talent, ni dans les délibérations communes pour le bien général, ni dans ces grandes causes qui tiennent à l'administration de l'état.

Dans la plupart des monarchies, le prince décide seul des affaires publiques. La guerre, la paix, les alliances, les lois et les finances, tout se traite dans son conseil. Là, un petit nombre de personnes qu'il a daigné choisir comme plus capables de l'aider de leurs avis, délibèrent tranquillement sous ses yeux ou par ses ordres, sur ses intérêts et sur ceux du peuple : le peuple exécute ce que le prince a réglé sans lui. Dans ces délibérations secrètes et privées, il n'est pas besoin d'un Démosthène, dont l'éloquence forte et véhé-

mente détermine au bien de la patrie les volontés de toute une multitude.

Par rapport aux grandes causes qui tiennent à l'administration de l'état; le prince, comme premier juge de son royaume, les rappèle ordinairement à lui. Il ne reste à l'avocat que des causes de particulier ou d'affaires particulières, dont quelques-unes peuvent occuper quelquefois et attacher le public, ou par la singularité des événemens et le fond de pathétique qu'elles renferment, ou par la qualité des personnes qu'elles regardent, mais qui sont presque toutes froides, et intéressantes seulement pour les intéressés à la décision. Cicéron accusait ou défendait sur des matières et dans des circonstances importantes, des hommes qui avaient été consuls ou préteurs, qui aspiraient au consulat ou à la préture, c'est-à-dire les principaux d'une ville la maîtresse du monde. La position de nos avocats est-elle la même ? Qu'on nous donne les mêmes causes qu'avaient les Romains, les mêmes personnes à accuser ou à défendre sur les mêmes matières et dans les mêmes circonstances, notre barreau produira des chefs-d'œuvre.

PRELIMINAIRE.

Éloquence chez les Athéniens.

Les occasions qui ont manqué aux orateurs français, se sont offertes, et de la manière la plus favorable, aux orateurs Athéniens. Avec quel éclat, en effet, l'éloquence ne pouvait-elle pas briller à Athènes, sur-tout dans le genre délibératif, que je regarde comme plus grave, plus noble et plus intéressant que le genre judiciaire (1)! Celui-ci même n'intéresse souvent, que parce qu'il participe de celui-là, puisque, pour l'ordinaire, une cause attache d'autant plus qu'elle est plus liée avec les affaires de l'état et les intérêts de la patrie.

Le gouvernement d'Athènes était purement

(1) Il est vrai que les discours dans le genre délibératif intéressent beaucoup dans le moment ceux qui écoutent; qu'ils demandent plus de gravité et de noblesse que d'autres, plus de force, de précision et de rapidité; mais il faut avouer aussi que les sujets ordinairement en sont assez bornés et assez uniformes, qu'ils ne présentent pas une grande variété d'objets. Dans les grandes causes, l'orateur a bien plus occasion de déployer toutes les richesses du style, d'employer toutes les beautés de l'art, de montrer toutes les ressources de son génie. Les catilinaires et les philippiques de Cicéron offrent, sans doute, une éloquence plus vive, plus rapide, plus simple et plus

démocratique : le mérite, et sur-tout celui de l'éloquence, y faisait la noblesse, y conduisait aux premiers honneurs. Il suffisait d'être citoyen et éloquent pour haranguer le peuple. On voulait délibérer sur une affaire importante, on était assemblé dans la place publique ; un héraut s'avançait au milieu des Athéniens, et demandait à haute voix, au nom de la patrie, qui des citoyens assemblés voulait parler pour elle. Alors, comme si la patrie elle-même l'eût appelé, un citoyen, quel qu'il fût, pourvu qu'il eût du zèle et du talent pour la parole, se levait et montait à la tribune. Là, animé par les plus grands motifs, par le desir de sa gloire, par la considération de l'intérêt commun et du sien propre, il donnait avec ardeur l'avis qui lui semblait le plus utile. Dès qu'il avait parlé une ou deux fois, et qu'il avait plu, il était dès-lors regardé comme un des principaux de l'état. La république l'élevait aux charges, l'employait dans ses négociations, l'envoyait

---

naturelle que ses autres discours ; elles doivent intéresser extrêmement le sénat ou le peuple devant lesquels il les a prononcés : mais aujourd'hui que ces grands intérêts sont éloignés, ses verrines, par exemple, doivent peut-être nous intéresser davantage par la multiplicité des objets divers qu'elles nous présentent, et qui sont tous traités avec un art admirable.

en ambassade ; c'était un de ses ministres : orateur et ministre, étaient à Athènes deux mots synonymes.

Il était bien flatteur pour un citoyen souvent d'une condition obscure, de se voir tout-à-coup considéré dans sa ville, de dominer dans la tribune, d'y régner en maître, par la parole, sur une foule d'hommes libres et de souverains, jaloux à l'excès de leur liberté et de leur souveraineté, d'exercer sur eux un empire d'autant plus absolu que c'était l'empire du génie, et qu'en obéissant au génie qui parle et qui maîtrise, on croit n'obéir qu'à soi-même ; de fixer par son éloquence la légéreté d'un peuple volage, de réprimer ses fougues ou d'exciter sa lenteur selon qu'il le jugeait convenable ; enfin de tourner seul du côté qu'il voulait, et comme il le voulait, toute une multitude, en faisant agir les grands ressorts, et, pour ainsi parler, les fortes machines de la persuasion ; car c'est sur-tout quand il faut déterminer une multitude, qu'on doit employer ces mouvemens rapides, ces figures véhémentes, seules capables de remuer un corps immense.

Dans une ville comme Athènes, constituée comme je viens de le dire, dont les habitans, d'ailleurs, étaient les plus spirituels de tous les Grecs, avaient le goût le plus fin, l'o-

reille la plus délicate (1), on dut voir paraître un grand nombre de bons orateurs. Il en parut, en effet, une foule d'excellens, distingués tous par un caractère particulier, mais réunis par un goût général pour le vrai beau, le beau simple et sans apprêt. Je ne parlerai que d'Eschine et de Démosthène, qui sont les deux plus célèbres, et que je dois montrer deux fois aux prises l'un avec l'autre : il faut auparavant jetter un coup d'œil sur l'éloquence chez les Romains.

Éloquence chez les Romains.

Les Romains occupés d'abord, soit à étendre leur empire en domptant les peuples voisins, et après eux des nations plus éloignées ; soit à pacifier l'intérieur de leur ville en appaisant les agitations violentes causées par les débats presque continuels des plébéiens avec

(1) Il ne faut pas juger du peuple à Athènes, comme dans les autres états. Le peuple d'Athènes avait naturellement une pénétration, une vivacité, une délicatesse d'esprit même surprenante. On sait le fait de Théophraste ; il marchandait des légumes à une vieille femme : Non, étranger, lui dit-elle, vous ne les aurez point à meilleur marché. Il fut surpris de se voir traiter d'étranger, lui qui avait passé presque toute sa vie à Athènes, et qui se piquait de mieux parler que tout autre : cependant c'est à son langage

les patriciens, n'avaient songé pendant plusieurs siècles qu'à rendre leur nom redoutable par la terreur de leurs armes, qu'à fixer la constitution de l'état par la sagesse de leurs réglemens. Les charmes des arts, des sciences et des lettres, et en particulier ceux de l'éloquence, leur étaient inconnus; insensibles à la gloire que donne le talent de la parole, ils n'étaient touchés que de l'éclat des exploits militaires. Mais enfin quand ils furent plus tranquilles au dedans et au dehors, ils sentirent par eux-mêmes le pouvoir naturel que donne à un citoyen, dans les assemblées, le talent de persuader ceux qui nous écoutent, de les amener à un parti ou à un sentiment, ou de les en détourner par la force du discours; ils sentirent le crédit qu'on acquiert parmi le peuple, maître absolu des graces et des honneurs, soit en accusant les hommes puissans et fiers qui l'oppriment, soit en défendant les faibles et les opprimés.

Les premiers orateurs romains suivirent leur propre génie, et nous voyons dans Cicéron qu'ils ne manquaient pas de vigueur:

---

qu'elle reconnut qu'il n'était pas du pays. Quelle force ne devait pas avoir un orateur pour déterminer tout un peuple dans une conjoncture importante! mais aussi quelle finesse et quel art pour parler devant le peuple le plus poli qui fût jamais, le plus difficile à contenter en matière d'éloquence!

mais leur éloquence rude et barbare, sans ornement et sans finesse, avait besoin d'être polie et adoucie par le commerce d'une nation savante qu'ils avaient vaincue. Les Grecs enrichirent leurs vainqueurs des belles connaissances qui avaient fleuri et qui fleurissaient encore parmi eux : ils leur apprirent à perfectionner par l'art, les talens qu'on a reçus de la nature. Quelques-uns, profitant de leurs leçons, commencèrent à goûter les agrémens du style et l'harmonie oratoire; ils essayèrent même de les transporter dans leurs discours : mais il fallait que Cicéron parût pour montrer ce que la langue latine pouvait devenir entre ses mains, jusqu'où elle pouvait s'élever dans cette partie. En un mot, la jeunesse romaine, instruite et dirigée par les Grecs, cultiva l'éloquence avec la plus grande ardeur, comme un nouveau moyen de parvenir : ceux qui se sentaient quelque génie, s'efforcèrent à l'envi de se distinguer, sur-tout au barreau, où un grand nombre de causes plus intéressantes les unes que les autres, ouvraient à leurs talens une illustre et vaste carrière.

Les avocats de Rome avaient, sans contredit, plus d'avantage que ceux d'Athènes : l'empire romain étant infiniment plus étendu, les grandes causes devaient être beaucoup plus multipliées; d'ailleurs, à Athènes, plusieurs causes étaient renvoyées au tribunal de

l'Aréopage, qui, par une sagesse très-louable, interdisait aux avocats les artifices et les mouvemens de l'éloquence; il y a eu même des tems où les parties étaient obligées de plaider elles-mêmes; enfin, dans tous les tribunaux une horloge d'eau, nommée *clepsydre*, resserrait les plaidoiries dans des bornes assez étroites. Mais les orateurs romains avaient un champ beaucoup moins libre dans les délibérations communes, quand il fallait parler au peuple.

La constitution romaine était moitié aristocratique, moitié démocratique : le sénat à Rome était bien aussi puissant que le peuple. Les patriciens, les sénateurs étaient presque les seuls qui parvinssent aux premières charges de la république; l'accès en était fermé aux autres, ou du moins leur était fort difficile. On sait combien un homme nouveau, malgré son mérite, son crédit et ses richesses, avait de difficultés à vaincre, d'obstacles à surmonter, pour s'élever à ces dignités qu'une noblesse superbe croyait n'être dues qu'à la naissance. Combien n'en coûta-t-il pas à Cicéron, né d'un père riche, et chevalier romain : le plus grand orateur sans doute qui eût jamais paru, mais homme nouveau; combien ne lui en coûta-t-il pas pour parvenir au consulat? L'éloquence seule n'eût pas conduit aux honneurs; il fallait y joindre

une fortune considérable : que de dépenses n'entraînait pas après elle l'édilité, par laquelle passait nécessairement quiconque aspirait aux premières places! Il fallait avoir autorité pour haranguer le peuple : un simple particulier ne pouvait pas, quand il voulait, parler dans la tribune pour le bien général.

Mais c'en est assez sur cet article : il faut nous occuper des trois orateurs célèbres qui ont honoré Rome et Athènes par leur éloquence : disons d'abord un mot d'Eschine.

ELOQUENCE D'ESCHINE, AVEC UN PRÉCIS DE SA VIE.

Eschine était fils d'Atromète et de Glaucothée. Si l'on en croit son rival, son père était esclave d'un maître d'école, sa mère ne faisait pas un commerce fort honnête ; il paraît certain qu'il était d'une condition peu relevée, et il semble qu'il n'aurait pas dû fournir à Démosthène des armes contre lui-même en lui reprochant son origine. Il fut d'abord clerc de greffe ; son goût pour la déclamation le rendit comédien, et le jetta dans une de ces troupes qui parcourent les villes et les campagnes : Démosthène prétend qu'il n'y jouait que les troisièmes rôles. Dégoûté de ce métier, il fréquenta l'école de Platon (1);

(1) Platon, disciple de Socrate, aussi éloquent

ce philosophe, dont la diction est si propre à former des orateurs, lui inspira du goût pour l'éloquence; l'éloquence qu'il étudia et dans laquelle il réussit, l'éleva bientôt aux premiers honneurs, et au rang des principaux citoyens; il fut employé plus d'une fois dans des négociations importantes.

Il avait un talent décidé pour la parole, une voix sonore, une mémoire fidelle, une élocution facile et soutenue d'une figure avantageuse. On a toujours fait grand cas de ses ouvrages. Nous lisons dans Photius que trois de ses harangues méritèrent le surnom des trois graces; et neuf de ses lettres, celui des neuf muses.

Rien de si doux en effet, rien de si gracieux que son style: simple, familier, mais noble et ingénieux, il a toutes les finesses de l'art avec les agrémens de la nature; châtié, pur, élégant, sans s'écarter néanmoins de la simplicité naïve du langage populaire; harmonieux sans être lâche, vif sans être impétueux, plein d'action, marchant à son but sans s'arrêter, précis et rapide dans quelques endroits, grand quelquefois et su-

que grand philosophe. L'élévation de son génie et la sublimité de son style, lui méritèrent le surnom de *divin*. On remarque que les plus grands orateurs s'étaient formés à son école.

blime, rempli de chaleur, mais d'une chaleur tranquille, il s'insinue adroitement dans l'ame en flattant l'oreille; il la gagne insensiblement, lui fait une douce violence et s'en rend le maître : enfin, Eschine eût été sans contredit le premier des orateurs grecs, si Démosthène, par son éloquence victorieuse, n'eût dominé sur ses concurrens comme il dominait sur ses auditeurs.

Éloquence de Démosthène avec un précis de sa vie.

Démosthène eut pour père un homme assez riche, qui faisait valoir des forges : il le perdit de bonne heure, et resta fort jeune sous la conduite de Cléobule sa mère, qui négligea absolument son éducation. Les tuteurs entre les mains desquels il tomba, étaient moins attentifs à cultiver l'esprit de leur pupile, qu'à s'enrichir de son bien. Abandonné à lui-même, Démosthène languit dans une telle mollesse, qu'il reçut de ses camarades le surnom de Batalus (1); mais son génie ardent et né pour l'éloquence, endormi dans le repos, se réveilla enfin, et voici à quelle occasion.

Il entendit parler un jour d'une cause célèbre où il s'agissait des intérêts de l'état, et

(1) Batalus était un joueur de flûte mou et efféminé.

qui faisait beaucoup de bruit dans la ville : il fut curieux d'y assister avec les autres : l'orateur, qui s'appelait Callistrate, parla d'une manière distinguée ; il fut écouté avec beaucoup d'attention, et après son discours il fut reconduit chez lui en cérémonie, au milieu d'une foule de citoyens qui applaudissaient à ses talens. Le jeune homme fut touché des honneurs rendus à Callistrate, et encore plus du pouvoir que l'éloquence a sur les esprits ; il ne put résister à ses charmes : l'attrait du génie et la passion de la gloire le tirèrent de son inaction. Renonçant dès-lors à tout autre plaisir, il se livra tout entier au grand art de la parole. Disciple d'Isée, dont la diction forte et véhémente était plus de son goût que l'éloquence douce et paisible d'Isocrate (1), il le fut aussi de Platon, dont il admirait et dont il tâchait d'imiter le style noble et sublime.

---

(1) Isée et Isocrate, deux célèbres rhéteurs d'Athènes. Ils avaient chacun leur caractère particulier : l'un aimait la force et la véhémence, l'autre la douceur et les grâces. J'ai remarqué, dans le discours préliminaire mis à la tête de ma traduction des œuvres complètes d'Isocrate, que, quoique Démosthène n'eût pas été disciple de ce rhéteur, il avait pris de sa manière beaucoup plus qu'on ne pense. Je renvoie au discours même, dans lequel on verra les raisons sur lesquelles je me fonde.

Il essaya ses forces contre ses tuteurs, qu'il obligea de lui restituer une partie de son bien. Enhardi par ce succès, il se hasarda de monter à la tribune pour haranguer le peuple ; mais il ne fut point goûté : il y monta une seconde fois, et il ne fut pas mieux reçu. Entièrement découragé, il voulait renoncer à un emploi dont il se croyait incapable, vu ses défauts naturels qui semblaient incorrigibles. Une grande timidité, une voix faible et bégayante, une langue embarrassée, des gestes irréguliers, un haussement d'épaules désagréable, lui donnaient une déclamation (1) tout-à-fait choquante ; et sans la déclamation il est impossible de réussir. Un de ses amis, comédien fameux, le lui fit aisément comprendre. Le voyant triste du désagrément qu'il avait essuyé, et se doutant de la raison qui avait fait mal recevoir sa harangue, il lui donna à déclamer de beaux vers de Sophocle. Démosthène s'en acquitta le mieux qu'il put : Satyrus, c'était le nom du comédien, les déclama à son tour. Ils parurent tout autres à l'orateur dans la bouche de son ami ; il comprit donc que la déclamation est essentielle ; que c'était par-là qu'il avait déplu :

(1) Dans la *déclamation* j'enferme la mémoire, la prononciation, et tous les mouvemens du corps qui accompagnent la prononciation.

il reprit un peu courage, et entreprit de vaincre les défauts qui avaient choqué.

Il n'épargna rien pour en venir à bout : trois maîtres lui apprirent l'art de la déclamation ; il était à lui-même un maître sévère. On sait les peines incroyables et extraordinaires qu'il se donna pour dompter et réformer la nature. Des cailloux dans la bouche, il gravissait contre des rochers escarpés, récitant plusieurs vers de suite, et prononçant avec effort les lettres et les syllabes qui, lui coûtaient le plus à prononcer: il pliait peu-à-peu ses organes à une articulation nette et facile dans les plus longues périodes. Se promenant sur les bords de la mer, et là, haranguant les flots agités, il s'enhardissait et s'accoutumait au bruit tumultueux des assemblées populaires. Il ne s'exerçait point chez lui, qu'il ne suspendît sur ses épaules une épée nue, qui l'avertissait aussitôt de les baisser quand elles se haussaient. Un miroir devant lequel il déclamait toujours, lui faisait découvrir les plus petits défauts qui avaient pu échapper à ses maîtres : il les combattait sans relâche dès qu'il les avait connus. Ces exercices pénibles lui réussirent; et il se perfectionna tellement dans la déclamation, qu'Eschine, tout habile qu'il était, croyait défigurer les discours de son rival en

les récitant (1). Démosthène, en un mot, s'était si bien convaincu que la déclamation est essentielle pour l'orateur, que, quelqu'un lui ayant demandé quelle était la première, la seconde et la troisième partie de l'éloquence, il se contenta de répondre à chaque question qu'on lui fit, que c'était la déclamation. En effet, avec une déclamation avantageuse, l'orateur le plus médiocre plaît et plaira toujours; sans elle, l'orateur le plus éloquent est à peine supportable.

Quoique Démosthène eût reçu de la nature les plus grands talens pour la composition, il ne négligea pas de les cultiver et de les perfectionner par l'étude. Infatigable, il se levait dès avant le point du jour, et il aurait été fâché que l'artisan le plus laborieux l'eût devancé dans le travail. Il se fit faire un cabinet souterrain, et s'y enfermait des mois entiers, se faisant raser la moitié de la barbe pour se mettre hors d'état de sortir. Dans ce réduit obscur, à la lueur d'une lampe,

(1) Eschine succomba dans son accusation; condamné à l'exil, il se réfugia à Rhodes, où il ouvrit une école d'éloquence. Il commença ses leçons par lire à ses disciples la harangue qui l'avait fait exiler; ils lui donnèrent de grands applaudissemens : il lut ensuite celle de Démosthène; interrompu par des acclamations continuelles, *Que serait-ce donc*, leur dit-il, *si vous l'eussiez entendu lui-même?*

éloigné du bruit et du tumulte, il se livrait à l'étude sans craindre les distractions. Ses ennemis disaient de ses plus belles harangues, qu'elles sentaient l'huile: peu sensible à ce reproche, il était content de lui s'il pouvait se flatter d'avoir fait avec peine quelque chose de bon et de parfait; il ne se piquait pas de faire aisément du mauvais ou du médiocre. L'histoire de Thucydide, qu'il copia huit fois de sa propre main, lui avait rendu plus familier le style de cet auteur précis et nerveux.

Il se trouva dans la position la plus favorable pour faire valoir ses talens naturels et acquis. Philippe, prince ambitieux, politique habile, guerrier actif, ennemi du repos, faible d'abord, mais devenu puissant, avait projetté d'envahir la Grèce: la ruse, le parjure, l'injustice, la violence, rien ne lui coûtait pour parvenir à ses fins; n'épargnant point l'argent pour se rendre maître des villes, il emportait, par le moyen de son or, celles dont la force ne pouvait lui ouvrir les portes. Il travaillait sur-tout à semer la division parmi les républiques grecques, à les combattre les unes par les autres, et il ne réussit que trop souvent. Le plus grand obstacle qu'il trouva à ses projets, fut le zèle éloquent et intrépide de Démosthène; et si l'activité du Macédonien fournit matière à l'éloquence de l'Athénien,

l'éloquence de l'orateur exerça plus d'une fois l'activité du monarque.

Démosthène, aussi zélé que courageux, consacra ses talens au bien de sa patrie et de toute la Grèce, et s'efforça de conserver, par la parole, la liberté d'une nation que Philippe voulait asservir par ses armes. Il épuisa toutes les ressources de son art pour réveiller l'indolence de ses concitoyens, pour les éclairer eux et tous les Grecs sur leurs vrais intérêts, pour les réunir tous, en leur faisant oublier leurs haines particulières, contre un ennemi dangereux qui cherchait à les opprimer tous. Tantôt il engageait les Athéniens à défendre ceux que Philippe attaquait; tantôt, voyageant chez les peuples amis de Philippe, il les animait de son esprit, et les portait à se détacher de ce prince, pour s'attacher aux Athéniens leurs amis véritables et leurs zélés défenseurs. Enfin, l'ambition de Philippe était réprimée et punie, si Démosthène eût été aussi bon général qu'il était grand orateur, ou si du moins Athènes eût eu alors un général dont l'habileté eût répondu à l'éloquence de Démosthène. Ce grand homme ne parla jamais, soit dans sa ville, soit dans les autres, sans persuader : ses auditeurs se retiraient toujours convaincus de la vérité de ses discours, et déterminés à suivre ses conseils.

Qu'y a-t-il cependant chez lui d'extraordi-

naire ? rien de si simple et de si naturel que son éloquence ; on n'y rencontre guère de ces figures (1) hardies qui prêtent la parole et le sentiment aux êtres muets et insensibles, qui font sortir les morts de leurs tombeaux pour les interroger ou les faire parler ; on y trouve peu de ces images frappantes qui élèvent l'ame et qui la transportent, de ces pensées brillantes qui saisissent et qui éblouissent ; on y voit rarement cette pompe et cette magnificence de style, cet appareil de diction qui en impose d'abord aux yeux et à l'oreille des auditeurs. C'est une suite de raisonnemens familiers, puisés dans le bon sens ; c'est de la raison qu'il emprunte toujours ce langage et ces idées qui paraissent si simples et si ordinaires, sans avoir rien cependant de commun et de trivial. Démosthène raisonne : oui,

(1) Il y a beaucoup de figures dans Démosthène, et il y en a d'autant plus que son langage est plus naturel : car, loin que les figures, suivant la définition vicieuse qu'on en donne, soient des façons de s'exprimer qui s'éloignent de la façon ordinaire de parler, on les emploie d'autant plus fréquemment, qu'on parle d'une manière plus naturelle. Le langage du peuple est plus figuré que celui des grands, parce qu'il est plus simple et plus dans la nature. Les figures qui se rencontrent chez Démosthène, sont toujours celles que la nature inspire, et jamais celles que l'art enseigne.

mais le raisonnement chez Démosthène est comme vivifié par le souffle puissant d'une imagination féconde : il a pris, pour ainsi dire, une ame et un corps ; il parle, il agit, il se meut, il s'avance à grands pas, il se montre sous les figures les plus sublimes et les plus imposantes : poussé dans sa marche par les mouvemens les plus rapides, la foudre à la main, le feu dans les yeux, il attaque, il ébranle, il renverse ; on ne peut résister à ses efforts, on cède, mais on aime sa défaite, parce qu'on aime à céder à la raison qui commande. Parlons plus simplement : Démosthène raisonne, mais avec ce ton animé qui touche le cœur en éclairant l'esprit : ses raisonnemens simples et solides, mais toujours sensibles et frappans, échauffés toujours du feu de son génie, tournés quelquefois en figures, mais en figures qui sortent naturellement et sans effort du fond du sujet, sont comme lancés dans l'ame par une impulsion forte et presque irrésistible ; les idées qui les composent, se pressent et se suivent avec rapidité, sans laisser aucun vuide, et sans se confondre : ils nous subjuguent avec d'autant moins de peine, que nous éprouvons, avec plaisir, de la part de la raison, une violence qui nous instruit en nous maîtrisant.

Ce bel endroit de la harangue sur la couronne, dans lequel Démosthène veut prouver

aux Athéniens qu'ils n'ont point fait une faute en livrant la bataille de Chéronée, ce morceau sublime, si justement vanté et si habilement expliqué par Longin, n'est autre chose qu'un raisonnement fort simple, tourné en figure. Non, Athéniens, aurait pu dire simplement Démosthène, vous n'avez point fait une faute en livrant la bataille pour défendre les Grecs, vous avez suivi l'exemple de vos ancêtres : ils sont coupables, si vous l'êtes, leur conduite autorise la vôtre. Mais par un tour admirable et nouveau, il élève l'ame des Athéniens, et se représentant leurs ancêtres comme des dieux par lesquels il jure : *Non*, dit-il avec force, *non, vous n'avez point failli, en vous exposant pour le salut et la liberté de tous les Grecs; j'en jure par ceux de vos ancêtres qui ont exposé leur vie à Marathon*....

Je n'admire pas seulement Démosthène pour l'énergie et la véhémence qui le caractérisent, j'admire en lui la réunion des qualités qui paraissent incompatibles; je suis frappé de ce discours également simple et sublime, noble et familier, précis et harmonieux, impétueux et méthodique, véhément et subtil, plein et rapide, travaillé et naturel, et, ce qui me surprend plus que tout le reste, énergique et délicat; car Démosthène, ce génie ardent et vigoureux, avait toutes les graces

et toutes les finesses de l'atticisme. Cicéron prétend qu'Athènes elle-même n'était pas plus attique que cet illustre orateur : l'atticisme, selon lui, est compatible avec tous les genres, même avec le sublime; il n'en exclut aucun (1).

L'atticisme, selon moi, n'est autre chose qu'une simplicité noble et piquante, une élégance continue, relevée par des traits qui frappent et qui réveillent. Il n'a rien d'extraordinaire pour le fond des pensées, il a dans les tours une finesse qui flatte par un certain charme dont on ne voit pas la cause : tout ce qu'on sait, tout ce qu'on peut savoir, quand on a lu les bons écrivains d'Athènes, c'est qu'on a été flatté, on a été charmé de la lecture. J'ai

(1) Il y avait des gens à Rome qui se donnaient pour des orateurs attiques, qui croyaient que l'atticisme consistait à écrire d'un style simple et uni, fin et subtil, sans véhémence, sans élévation, sans sublimité : Cicéron prétend qu'on peut joindre la majesté et la force à la finesse et à la subtilité; il cite Démosthène pour exemple. » Je dois avertir, dit-il en » propres termes, certaines gens qui aspirent à l'atti- » cisme, qui veulent déjà passer pour attiques, de » regarder Démosthène comme le plus parfait modèle, » comme un orateur si attique, qu'Athènes elle-même » ne l'était pas davantage. » *Itaque nobis monendi sunt ii qui aut dici desiderant se atticos, aut ipsi atticè volunt dicere, ut mirentur hunc maximè, quo ne Athenas quidem ipsas magis credo fuisse atticas.*

observé en les lisant, que, si l'on n'examine que le fond des choses, on croirait que ça été le seul objet de leur étude; et que, si l'on ne considère que le choix et l'arrangement des mots, on dirait qu'ils n'ont songé qu'à la justesse de l'expression et à l'arrondissement des phrases : l'esprit s'occupe ou s'amuse d'idées utiles ou gracieuses, tandis que l'oreille est flattée agréablement par une harmonie aussi belle que bien soutenue. J'ai remarqué, en un mot, chez eux, ce beau fini, simple et naturel, qui a toujours fait et qui fera toujours la perfection des ouvrages (1). Quoique Démosthène soit plein de force, il respire néanmoins partout cette finesse attique si vantée et si peu connue; et, tandis que chez la plupart des écrivains une certaine affectation et un art trop marqué décèlent presque toujours le soin et l'étude, tout ce que produisent chez Démosthène les veilles et le travail, c'est de cacher l'art, c'est de donner à sa phrase le tour et les mouvemens de la plus simple nature.

---

(1) Celui de nos auteurs, selon moi, qui a le mieux saisi cette finesse attique, c'est la Fontaine. Rien de si simple et de si négligé en apparence que le style de ce fabuliste inimitable; rien de si parfait et de si fini, si l'on vient à l'examiner de près: il joint aux grâces de l'atticisme une gaîté naïve et ingénieuse que ne connaissaient pas les anciens.

Je ne trouve dans toute l'antiquité que Cicéron qui puisse soutenir le parallele avec cet orateur fameux. Avant de les comparer ensemble, considérons à part l'orateur latin.

Eloquence de Cicéron avec un précis de sa vie.

Cicéron eut plus d'avantages que Démosthène dans ses premières années. Sa famille était honnête, quoiqu'elle ne fût ni patricienne, ni illustrée par les premiers honneurs : elle jouissait de biens assez considérables qui passèrent entre ses mains sans contestation. Il apporta en naissant le génie le plus heureux et le plus facile, qu'un père, aussi tendre qu'éclairé, prit soin de cultiver lui-même avec le secours de citoyens distingués par leur éloquence et par leur savoir. Crassus, orateur célèbre de ce tems-là, présidait à ses études, et en réglait le plan ; les plus habiles maîtres qui fussent alors à Rome, lui donnèrent des leçons. Il s'appliqua aux sciences et aux lettres avec une ardeur avide et infatigable ; la poësie, l'histoire, la philosophie, firent les délices et les amusemens de sa jeunesse. Son frère Quintus croyait que la nature seule, aidée et soutenue par un fréquent exercice, suffisait pour former l'orateur ; Cicéron pensait bien autrement ;

il croyait que le talent de la parole était peu de chose, s'il n'était perfectionné par l'étude, et enrichi d'une vaste étendue de connaissances. Convaincu que, sans une application opiniâtre, on ne pouvait rien faire de grand, il se donnait tout entier au travail. On en vit bientôt les fruits; et dès qu'il parut au barreau, il s'attira un applaudissement général. Il avait un esprit fécond, vif et brillant, une imagination riche et pleine de feu, un style orné, abondant, étendu. Tout le monde était enchanté de son éloquence, et frappé de ses talens: lui seul n'était pas satisfait. Moins occupé des qualités qu'on admirait en lui, que de celles dont il croyait manquer, il interrompit les exercices du barreau, et fit un voyage à Athènes (1) et dans l'Asie mineure, où, tout célebre ora-

(1) La gloire de l'éloquence et le goût du vrai beau se soutinrent long-tems à Athènes. Lors même que cette ville fut entièrement déchue de sa puissance, et qu'elle fut passée sous la domination des Romains, ses vainqueurs rendirent hommage à son goût et à ses talens; ils y voyageaient et y faisaient quelque séjour pour s'instruire et pour y prendre un certain ton de finesse et de délicatesse, qui était comme propre au terroir; les plus riches envoyaient leurs enfans pour y achever leurs études, pour y acquérir des connaissances sous d'habiles maîtres, et s'y perfectionner dans l'art de la parole.

teur qu'il était déjà, il se rendit le disciple des maîtres savans qui y enseignaient la rhétorique. Molon, le Rhodien, sur-tout, lui rendit un grand service, en lui apprenant à retrancher de cette superfluité et de cette abondance qui étaient l'effet de la vivacité de l'âge, en l'accoutumant à serrer davantage son style, à le retenir dans de justes bornes, à lui donner plus de poids et de maturité. Notre illustre disciple forma lui-même sa diction, travailla à la rendre plus ferme et plus vigoureuse, en traduisant les deux fameuses harangues de la couronne.

Il revint à Rome, et reparut tout autre au barreau. Excité par sa propre ardeur et par les grands succès d'Hortensius, dont il devint le rival, et dont il ne cessa jamais d'être l'ami, il conçut dès lors le dessein d'enlever à la Grece, ou du moins de lui disputer la gloire de l'éloquence. Il en embrassa courageusement toutes les parties, sans en négliger aucune. Le style simple, le style orné, le style sublime, lui devinrent également familiers et naturels, et l'on trouve des modèles achevés de ces trois genres dans ses harangues.

Le caractère propre de Cicéron est de savoir prendre tous les caractères, et d'exceller en tous. Dans ses discours, c'est tantôt Isocrate; il en a toute la douceur, la correction, l'exactitude et l'harmonie : tantôt, c'est

Eschine; il en a l'adresse et la finesse, l'habileté à faire valoir les plus petites choses, le tour subtil et ingénieux, l'art de jeter en passant du ridicule sur son adversaire : tantôt, c'est le divin Platon; on admire en lui cette fécondité de pensées grandes et magnifiques, d'images nobles et touchantes, qui nous transportent, qui nous élevent au-dessus de nous-mêmes; cette abondance majestueuse qui charme et agrandit notre ame, en l'inondant d'un plaisir aussi doux que sublime : tantôt, c'est Démosthène; c'est sa force et sa vigueur, son raisonnement serré et pressant, son style brusque et rapide, sa véhémence entrainante, ses foudres et ses éclairs. Il est une partie dans laquelle il prime sans avoir de rivaux; personne n'a entendu, aussi-bien que lui, à remuer le cœur par les doux sentimens de la compassion. Attendri et touché, il laisse aller son style, qui prend naturellement, et de lui-même, cet air de désordre et de négligence, ce ton et ce langage de la douleur, si propres à toucher et à attendrir ceux à qui l'on parle. La plupart de ses péroraisons, et sur-tout celle de la Milonienne, sont des chefs-d'œuvres dans ce genre.

Il se trouva dans les circonstances les plus favorables : l'étendue de l'empire romain, qui était à son plus haut point de grandeur et d'élévation, fournissait une ample matière à

son génie vaste, qu'on peut dire, d'après Tite-Live, avoir été égal à cet empire. Une multitude incroyable de causes différentes devait contenter son esprit fécond et varié: la république, dans un état de fermentation et de crise, exerça plus d'une fois son zèle républicain. Sans parler de Clodius dont la rage effrénée, secondée par les transports aveugles d'une populace ameutée, fournit à son talent, pour la parole, plus d'occasions qu'il n'aurait voulu; l'audace réfléchie de Catilina, les emportemens furieux d'Antoine, ces deux fiers ennemis de la patrie qu'ils voulaient opprimer, donnèrent du nerf et du ressort à son éloquence, la rendirent plus vive et plus impétueuse. Par la vigueur de sa politique et la véhémence de ses discours, il força l'un de sortir de la ville, il écarta cet ambitieux qui, devenu forcené par les obstacles, voulait embrâser Rome pour la tyranniser; il le réduisit à périr sur un champ de bataille, les armes à la main, avec un courage et dans un désespoir inutiles: il enflamma, contre l'autre, le sénat et le peuple, le fit déclarer ennemi de l'état, s'éleva contre lui sans relâche avec une éloquence plus qu'humaine, et il eût réussi à soutenir la république sur le penchant de sa ruine, en la délivrant de son plus terrible adversaire, si le perfide Octave, qu'il avait trop

loué, ne se fût ligué contre cette patrie dont il avait affecté d'abord de défendre vivement les intérêts, avec celui-là-même qui les attaquait ouvertement, et n'eût fini par la livrer à la haine cruelle d'un ennemi irrité, son panégyriste, son protecteur, son ami, celui qu'il appelait son père. Mais, détournons les yeux de la mort déplorable de cet illustre Romain, pour ne nous occuper que de sa gloire.

Les affaires publiques et particulières, dont le nombre était presque infini dans Rome, ne pouvaient suffire à l'activité de ce génie prodigieux; il s'est appliqué à toutes les parties de la littérature, sans avoir été médiocre dans aucune. Poësie (1), histoire, lettres familières, traités philosophiques, ouvrages didactiques, rien ne fut étranger pour lui; il trouvait du tems pour tout: son délasse-

(1) Il y a une espèce de préjugé sur Cicéron par rapport à la poësie. Parce qu'il s'est trouvé deux ou trois mauvais vers parmi un grand nombre d'autres qu'il avait composés, et que des esprits envieux et critiques ont pris à tâche de citer ces mauvais vers, sans parler des autres, on s'est imaginé que Cicéron n'avait aucun talent pour la poësie; ce qui me semble faux. Car, parmi les fragmens de sa poësie qui sont parvenus jusqu'à nous, on y voit de très-beaux vers, et qui ne le cèdent en rien à ceux des meilleurs poëtes de son tems. Il faut remarquer qu'Horace et Virgile n'avaient pas encore paru.

ment était d'entretenir des savans de toutes les espèces, de composer des livres sur tous les sujets. Je ne dis pas qu'il savait encore goûter des douceurs, dans le sein de sa famille qu'il chérissait et dont il était chéri; au milieu de ses amis, au bonheur et aux infortunes desquels il prit toujours un tendre intérêt; dans la société, dont il faisait les délices par son humeur enjouée et agréable. En un mot, on voit dans Cicéron plusieurs grands hommes : quand il n'eût pas été le prince des orateurs latins, il eût été ou un des meilleurs poëtes de son tems, ou le plus célèbre rhéteur, ou le plus profond philosophe, ou le plus fameux historien, ou le politique le plus habile, ou le littérateur le plus aimable.

Je dis littérateur aimable; Cicéron joignait à beaucoup de force et de vigueur, ce qu'on appèle l'urbanité romaine. L'urbanité romaine était un certain goût propre à la ville, une certaine politesse dans les manières et dans le style qui excluait toute rudesse : je ne la considère ici que dans le style. L'urbanité romaine, dit monsieur Rollin, répond à l'atticisme des Grecs, c'est-à-dire à ce qu'il y avait parmi eux de plus fin, de plus délicat, de plus spirituel, en un mot de plus achevé pour les pensées, pour les expressions, pour les tours : il y a néanmoins

quelque différence entre l'un et l'autre. L'urbanité romaine supposait un esprit agréable, formé par le commerce d'un monde poli; elle exigeait une diction flatteuse sans fadeur, élégante et ingénieuse sans affectation, fleurie et gracieuse sans afféterie, fine et délicate sans mystère, facile sans être négligée, châtiée sans être recherchée, piquante sans être trop acérée. Cicéron excellait dans cette diction; il nous en a donné de parfaits modèles dans plusieurs de ses discours, et sur-tout dans les ouvrages de philosophie et de rhétorique, qu'il a traités par dialogues.... ses contemporains cependant lui ont reproché de n'avoir pas le goût attique, et je crois qu'ils avaient quelque raison. L'urbanité romaine sans doute a beaucoup de rapports avec l'atticisme; mais il est un beau simple, naturel, sans apprêt, négligé en apparence, qui flatte sans se laisser appercevoir, qu'il est plus facile de sentir que de définir, c'est lui qui constitue l'atticisme : je le trouve assez dans Phédre, dans Térence et dans Horace, mais non pas en général dans Cicéron, à qui certainement on ne peut refuser l'urbanité romaine.

Quoi qu'il en soit de cette question, l'orateur romain était sans contredit plus universel, plus grand homme que l'orateur grec; et celui-ci ne peut lui disputer la palme que comme orateur et politique.

Quoique Eschine ait plus de naturel et de simplicité que Cicéron, plus d'esprit et de finesse que Démosthène, je ne crois pas néanmoins qu'il puisse entrer en parallèle avec ces deux orateurs qui, sans manquer des parties où il excellait, possédaient au plus haut degré d'autres parties plus importantes où il leur est inférieur. Ajoutez que le peu de discours qu'il a laissés, ne peuvent suffire pour nous prouver la force et la fécondité de son génie, comme le prouvent le grand nombre de harangues diverses qui nous sont restées des deux autres. Je ne comparerai donc que Cicéron et Démosthène. On ne sera peut-être pas fâché que j'étende le parallèle sur toute leur personne, que je montre ce qu'ils ont pu avoir en tout de commun et de différent.

Parallèle de Cicéron et de Démosthène.

Démosthène avait reçu de la nature un génie vigoureux, un esprit délicat, juste et vif, précis et fécond ; il était né pour l'éloquence : mais il éprouva, comme nous l'avons dit, les plus grandes difficultés pour la déclamation ; il fallut vaincre des organes rebelles qui semblaient devoir résister à tous les efforts. Son éducation fut malheureusement négligée : ses premières années, années si précieuses, furent entièrement perdues ;

ses talens restèrent quelque tems cachés, il fallut qu'il les décelât lui-même, et qu'il les produisît. L'éloquence, dans sa ville, était heureusement fort honorée; en écoutant les autres orateurs, il ne tarda point à sentir, et à se dire à lui-même qu'il était aussi orateur : il se réveilla comme d'un profond sommeil, et se livra au travail avec une ardeur infatigable qu'il conserva toute sa vie. Au génie le plus facile, à l'imagination la plus brillante et la plus fleurie, la plus ardente et la plus féconde, Cicéron joignit l'avantage d'être élevé sous les yeux d'un père savant, qui lui servit de premier maître, et qui le mit ensuite sous la direction des maîtres les plus habiles, et des orateurs les plus distingués. Sa facilité incroyable, loin de le porter à la paresse, le rendit plus laborieux; plus il vit qu'il pouvait apprendre, plus il fut avide de s'instruire. Nous avons vu tout ce qu'il a fait pour se perfectionner dans le grand art de la parole. Les Romains, quand il parut, commençaient à goûter la belle éloquence; mais il s'en fallait beaucoup qu'ils eussent le goût aussi fin et aussi formé que les Athéniens. En plaisant à ceux-ci, on était sûr d'avoir fait du vrai beau, qui seul avait droit de leur plaire; il fallait accoutumer ceux-là à des beautés qui étaient nouvelles pour eux. La complexion de l'un

et l'autre orateur était naturellement faible; ils surent l'un et l'autre la fortifier par la sobriété la plus exacte, au point qu'ils pouvaient parler fort long-tems et avec la plus grande contention. Tous deux aussi habiles à réveiller dans le cœur des peuples l'ardeur des combats, que peu propres à commander les armées, ils ne se piquaient ni de la science ni de la bravoure militaire; tous deux, au reste, excellens politiques, fermes dans leurs principes, mais sachant se plier aux circonstances, aimant la patrie, zélés pour la liberté, ils les défendirent constamment contre ceux qui les attaquaient, et périrent enfin d'une mort violente, victimes de leur amour et de leur zèle (1): ils prouvèrent en mourant qu'il est un courage politique qui donne le même nerf et la

---

(1) Retiré dans l'isle de Calaurie, et refugié dans un temple de Neptune, Démosthène y fut investi par les gardes d'Antipater qui le pressaient de se fier à la clémence de leur maître : *Non*, dit-il, *je ne devrai jamais rien au tyran de ma patrie*; et s'étant mis à l'écart comme pour écrire quelques mots, il avala le poison dont il tenait toujours son stylet abreuvé, pour en faire usage en cas de besoin. Lorsqu'il le sentit opérer et qu'il fut sûr de son effet, appellant Archias, capitaine des gardes : *Emmene ce corps à ton maître*, lui dit-il, *car pour Démosthène tu ne l'emméneras pas*. Quant à Cicéron, proscrit par les

même force à l'ame pour gouverner l'intérieur des états, que lui donne la valeur guerrière pour les défendre au dehors. L'Athénien paraît avoir eu moins de besoin d'appui que le Romain, dont la fermeté un peu dépendante cherchait un soutien étranger, et s'étaya en effet d'abord de Pompée et d'Octave ensuite. Cette différence de leur caractère parut sensiblement, quand ils furent exilés. Cicéron abandonné par Pompée, abattu et découragé, se retira en Macédoine où il resta oisif : Démosthène ne laissa pas ralentir son zèle actif ; il mit à profit sa disgrace, et parcourait toutes les villes grecques pour les animer contre les Macédoniens. Mais ils témoignèrent tous deux la même impatience pour revenir et rentrer dans les affaires dont ils étaient éloignés ; ils ne supportèrent pas avec une tranquillité philosophique la rigueur d'un exil dont la cause était bien différente. L'un fut obligé de sortir de Rome par la violence de l'audacieux Clodius, qui souleva contre lui la populace ;

Triumvirs, poursuivi et atteint par leurs satellites, il défendit aux esclaves qui l'accompagnaient de faire aucune résistance : alors jetant sur ses ennemis un regard tranquille et ferme qui déconcerta leur audace, et présentant sa tête hors de la litière où il était porté : *Prenez ce que vous demandez*, leur dit-il, *et achevez votre ouvrage.*

l'autre fut banni de sa ville, violemment soupçonné de s'être laissé corrompre par un des lieutenans d'Alexandre réfugié à Athènes. Le désintéressement du premier était à toute épreuve : il signala son mépris pour les richesses dans les provinces où il fut envoyé comme questeur ou comme proconsul, en un tems où l'avarice et la cupidité des magistrats ne connaissaient point de bornes. Quoique le second n'ait pas eu les mêmes occasions d'augmenter sa fortune, on sait qu'il aimait l'argent, et il s'en faut bien qu'il fût à l'abri de tout soupçon pour l'intégrité. Celui-ci n'avait pas un caractère aussi droit, aussi honnête, aussi aimable que celui-là; et les plus grands ennemis de la gloire de Cicéron ne purent jamais lui reprocher qu'un peu de faiblesse dans certaines conjonctures, et trop de jactance dans plusieurs de ses discours. Démosthène était peut-être aussi amoureux de la gloire, aussi avide de louanges, mais il savait ne le point paraître, et ne parler de lui-même que lorsqu'il y était nécessité. Quoi qu'il en soit, ils furent tous deux rappelés dans leur patrie, où ils furent reçus avec des démonstrations de joie et d'amour qui leur firent bénir un exil devenu pour eux la cause de si grands honneurs, et se féliciter du jour de leur rappel comme du jour de leur vie le plus glorieux. Ils furent obligés

l'un et l'autre de quitter une seconde fois la ville qui, à leur retour, avait manifesté sa satisfaction par des témoignages si éclatans ; mais ce fut pour n'y plus rentrer. Ils en sortirent avec la liberté, qui n'y rentra point non plus, et avec laquelle du moins ils tombèrent honorablement, n'ayant pu la soutenir malgré tous leurs efforts.

Il est tems de comparer leur éloquence : on ne peut disconvenir qu'ils ne l'aient portée aussi loin qu'il était possible ; quand on veut parler d'orateurs parfaits, les noms de Cicéron et de Démosthène se présentent naturellement. Il faut qu'ils aient excellé dans toutes les parties de l'éloquence, pour avoir réuni, comme ils ont fait, les suffrages des siècles, pour que leur nom soit passé d'âge en âge, honoré toujours de la même vénération, regardé toujours comme celui de l'éloquence même. Ils avaient tous deux une excellente dialectique et une connaissance profonde du cœur humain, sans lesquelles il nous est impossible de déterminer sur-le-champ, et quand il nous plaît, ceux qui nous écoutent, détermination qui, comme je l'ai dit, constitue la nature de l'éloquence proprement dite. Une ame sensible, un esprit fin et juste, rempli de toutes les connaissances nécessaires, un fonds inépuisable de bon sens, une imagination forte

et féconde, leur faisaient trouver, dans tous leurs discours, ce qui était le plus capable de convaincre l'esprit et de toucher le cœur; leur faisaient disposer ce qu'ils avaient conçu, dans l'ordre le plus favorable à leur dessein; enfin leur indiquaient toutes les bienséances et toutes les précautions convenables. Leur style est dans cette manière étendue et harmonieuse qui amuse l'auditeur en l'instruisant, qui l'occupe sans le fatiguer, qui charme et séduit son oreille pour maîtriser sa volonté; arrondi en périodes, brusque et coupé, simple et subtil, relevé et sublime, rapide et impétueux, gracieux et orné, toujours propre au sujet qu'ils traitent, au but qu'ils se proposent. Ils excellent l'un et l'autre dans le talent de narrer (1); ce talent si essentiel, qui est d'un si grand usage dans

(1) J'ai remarqué que tous les grands orateurs n'ont jamais été médiocres dans cette partie. Une narration bien faite, de quelque nature que soient les faits qu'elle expose, dans quelqu'endroit du discours qu'elle soit placée, attache l'auditeur, l'engage à écouter les preuves avec la plus grande attention, l'appaise ou l'anime pour ou contre ceux qui en sont les objets. On dit ordinairement qu'il est peu d'avocats qui racontent bien, parce que, sans doute, il est peu d'avocats qui soient vraiment orateurs. On sait quel avantage le talent de raconter donne dans les conversations : on ne peut être grand orateur sans y exceller. Démosthène, Eschine

le discours, par lequel on prépare ses auditeurs aux preuves qu'on veut leur fournir, aux sentimens qu'on veut leur inspirer.

Malgré tous ces traits de ressemblance, nos deux orateurs en ont beaucoup qui les distinguent; et je ne craindrai pas de le dire, quoiqu'il y ait peut-être de la témérité à prononcer sur une question que n'ont osé décider tant d'habiles écrivains, je crois que l'avantage est du côté de Démosthène. Cicéron, sans doute, maniait plus délicatement la plaisanterie que Démosthène; il savait, mieux que lui, émouvoir la compassion; sa diction est plus fleurie et plus agréable, plus moëlleuse et plus abondante, plus magnifique et plus harmonieuse: mais il est moins bon raisonneur, moins simple et moins naturel, moins fort et moins nerveux, moins rapide et moins entraînant, et ces qualités me paraissent bien plus importantes dans la véritable éloquence, que la plaisanterie et l'art d'exciter la compassion; que les fleurs, les agrémens, l'abondance, l'harmonie et

---

et Cicéron y ont excellé tous trois à-peu-près également: si l'avantage est de quelque côté, c'est, selon moi, du côté d'Eschine qui, dans les faits qu'il raconte, choisit toujours avec un art d'autant plus admirable, qu'il se cache sous un air plus naturel, les circonstances les plus propres à produire l'effet qu'il desire.

la magnificence du style. Le raisonnement chez Cicéron est quelquefois embarrassé et embrouillé, il ne se présente pas assez tôt à l'esprit; chez Démosthène, il est toujours net et lumineux, il est clair, il frappe tout d'un coup. Cicéron plait, mais il paraît trop occupé de plaire; on apperçoit l'art, on voit le rhéteur qui discourt avec complaisance; l'harmonie de ses phrases est une musique qui enchante, mais en général elle est trop étudiée; il s'affectionne pour certaines désinences qui reviennent trop souvent. Démosthène plait sans chercher à plaire, il ne paraît occupé que de son sujet; quoiqu'il flatte agréablement l'oreille par la justesse et la rondeur de ses périodes, on goûte ce plaisir sans y penser. Je pourrais étendre davantage ce parallèle, mais je ne pourrais rien dire de mieux que ce qu'a dit le célèbre Archevêque de Cambrai: je vais le faire parler lui-même.

M. de Fénélon, dit M. Rollin, se déclare hardiment pour Démosthène; cependant, ajoute-t-il, ce n'est pas un écrivain qu'on puisse soupçonner d'être ennemi des graces, des fleurs et de l'élégance du discours. Voici comme il s'en explique dans sa lettre sur l'éloquence.

» Je ne crains pas de dire que Démosthène
» me paraît supérieur à Cicéron. Je proteste

» que personne n'admire Cicéron plus que » je fais; il embellit tout ce qu'il touche; » il fait honneur à la parole; il fait, des » mots, ce qu'un autre n'en saurait faire: » il a je ne sais combien de sortes d'esprits, » il est même court et véhément toutes les » fois qu'il veut l'être, contre Catilina, » contre Verrès, contre Antoine; mais on » remarque quelque parure dans son discours, » l'art y est merveilleux, mais on l'entrevoit: » l'orateur, en pensant au salut de la républi- » que, ne s'oublie pas et ne se laisse pas » oublier. Démosthène paraît sortir de soi, » et ne voit que la patrie; il ne cherche » point le beau, il le fait sans y penser; » il est au dessus de l'admiration; il se sert » de la parole, comme un homme modeste de » son habit pour se couvrir; il tonne, il » foudroie, c'est un torrent qui entraine » tout: on ne peut le critiquer, parce qu'on » est saisi; on pense aux choses qu'il dit » et non à ses paroles; on le perd de vue; » on n'est occupé que de Philippe qui en- » vahit tout. Je suis charmé de ces deux » orateurs, mais j'avoue que je suis moins » touché de l'art infini et de la magnifique » éloquence de Cicéron, que de la rapide » simplicité de Démosthène».

Il est une chose qui révolte également dans Démosthène et dans Cicéron, aussi-bien que

dans Eschine : ce sont les invectives violentes et grossières qu'ils se permettent dans plusieurs de leurs discours. On est surpris de voir Eschine et Démosthène s'accabler mutuellement d'injures, produire l'un contre l'autre des anecdotes indécentes, se renvoyer à l'envi les noms odieux de fourbe, de traître, de scélérat. On est étonné d'entendre Cicéron apostropher de la manière la plus dure les premiers hommes de la république; leur prodiguer les épithètes les plus injurieuses, les plus sanglantes ironies; les outrager de paroles sans aucun ménagement; les présenter par-tout comme des personnages vils et méprisables. On serait tenté, en lisant plusieurs discours de ces trois orateurs, de soupçonner de mauvais goût, et ces orateurs eux-mêmes qui déshonoraient leur éloquence par de tels excès, et les auditeurs qui se plaisaient à les écouter. Les uns et les autres étaient blâmables sans doute; la raison, notre religion et nos mœurs, les condamnent. Mais enfin la liberté républicaine poussée souvent jusqu'à la licence; cet amour de la patrie que ressentait un républicain zélé, et qui le remplissait d'indignation contre un adversaire qu'il voyait trahir l'état, ou nuire à ses intérêts; cette inclination à médire, dont les hommes les plus sensés ne peuvent se défendre; le plaisir d'entendre les médisances,

naturel sur-tout à un peuple assemblé, quelque poli qu'il soit d'ailleurs, inclination et plaisir qui n'étaient retenus ni par le frein d'une religion aussi auguste, aussi sage que la nôtre, ni par la nature d'un gouvernement plus absolu et moins tumultueux; le sentiment de la haine et de la vengeance, qui était permis dans le paganisme, et qu'on pouvait manifester sans honte : tout cela autorisait en quelque sorte, chez les Romains et chez les Grecs, ces excès vraiment condamnables. C'est d'après ces réflexions, et non d'après nos mœurs, qu'il faut lire dans plusieurs discours des orateurs anciens ces invectives qui offensent des oreilles françaises (1).

Orateurs et Écrivains français, *Comparés à Cicéron, à Eschine et à Démosthène.*

* Après avoir hasardé mon jugement sur le mérite des premiers orateurs de l'antiquité,

---

(1) Les avocats chez nous ont bien de la peine à se contenir, quoique chrétiens et français, quoiqu'ils parlent devant des magistrats respectables, dont la gravité leur en impose; s'ils parlaient devant une multitude qui aimât les invectives, peut-être invectiveraient-ils avec autant de liberté que les orateurs grecs et romains : ils auraient tort sans doute, et plus tort qu'eux encore.

* *Nota.* Je voulais mettre ici les jugemens de Cicéron sur Démosthène, de Longin, de Denys d'Halicarnasse, de Quintilien, sur le même Démosthène, sur

je vais donner en peu de mots mes idées sur quelques orateurs et écrivains modernes comparés à ces anciens.

Massillon est regardé ordinairement comme le Cicéron français, et c'est avec justice. Il avait, comme l'orateur de Rome, ce génie heureux et facile qui se plie aisément à tous les genres d'éloquence; comme lui brillant et solide, pompeux et magnifique, simple et précis quand il le voulait : je ne crois pourtant pas qu'il eût jamais été aussi nerveux et aussi rapide, aussi fort et aussi véhément, quand même il eût eu à parler dans les mêmes conjonctures.

Je ne trouve point chez nous d'orateur qui ressemble à Eschine; l'auteur seul des lettres provinciales me paraît avoir toute sa finesse et tout son agrément. Il excelle, comme l'orateur grec, dans la narration; il raconte avec cette simplicité naïve et piquante qui, par des traits naturels, mais pleins d'art, rend odieux ou ridicules ceux qu'il fait agir et parler. Il a, dans ses dernières lettres, toute la vigueur et toute la véhémence du redoutable adversaire d'Eschine.

C'est à tort, suivant moi, qu'on a com-

Eschine et sur Cicéron, mais j'ai cru plus à propos de les renvoyer à la fin de ce discours préliminaire.

paré souvent Bossuet à Démosthène : ils ont bien tous deux la même élévation de génie, mais leur éloquence est aussi différente que les genres dans lesquels ils se sont exercés. Bossuet a bien plus de rapport avec le plus éloquent des philosophes, avec Platon, soit pour la sublimité des idées, soit pour la pompe et la magnificence de l'expression. Ce serait avec beaucoup plus de fondement que l'on comparerait à Démosthène Bourdaloue, quoiqu'en général celui-ci n'ait pas autant de finesse que l'orateur grec, autant de vivacité ni de rapidité dans le style. La diction de Bourdaloue est forte et abondante, son langage pur et naturel. Avec ce ton de prophète qui lui est propre, avec cette autorité imposante qu'il reçoit du dieu au nom duquel il parle, il touche, frappe, remue les consciences, il entraîne ses auditeurs par un enchaînement admirable de raisonnemens solides et pressans.

Il est un homme parmi nous, qui me paraît ressembler à l'orateur d'Athènes, autant que deux esprits peuvent se ressembler : c'est un écrivain dont on admire l'éloquence en blâmant ses écarts et ses paradoxes, le citoyen de Genève. Je trouve dans l'un et dans l'autre la même élévation, la même noblesse, le même nerf, la même énergie, avec de l'harmonie et des graces. Le style de Rousseau

n'est pas tout-à-fait aussi simple ni aussi rapide que celui de Démosthène; mais il ne devait pas l'être; le style d'une dissertation, même oratoire, doit différer de celui d'un discours, et sur-tout d'un discours fait pour entraîner la multitude. Peut-être Rousseau aurait-il parlé, aurait-il écrit comme le véhément antagoniste du roi de Macédoine, s'il eût eu les mêmes occasions.

MOYENS D'ACQUÉRIR LA VÉRITABLE ÉLOQUENCE.

Parlons maintenant des moyens d'acquérir la véritable éloquence. Je suis bien éloigné de regarder, comme inutile, la lecture des rhéteurs, et sur-tout de ceux qui ont joint les agrémens du langage à la solidité des préceptes; mais je suis persuadé que les préceptes seuls n'ont jamais rendu et ne rendront jamais personne éloquent; qu'on ne doit pas s'en passer, mais qu'on le pourrait absolument; qu'enfin une lecture réfléchie des orateurs célèbres, anciens et modernes, pourrait suffire. Voici la marche qui me paraît la plus sûre pour parvenir à l'éloquence. Qu'on lise d'abord attentivement les harangues des grands orateurs, grecs, latins et français; qu'on observe la clarté avec laquelle ils exposent leur sujet, le divisent et subdivisent, sans trop multiplier néan-

moins, sans tracer avec une exactitude symétrique les divisions et les subdivisions, qui rendraient le discours peu naturel, désagréable et même obscur, contre l'intention de celui qui les emploie ; qu'on remarque le jugement subtil et solide qui leur fait trouver, dans un sujet quelconque, les raisons les plus fortes, les plus capables de faire impression ; qui les guide dans la manière la plus favorable de les disposer et de les présenter ; qui leur fait dire tout ce qu'il faut et jamais plus qu'il ne faut ; qui leur fait proportionner leur style aux matières qu'ils traitent, aux personnes devant lesquelles ou pour lesquelles ils parlent, qui leur fait observer toutes les bienséances, et employer toutes les précautions convenables ; qu'on fasse attention, en lisant leurs écrits, à cette chaleur, à cette vivacité d'une imagination sage et réglée qui échauffe, qui anime le raisonnement, qui sait unir et fondre les différentes parties, en faire un tout agréable, qui sait cacher, pour ainsi dire, les nerfs du discours, les recouvrir d'une enveloppe active, les embellir d'un coloris mâle et gracieux, donner à ce corps entier un air de vie, de santé, de noblesse et de majesté, qui intéresse, qui attache l'auditeur ; qu'on étudie chez eux la manière ingénieuse dont ils se concilient la

bienveillance ; comment ils savent donner une idée avantageuse d'eux-mêmes, de leurs causes, de leurs clients ; comment ils captivent l'attention, et préviennent les dégoûts par l'harmonie des phrases, par le choix des expressions et des pensées, par la beauté et la variété des figures ; que l'on considère l'art admirable avec lequel ils racontent les faits, soit à la tête, soit dans le cours de la harangue, l'adresse avec laquelle ils s'insinuent dans l'esprit des personnes auxquelles ils parlent, les flattent, les amusent pour en obtenir ce qu'ils souhaitent, adoucissent ce qui serait trop dur, augmentent ou diminuent ce qu'ils veulent leur faire admirer ou mépriser, louer ou blâmer, aimer ou haïr, desirer ou craindre ; qu'on soit frappé de cette autorité imposante, de cette force impérieuse dont ils usent quelquefois pour vaincre la résistance de ceux qui les écoutent, pour subjuguer leurs volontés, ravir leur consentement, emporter leurs suffrages ; qu'on examine enfin tous les ressorts, toutes les machines qu'ils font jouer pour remuer les cœurs et les déterminer à leur gré : qu'avant de lire aucune rhétorique, on en ait composé une dans sa tête, par toutes les observations qu'on aura faites en étudiant les orateurs les plus célèbres ; qu'on lise alors les plus habiles rhéteurs, Aristote, Cicéron, Longin, Quin-

tilien, le P. Rapin, Fénélon, Rollin, le P. Lamy, Gibert et les autres; qu'on joigne leurs observations aux siennes, qu'on apprenne à remarquer ce qui avait échappé; on les lira avec d'autant plus de fruit et de plaisir, qu'on sentira mieux la justesse de leurs remarques, que ce ne seront point des idées vagues et abstraites qui causeraient de l'ennui, qui seraient plus capables de dégoûter de l'éloquence que d'en inspirer le goût, mais des idées claires et sensibles qu'on appliquera soi-même à des objets connus: qu'on reprenne ensuite la lecture des orateurs; que, la tête remplie de toutes les réflexions utiles qu'on aura faites, on les lise avec une nouvelle attention, et certainement on deviendra orateur soi-même, si on a quelque disposition pour le devenir (1). J'ai donc cru pouvoir

(1) On peut dire en général que, dans toutes les sciences et arts, quels qu'ils soient, il faut observer soi-même, réfléchir, connaître enfin les objets, avant que de lire et d'étudier les principes généraux que d'autres ont établis d'après leurs observations, leurs réflexions et leurs connaissances. Il suit de là, par exemple, qu'il faut connaître les langues par le commerce des personnes qui les parlent bien, et par la lecture des auteurs qui les ont bien écrites, avant que d'étudier les grammaires qui en donnent les principes: il suit encore, comme nous le remarquons ici, qu'il

être utile au public en mettant sous ses yeux les plus beaux modèles d'une éloquence noble, solide, simple et naturelle, dans un tems sur-tout où l'on paraît un peu s'en écarter.

Ce n'est pas à moi à donner des règles, je dois en recevoir : nous avons sans doute des écrivains excellens que j'admire avec tout le monde ; mais qu'il me soit permis de le dire, il règne parmi nous un goût d'éloquence ou *brillantée* et affectée, ou *échassée* et boursoufflée, aussi éloignée, selon moi, de l'éloquence simple et naturelle des anciens, et des modernes qui les ont suivis, que la vérité l'est du mensonge ; on a introduit sur-tout dans l'éloquence et dans la poësie, une langue tout-à-fait étrangère qu'elles ne connaissent pas, et qu'elles n'avoueront jamais. Rien de si commun, de nos jours, que d'employer dans des poëmes et dans des discours, les termes de *calcul*, de *rapport*, d'*être*, d'*existence*, etc. Cette espèce de jargon métaphysique et barbare (qu'on me permette ces termes) était inconnue à nos bons poëtes et à nos bons orateurs, qui travaillaient à rendre sensibles les idées les plus abstraites, et non à faire parler un langage abstrait au

---

faut apprendre l'éloquence dans les orateurs qui l'ont cultivée avec le plus de succès, avant de lire les rhétoriques qui en développent les règles.

sentiment même. On peut semer les fleurs de l'éloquence et de la poësie dans les déserts arides de la métaphysique, plusieurs de nos écrivains l'ont fait, et avec avantage; mais doit-on transporter les ronces et les épines de la métaphysique dans les jardins fleuris de la poësie et de l'éloquence? N'est-ce pas les défigurer l'une et l'autre, et les dénaturer?

C'est principalement par la lecture des anciens et des modernes qui ont écrit dans le goût des anciens, qu'on pourra se garantir des défauts qui s'introduisent dans l'éloquence, et qui sont quelquefois autorisés par de grands noms. Mais il y a des excès à éviter et des règles à suivre dans l'imitation des anciens auteurs.

Il fut un tems où l'on se permettait de remplir le discours de citations fréquentes des écrivains grecs et latins qu'on avait étudiés: on faisait parade d'une érudition fastueuse qui chargeait et embarrassait le style plutôt qu'il ne l'ornait et l'embellissait; on prouvait, par une foule de longs passages, des vérités simples qui n'avaient besoin que d'être présentées, des vérités connues de tout le monde, et que personne ne conteste. Nous avons proscrit, et avec raison, ce mauvais goût qui, pour faire honneur aux anciens, s'éloignait de leur esprit. On citait des orateurs qui ne citent jamais ou fort rarement,

qui n'arrêtent et ne ralentissent jamais la marche de leurs discours par l'attirail inutile d'une érudition déplacée. C'est l'esprit d'un orateur qu'il faut prendre, quand on l'imite, et non ses expressions et ses pensées. Il faut bien distinguer l'imitateur, du plagiaire. Le plagiaire est toujours un génie froid et stérile, qui cherche, dans un fonds étranger, ce qu'il ne trouve pas dans son propre fonds; qui, n'ayant point assez de force et de chaleur pour se soutenir dans sa marche, s'étaie de tout ce qu'il rencontre, se traîne sur les pas des écrivains qu'il prend pour modèles, copie servilement leurs pensées, leurs expressions, jusqu'à leurs défauts : l'imitateur est quelquefois un esprit fécond et riche, qui, déja échauffé et animé par lui-même, s'échauffe et s'anime encore davantage à la lecture d'un auteur célèbre, dont les pensées sublimes, dont les expressions toutes de feu, le ravissent et l'enflamment. Pénétré de son génie, nourri de son style, familiarisé avec sa manière, enrichi de ses idées qu'il a fondues avec les siennes propres, il compose comme lui, sans cependant songer à lui, lorsqu'il compose : car, après avoir étudié les grands maîtres, et avoir monté son imagination sur la leur, avant de travailler, quand on travaille, il faut les oublier pour ne plus s'occuper que de son sujet.

En lisant, en étudiant les anciens orateurs, c'est leur esprit, je le répète, qu'il faut tâcher de prendre plutôt que certaines beautés qui frappent; c'est ce ton de simplicité et de noblesse qui leur est propre, cette éloquence toute de choses, intéressante néanmoins par la variété des figures, la chaleur des mouvemens, et l'harmonie du style, cette éloquence toujours proportionnée à la nature des matières et à la qualité des personnes; c'est-là, sur-tout, ce qui mérite notre attention dans la lecture des plus grands orateurs de l'antiquité. Tout n'est pas à imiter chez eux; nous ne devons point perdre de vue ce que comportent l'espèce de sujets que nous avons à traiter, et le genre de gouvernement sous lequel nous vivons. Quoiqu'on ne doive pas obéir aveuglément à son siècle, qu'on doive même quelquefois lui commander et l'entraîner plutôt que le suivre; cependant, il est des idées généralement reçues, auxquelles doit se prêter l'orateur sans entreprendre de les contredire, qu'il doit adopter sans s'efforcer de les combattre, dont il doit même tirer parti pour parvenir à son but. Enfin un jugement solide, qu'aura perfectionné la lecture des orateurs anciens, nous dirigera dans la manière de les imiter; nous apprendrons d'eux-mêmes à ne les pas suivre dans certaines occasions, parce qu'eux-

mêmes, dans des occasions pareilles, auraient, sans doute, changé de système et de méthode, du moins pour certains objets. Lorsque nous avons à parler sur un sujet quelconque, demandons-nous, en le méditant, non pas ce qu'ont dit Démosthène et Cicéron dans les circonstances où ils se trouvaient ; mais ce qu'auraient dit ces deux orateurs célèbres, s'ils eussent été dans la même position que nous.

J'ajoute à ces réflexions une observation qui semblera peut-être paradoxale, mais dont la vérité me paraît sensible, c'est que, pour se former au grand art de l'éloquence ou de la poésie, ce n'est pas dans les orateurs ou dans les poëtes de sa langue qu'il faut principalement choisir ses modèles, mais dans les auteurs anciens ou étrangers. L'homme de génie puisera dans ces sources les richesses propres à son imagination ou à son style ; il se formera une manière qui lui sera personnelle et originale : au lieu qu'en se familiarisant trop avec les pensées, les tours, les expressions des écrivains de son pays, il ne sera plus, même involontairement, que leur copiste, et, en quelque sorte, leur plagiaire ; il ne pensera plus, il ne parlera plus que dans leurs propres termes, et les lecteurs instruits reconnaîtront, dans presque tous ses ouvrages, les traits de nos poëtes ou orateurs

distingués qu'il aura pris pour maîtres. Pourquoi Racine, Boileau, la Fontaine, Molière, et tout ce que nous avons d'excellens écrivains, d'écrivains classiques, ont-ils un caractère distinctif qui est à eux? N'est-ce pas que, n'ayant été précédés par aucun grand écrivain français dans leur genre, ils ont enrichi notre langue des beautés anciennes des génies d'Athènes et de Rome? Je me persuade qu'il naîtrait encore des hommes de cette force, si, au lieu de jeter, pour ainsi dire, leur esprit dans le moule de nos écrivains les plus fameux, nos jeunes auteurs s'en occupaient moins, et les oubliaient quelquefois pour choisir leurs maîtres et leurs modèles parmi les anciens, sur-tout, et parmi les étrangers célèbres.

Il est tems de finir cette première partie du discours préliminaire, et de passer à la seconde; qu'on me permette auparavant de parler encore à la jeunesse, à laquelle j'ai parlé tant de fois, et toujours avec affection, toujours dans le dessein de lui être utile.

CONSEILS

Adressés à la jeunesse qui desire se former à l'éloquence.

Que les jeunes gens commencent par se convaincre de l'utilité et des avantages de

l'éloquence. Quoique nous n'ayons pas en France les mêmes occasions et les mêmes motifs pour nous y exercer, que dans les républiques de Rome et d'Athènes, il est néanmoins chez nous beaucoup de positions où un homme éloquent peut faire autant de bien aux autres, qu'il peut se procurer de gloire à lui-même. On peut se distinguer utilement par le talent de la parole, dans l'église, au barreau, dans les grandes compagnies du royaume. Quelle fonction auguste et importante que celle d'entretenir les rois et les peuples dans la chaire de vérité, sur leurs intérêts éternels; de leur parler au nom du très-haut, comme son ambassadeur et son ministre; de leur intimer ses ordres; de leur annoncer ses préceptes; de leur faire sentir la dépendance où sont tous les hommes de l'être suprême; de leur montrer la voie qui mène à la vie, et celle qui conduit à la mort, de leur enseigner ce qu'ils doivent à Dieu, ce qu'ils doivent à leurs semblables, ce qu'ils se doivent à eux-mêmes; de faire valoir les grands motifs de la religion pour les rappeler à la vertu, malgré les résistances d'un cœur faible et opiniâtre, pour les arracher au vice, vers lequel ils sont entraînés, ou par de mauvais exemples, ou par des passions violentes, ou par des habitudes criminelles! Qu'il est beau de pouvoir éclairer les juges

sur l'arrêt qu'ils ont à prononcer dans des causes qui intéressent la fortune, l'honneur, ou même la vie des citoyens; de pouvoir déterminer leurs décisions par une discussion des lois aussi profonde que lumineuse, par des preuves solides et convaincantes, par ces mouvemens rapides et ces grandes figures qui animent, embellissent et persuadent la vérité! Qu'il est flatteur d'être comme le refuge même des premiers hommes de l'état, qui ont recours à nos talens, qui viennent nous confier leurs plus chers intérêts! Qu'il est agréable, sur-tout pour une ame sensible et vertueuse, d'être le patron des faibles et des opprimés, de défendre leurs droits avec un zèle désintéressé contre les hommes injustes et puissans qui les attaquent! Et combien n'est-il pas honorable d'être l'orateur d'une illustre compagnie, de soutenir l'autorité du prince contre l'homme audacieux qui voudrait y donner atteinte, de ramener, par ses discours, le peuple à l'obéissance et à la soumission, s'il voulait s'en écarter; de rappeler au monarque, avec un courage respectueux, les devoirs et les droits de la royauté, de lui exposer avec force les besoins du peuple qu'on lui cèle ou qu'on lui déguise, de faire parvenir jusqu'à lui la vérité qu'on cherche à éloigner de son trône!

Je ne détaillerai pas toutes les circonstances

de la vie dans lesquelles on peut faire usage du talent de la parole ; je remettrai devant les yeux des jeunes gens qui auraient du goût pour l'éloquence, l'ardeur infatigable avec laquelle Démosthène et Cicéron, qui certainement ne manquaient pas de génie, se livraient au travail pour se perfectionner dans le grand art de la persuasion. Ils doivent s'y préparer de bonne heure, commencer à l'étudier et à s'y exercer, dès leur première jeunesse. Ils ne peuvent s'occuper trop tôt de la lecture des excellens orateurs grecs, latins et français ; qu'ils se remplissent de leur esprit ; qu'ils se nourrissent de leur style ; qu'ils observent et qu'ils admirent chez eux la vérité frappante des sentimens et des pensées, toutes les beautés d'une élocution noble et simple, forte et facile, précise et harmonieuse, le feu et l'intérêt qu'ils répandent dans toutes les parties de leurs discours. La lecture des bons historiens et des grands poëtes ne leur sera point inutile. Les premiers leur offriront, avec les agrémens du langage, une foule de faits intéressans qui orneront leur mémoire, et dont ils feront usage dans l'occasion. Les harangues des historiens grecs et latins, et principalement celles de Tite-Live, qui sont pleines d'éloquence, et d'une éloquence toujours propre aux personnages qu'il fait parler, leur serviront aussi beaucoup. En lisant les

poëtes, ils formeront, ils accoutumeront leurs oreilles à la belle harmonie : l'élévation des idées, la chaleur des mouvemens, les graces du style, les beautés de détails qui sont plus sensibles chez les poëtes, la force et la hardiesse des expressions, la rapidité de la marche ; tout cela imprimera dans leur ame encore tendre le goût du vrai beau, qui se fera remarquer en eux, soit qu'ils parlent, soit qu'ils écrivent.

Mais la lecture ne suffit pas, il faut s'exercer à la composition. Dans tout art, quel qu'il soit, c'est en vain qu'on aura étudié les règles, et ceux qui ont le mieux opéré d'après les règles, si on n'opère pas soi-même. Pour devenir bon musicien ou bon peintre, il faut chanter et peindre souvent ; pour devenir bon écrivain, il faut souvent composer. Que les jeunes gens donc travaillent, avec soin, toutes ces traductions et compositions auxquelles on les applique pendant le cours de leurs études ; qu'ils n'en négligent aucune : à force de traduire et de composer, ils se formeront le style, et acquerront une grande facilité pour écrire. Qu'ils se livrent, sur-tout, au travail de la composition, lorsqu'on les occupera spécialement de l'étude de l'éloquence : il faut avoir beaucoup lu avant que de s'exercer dans cette partie ; il faut lire beaucoup, lorsqu'on s'y exerce. Mais, d'abord,

qu'ils se piquent plutôt de lire avec réflexion un petit nombre de livres choisis, que de dévorer à la hâte une foule de livres de toute espèce, qui ne laissent pas plus de trace dans leur mémoire, que n'y en laisserait une multitude de tableaux qu'on ferait passer rapidement devant leurs yeux; qu'ils s'interdisent absolument ces lectures frivoles ou dangereuses qui seraient aussi capables de leur corrompre le cœur, que de leur gâter le goût : qu'ils prennent garde ensuite, même en lisant les meilleurs écrivains anciens et modernes, de négliger d'écrire et de mettre en pratique les grandes règles du style. Qu'ils employent toute l'ardeur, toute l'application dont ils sont capables, pour traiter les différens sujets qu'on propose à leur imagination naissante, donnant à la lecture le tems seulement que leur laissera l'exercice de la composition, le plus utile de tous sans contredit.

Que dirai-je de leurs études philosophiques? Aucune partie de la philosophie n'est à négliger pour eux; elle achevera de former leur jugement, et ornera leur esprit des plus belles connaissances : Cicéron était aussi grand philosophe que grand orateur; Démosthène avait été disciple du divin Platon. Qu'ils s'occupent sur-tout de la science des mathématiques qui est, selon moi, une logique pratique, plus capable qu'aucune autre science

de mettre de la justesse, de l'ordre et de la précision dans leurs idées, et qui réglera leur style sans le dessécher, s'ils sont vraiment éloquens. J'oubliais de leur parler de la déclamation, sans laquelle on ne peut réussir dans l'éloquence, sans laquelle tous les autres talens deviennent inutiles : Démosthène la regardait comme la partie la plus essentielle. Qu'ils n'oublient jamais les peines incroyables que s'est données cet orateur, pour vaincre des défauts naturels qui semblaient insurmontables ; qu'ils exercent fréquemment leur mémoire, qu'ils l'accoutument à être facile et fidelle ; qu'ils profitent du tems où leurs organes sont encore souples et flexibles, pour les plier à une prononciation exacte, nette et distincte, pour faire prendre à leur voix des inflexions vraies et naturelles, et les tons les plus convenables ; qu'ils s'étudient à régler leurs gestes, tous les mouvemens de leur corps, tout leur extérieur enfin ; qu'ils s'habituent à conserver toujours un certain air de gravité, de noblesse et de dignité, maîtres d'eux-mêmes dans la plus grande chaleur de l'action. Je parcours rapidement ces différens objets sur lesquels les bornes que je m'étais prescrites, et que j'ai déja franchies, ne me permettent pas de m'étendre.

Qu'il y aurait encore de choses à leur dire

sur le travail qui doit les occuper, après le cours de leurs études ! C'est alors que commence cette seconde éducation qui assure les avantages de la première. C'est alors qu'avec un jugement plus formé, qu'avec une tête plus ferme et plus mûre, ils doivent repasser sur tous les points d'instruction utiles ou agréables, que, jusqu'à ce tems, ils ont examinés plutôt avec des yeux étrangers, qu'avec les leurs propres. C'est alors que, réfléchissant seuls et sans le secours d'un maître, ils doivent recueillir et s'approprier les réflexions qu'on leur a fait faire sur l'art de la parole, et y en ajouter de nouvelles. C'est alors qu'ils doivent lire, avec une plus grande attention et un dessein plus marqué, les grands modèles et les habiles maîtres d'éloquence. C'est alors qu'ils doivent étudier le cœur de l'homme; il faut que l'orateur en connaisse tous les plis et replis, puisque son talent consiste à savoir le manier, le tourner comme il veut et du côté qu'il veut : ils doivent l'étudier dans les excellens livres de morale, et sur-tout dans leur propre cœur, dans le commerce d'un monde qu'ils verront pour l'observer, sans partager ses plaisirs frivoles. C'est alors qu'ils approfondiront les parties qui doivent exercer leurs talens, suivant l'état auquel la providence les appèle; ou l'écriture sainte et les pères, ou les lois et les coutumes, ou les

intérêts des compagnies, des princes, des peuples et des nations, ou enfin toutes les matières quelconques qu'ils seront dans le cas de traiter; car on ne peut bien parler que de ce qu'on connaît bien. C'est alors qu'ils doivent commencer à essayer leurs forces. Qu'ils ne commencent pas trop tard (c'est dans la jeunesse qu'il faut se former; l'imagination vive et ardente de cet âge dévore sans peine les difficultés que présentent toujours les commencemens; l'amour de la gloire lui fait surmonter tous les obstacles); mais qu'ils ne soient pas non plus jaloux de paraître trop tôt ou trop souvent; il ne faut pas être impatient de se montrer au grand jour, de se jeter dans le tumulte des affaires; il faut amasser tranquillement, à l'ombre et dans le silence du cabinet, la plus grande partie des connaissances dont on a besoin. Qu'ils travaillent sans relâche à se perfectionner, par l'exercice, dans la composition et dans la déclamation; qu'ils consultent, qu'ils écoutent les orateurs les plus distingués de leur tems; mais qu'ils prennent pour modèles les orateurs célèbres de tous les siècles, et l'idée de perfection qu'ils se seront formée de l'éloquence, d'après une étude approfondie de cet art, et des grands hommes qui l'ont pratiquée avec le plus de succès.

Je finis par les exhorter, ce qu'il y a de

plus essentiel, à épurer leur cœur en formant leur esprit ; qu'ils se proposent en cultivant leurs talens de les consacrer à la vertu et à la vérité ; qu'ils s'en fassent une loi et un devoir. L'éloquence est une arme qui peut être utile ou dangereuse, suivant les mains où elle se trouve ; qu'ils s'engagent à ne l'employer que pour l'utilité publique et le bien des particuliers; qu'ils se persuadent, de bonne heure, que la plus douce satisfaction, pour une ame sensible, est de faire servir la parole à la défense des faibles, des opprimés et des indéfendus : les trésors après lesquels aspire la cupidité, dont ils doivent rejeter et mépriser les conseils, sont-ils comparables à ce plaisir pur et honnête ? Qu'ils évitent, en lisant et en étudiant les anciens orateurs, d'y prendre le goût des injures et des invectives que leur dicte une animosité blâmable; goût aussi contraire à la raison, qu'à la politesse dont les Français se piquent plus qu'aucun autre peuple, et à la religion sainte que nous professons ; cette religion qui est toute charité, et qui condamne en nous les ressentimens et les emportemens de la haine. En un mot, que, chez eux, l'homme éloquent soit toujours conduit et dirigé par l'homme sage, le citoyen utile, le philosophe chrétien.

Cette première partie du discours préliminaire pourra paraître un peu longue ; j'ai été

entraîné, malgré moi, par l'importance et la multitude des matières. La seconde partie sera beaucoup moins étendue.

SECONDE PARTIE.

J'ai annoncé, à la tête de ce discours, que la seconde partie renfermerait quelques idées sur la traduction, et spécialement sur la traduction des orateurs; sur les différentes espèces de style, et principalement sur le style oratoire; et que je finirais par dire un mot de mon travail dans la traduction de Démosthène et d'Eschine: voilà ce que j'ai annoncé, et ce que je vais tâcher d'exécuter le plus brièvement qu'il me sera possible.

RÉFLEXIONS SUR LA TRADUCTION EN GÉNÉRAL.

On attend, de tout écrivain qui traduit, quelques réflexions sur l'art de traduire; je vais donc examiner en peu de mots les qualités d'un bon traducteur. Une traduction, pour être parfaite, doit rendre avec fidélité son original, c'est-à-dire, faire passer dans une autre langue le fond des choses, et surtout le ton de l'écrivain, s'il s'agit d'un poète ou d'un orateur; un bon traducteur doit donc bien connaître la langue de laquelle il traduit; connaître encore mieux celle dans laquelle il traduit; avoir, sinon

la même étendue, du moins la même trempe de génie, que l'auteur qu'il traduit ; enfin se donner toute la peine nécessaire pour bien traduire.

Il faut qu'il rende fidèlement le fond des pensées et les beautés du langage, mais il faut qu'il les comprenne et qu'il les sente lui-même, dans la langue étrangère, pour les faire comprendre et sentir aux autres dans la sienne : il doit donc bien posséder cette langue étrangère ; connaître la valeur des mots, leur signification propre, leur force et leur délicatesse ; saisir avec intelligence ces nuances fines qui échappent à bien des yeux, et qui font l'agrément du discours.

Obligé de transporter dans sa langue les pensées et le style qu'il a étudiés dans son original, quelle connaissance ne doit-il pas en avoir ? J'ose dire que celui qui traduit, doit la connaître mieux que celui qui compose. Dans le feu de la composition, les pensées ordinairement sortent du cerveau de l'auteur, toutes revêtues de leurs expressions, comme les poëtes feignent que Pallas sortit toute armée du cerveau de Jupiter. Si l'expression ne suit pas la pensée, si elle tarde trop, quand on l'appelle, on peut se rejeter sur une autre idée qui se présente aussitôt avec le terme convenable. L'Auteur peut abandonner des idées qui sont à lui ; c'est son

propre bien qu'il abandonne. Il n'en est pas ainsi du traducteur ; il a saisi la vraie pensée de son original, il faut absolument qu'il la rende ; il s'est engagé à le faire, il ne peut l'abandonner sans infidélité, sans manquer à ses engagemens ; il faut qu'il épuise toutes les ressources de sa langue, qu'il essaye, qu'il cherche jusqu'à ce qu'il ait trouvé des mots et des tours qui représentent non-seulement telle idée de son auteur, mais encore le style et la manière de cet auteur, la force et les graces de son élocution. Quiconque, faute de chercher ou d'avoir trouvé, ne donne que des à-peu-près, n'est qu'un copiste infidèle, n'est pas traducteur. Une traduction peu fidelle et peu exacte, mais dont la diction est coulante et facile, plaît davantage, en général, qu'une traduction littérale et dure ; oui, sans doute, elle doit être plus agréable à lire : mais une traduction parfaite, la seule vraie traduction, est celle qui joint la plus exacte fidélité à la facilité du style. Il faut qu'on lise la traduction seule avec le même plaisir qu'on lirait une belle composition, et qu'on soit encore plus frappé en approchant la copie de l'original. Quelle connaissance de la langue ne doit point avoir le traducteur pour réunir ce double avantage?

Mais en vain connaîtra-t-il parfaitement les deux langues, s'il ne sent point en soi

quelque étincelle du génie de l'auteur qu'il veut traduire : sans une portion de ce génie, il ne donnera que des copies froides et inanimées. Sur-tout, s'il traduit un auteur plein de feu, quel feu ne doit-il pas avoir lui-même pour le rendre, sans lui rien faire perdre de sa chaleur ? Quel enthousiasme, quelle imagination pour se pénétrer de l'esprit de son original, se tranformer en lui, s'élever avec lui, produire avec lui et comme lui plutôt que le traduire, lui faire parler la langue française, par exemple, comme il l'aurait parlée lui-même s'il fût né en France, le naturaliser Français ! Aussi je suis persuadé, et c'est un fait que l'expérience confirme, qu'on ne peut bien traduire que quand on est en état de bien écrire, et cela dans le genre à-peu-près des originaux qu'on traduit (1). Ne jugeons pas d'un écrivain qui traduit un poëme ou un discours, comme

(1) De ce que le traducteur doit avoir le même génie à-peu-près que son auteur, on pourrait conclure qu'il ne peut traduire qu'un auteur seul, le plus analogue à son génie. Aussi les traducteurs habiles se sont appliqués à traduire un auteur unique, ou s'ils en ont traduit plusieurs, sans doute ils ont choisi des écrivains qui ont tous travaillé dans le même genre, dans le genre le plus conforme à leur goût naturel : peut-être même n'en est-il qu'un dans la traduction duquel ils aient réussi complétement.

d'un peintre qui copie un tableau : l'art désigne au copiste les proportions qu'il doit suivre, les couleurs qu'il doit employer ; il faut que le génie du traducteur trouve dans sa langue le ton et le style propres à chaque phrase de son original.

Avec la connaissance des deux langues, avec le génie de son auteur, le traducteur habile ne réussira pas encore, s'il n'est laborieux. Il en coûte beaucoup pour bien traduire ; il n'y a que ceux qui se sont exercés dans ce travail pénible, qui le sachent : il faut l'avoir éprouvé par soi-même. Eclaircir les endroits difficiles, saisir par-tout le sens vrai ou du moins le plus vraisemblable ; malgré les difficultés qui naissent ou du silence de l'histoire, ou de l'ignorance des usages, ou de la corruption du texte, ou de certains tours extraordinaires d'une langue qu'on ne parle plus, ou même du défaut de l'auteur qui peut-être ne s'est point expliqué assez clairement ; être obligé de rendre telle pensée, telle beauté ; ne rien dire qui ne soit conforme à la manière de son original ; rejéter tout ce qui lui est contraire ; unir l'exactitude la plus scrupuleuse avec le plus grand naturel, l'esprit avec la lettre ; allier, en traduisant, les qualités d'un poëte, par exemple, ou d'un orateur, qui paraissent incompatibles, la précision avec l'harmonie,

la simplicité avec la noblesse, la douceur avec la force; lutter sans cesse contre le génie différent des langues; chercher dans la nôtre des mots pour rendre des idées inconnues chez nous : quel travail tout cela ne demande-t-il pas ?

Quoique les réflexions que je viens de faire sur la traduction soient générales, cependant elles regardent sur-tout la traduction des poëtes ou des orateurs. J'ai toujours été persuadé, et je le suis encore, qu'il faut traduire les poëtes en vers, parce que, sans doute, la mesure des vers étant une partie essentielle du poëte, on ne le traduit qu'en partie, lorsqu'on le traduit en prose. M. l'abbé Delisle, dans le discours préliminaire mis à la tête de son excellente traduction des géorgiques de Virgile, a développé cette vérité, et l'a prouvée par des raisons invincibles et sans replique. Je me borne à la traduction des orateurs dont je m'occupe.

Réflexions sur la traduction des orateurs.

On ne doit pas considérer la traduction d'une harangue, comme celle d'une histoire ou d'une dissertation savante. Dans la traduction d'un historien ou d'un philosophe, c'est sur-tout le fond des choses que l'on recherche, on veut sur-tout s'instruire; on est à-peu-

près content, pourvu que la traduction soit fidelle et claire, qu'elle soit écrite d'une façon supportable. Il est des historiens et des philosophes qui ont un style à eux, une élocution ou forte et précise, ou féconde et sublime, qu'on est bien aise de retrouver dans le traducteur; mais, si on ne l'y retrouve pas, on y voit toujours avec satisfaction, ou une suite de faits importans qui nous instruisent sur des peuples et des personnages que nous desirions de connaître, ou une multitude de réflexions utiles, propres à éclairer notre esprit, à épurer notre cœur, à diriger notre conduite, et qui par-là ont toujours droit de nous intéresser. Il n'en est pas de même de la traduction de discours oratoires.

Un orateur doit avoir pour but non-seulement d'instruire ses auditeurs, mais de les déterminer. Quand il a à parler sur une grande affaire, ou à plaider une cause importante, son discours peut renfermer certains faits intéressans pour l'histoire, des réflexions morales et politiques, utiles pour la conduite de la vie et pour le gouvernement des états; mais, en général, on y rencontre beaucoup de détails et de faits particuliers que l'orateur ne devait pas omettre, qui pouvaient intéresser par eux-mêmes dans le moment, mais qui n'intéressent aujourd'hui que par la manière dont il les expose. Ce que

nous cherchons, sur-tout, dans ses harangues, et ce que nous y trouvons avec plaisir, ce sont les moyens dont il a fait usage pour déterminer ceux qui l'écoutaient. On détermine ses auditeurs en les amusant, en les séduisant, en les entraînant. On les amuse, sur-tout, par les agrémens et l'harmonie du style, par des transitions naturelles qui les font passer d'un objet à un autre, sans qu'ils s'en apperçoivent, par ce ton simple, varié, naïf et précis d'une conversation agréable; dans l'exposé des faits et des raisonnemens, qui les tient toujours attentifs. On les séduit, on les gagne principalement par un langage flatteur, par des tours adroits et subtils, des expressions ménagées avec art; par cette adresse merveilleuse à se servir, contre eux-mêmes, de leur amour propre, à entrer dans leurs sentimens pour les attaquer, à ridiculiser, à diminuer ce dont ils avaient une idée grande et magnifique, à adoucir ce qui serait trop dur par soi-même, à triompher de leurs préjugés sans les combattre de front. On les entraîne par ce ton d'autorité qui leur en impose, par cette marche du discours rapide et impétueuse, qui emporte leurs suffrages, et qui répond si bien à la véhémence de celui qui parle, à l'impétuosité de ses mouvemens. Un discours ne perd déja que trop à n'être point prononcé, à n'être

que lu, absolument dénué de cette vie que lui communique l'action de l'orateur (1) : si vous lui ôtez encore la vie du style, pour ainsi parler, vous lui ôtez tout ou peu s'en faut ; il ne reste presque plus ri n ; ce n'est plus enfin qu'un squelette inanimé dont la vue déplaît.

Le style, je ne crains pas de le dire, fait plus de la moitié de l'orateur ; c'est souvent lui seul, c'est lui qui presque toujours le caractérise. Otez à Démosthène sa précision harmonieuse, sa délicatesse attique, son tour simple, véhément et rapide ; ôtez à Cicéron cette élocution étendue sans être lâche, ces périodes nombreuses qui roulent avec tant d'harmonie, la légéreté et la rapidité de sa marche, son impétuosité dans quelques endroits : ôtez le style à l'un et à l'autre, vous leur ôtez plus de la moitié d'eux-mêmes, vous leur ôtez presque tout. C'est la raison pour laquelle on lit avec quelque plaisir des traductions, quoique fort médiocres, d'his-

---

(1) Il faut du moins que le lecteur supplée à cet inconvénient, autant qu'il est possible, s'il desire que la plupart des beautés de la harangue la plus éloquente ne lui échappent pas ; il faut qu'il se représente l'orateur débitant avec feu, qu'il se mette à sa place, qu'il monte avec lui à la tribune, qu'il suive et prenne tous les mouvemens qui l'animent.

toriens et de philosophes, et qu'on ne peut supporter la lecture de la plupart des traductions d'orateurs, qui, quoiqu'exactes et fidelles pour le fond des choses, ne rendent pas exactement et fidélement les beautés du style.

RÉFLEXIONS

Sur les différentes espèces de styles, et principalement sur le style oratoire.

Mais quel est ce style oratoire qu'il est si essentiel de saisir en composant ou en traduisant un discours ? Qu'entend-on en général par style ? Je ne parle pas de la division ordinaire et si connue du style, en style sublime, simple, et tempéré ; je me contente de dire que tout orateur doit savoir se plier à ces trois styles, les mêler adroitement dans ses harangues, faire dominer tantôt l'un, tantôt l'autre, suivant que le sujet l'exige; j'ajoute que la simplicité est compatible avec le sublime, qui ne consiste bien souvent que dans un sentiment noble ou dans une pensée grande, exprimés dans les termes les plus simples (1) ; que la pompe et la magnificence

(1) *Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?* QU'IL MOURUT, répond le vieil Horace. *Comment voulez-vous que je vous traite* ? demande Alexandre à Porus ?

des paroles, qui l'accompagnent quelquefois, ne lui sont point essentielles; que le style simple, proprement dit, est constitué non-seulement par la simplicité de l'expression qui souvent convient au sublime, et qui même le fait sortir davantage, mais par la simplicité des objets dont il traite; que le style tempéré tient le milieu entre les style simple et sublime, que, sans avoir l'élévation de celui-ci pour le sentiment et la pensée, sans être jamais aussi pompeux, aussi magnifique, il traite d'objets plus relevés que celui-là, et par conséquent s'exprime d'une manière moins simple et plus ornée: je ne parle pas du style propre à chaque écrivain, quel qu'il soit, qui, suivant son caractère, est plus ou moins précis et rapide,

---

En Roi, répond-il. *Dieu dit que la lumière soit, et la lumière fut. Tout était Dieu, excepté Dieu même.* Rien de si sublime que ces idées et ces sentimens; rien de si simple pour l'expression. *Tout était Dieu, excepté Dieu même*; voilà le sublime simple: *et le monde*, ajoute Bossuet, *que Dieu avait fait pour manifester sa puissance, semblait être devenu un temple d'idoles*; voilà le sublime pompeux et magnifique. Le sublime de Démosthène est presque toujours dans le genre simple. Cet orateur, et en général les anciens Grecs, n'employaient pas de grands mots pour dire des riens, mais disaient de grandes choses avec des expressions simples.

plus ou moins fleuri et harmonieux ; je ne parle pas du mauvais style, de la bassesse, de l'enflure et de l'affectation, qui sont les excès des styles simple, sublime et tempéré : je parle du style qu'on doit employer, suivant les positions différentes où l'on se trouve. Dans le monde, on converse, ou l'on écrit des lettres, on compose des traités, des histoires, ou des discours ; de là le *style* de la conversation, le style épistolaire, le style de la dissertation, le style historique, le style oratoire.

Le style de la bonne conversation doit être vif et animé, sans précipitation et sans impétuosité, à moins qu'on n'éprouve quelque passion violente ; familier et simple, mais toujours décent, mais jamais bas ni grossier ; prompt et naïf, il doit fuir toute étude et toute affectation, être enfin une image fidelle et naturelle de celui qui parle. Le style épistolaire ne diffère pas de celui de la conversation, parce qu'une lettre n'est autre chose qu'une conversation mise sur le papier. Aussi, comme les femmes conversent mieux *en* général et plus facilement que les hommes, en général aussi elles écrivent mieux et plus facilement une lettre. Le style de la dissertation doit être clair, net, pur, dégagé ; il faut y éviter les phrases longues et périodiques, une dissertation est faite pour être

lue et réfléchie, et non pour charmer l'oreille de ceux qui l'écoutent. Simple, tranquille et paisible, elle est cependant susceptible d'agrémens, d'une chaleur modérée et d'une vivacité réglée, suivant la nature des objets qu'elle discute. Le style historique est un style grave et sérieux. Un historien est un témoin qui rapporte, sous les yeux de la vérité qui l'observe, les faits qu'il a vus lui-même ou qu'il sait par d'autres, pour l'instruction des monarques et des peuples, des hommes publics et particuliers; il doit exposer les faits qu'il raconte, avec clarté et netteté; ses phrases en général doivent être courtes et coupées avec art, afin que les objets soient bien détachés et bien distingués; elles doivent être néanmoins soutenues et d'une certaine longueur, sur-tout, quand les faits sont importans. Le style d'un bon historien aura toutes les graces et toute la chaleur nécessaires pour rendre son histoire intéressante.

Je crois que tout style doit participer, autant qu'il est possible, du style de la conversation, et qu'on écrit d'autant mieux qu'on en approche davantage (1), en obser-

---

(1) *Il faut écrire comme on parle*, on connaît cette maxime qui est vraie, mais qui a besoin de quelque

vant le ton qui convient aux objets sur lesquels on écrit. Mais, après le style épistolaire, celui, sans doute, qui doit en approcher le plus, c'est le style oratoire, sur-tout, pour les discours qui sont dans le genre de l'éloquence proprement dite, de l'éloquence qui a pour but de déterminer sur-le-champ. Dans ces discours, sur-tout, on converse, on doit converser avec son auditeur, afin qu'il prenne intérêt à ce que dit l'orateur; c'est à lui qu'on doit parler : le style oratoire doit donc avoir toute l'aisance de la conversation.

Par rapport au ton qui lui est propre, il est impossible à l'art de le régler, ce sont les circonstances qui le déterminent; circonstances du sujet, circonstances des personnes devant qui, contre qui, ou pour qui l'on parle (1), etc. Si le sujet est léger et peu important, le style toujours clair et pur,

---

explication. 1.° Il faut écrire comme ceux qui parlent bien, et dont la conversation s'élève et s'anime suivant les idées qu'ils conçoivent et les sentimens qu'ils éprouvent. 2.° Il est un ton propre aux sujets que l'on traite, qu'il ne faut pas manquer, sinon on manque son but. 3.° Enfin, et c'est là le point essentiel, on ne doit pas écrire sur tous les objets dont on parle; on ne doit prendre la plume que pour ceux qui méritent qu'on la prenne, que pour ceux qui peuvent intéresser et plaire.

(1) Il serait trop long, il ne serait pas même possible

doit être des plus simples ; il s'élève plus ou moins, suivant que le sujet est plus ou moins élevé. C'est au sujet à inspirer l'orateur, à lui donner le ton ; quiconque ne sait pas le hausser ou le baisser au commandement du sujet total ou des parties du sujet, n'est pas orateur. Remarquons néanmoins qu'on peut quelquefois, par la force de l'art, rendre intéressant un sujet qui l'était peu par lui-même, ou qui ne le paraissait pas ; quelquefois aussi on nous rend plus attentifs aux personnes qu'on défend ou qu'on attaque, en nous inspirant pour elles plus ou moins de bienveillance ou de haine ; mais, en général, on doit proportionner son style à la nature des matières, comme à la condition des personnes qui sont l'objet

---

de marquer toutes les circonstances diverses qui doivent faire varier le ton du discours et le style. Celui qui parle, doit se considérer lui-même, son âge, sa place, son rang, son pouvoir, son crédit, son autorité, le tems et les lieux où il parle. Que de choses il y aurait à dire sur toutes ces circonstances particulières, et en général sur les bienséances, sur les convenances qu'il est si essentiel d'observer, qui doivent régler non-seulement le ton du discours et le style, mais la voix et les gestes de l'orateur ! Ne voulant pas, ne pouvant pas même épuiser une matière aussi étendue, je me suis borné à ce qui m'a semblé le plus propre à mon objet principal.

Les orateurs d'Athènes et de Rome traitaient des affaires importantes ou plaidaient de grandes causes, dans une place publique, ou devant un peuple nombreux; aussi leur style, sans cesser d'être grave et sérieux, est agréable et périodique. J'ai tâché, en les traduisant, de faire passer dans notre langue les agrémens de leur style, cette harmonie musicale dont ils étaient si jaloux, et dont ils faisaient une étude si particulière. La langue française en est susceptible, quoi qu'en disent quelques écrivains; nos grands orateurs l'ont prouvé dans leurs discours. Je suis bien éloigné d'avoir leurs talens; mais, j'ose le dire, je ne l'ai jamais trouvée rebelle, et je suis persuadé qu'elle peut rendre presque toutes les beautés, et même la précision et l'harmonie des langues grecque

---

doute dans le discours, mais il ne faut pas qu'il y règne par-tout uniformément; uniformité d'où résulte une monotonie qui endort : il faut de tems en tems des cadences brusques et rompues qui réveillent. J'ai remarqué qu'ordinairement Démosthène termine ses périodes les plus nombreuses par ces sortes de cadences, et que, loin d'affecter de belles chûtes de phrases, ainsi que Cicéron, il les évite au contraire. Il y a beaucoup d'art chez lui, mais il le cache, et il est d'autant plus sûr de parvenir à son but, qu'on l'écoute avec moins de défiance.

et latine (1). J'ai annoncé quelques réflexions sur ces trois langues, je vais satisfaire à ma promesse.

RÉFLEXIONS

Sur les langues grecque, latine et française.

Je ne considérerai les langues grecque, latine et française, que par rapport à l'éloquence; c'est aux poëtes à les examiner relativement à la poësie : M. l'abbé Delisle, dans le discours préliminaire dont j'ai déja

(1) J'admire autant que personne les orateurs grecs et latins; une preuve non-équivoque du cas que j'en fais, c'est que je m'exerce à les traduire; mais on doit se défendre de toute admiration exclusive. Il est des hommes fort instruits qui prétendent que les orateurs grecs et latins sont intraduisibles; on peut leur opposer ce raisonnement simple : Qu'est-ce que vous admirez, leur peut-on dire, dans ces orateurs ? N'est-ce pas la force, la précision, la noblesse, la vivacité, la véhémence, la douceur, l'harmonie ? Or n'avons-nous pas chez nous des écrivains, soit en prose, soit en vers, à qui on ne peut refuser ces qualités ? Notre langue en est donc susceptible : le traducteur qui emploie cette langue, peut donc absolument rendre les idées d'un auteur ancien avec le ton et la manière qui sont propres à cet auteur, lorsqu'il a bien saisi ses idées, lorsqu'il est échauffé et animé de l'esprit de son original. La chose est difficile, je l'avoue, mais elle n'est pas impossible, et par conséquent on peut l'entreprendre.

parlé, l'a fait avec succès pour les langues latine et française. Je commence par la langue française.

J'ai déja dit quelques mots des avantages de notre langue par rapport à l'éloquence : plus je travaille dans cette partie, et plus je vois qu'elle est pleine de ressources pour celui qui sait la manier. Clarté (1), netteté, vivacité dans les tours, force, délicatesse, simplicité, noblesse, douceur, précision, harmonie, et même harmonie imitative, elle se prête à tout avec assez de facilité dans la composition, et jusque dans la traduction, quoiqu'avec plus de peine et de plus longs efforts. Il ne s'agit que de bien chercher, on trouve enfin ce qu'on cherche ; et quand on n'écrit pas bien en français, soit que l'on traduise ou que l'on compose, c'est à soi-même qu'on doit s'en prendre. Aussi je déclare que, si je n'ai pas rendu toutes les beautés de mes originaux, il faut l'imputer à l'inca-

(1) Notre langue ne le cède à nulle autre pour la clarté. Ennemie de l'obscurité et de toute équivoque, elle emploie peu ces mots généraux, *chose*, *ceci*, *cela*, etc. qui reviennent si souvent dans les langues grecque et latine. Elle préfère des termes qui spécifient les idées ; ce qui donne plus de peine à l'écrivain, mais épargne au lecteur celle d'appliquer avec justesse des expressions vagues et indéterminées.

pacité du traducteur, et non à la pauvreté de la langue.

Si l'on me demande en quoi la langue française l'emporte sur les autres langues vivantes, et pourquoi les étrangers l'apprennent et la parlent avec tant de plaisir; je le dirai en deux mots; c'est qu'elle réunit la douceur et la force. La langue des Anglais est plus forte et plus énergique que la nôtre, mais est-elle aussi douce? L'italien est plus doux et plus moëlleux que le français; mais est-il aussi fort? Or je pense que ce qui constitue la perfection de tout instrument, quel qu'il soit, qui est fait pour l'oreille, tel que la voix, le langage, les instrumens de musique, c'est la réunion de la douceur et de la force dans une proportion suffisante. Ce sont les voyelles qui font la douceur des langues; ce sont les consonnes qui en font la force: or les mots de notre langue offrent un heureux mélange des unes et des autres. Toutes nos terminaisons sont douces ou harmonieuses (1); on

(1) On a remarqué, avec raison, que les premiers écrivains chez tous les peuples furent toujours des poëtes; que les peuples, même les plus sauvages et les moins instruits, ont du moins des poëtes qui, dans un langage rude et informe, mais figuré et mesuré, expriment le mieux qu'ils peuvent les mouvemens impétueux de leur ame. Ce sont les poëtes qui font les

n'y rencontre aucune consonne dure : la lettre *M*, par exemple, que les grammairiens ont

---

langues ; comme ils ont plus besoin de mots que les autres, ils inventent, ils créent ceux qui leur conviennent, ceux qui sont les plus propres au rhythme de la poësie. Je suis convaincu que le goût des rimes est un goût gothique et barbare ; mais, quoi qu'il en soit de cette opinion, qui a été celle de gens fort habiles, nos poëtes les plus célèbres ont tiré le plus grand parti de la rime, par les terminaisons harmonieuses qu'ils ont introduites dans notre langue. Est-il rien qui sonne mieux à l'oreille que nos désinences en *ant*, en *ante*, en *able*, en *eux*, en *euse*, en *oire*, etc. Le poëte qui chez nous à présent négligerait la rime, abandonnerait ce qui contribue peut-être le plus à l'harmonie du vers. Je choisis, entre mille autres, ces vers d'un de nos poëtes, de celui qui a été le plus jaloux de la beauté et de la richesse des rimes, et dont les vers en conséquence sont regardés comme les plus harmonieux.

Seigneur, dans ta gloire adorable
Quel mortel est digne d'entrer ?
Qui pourra, grand Dieu ! pénétrer
Ce sanctuaire impénétrable,
Où tes saints inclinés d'un œil respectueux
Contemplent de ton front l'éclat majestueux ?

Qui ne voit pas, qui ne sent pas que la principale harmonie de ces vers est dans la rime ? Je dis la principale harmonie, car je ne prétends point que nos vers soient destitués d'une harmonie intérieure, quoique dans cette partie les langues grecque et latine aient de grands avantages sur la nôtre. Nous avons une véritable prosodie, des syllabes plus ou moins longues,

appelée une lettre mugissante, ne s'y montre pas. Notre *E* muet (1) à la fin des mots, s'unit également bien avec les consonnes ou avec les voyelles qui commencent les mots dont il est suivi. Un défaut de nos terminaisons, qui est essentiel, et qui embarrassent beaucoup ceux qui écrivent, c'est qu'elles ne changent jamais dans les noms substantifs et adjectifs, et presque jamais dans les verbes; c'est la cause principale de l'unifor-

plus ou moins brèves; et encore que le poëte français ne soit pas asservi à des règles pour distribuer dans son vers les unes et les autres, le goût lui indiquera celles qu'il doit choisir dans certaines circonstances, lui apprendra à les mêler avec art pour varier ses nombres. On peut s'en convaincre en lisant le traité de l'abbé d'Olivet sur la prosodie française, et le discours préliminaire de M. l'abbé Delisle, où il donne en même tems l'exemple et le précepte par ces vers, *Peins-moi légèrement l'amant léger de Flore*, etc. — *On n'y rencontre aucune consonne dure.* La lettre *x* qui termine certains mots, ne se prononce pas du tout, ou se prononce comme une *s* adoucie, comme un *z*, *di livres*, *diz ans*. Pour la lettre *q*, *cin livres*, *cinq ans*, etc.

(1) *Notre E muet*. . . Il faut avouer néanmoins qu'il revient trop souvent dans notre langue, et que nous avons à la fin de nos mots trop de syllabes muettes ou sourdes. Ceux qui parlent en public, doivent du moins avoir l'attention d'appuyer sur ces syllabes, s'ils veulent que l'auditeur ne perde pas tout le mot.

mité qui règne dans la construction de nos phrases, et dont au moins nous tirons parti pour la clarté du sens dont notre langue fait son principal mérite. Les articles que nous mettons à la tête des noms substantifs, à l'exemple des Grecs, contribuent beaucoup à cette clarté, et dans bien des circonstances donnent plus de précision au discours (1). Mais une source d'équivoques et d'obscurités dans notre langage, un tourment qu'il semble que nous ayons pris plaisir à donner à nos écrivains ; c'est l'amphibologie fatigante de notre SON, SA, SES, de ce pronom qui est d'un usage si universel (2). Si notre QUE,

(1) Bien des personnes s'imaginent, faute d'y avoir assez réfléchi, que les articles embarrassent nos phrases, et que la langue latine, qui n'en fait pas d'usage, est encore, dans cette partie, plus courte et plus précise que la nôtre. Il faut distinguer, je crois, la briéveté de la précision. La briéveté consiste simplement à s'exprimer en peu de mots ; et la précision, à renfermer en peu de mots beaucoup d'idées. *Donnez-moi du pain ; donnez-moi un pain, donnez-moi le pain* : voilà trois façons de s'exprimer que les latins rendent de cette unique, *da mihi panem*. L'expression latine est plus courte, mais elle est moins précise, parce qu'elle renferme moins d'idées. On peut donc quelquefois, c'est une vérité qui a l'air d'un paradoxe, on peut rendre une phrase plus précise en l'alongeant : on l'a éprouvé soi-même, pour peu qu'on se soit exercé à écrire.

(2) Cette seule phrase : *Horace, de retour à Rome*,

entre deux verbes, nous sauve certaines amphibologies, et ce langage ambigu que le retranchement de ce même QUE occasionne quel-

---

tua sa sœur, qui gémissait sur sa victoire, est susceptible de plusieurs significations différentes. *Sa sœur*, peut signifier ou sa propre sœur, ou la sœur de quelqu'un qui a été nommé plus haut. *Sa victoire*, est-ce la victoire de la sœur même d'Horace, ou d'un autre? Quand nous n'aurions pas eu de mots en français pour lever ces équivoques que rencontrent à chaque pas ceux qui écrivent, nous aurions dû en chercher; mais nous en avions: *icelui*, *icelle*, *iceux*, *icelles*, *de soi*, *cettui-ci*, *cettui-là*, eussent été si commodes. Nous aurions pu même nous exprimer plus clairement que le latin, qui, dans cette partie, a tant d'avantages sur le français; nous aurions pu dire, selon l'exigence des cas: Horace, de retour à Rome, tua la sœur, ou *d'icelui* ou *d'icelle*, qui gémissait sur la victoire de *cettui-ci*, ou *de cettui-là*, ou *de soi*, (c'est dire de lui Horace) ou *sur sa propre victoire*. Que de facilités pour écrire nous nous sommes ôtées nous-mêmes? Au sujet d'*icelui*, d'*icelle*, etc. que nous avons supprimés, qu'il me soit permis de me plaindre de ce que nous avons appauvri notre langue, en supprimant des mots expressifs que nous retrouvons dans nos vieux auteurs, et que nous regrettons: nous avons abandonné ces mots sans rien mettre à la place; ou si nous en avons trouvé de nouveaux, pourquoi ne pas garder les anciens, afin qu'on eût à choisir quand on écrit? — *Si notre* QUE... Nous avons pris notre QUE des Grecs qui ont leur *oti*, mais cet *oti* ne les embarrasse point, parce qu'ils le retranchent quand ils veulent.

quefois dans la langue latine, ne nous cause-t-il pas, d'ailleurs, des embarras sans cesse renaissans? nous perdons peut-être plus que nous ne gagnons.

La rareté des particules et des conjonctions n'est pas un des moindres défauts de la langue française ; elle est bien pauvre dans cette partie, en comparaison de la latine. Par exemple, la conjonction ET, unique en français, est quintuple en latin, *et*, *que*, *ac*, *atque*, *nec non*. CAR, EN EFFET, voilà tout ce que nous avons ; les Latins ont *enim*, *etenim*, *enimverò*, *nam*, *namque*, *equidem*, *reverâ*, *reipsâ*, etc. Ils ont encore je ne sais combien de petites particules qui préparent à ce qu'on va dire, ou qui donnent un ton au discours, que nous n'avons pas. Que dirai-je de nos pronoms? les terminaisons en sont toujours les mêmes, comme celles des noms ; nous n'en avons point pour les différentes personnes : on sait, par expérience, quel embarras il en résulte pour ceux qui écrivent, et qui veulent écrire clairement. Je vois chez les Latins, les pronoms *hic*, *iste*, *ille*, qui sont pour les premières, secondes et troisièmes personnes, qui se déclinent aux singuliers et pluriers masculins, féminins et neutres (1) : quelle lumière cela jette dans

(1) Les pronoms en latin ont encore d'autres usages

leurs phrases ! La construction en est beaucoup moins monotone que celle des nôtres. Ils peuvent, par des inversions naturelles et qui ne nuisent pas à la clarté, tenir en suspens l'esprit du lecteur ou de l'auditeur, ce qui produit sans doute le meilleur effet, surtout dans les discours oratoires. Nous nous vantons de suivre la marche naturelle, la marche des idées : nous suivons celle que nous sommes forcés de prendre. N'ayant pas de terminaisons différentes pour les noms, nous n'avons pas à choisir ; nous ne pouvons pas mettre le régime du verbe avant le nominatif. Au lieu de *Alexandre a vaincu Darius*, dirons-nous, *Darius a vaincu Alexandre* ? Les Latins peuvent dire, *Alexander vicit*

---

fort commodes. *Hic* est pour les objets présens et moins éloignés, *ille*, pour les objets absens et plus éloignés. *Hic* marque souvent une personne vivante, *ille* une personne morte. *Hic*, celui pour lequel on parle ; *iste*, celui contre lequel on parle. *Ille* se met par emphase, *iste* par mépris : *Pompeius ille*, le fameux Pompée ; *Clodius iste*, le méprisable Clodius. Les adverbes *hic*, *istic*, *illic*, participent de la signification des pronoms auxquels ils appartiennent. *Hic*, le lieu où je suis, où nous sommes ; *istic*, le lieu où vous êtes ; *illic*, le lieu où ils sont. *Hic* est pour le lieu le plus voisin, *illic* pour celui qui est le plus éloigné. Le pronom *is*, *ea*, *id*, s'emploie ordinairement lorsqu'il suit un QUI, QUÆ, QUOD.

Darium, ou *Darium vicit Alexander* : l'un et l'autre est également clair est naturel. La vivacité de notre esprit qui saisit à la fois plusieurs idées, ne considère pas successivement, avec une lenteur froide, avec une exactitude philosophique, d'abord le sujet de l'action, l'action ensuite, et enfin le terme de l'action; il envisage tous les trois ensemble d'un coup d'œil rapide : il y a même des cas où il desire de connaître le terme de l'action avant le sujet. De plus, il sait souvent gré à celui qui parle ou qui écrit, de lui faire un peu attendre ce qu'il souhaite, d'exciter, enfin, sa curiosité pour la satisfaire. Il faut convenir, cependant que la construction latine est quelquefois embarrassée dans les meilleurs écrivains, et que la nôtre ne l'est jamais quand on sait écrire. Remarquons aussi par rapport à notre langue, que, malgré la monotonie et l'uniformité ordinaires de sa marche, elle souffre même en prose des inversions qu'on n'a point assez remarquées, et qui font dans le style un effet d'autant meilleur qu'elles sont plus rares. Pour moi, il me semble qu'il y a des inversions propres à l'éloquence, comme il y en a de propres à la poësie. Je choisis un exemple entre mille; je crois que cette phrase, dans la première Catilinaire de Cicéron, *Catilinam verò orbem terrae caede atque incendiis vastare cupientem, nos consules perferemus!*

peut ou plutôt doit être rendue ainsi en français : « Et Catilina qui veut ravager toute la » terre, la remplir de meurtres et d'incendies, des consuls le supporteront (1) ! »

(1) Convaincu de ce principe, j'ai hasardé, en traduisant, des inversions auxquelles j'ai cru que la langue française pouvait se plier, et qui m'ont paru rendre le discours plus vif. Parmi les gens instruits que j'ai consultés, les uns, loin d'en être choqués, ont trouvé qu'elles faisaient un bon effet; elles ont paru extraordinaires à d'autres dont j'estime fort le jugement. Pour moi, ces inversions me paraissent très-naturelles dans l'éloquence, sur-tout lorsque l'orateur est animé. Il en échappe dans la conversation un peu vive, qui mériteraient d'être recueillies ; elles choqueraient peut-être la plupart de ceux même qui les emploient, si, en les transportant sur le papier, on les leur faisait lire lorsqu'ils sont froids et tranquilles. Je ne doute pas que nos meilleurs avocats n'en fassent un grand usage dans le feu de la plaidoirie ; j'en ai remarqué plusieurs dans les mémoires du célèbre Cochin : j'en vais citer quelques-unes pour servir d'exemples. « La résidence, la disposition des fruits, toutes ces » sources de relâchement, si expressément condamnées, » il demande qu'on les autorise en sa personne. » — » Ainsi le sieur Pelisson qui a vu, lu et tenu le » contrat de mariage, qui avait caractère pour se faire » représenter ; qui, sur la foi de cette pièce, n'a plus » pensé à veiller sur la grossesse d'Hiéronyme Caprio- » ly, ni sur le fruit qui en devait naître ; a-t-on eu le » moindre reproche à alléguer contre lui ? » Voici encore une inversion d'un autre genre, je n'en citerai pas d'autres. « Que par-là on pût dire, pour rendre cette clause

Le latin paraît avoir un grand avantage sur le français pour la brièveté : outre que l'un ne connaît pas les auxiliaires, il peut, en mille circonstances, sous-entendre des noms et des verbes, ce que ne peut guère l'autre, que ses auxiliaires d'ailleurs embarrassent toujours (1) : mais aussi le fran-

» absurde, que la bulle accorde aux supérieurs de la » congrégation, la collation des bénéfices dont leurs re- » ligieux sont pourvus ; c'est ce que personne ne peut » penser. » Je ne parle que des inversions un peu extraordinaires ; M. l'abbé le Batteux, dans son excellent traité de la construction oratoire, auquel je renvoie, a cité plusieurs exemples d'inversions plus ordinaires et moins frappantes que celles que je cite. Qu'on me permette de rapporter une seule phrase de Fléchier, sans l'accompagner des réflexions dont cet écrivain judicieux et profond l'accompagne. » La valeur n'est qu'une force » aveugle et impétueuse, qui se trouble et se précipite » si elle n'est éclairée et conduite par la probité et par » la prudence ; et le capitaine n'est pas accompli, s'il » ne renferme en soi l'homme de bien et l'homme sage. » Quelle discipline peut établir dans son camp celui qui » ne peut régler ni son esprit ni sa conduite ? Et com- » ment saura calmer ou émouvoir, selon ses desseins, » dans une armée, tant de passions différentes, celui » qui ne sera pas maître des siennes ? »

(1) L'avantage de n'avoir pas d'auxiliaires et de pouvoir sous-entendre des noms et des verbes, donne sans contredit la supériorité au latin sur le français, pour certaines parties, et sur-tout pour ce qu'on

çais à un si grand nombre de tours vifs et précis ; il est si ennemi de toute inutilité, que, tout calculé et tout compensé, il ne cède peut-être pas à la langue latine en précision. On admire, dans les auteurs de cette langue, des expressions fortes et métaphoriques qui ne peuvent être rendues dans la nôtre : mais ces expressions en grande partie ne sont-elles pas un peu dures et un peu forcées ? et n'est-ce point un mérite à la langue française de ne pas les rendre, parce qu'elle rejette toute métaphore qui peut paraître recherchée et tirée de loin ? Je trouve

---

appelle le style lapidaire. Mais je considère les deux langues par rapport à l'éloquence, et je crois que pour examiner régulièrement les choses, il ne faut pas prendre une phrase latine, et se demander si le français pourrait s'exprimer avec la même précision ; mais il faut lire un ensemble de plusieurs phrases qui se suivent. Or, en lisant nos bons écrivains sans aucun préjugé, j'ai observé chez eux une infinité de tours vifs et précis que la langue latine aurait peine à rendre. — Quant aux expressions métaphoriques, qu'on lise Cicéron, par exemple, avec attention ; qu'on examine, toute prévention à part, certaines métaphores, on les trouvera assurément peu naturelles, et on sera moins surpris qu'elles ne puissent pas être rendues dans notre langue : la langue grecque, qui ne le cède pas à celle des Latins, de leur propre aveu, ne les rendrait pas non plus.

en général dans le français plus de douceur et de simplicité que dans le latin, soit pour les mots pris à part, soit pour la construction, soit pour les tours, bien plus de conformité avec le grec qui, selon moi, réunit lui seul les avantages du latin et du français, et d'autres encore qui lui sont propres.

Je ne considère la langue grecque que par rapport à l'éloquence, comme j'ai fait pour les langues latine et française. Henri Etienne, l'auteur des racines grecques, et plusieurs autres avant moi, ont déjà observé qu'il y avait une grande analogie entre le grec et le français : en lisant, et sur-tout en traduisant, j'ai apperçu moi-même entre l'un et l'autre une ressemblance qui m'a étonné (1); les mêmes tours à-peu-près, la même facilité dans la construction, la même sim-

(1) La principale raison de cette ressemblance, c'est, je crois, que ceux qui ont commencé à écrire un peu régulièrement dans notre langue, avaient lu beaucoup de grec, et que même ils traduisaient des auteurs grecs. Comme le français n'était pas encore formé, ils lui ont fait prendre la forme grecque qu'ils avaient dans la tête et sous les yeux. — *La même simplicité dans les métaphores.* Dans tous les discours d'Eschine et de Démosthène, j'ai trouvé fort peu de métaphores qui ne pussent être transportées en français mot pour mot. Il n'en est pas de même de Cicéron : j'en ai rencontré une foule que notre langue m'a sem-

plicité dans les métaphores. Le grec varie ses terminaisons comme le latin, et par conséquent il peut varier la disposition des

---

blé ne devoir pas admettre, et ne pouvoir rendre que par des équivalens. Mais si le langage oratoire chez les Grecs, sur-tout dans le beau siècle de l'éloquence, a toujours été simple et naturel, sans manquer de force, le langage poétique, et principalement celui de la poésie lyrique, dans les chœurs d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, dans les odes de Pindare et de plusieurs autres, offre des hardiesses auxquelles la timidité de notre langue ne peut guère atteindre. C'est, à mon avis, une perfection dans un idiome, que le langage de la poësie y soit distingué de celui de la prose, qu'il fasse, pour ainsi dire, un langage à part. L'idiome grec a cet avantage que n'a pas le nôtre. Quelle ressource les poëtes ne trouvaient-ils pas dans les différens dialectes, qui n'étaient point des jargons, des langages vicieux, mais des façons de parler autorisées par le bon usage, et entendues dans toute la Grèce ! Ils avaient chacun leur caractère particulier et leur perfection propre. Les poëtes adoptaient celui qui était le plus analogue à leur génie, et au genre dans lequel ils écrivaient. Homère les a pris tous et les a mêlés dans ses poëmes ; et lors même qu'il s'exprime le plus simplement, il emploie toujours une foule d'expressions qui étaient propres à la poësie, et que la prose n'admettait pas. Au reste, l'éloquence des premiers orateurs et sophistes, et celle des Grecs Asiatiques n'avaient pas cette belle simplicité qui fait tant de plaisir dans les grands orateurs d'Athènes, et qui est si conforme au génie de notre langue.

phrases ; mais il n'abuse pas de ce pouvoir : Il peut, ainsi que le latin, sous-entendre des noms et des verbes. Ses conjonctions sont aussi multipliées, ses particules le sont beaucoup plus (1). Sa douceur et sa fécondité sont incomparables. Que de mots simples il possède, presque tous d'une prononciation agréable, presque tous harmonieux ! Qui ne sait combien il peut aisément en unir deux ou plusieurs ensemble, dont se forme un mot expressif, qui participe de la signification des mots qui le composent (2) ?

(1) Inutilement voudrait-on chercher en grec la vraie signification de toutes les conjonctions et particules ; plus inutilement encore on voudrait les faire passer dans notre langue. Contentons-nous de les remarquer en grec, et tâchons de deviner l'usage qu'en faisaient les écrivains. C'est faute de connaître cet usage, que Perrault, dans ses parallèles, faisait déraisonner l'orateur qui, sans contredit, raisonnait le mieux. En général, ce sont moins les conjonctions grecques qui doivent faire entendre les raisonnemens de Démosthène et des autres orateurs, que la suite de leurs raisonnemens qui doit conduire à l'intelligence de ces conjonctions.

(2) Le grec unit une ou plusieurs prépositions avec tous les mots qui peuvent composer une phrase, des noms avec des noms, des verbes avec des verbes, etc. Une infinité de termes, dans cette langue, sont la définition de la chose. Je prends les premiers qui

Il n'avait pas besoin d'adopter des termes étrangers ; fécond par lui-même et de son propre fonds, il créait, quand il voulait, des mots nouveaux pour rendre des idées nouvelles. A présent même qu'on ne le parle plus, et qu'il n'est plus vivant pour nous, on pourrait encore l'enrichir en suivant son esprit, qui vit toujours, et qui lui donne une espèce d'immortalité.

J'ai observé, depuis que je m'applique à l'étude de la langue grecque, et je n'ai jamais trouvé cette observation en défaut, que la règle la plus générale de cette langue, la règle à laquelle elle fait céder toutes les autres, c'est le plaisir de l'oreille. Toutes les fois qu'en suivant les règles ordinaires, il en résulte quelque chose de dur et de désagréable, elle ajoute, retranche ou change

---

s'offrent à ma mémoire. *Philarguros*, un homme qui aime l'argent, un avare. *Cheirourgos*, un homme qui opère de la main, un chirurgien. *Barometron* (mot nouvellement inventé) un instrument qui marque la pesanteur de l'air, un baromètre. Presque tous les arts et toutes les sciences ont emprunté leurs noms de l'idiome des Grecs. On peut encore tous les jours en créer de nouveaux en cas de besoin. Un physicien s'est adressé à moi, me priant de lui composer un terme qui pût dénommer une machine qu'il avait imaginée, et en exprimer les effets : j'ai trouvé ce terme sans peine en suivant l'esprit de la langue.

une ou plusieurs voyelles ou consonnes. Les mots étant les instrumens arbitraires de la parole, et faits pour notre usage, elle les a obligés avec raison de se prêter toujours au plaisir de l'oreille, de contenter en tout sa délicatesse. Elle évite avec soin les rencontres de voyelles ; et, pour sauver le choc désagréable de celles à la fin ou au commencement des mots qui se suivent, elle interpose la lettre *ν*, correspondant à notre *n* ; cette lettre, dont le son coulant et facile aime à se marier avec celui des voyelles(1).

(1) Soit qu'on prononce *ambition injuste*, *ambition-n-injuste*, suivant ce qu'on appelle la prononciation normande, que je préférerais volontiers à toute autre, et qu'on est obligé de prendre en certaines occasions, soit qu'on fasse une petite pause après *ambition* ; je trouve qu'il n'en résulte rien que de doux et d'agréable pour l'oreille, et je ne suis pas de l'avis de ceux qui sont choqués de l'hiatus ou bâillement que la rencontre des deux syllables occasionne, disent-ils, dans le dernier cas. Si la rencontre de la lettre *ν* avec une voyelle, produisait réellement un mauvais effet, de quelque façon qu'on la prononce, les Grecs qui avaient une oreille si délicate, n'auraient pas choisi cette consonne, pouvant en prendre une autre, pour l'ajouter aux mots qui finissent par une voyelle, quand ils se trouvent devant un mot qui commence par une voyelle. Remarquons, au reste, que nous avons ajouté la lettre *n* dans plusieurs mots pris du latin, *natio*, nation, *ambitio*,

Les grecs ont des particules explétives, dont les unes s'ajoutent aux mots et s'identifient avec eux pour les étendre ; les autres s'introduisent dans le corps de la phrase pour en compléter le nombre. Mais ce que je trouve de plus admirable dans leur langue, ce sont leurs verbes : ils paraissent très-compliqués, et ne le sont pas en effet. Les temps, les modes, les personnes y sont, il est vrai, fort multipliés ; mais ils se déduisent les uns des autres par des principes clairs et faciles ; c'est une machine étendue dont les ressorts principaux sont des plus simples, et auxquels tiennent tous les autres par un enchaînement naturel. Quelle source inépuisable de facilités ils étaient pour les écrivains ! le même verbe a plusieurs présens, plusieurs prétérits, plusieurs futurs, les uns plus courts, les autres plus longs ; quand on écrivait, on pouvait, en général, prendre celui qui accommodait davantage.

Il me reste à rendre compte de mon travail dans la traduction de Démosthène et

ambition, etc. Peut-être aurions-nous mieux fait de n'ajouter cette *n* que lorsque le mot se serait trouvé devant une voyelle : nous aurions suivi l'esprit des Grecs, et nous aurions eu moins de terminaisons sourdes et nasales.

d'Eschine ; et c'est par où je terminerai ce long discours préliminaire. Avant de passer à ce dernier article, j'observe, comme je l'ai fait en commençant, que je n'ai point prétendu donner des traités approfondis sur tous les objets que je viens de parcourir, mais seulement énoncer quelques-unes de mes réflexions que je soumets à l'intelligence du lecteur.

Le traducteur rend compte de son travail dans la traduction de Démosthène et d'Eschine.

D'habiles écrivains ont traduit plusieurs des discours de Démosthène ; M. de Tourreil nous a donné les philippiques et les deux harangues sur la couronne. M. de Tourreil était un homme de beaucoup d'esprit, fort versé dans la littérature grecque et française, écrivant en sa langue avec intérêt : il avait étudié Démosthène, il l'entendait mieux assurément qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé dans cette carrière. Il a accompagné sa traduction d'excellentes notes et de préfaces qui sont des chefs-d'œuvre ; tout est beau dans son livre, excepté la traduction même qui est l'objet principal. Il établit, sur l'art de traduire, de très-bonnes règles qu'il viole presque toujours ; il manque, en traduisant, le génie d'Eschine et

de Démosthène, qu'il dessine et peint savamment dans ses préfaces. La réputation bien méritée que lui avaient acquise ses talens et ses ouvrages académiques, a réjailli sur sa traduction, qui peut-être ne lui aurait fait aucun nom, s'il n'en avait eu déjà un. Je le dirai sincérement comme je l'ai éprouvé ; il traduit moins Démosthène qu'il ne le défigure : chez lui, la noble simplicité de l'orateur devient bassesse, sa grandeur devient enflure ; une élocution entortillée et embarrassée remplace une diction nette et claire ; le nerf et la précision de l'orateur grec sont énervés quelquefois par une abondance stérile d'expressions triviales ou boursoufflées ; il veut enfin ajouter à Démosthène, lui donner de l'esprit ; et l'on ne peut s'empêcher, en le lisant, de se rappeler et d'approuver le mot de Racine (1).

M. l'abbé Millot, connu par son mérite littéraire, et par plusieurs ouvrages justement estimés, a traduit les deux harangues

---

(1) Tourreil lisait sa traduction dans une compagnie d'hommes de lettres, parmi lesquels était Racine : celui-ci, indigné de voir que, dans plus d'un endroit, le traducteur défigurait la simplicité noble de Démosthène par de faux brillans et des ornemens étrangers, se tourna du côté de Boileau auprès duquel il était, et lui dit tout bas : *Le bourreau ! il veut donner de l'esprit à Démosthène !*

sur la couronne, d'une manière sans doute plus satisfaisante que Tourreil. Son style est pur, simple, noble et précis : mais, en évitant le grand défaut de son prédécesseur, la prolixité, il me paraît tomber dans un autre, dans la sécheresse ; et un style maigre et sec est presqu'aussi contraire au génie de Démosthène qu'un style lâche et diffus. Tourreil étouffe la vigueur de son original sous la multitude des mots ; M. Millot me paraît l'étrangler à force de précision. Je ne trouve pas enfin chez lui l'harmonie de Démosthène, sa véhémence, sa rapidité, cette finesse attique qui caractérise tous les bons écrivains d'Athènes. J'ai cru appercevoir les mêmes défauts à-peu-près dans les quatre philippiques que M. de Maucroix a traduites, et qu'on nous a données dans ses œuvres posthumes.

Nous avons les mêmes philippiques de la main de M. l'abbé d'Olivet, ce traducteur célèbre, recommandable par la pureté et l'exactitude de son style : mais, quoique rempli de respect pour la mémoire de cet académicien, je ne dissimulerai pas l'idée que m'ont laissée ses philippiques après les avoir lues. Cette traduction, à mon avis, est bien inférieure à celle des ouvrages philosophiques de Cicéron par le même auteur, qu'on peut proposer comme un chef-d'œuvre et un mo-

dèle en ce genre. Les catilinaires même, qui m'ont paru mieux traduites que les philippiques, n'ont pas encore, suivant moi, la chaleur, la véhémence et la rapidité qui conviennent à de telles harangues.

Loin de prendre des sentimens de confiance en voyant que des écrivains habiles ont échoué, ou ont bien moins réussi dans la traduction de quelques discours de Démosthène, j'ai été effrayé, j'ai compris combien il était difficile de traduire ce grand orateur, et quelle tâche je m'étais imposée. Si je n'ai pas réussi dans l'ouvrage que je donne aujourd'hui au public, je n'ai rien négligé du moins pour réussir. Je demande dans un traducteur une grande connaissance de la langue de laquelle il traduit; une connaissance encore plus grande de celle dans laquelle il traduit, la même étendue, ou du moins la même trempe de génie à-peu-près que l'auteur qu'il traduit, enfin une ardeur infatigable qui lui fasse prendre toutes les peines nécessaires pour bien traduire : je ne me flatte pas d'avoir toutes ces qualités, mais du moins j'ai travaillé à les acquérir.

Les études que j'ai eu le bonheur de faire dans l'Université de Paris, sous les maîtres les plus habiles, m'ont mis à portée de prendre quelque teinture de la langue grecque : mais comme la connaissance qu'on en ac-

quiert dans les colléges, n'est pas suffisante pour qu'on puisse sentir par soi-même les beautés des auteurs (1), je l'ai étudiée depuis plus particuliérement, dans les orateurs, sur-tout, dont j'avais entrepris la traduction. En m'instruisant chez eux de leur langue, je me suis familiarisé avec leur caractère, j'ai goûté leur éloquence ; j'avouerai même qu'en général elle m'a plu davantage que celle de Cicéron, je l'ai trouvée plus simple et plus naturelle : plus je les lisais, plus je sentais naître en moi le desir d'en transpor-

(1) Qu'il me soit permis d'exposer, en passant, quelques idées sur l'étude qu'on fait de la langue grecque dans l'Université de Paris, où elle est plus cultivée que dans le reste du royaume. Le tems qu'on donne à cette étude, est pour l'ordinaire un tems perdu, parce que le peu qu'on en sait en sortant des colléges, est presque sur le champ oublié. Je desirerais donc qu'on fît marcher de front l'étude des langues grecque et latine, qu'on appliquât également la jeunesse dans l'une et l'autre, à ce qu'on appelle thêmes et versions, et à des compositions soit en vers soit en prose ; ce qui est le seul moyen de bien apprendre une langue morte, quoi qu'en disent tous ceux qui ont raisonné sur les études, sans être guidés et éclairés par l'expérience. Mais il faudrait, dans cette étude suivie des deux langues, avoir toujours pour but de mieux connaître la langue française, en la comparant aux deux autres, car on ne doit étudier les langues grecque et latine, que pour s'instruire parfaitement dans la sienne.

ter les graces austères dans la langue française.

J'ai tâché de m'instruire dans celle-ci, en lisant avec la plus grande attention nos meilleurs écrivains, je l'ai connue un peu plus particuliérement, en composant moi-même quelquefois. Mais ce qui me l'a fait connaître mieux que la composition et la lecture, c'est la traduction même. Rien n'instruit davantage du génie d'une langue, que l'obligation où l'on est de la comparer sans cesse au génie d'une autre : cette comparaison apprend à les approfondir toutes deux, et sur-tout celle dans laquelle on traduit (1). Je ne me suis pas fié pour cette partie à mes propres lumières ; j'ai consulté, et je consulte encore des personnes fort versées dans les beautés de notre langue, dont le goût délicat et sûr m'est du plus grand secours.

---

(1) Lorsqu'on traduit, qu'est-ce qui est fait ? qu'est-qui est à faire ? qu'est-ce qu'on treuve ? qu'est-ce qu'on cherche ? On trouve les mots et les beautés que la langue originale a fournis à l'auteur sur lequel on travaille : on cherche dans une autre langue les mots et les beautés qui y répondent ; et l'on apprend d'autant mieux à les connaître, on les inculque d'autant mieux dans sa mémoire, qu'on s'est donné plus de peine pour les trouver. Il n'y a qu'une façon de connaître parfaitement une langue, c'est de la parler et de l'écrire. Comme on ne parle point les langues mortes, il faut du moins écrire

Il n'est pas nécessaire assurément d'avoir tout le génie de son auteur pour le bien traduire ; mais, s'il faut l'aimer et l'admirer, s'il faut sentir pour lui un noble enthousiasme qui nous enflamme du desir d'imiter son style, si on avait à composer dans le même genre, ou de lui faire parler une autre langue, comme il a parlé la sienne, j'ai pu ne pas défigurer Démosthène dans ma traduction. Les beautés simples et mâles, la rapidité sublime et majestueuse de ce grand orateur, m'ont toujours frappé ; je le traduis avec le plus grand courage ; sa force étaie ma faiblesse.

---

si on veut en acquérir toute la connaissance qu'il est possible d'avoir d'une langue qu'on ne parle plus. Il suit de là qu'on a tort de se plaindre des compositions en vers et en prose qu'on fait faire à des jeunes gens dans la langue latine, dans une langue, dit-on, où la plupart n'auront jamais occasion de composer au sortir des études. Pour moi, ce dont je me plains, c'est qu'on ne les fasse pas composer, ainsi que je viens de le dire, dans la langue grecque, et que l'on se contente, pour cette langue, de versions qui ne la leur feront jamais bien apprendre. J'ai senti, par ma propre expérience, que traduire d'une langue pendant plusieurs années, même avec le travail le plus opiniâtre, la fait moins connaître que si on y composait avec une attention médiocre pendant une seule année, sur-tout lorsqu'on est encore jeune.

Eschine, sans avoir la vigueur de Démosthène, m'a enchanté par sa finesse, son esprit naturel, sa noble simplicité, sa douceur flatteuse qui n'est point dénuée d'action ni de chaleur : je me suis plu infiniment à le lire et à le traduire ; je tâche de le montrer sous des traits qui lui soient propres, qui le fassent distinguer de son rival.

Par rapport au travail, je n'aurai, je pense, aucun reproche à me faire. Je me suis persuadé de bonne heure qu'on doit respecter le public, lorsqu'on lui présente quelque ouvrage, qu'on ne doit rien lui offrir, surtout quand on écrit librement, et sans y être forcé par les circonstances, qui n'ait été travaillé avec le plus grand soin ; mais je crois que l'espèce d'ouvrage que je publie, demande plus que tout autre à être soigné. C'est la traduction d'orateurs grecs. Il n'y a que la pureté et la beauté du style qui puissent intéresser dans la lecture de discours dont les sujets, en général, sont trop éloignés de nous pour être intéressans par eux-mêmes et par le fond des choses. Outre que je consulte des personnes d'un goût sûr, comme je viens de le dire, je ne néglige rien par moi-même pour faire passer dans notre langue cette finesse attique si vantée par les anciens, pour ne rien laisser qui choque l'oreille la plus délicate. On sait avec

quel art les orateurs d'Athènes flattaient l'oreille de leurs compatriotes ; leur langue, naturellement harmonieuse, se prêtait sans peine au plaisir des auditeurs : j'ai tâché d'y faire prêter la nôtre.

Quoique Démosthène, au premier coup d'œil, paraisse assez facile à traduire, parce qu'il est plein de ces raisonnemens simples et solides, de ces vérités fortes et sensibles, qui frappent dans toutes les langues ; il est néanmoins, dans la vérité, fort difficile. Il est si précis et si nerveux, qu'on ne peut souvent retirer d'une phrase, un mot, une syllabe, sans qu'il y ait un vuide ; qu'on ne peut y insérer un mot, une syllabe, sans lui faire violence, sans la gâter. Tout est pensée chez lui ; il faut le reproduire en le traduisant, sans qu'il soit possible de rien ajouter ; il faut la plus grande précision jointe à beaucoup d'harmonie. Aussi a-t-on besoin de tout l'enthousiasme que ce grand homme inspire, pour vaincre les difficultés qu'il offre presqu'à chaque ligne, quand on veut le rendre trait pour trait, avec toute sa force et tout son feu (1).

(1) Je me suis exercé à traduire Cicéron, et je pourrai le donner par la suite dans notre langue, en l'opposant seul à tous les orateurs grecs. Quoiqu'il soit plus abondant et plus étendu que Démosthène, il est

Quoiqu'il ne néglige pas l'harmonie des phrases ; qu'il l'étudie au contraire avec la plus grande attention, on trouve néanmoins chez lui, et assez souvent, de ces cadences brusques et rompues, qui donnent à son discours un air plus naturel, et qui convenaient sans doute à son génie vif et tranchant. J'ai tâché de rendre, dans ma traduction, ces espèces de dissonances pour lesquelles je crois qu'Eschine, et d'autres après lui, ont reproché à Démosthène, peut-être avec raison, d'avoir quelquefois de la dureté dans le style : je n'ai sacrifié nulle part le nerf à l'élé-

---

pour le moins aussi difficile à traduire. Ces longues phrases qui roulent périodiquement, et qui remplissent l'oreille de sons flatteurs et harmonieux, offrent, quand on veut les rendre, des difficultés qui désespèrent quelquefois. Otez quelque chose, vous ôtez l'harmonie ; ajoutez un seul mot, la période est lâche et diffuse. Il n'est pas plus possible de lui rien ôter, de lui rien ajouter, qu'à l'orateur grec : en ôtant ou en ajoutant à l'un ou à l'autre, ou vous rendez l'un sec et l'autre diffus, ou vous les privez tous deux de leur vigueur ou de leur harmonie. Ce qui embarrasse encore dans l'orateur latin, c'est la fécondité et la richesse de son élocution : il épuise sa langue, il faut épuiser la sienne quand on le traduit. Eschine n'est pas aussi difficile, à beaucoup près, que Cicéron et Démosthène : il n'est point aussi abondant, aussi étendu que le premier, ni aussi précis, aussi serré que le second.

francisé beaucoup de noms grecs, parce que je n'ai pas toujours trouvé des noms français qui y répondent, et que d'ailleurs des périphrases qui seraient revenues sans cesse, auraient fait languir le style. Pourquoi notre oreille ne s'accoutumerait-elle pas aux noms de chorège, de thesmothète, de monothète, etc. qui n'ont rien de dur et de désagréable, comme elle s'est accoutumée aux noms d'édile, de préteur, de tribun, etc.?

Chaque traducteur, suivant sa manière de traduire, a son système particulier sur les libertés qu'on peut prendre en traduisant; pour moi, persuadé qu'on doit être exact, et que, quand on cherche avec persévérance, on trouve enfin ce qu'on désespérait d'abord de pouvoir trouver, j'ai essayé par-tout la traduction littérale, et toutes les fois qu'elle m'a paru bonne, je l'ai admise; je ne l'ai abandonnée que quand le génie de notre langue, l'esprit de mes auteurs, les règles de l'harmonie, ou la noblesse du style, ne

---

dans ces dernières causes, l'orateur s'adressait autant aux Athéniens en général qu'à ceux d'entre eux qui siégeaient pour juger. Comme le mot de *juges* tout sec, ou celui de *hommes juges*, n'aurait pu se souffrir en français, et que notre mot de *Messieurs* n'aurait pas convenu, j'ai employé celui d'*Athéniens* qui est le moins impropre.

le souffraient pas, mais toujours le moins que j'ai pu, et en conservant ce que je pouvais retenir. Quelquefois même j'ai voulu forcer la langue française d'admettre certains tours et certains mots, qui m'ont paru plus vifs et plus expressifs que tous les autres que j'aurais pu employer : le lecteur jugera par lui-même de ces hardiesses.

Je ne parle pas du vrai sens de chaque phrase, pour lequel j'ai consulté les meilleurs commentaires, et principalement examiné le génie des orateurs, la suite et la liaison de leurs pensées et de leurs raisonnemens ; car j'ai remarqué, en général, que pour entendre les auteurs anciens, dans les endroits les plus difficiles, il faut les expliquer par eux-mêmes, tâcher de ne pas perdre le fil de leurs discours, le suivre avec attention, le renouer avec adresse quand il paraît rompu, bien examiner ce qui est avant et après la phrase embarrassante, la rendre enfin de manière qu'elle se lie sans peine avec le reste. Je ne ferai aucune remarque, dans le cours de mes traductions, sur mon travail dans cette partie ; je serai content si rien n'arrête le lecteur attentif et judicieux, s'il trouve que tout est lié et bien suivi.

J'accompagne ma traduction de notes suffisantes pour que le texte soit éclairci, sans

qu'on soit arrêté dans la lecture ; j'ai consulté, pour ces notes, les savans et les livres qui ont pû me fournir des éclaircissemens. Les recherches profondes et les remarques judicieuses de Tourreil, Rollin et Reiske, sans parler de plusieurs autres, m'ont beaucoup aidé dans ce travail : je les ai suivis fidélement, et même copiés quelquefois, pour une infinité d'articles qu'ils ont savamment discutés et habilement éclaircis. Quand je trouve une difficulté que je ne peux résoudre, j'ai du moins attention de l'indiquer et d'en avertir dans une note. Je profiterai volontiers des lumières que l'on me communiquera, ou pour corriger les remarques fautives qui m'auront échappé, ou pour faire usage des solutions que je n'aurai pu trouver.

Je n'ai entrepris nulle part d'expliquer, par des notes, les beautés des harangues que j'ai traduites : outre que cela les aurait trop multipliées, une expression bien choisie et un tour bien saisi valent mieux, selon moi, pour faire sentir l'art du discours et toutes les finesses de l'élocution oratoire, que les notes les plus étendues. Si l'on ne sent pas les beautés de l'original en lisant la traduction, c'est la faute du traducteur ; de longues notes suppléeraient mal à son incapacité.

Les sommaires mis à la tête des discours, qui en renferment le sujet et l'analyse, sommaires que j'ai travaillés avec un soin particulier, serviront à instruire ceux qui liront ces discours, à leur faire mieux connaître le but et l'art de l'orateur, à leur faire mieux suivre ses raisonnemens dans les objets qu'il discute.

Je n'ai point mis le texte grec à côté de la traduction; ce qui, doublant les volumes, en aurait beaucoup augmenté le prix, et mécontenté le plus grand nombre de lecteurs qui ne veulent avoir que le français. Je me propose de donner, par la suite, une édition grecque de Démosthène (1), dont le texte, bien épuré, sera éclairci par des notes courtes et substantielles. A l'aide de cette

(1) Le projet de donner une nouvelle édition grecque de Démosthène, m'a fait supprimer les remarques critiques et grammaticales sur le texte, dont j'ai accompagné ma première édition de la traduction française de cet orateur. Mais je crois devoir rappeler l'hommage que je rendais pour-lors au travail et aux talens du savant Reiske. Celui qui m'a le plus servi pour ces remarques, disais-je, est sans contredit le savant Reiske, de Leipsick, que la mort nous a enlevé il y a quelques années, et que les lettres regretteront long-tems. La liaison que nous avions contractée, quoique dans un grand éloignement, les secours que j'ai tirés de son ouvrage, et l'honneur qu'il m'a fait de m'en dédier la dernière partie, m'ont dû rendre

édition, de la version latine dont je l'accompagnerai, et de la traduction française dans laquelle je me pique d'exactitude, je me flatte qu'avec une légère connaissance de la langue grecque, on pourra lire sans peine les originaux, admirer par soi-même les beautés de cette langue, la plus parfaite, à mon avis, qu'aient jamais parlée les hommes, et reconnaître la vérité de ces vers d'Horace :

> Graiis ingenium, Graiis dedit ore rotundo
> Musa loqui,
>
> Les Muses ont aux Grecs inspiré le génie;
> Les Muses ont aux Grecs enseigné l'harmonie.

---

sa mort plus sensible qu'à personne. En profitant de son travail, je pense toujours, avec douleur, que c'est peut-être le zèle ardent avec lequel il s'y est livré, qui a abrégé sa vie, et qui a privé l'Europe savante de ses lumières. Il continuera du moins de l'éclairer par le beau monument qu'il a élevé à l'éloquence grecque. D'après l'étude que j'ai faite des orateurs de la Grèce, je puis assurer que ce savant a débrouillé et éclairci, autant qu'il était possible, avec une sagacité étonnante, les textes les plus obscurs et les plus embarrassés, et qu'il a bien saisi l'esprit, sur-tout, de Démosthène. Sa veuve, femme rare, qui l'a aidé dans son travail lorsqu'il vivait, et qui après sa mort a publié les deux derniers tomes de l'édition des orateurs grecs, est bien digne de tous nos éloges.

En un mot, pour ne pas continuer plus long-tems des détails qui pourraient devenir ennuyeux, je n'ai épargné aucune peine pour rendre Eschine et Démosthène agréables et intéressans dans notre langue. Si je n'ai pas atteint mon but, j'espère que les Français me sauront toujours quelque gré de leur avoir fait connaître tout ce qui nous reste des deux orateurs d'Athènes les plus célèbres, et d'avoir, par un long travail, frayé la route à de plus habiles.



JUGEMENS de Cicéron sur Démosthène, de Longin, de Denis d'Halicarnasse, de Quintilien, sur le même Démosthène, sur Eschine et sur Cicéron.

Voyez ce que nous avons dit plus haut dans la Note au bas de la page 67.

Le jugement de Cicéron doit être d'un grand poids ; il avait approfondi l'art de la parole par l'étude et par l'exercice. Il parle de Démosthène dans plusieurs endroits de ses ouvrages sur la rhétorique, non-seulement comme du plus grand orateur qui ait jamais paru, mais comme d'un orateur parfait, qui excelle dans tous les genres d'éloquence, dans le sublime, dans le simple et dans le tempéré ; comme d'un orateur qu'il se propose, et que, quiconque aspire à la véritable éloquence, doit se proposer pour modèle, soit pour le tour et la beauté des pensées, soit pour la force et la justesse des expressions, soit pour l'arrangement des mots et l'harmonie des phrases, soit pour la rapidité et la véhémence du discours. Je m'arrête à deux endroits, dont l'un se trouve dans le dialogue intitulé *Brutus*, et l'autre dans le livre de l'*Orateur*.

» Aucune des qualités qui constituent l'orateur, dit-il dans le *Brutus*, ne manque à Démosthène ; il est parfait. On voit, dans les causes qu'il traite, tout ce que la pénétration d'esprit, tout ce que l'artifice et même la ruse peuvent fournir. Quant à la diction, faut-il de la délicatesse, de la précision et de la netteté ? rien de plus châtié que son style. Faut-il de la grandeur et de la véhémence ? il efface tous les autres par la sublimité des pensées, par la force et la majesté des expressions. »

» Je me souviens, dit-il dans le livre de l'*Orateur*, je me souviens que dans mon *Brutus*, où je n'ai pas épargné les louanges aux orateurs romains, soit par inclination pour mes compatriotes, soit par le desir d'exciter l'émulation, j'ai mis Démosthène au-dessus de tous les orateurs. Il atteint, suivant moi, à cette éloquence dont je me suis formé l'idée, et dont je ne trouve pas d'exemple (1). Nul n'a porté plus loin la perfection des trois styles ; nul n'a été ni plus élevé dans le sublime, ni plus délicat dans le simple, ni plus sage dans le tempéré. Je dois donc

---

(1) » Puisque nous n'avons pas d'exemples, dit-il, » dans un endroit du même livre, de cette éloquence » puissante, tâchons de l'imaginer : ou si nous voulons » des modèles, ayons recours à Démosthène. »

avertir certaines gens qui aspirent à l'atticisme, qui veulent déjà passer pour attiques, de regarder Démosthène comme le plus parfait modèle, comme un orateur si attique, qu'Athènes elle-même ne l'était pas davantage : qu'ils apprennent de lui ce que c'est qu'atticisme, et qu'ils jugent de l'éloquence par les forces de ce grand homme, et non par la faiblesse de leurs talens. »

Quintilien, estimateur non moins éclairé qu'équitable, en parle en ces termes : « Une foule d'orateurs vient ensuite; ils ont à leur tête Démosthène, qui les a tous surpassés de bien loin, et qui est regardé en quelque sorte comme la règle de l'éloquence, tant sa diction est vive et serrée, pleine et nerveuse, dans un si juste tempérament, qu'il n'y a rien de trop ni de trop peu. Eschine, plus abondant et plus étendu, paraît d'autant plus grand qu'il est moins ramassé : il a plus d'embonpoint et moins de nerf. »

On ne contestera pas sans doute à Denys d'Halicarnasse le goût, le jugement et les lumières ; voici comme il s'exprime sur Démosthène et sur Eschine : « Ce qui caractérise, dit-il, l'éloquence de Démosthène, c'est la rapidité des mouvemens, le choix des expressions, la beauté de l'ordonnance qui, toujours soutenue et toujours accompagnée de douceur et de force, attache et fixe conti-

nuellement l'esprit des auditeurs. Eschine, il est vrai, n'a pas autant d'énergie, mais il se distingue par la diction, que tantôt il orne des plus belles figures, et que tantôt il assaisonne des traits les plus vifs et les plus piquans. L'art et le travail ne s'y font pas sentir : une facilité heureuse, que la nature seule peut donner, règne par-tout. Il est brillant et solide; il étend et il amplifie, mais souvent il serre et presse; en sorte que son style qui, au premier coup d'œil, ne paraît que coulant et doux, se trouve, lorsqu'on vient à le regarder de plus près, énergique et véhément; en quoi Démosthène seul le surpasse, mais de manière que, sans contredit, Eschine tient le second rang entre les orateurs. »

On trouve dans Quintilien, dont j'ai rapporté le jugement sur Démosthène, un beau parallèle de cet orateur et de Cicéron, qui doit avoir ici sa place. « Pour moi, dit-il, je les tiens semblables dans la plupart des grandes qualités qu'ils ont eues l'un et l'autre; semblables dans le dessein et l'économie du discours, dans la manière de diviser, de prouver, de préparer les esprits, en un mot, dans tout ce qui appartient à l'invention. Il y a quelque différence pour l'élocution : l'un est plus précis, l'autre plus abondant; l'un serre de plus près son adversaire; l'autre, pour le combattre, se donne plus de champ;

l'un le perce, pour ainsi dire, par la vivacité de son style, l'autre l'accable par l'abondance et le poids de sa diction ; on ne peut rien retrancher à l'un, ni rien ajouter à l'autre : on remarque dans Démosthène plus de soin et d'étude, dans Cicéron plus de naturel et de génie (1). Quant à la raillerie et au talent d'exciter la compassion, deux choses infiniment puissantes, Cicéron l'emporte certainement...... mais il lui cède d'un autre côté, en ce que Démosthène a été avant lui, et que l'orateur romain, tout grand qu'il est, doit une partie de son mérite à l'Athénien. Car il me semble que Cicéron, occupé tout entier à se former sur les Grecs, a composé son caractère de la force de Démosthène, de l'abondance de Platon, de la douceur d'Isocrate : et non-seulement il a extrait, par l'étude, ce qu'il y avait de meilleur dans ces grands modèles ; mais la plupart de ces mêmes perfections, ou plutôt toutes, il les a tirées de son propre fonds, par l'heureuse fécondité

(1) Il est vrai que Cicéron avait un génie plus facile que Démosthène, qu'il travaillait plus aisément ; mais le travail de l'orateur grec consistait sur-tout à cacher l'étude et le travail, pour ne montrer qu'une belle nature et une noble simplicité ; au lieu que, dans l'orateur romain, l'art, en général, paraît trop à découvert, comme le lui ont reproché quelques écrivains judicieux.

de son divin génie. Ce grand homme, pour me servir d'une expression de Pindare, ne ramasse pas les eaux du ciel pour remédier à sa sécheresse naturelle, il trouve en lui-même une source d'eau vive qui coule sans cesse à gros bouillons; et vous diriez que les Dieux l'ont accordé à la terre pour que l'éloquence fît en sa personne l'essai de toutes ses forces. Est-il possible, en effet, d'être ou plus exact quand il faut instruire, ou plus pressant quand il faut remuer? Quel orateur a jamais eu plus de charmes? Ce qu'il arrache, on croit le lui accorder; les juges, emportés par sa véhémence, comme par un torrent, s'imaginent suivre leur mouvement propre, quand ils sont entraînés. D'ailleurs, il parle toujours avec tant d'autorité, qu'on a honte d'être de sentiment contraire: ce n'est pas le zèle d'un avocat qu'il apporte au tribunal, mais la foi d'un témoin ou l'équité d'un juge. Toutes ces qualités, dont une seule coûterait à un autre un travail infini, lui sont naturelles; en sorte que sa façon d'écrire, si belle et si inimitable, a le caractère de la plus heureuse facilité. Aussi ce n'est pas sans raison que ses contemporains ont dit qu'il régnait au barreau; et c'est avec justice que les siècles suivans l'ont tellement admiré, que le nom de Cicéron est moins aujourd'hui le nom d'un homme que celui de l'éloquence même.

Fixons donc sur lui nos regards, qu'il soit notre modèle; et soyons surs d'avoir beaucoup profité, quand nous aurons pris du goût pour Cicéron. »

Longin, dans son excellent traité du sublime, compare, avec Démosthène, Hypéride (1), orateur grec, qui paraît avoir eu bien des rapports avec Cicéron. « Si l'on doit juger, dit-il, du mérite d'un ouvrage par le nombre plutôt que par l'excellence de ses beautés, il s'ensuivra qu'Hypéride doit être entiérement préféré à Démosthène. En effet, outre qu'il est plus harmonieux, il a bien plus de parties d'orateur qu'il possède toutes dans un degré presque éminent : semblable à ces athlètes qui sont universels, et qui peuvent réussir dans les cinq exercices, sans être les premiers dans aucun. Hypéride a imité Démosthène en tout ce qu'il a de beau, excepté dans l'arrangement des paroles; de plus, il a pris de Lysias ses graces naturelles et sans apprêt : il sait adoucir son style quand il faut de la simplicité, et ne dit pas tout du même ton comme Démosthène (2). Il excelle à peindre les mœurs :

(1) On est fâché, d'après ce que Longin dit de cet orateur, qu'il ne soit resté aucun de ses discours.

(2) Longin ne veut pas dire qu'il n'y a point de variété dans Démosthène : personne n'a mieux entendu que lui

ses peintures, quoique simples et naïves, sont élégantes et fleuries. On trouve chez lui une infinité de choses plaisamment dites : sa manière de rire et de se moquer est aussi fine que noble. Il a une facilité merveilleuse à manier l'ironie ; ses railleries ne sont point froides ni recherchées, comme celles de ces faux imitateurs du style attique, mais vives et pressantes. Il est adroit à ridiculiser les objections qu'on peut lui faire. Plaisant et comique, il est plein de saillies et de pointes d'esprit qui frappent toujours où il vise. Toutes ces qualités, dans Hypéride, sont assaisonnées d'un tour et d'une grace inimitables. Il sait, quand il veut, émouvoir la pitié. Souple et flexible, il se détourne, il se remet en chemin, lorsqu'il le juge à propos, comme on le voit dans cette digression de Latone qui a toutes les richesses de la poësie. Il a fait une oraison funèbre avec tant de pompe et de magnificence, que jamais orateur ne l'a peut-être égalé en ce point. Démosthène, au contraire, ne s'entend pas à peindre les mœurs (1) : son style serré est un

à mêler les trois styles ; nous avons vu que Cicéron lui rend cette justice ; mais son ton, en général, est toujours grave, austère et sérieux.

(1) Ce qui domine dans Démosthène, c'est l'abondance, la force et la subtilité des raisonnemens, la véhémence et l'impétuosité des mouvemens. Il y a des mœurs dans ses discours ; il connaissait bien les

peu dur ; il n'a rien de pompeux ni de magnifique : il ne possède en général aucune des parties dont nous venons de parler. S'il veut railler et badiner, il se rend ridicule plutôt qu'il ne fait rire, et il est d'autant moins plaisant qu'il tâche de l'être davantage. Cependant parce que, à mon avis, les beautés diverses et multipliées qui sont dans Hypéride, n'ont rien de grand ; que, dénuées d'action et d'enthousiasme, elles laissent leur auditeur froid et tranquille, on n'est pas fort transporté par la lecture de ses ouvrages. Au lieu que Démosthène, ayant réuni en lui seul toutes les qualités d'un orateur vraiment né pour le sublime, et perfectionné par l'étude ce ton de grandeur et de majesté, ces mouvemens animés, cette fécondité, cette adresse, cette rapidité, et, ce qui le distingue sur-tout, cette force et cette véhémence dont personne n'approcha jamais, par ces qualités rares, que je regarde comme un présent des dieux, et qu'il n'est pas permis d'appeler des qualités humaines, il a fait oublier celles qui lui manquaient ; il a effacé les orateurs célèbres de tous les siècles, les laissant comme abattus et

---

hommes, il savait les peindre ; mais, en général, on trouve peu chez lui de ces peintures fines et délicates de la vie commune et civile : c'est dans ce sens, je crois, que Longin dit qu'il ne s'entendait pas à peindre les mœurs.

éblouis de ses tonnerres et de ses éclairs. Et, certes, il est plus facile d'envisager fixement les foudres qui tombent du ciel, que de considérer, sans en être ému, les passions violentes qui règnent en foule dans ses harangues. »

Voici un parallèle de Cicéron et de Démosthène, tiré du même Longin. » Démosthène est grand en ce qu'il est serré et concis ; Cicéron, au contraire, en ce qu'il est abondant et étendu. On peut comparer l'un à cause de la violence, de la rapidité, de la force et de la véhémence avec laquelle il ravage, pour ainsi dire, et emporte tout, à une tempête et à un foudre : pour l'autre, on peut dire que, comme un vaste incendie, il dévore et consume tout ce qu'il rencontre ; son feu, permanent et durable, se répand dans toutes les parties de ses harangues, et loin de s'éteindre, s'accroît toujours à mesure qu'il s'avance. La précision sublime et véhémente de Démosthène vaut mieux, sans doute, dans les exagérations fortes et dans les passions vives, quand il faut saisir et étonner l'auditeur ; l'abondance est préférable quand on veut le gagner et l'adoucir : l'abondance, en un mot, est plus propre pour les lieux communs, les digressions et les péroraisons, pour tous les discours d'appareil, pour les histoires, les traités de physique, et d'autres matières semblables. »

PRÉCIS HISTORIQUE

POUR L'INTELLIGENCE

DES HARANGUES

D'ESCHINE ET DE DÉMOSTHÈNE.

Les harangues de Démosthène et d'Eschine roulent en grande partie sur les affaires publiques d'Athènes ; ces affaires tiennent au gouvernement; on ne peut parler des unes sans parler de l'autre : il faut donc s'instruire de la manière dont se gouvernait cette république, pour entendre avec quelque intérêt les deux célèbres rivaux que nous montrerons deux fois aux prises ; il faut se transporter à Athènes, et devenir Athéniens pour quelques momens. Je vais donner d'abord une idée générale de la constitution de la Grèce, dont l'histoire est liée à celle d'Athènes, et dont les intérêts, dans les guerres contre les Perses et contre Philippe, étaient les mêmes.

Tableau précis de l'histoire de toute la Grèce, d'après messieurs de Condillac et de Tourreil.

M. l'abbé de Condillac, dans son cinquième tome du cours d'étude pour l'instruction du duc de Parme, nous présente un tableau rapide, intéressant et bien raisonné des Grecs et des Perses : il fait voir que ces Grecs qui méprisaient les autres peuples, qui les traitaient de barbares, avaient été eux-mêmes, dans l'origine, des barbares, ou plutôt des sauvages, errant sur les montagnes et dans les forêts, se nourrissant de glands comme les animaux, se dévorant les uns les autres, ne connaissant d'autres lois que la force ; il montre comment d'abord les Titans, originaires d'Egypte, selon les conjectures les plus probables, essayèrent de les tirer de cet état de férocité où ils retombèrent bientôt ; avec quelle peine ensuite ils furent policés et civilisés par des colonies égyptiennes et phéniciennes. L'Egyptien Cécrops dans l'Attique, le Phénicien Cadmus dans la Béotie, dans l'Argolide, Danaüs venu d'Egypte, jettèrent parmi les Grecs les premières semences de civilisation et de politesse. Ce même auteur établit avec beaucoup de sagacité l'origine véritable de la constitution de la Grèce, de cette multitude de petits états indépendans, de ces jeux solem-

nels, et de ces assemblées générales qui achevèrent de polir les Grecs par une communication réciproque, et leur inspirèrent du mépris pour les autres peuples ; le vrai principe de leur vif amour pour la liberté, de leur goût pour les fables et le merveilleux, pour les sciences, pour les lettres, et pour les arts qu'ils ont créés ou perfectionnés ; enfin, les causes de leur puissance, de leur faiblesse et de leur destruction.

M. de Tourreil distingue dans la Grèce, comme dans la vie des hommes, quatre différens âges. Le premier, dit-il, comprend près de sept cents ans, depuis la fondation des pétits royaumes de cette contrée d'Europe, jusqu'au siége de Troie ; le second, environ huit cents ans, depuis la guerre de Troie jusqu'à la bataille de Marathon ; le troisième, un peu moins de deux siècles, depuis cette bataille jusqu'à la mort d'Alexandre ; le dernier compte un égal nombre d'années, depuis la mort d'Alexandre où les Grecs commencèrent à déchoir, jusqu'à ce qu'enfin ils tombassent sous la domination des Romains. De ces quatre âges, ajoute-t-il, il n'y a que les trois premiers qui entrent dans mon dessein, le quatrième serait hors d'œuvre.

Je rapporte à l'enfance de la Grèce (c'est toujours M. de Tourreil qui parle) la fondation d'Athènes, de Sparte, de Thèbes, d'Ar-

gos, de Corinthe et de Sycione, l'attentat des Danaïdes, les travaux d'Hercule, les aventures tragiques d'Œdipe, l'expédition des Argonautes, celle des sept capitaines contre Thèbes, la guerre de Minos avec Thésée, et généralement tous les exploits de ces premiers héros à qui la renommée conserve leur rang, par une raison qui ne vieillira jamais. La prééminence d'estime et de gloire où cette longue suite de siècles les a maintenus jusqu'à nous, ne vient pas tant d'un respect aveugle pour l'antiquité, que la vénération naturelle aux hommes pour une valeur bienfaisante, qui protège la faiblesse, et qui, loin d'exercer des violences, ne se plaît et ne s'occupe qu'à les réprimer.

La Grèce, parvenue à l'adolescence, essaya ses forces unies à ce siége, où les Achille, les Ajax, les Nestor, et les Ulysse, firent pressentir à l'Asie qu'elle obéirait un jour à leur postérité. Quatre-vingts ans après la ruine de Troie, on voit le retour des Héraclides ou descendans d'Hercule, qui se remettent en possession du Péloponèse, d'où Eurysthée, l'implacable ennemi d'Hercule et de toute sa race, les avait chassés un siècle auparavant. Leur droit sur les royaumes de Mycènes et d'Argos était incontestable : ils avaient déjà tenté deux fois inutilement de se rétablir ; mais enfin ils eurent la fortune aussi favorable qu'ils

l'avaient jusqu'alors éprouvée contraire. Ils défirent les Pélopides ou descendans de Pélops, aussi bien que les Néléïdes ou descendans de Nestor, et partagèrent les royaumes de Mycènes, d'Argos, de Messène et de Lacédémone. Une si grande révolution changea presque toute la face de la Grèce.

Les habitans du Péloponèse jusques-là se divisaient proprement en Achéens et en Ioniens : les premiers possédaient les terres que les Héraclides assignèrent aux Doriens et aux autres peuples qui les avaient accompagnés ; les derniers habitaient la partie du Péloponèse depuis nommée l'Achaïe. Ceux des Achéens qui descendaient d'Eolus, et que l'on chassa de Lacédémone, se retirèrent d'abord en Thrace, sous le commandement de Penthile, et après sa mort allèrent s'établir dans le canton de l'Asie mineure, qu'ils appellèrent *Eolide*, où ils fondèrent Smyrne et onze autres colonies. Quant aux Achéens de Mycènes et d'Argos, se voyant contraints d'abandonner leur pays, ils s'emparèrent aussitôt de celui des Ioniens. Ceux-ci se réfugièrent premièrement à Athènes, d'où, quelques années après, ils partirent sous la conduite de Nilée, fils de Codrus, pour occuper cette côte de l'Asie mineure, qui prit d'eux le nom d'*Ionie*. Ils y bâtirent douze villes, Ephèse, Clazomène, Samos, etc.

Vers le même tems, les Doriens (1), qui eux-mêmes avaient chassé les autres, furent en partie obligés de sortir aussi de la Grèce. Les Héraclides, en reconnaissance des secours qu'ils en avaient reçus, leur avaient donné la Mégaride, qu'ils avaient enlevée aux Athéniens : mais, cette province ne suffisant pas à leur subsistance, ils se répandirent dans les îles de Crète, de Rhodes, de Cos, et ayant passé dans l'Asie mineure, ils bâtirent Halicarnasse, Cnide, et plusieurs autres villes. Cette contrée fut nommée *Doride.*

Iphitus, roi d'Elide, et Lycurgue, roi de Lacédémone, trois cent vingt-huit ans après le retour des Héraclides, rétablirent les jeux olympiques, institués par Hercule, en l'honneur de Jupiter, mais qui, jusqu'alors, n'avaient point eu de tems fixe, et qu'on ne célébrait qu'en certaines occasions. Ces deux rois établirent la coutume de les célébrer tous les quatre ans près la ville de Pise, appelée autrement Olympie.

En même tems que les Grecs s'exerçaient et se fortifiaient le corps dans ces jeux, et dans d'autres encore qui furent depuis ins-

(1) Doriens, habitans de la Doride, qui originairement était une contrée voisine du Parnasse : elle était échue à Dorus, troisième fils d'Hellen, qui lui donna son nom.

titués, ils ne négligeaient pas l'esprit. La poésie avait ses héros qui ont immortalisé les grands hommes, et consacré leurs veilles à la gloire de leur nation (1). Mais, non contens de transformer leurs guerriers en demi-dieux, ils entreprirent, à l'imitation des Phéniciens et des Egyptiens, de s'approprier, pour ainsi dire, les dieux même, et de leur donner la Grèce pour patrie, ou du moins, pour théâtre de leurs plus insignes exploits. La tranquillité dont elle jouissait alors, ne fut troublée que par les longues guerres de Lacédémone avec Messène. Les Messéniens, à la fin, chassés du Péloponèse, se transplantent en Sicile, et s'y rendent maîtres de Zancle, qui, du nom de ses nouveaux habitans, s'appella *Messine*. Les Grecs cependant se multiplièrent au point qu'il leur fallut chercher des habitations en pays étrangers; ils fondent par-tout des colonies, Chalcédoine, Byzance, Syracuse, Marseille, mais principalement en Italie, Tarente, Brindes, Naples, Rhège, Crotone, Sibaris, et d'autres en si grand nombre, que l'on donna le nom de grande Grèce à toute cette côte, qui s'étend depuis l'extrémité de la Calabre jusqu'à la Campanie. L'esprit de ce

(1) Homère vivait un peu avant Lycurgue, qui, le premier, publia les ouvrages de ce poëte.

peuple, accoutumé par les poëtes à se nourrir de vérités mêlées de fictions et de fables, ne put sitôt goûter la raison toute pure, qui ne parvint à gouverner cette nation qu'avec le secours de la philosophie. Sept philosophes, surnommés les sept sages, répandirent leurs dogmes dans la Grèce, et y semèrent une morale qui ne tarda pas à fructifier, et qui, dans un petit coin du monde, produisit l'élite du monde entier.

Le troisième âge des Grecs, ou leur jeunesse fort courte, mais très-brillante, ne renferme qu'environ 150 ans, depuis la victoire de Marathon, jusqu'à la mort d'Alexandre. On ne vit jamais ensemble tant de philosophes, d'orateurs et de capitaines excellens. Les grands événemens n'y manquent pas; ils se suivent de fort près. Darius, fils d'Hystape, et après lui son fils Xerxès, fondent sur la Grèce avec des armées formidables. Le nombre n'étonna point les Grecs: ils marchèrent à l'ennemi d'un pas assuré. On eût dit que, par eux, la vertu allait faire la loi à la mollesse, l'esprit au corps, et la raison à l'instinct. Le succès ne démentit pas leur confiance. Les Perses éprouvèrent à Marathon, à Salamine, à Platée, à Mycale, ce que peut la valeur disciplinée contre l'impétuosité aveugle. On voit une poignée de Grecs mettre en fuite, à plusieurs reprises,

battre et dissiper des armées innombrables de terre et de mer. M. l'abbé de Condillac explique très-bien les raisons pourquoi les Perses, qui n'avaient que du faste et un vain appareil de puissance, devaient être vaincus par les Grecs qui avaient des forces réelles, qui combattaient dans leur pays pour leur propre liberté. On peut lire, dans l'ouvrage même de cet écrivain distingué, l'histoire abrégée, mais intéressante, de la Grèce et de la Perse, avec les réflexions judicieuses dont il l'accompagne. Pour moi, je me borne à donner une idée générale de la constitution de la Grèce, telle que je l'ai annoncée.

Exposé succinct de la Constitution de la Grèce.

Toute la Grèce ne formait qu'une nation composée de plusieurs républiques indépendantes les unes des autres. Un intérêt commun réunissait tous les Grecs; leur liberté qu'ils avaient à défendre contre les rois de Perse qui voulaient les asservir : un intérêt particulier les divisait; la prééminence ou primauté que les principales villes desiraient avoir sur toutes les autres, c'est-à-dire, le droit ou de régler les affaires les plus importantes de chaque ville en particulier, et de la nation en général, ou de commander

les armées levées pour la défense commune. Trois républiques se disputèrent la prééminence, Lacédémone, Athènes et Thèbes.

La constitution sage de Lacédémone (1), dont elle était redevable à Lycurgue, la rendit, pendant plusieurs siècles, l'arbitre de la Grèce, et lui assura une primauté qu'elle ne devait qu'à ses vertus et à son courage. Elle n'usa long-tems de son autorité sur les peuples, que pour leur avantage, pour maintenir la liberté de tous, et s'opposer à la tyrannie. Mais son humeur rigide et militaire fit dégénérer son empire en une domination dure, qui dégoûta de son obéissance, et favorisa l'ambition d'Athènes sa rivale.

(1) Lacédémone, appelée originairement Lélégie, de Lélex, son fondateur et son premier roi, s'appela depuis indifféremment Lacédémone ou Sparte, du nom de Lacédémon, successeur de Lélex, et de Sparte, fille de Lacédémon. — Lycurgue, un de ces hommes nés pour gouverner les autres. Bon roi, et pour le moins aussi bon législateur; il entreprit la réforme de son état, et commença par celle des mœurs, qui, seule, peut maintenir l'ordre qu'elle établit. Il exécuta son plan; et, après avoir fait jurer à ses sujets qu'ils observeraient ses lois jusqu'à son retour, il se bannit à perpétuité. Ses établissemens n'avaient pour objet, ce semble, que la guerre, et ne tendaient qu'à faire un peuple de soldats des citoyens de la république : tout autre emploi, tout autre exercice leur était interdit.

Athènes (1), plus ancienne que Lacédémone, mais plus faible, et occupée par des divisions domestiques, avait cédé aux Lacédémoniens, avec les autres Grecs, la prééminence qu'elle voulut enfin prendre pour elle avec le secours des mécontens. Fixée, après de longues agitations, au gouvernement dé-

(1) Cette ville s'appela d'abord Cécropie, du nom de Cécrops, son premier roi, et prit ensuite le nom d'Athènes, lorsqu'Amphyction, son troisième roi, l'eût consacrée à Minerve, nommée en grec *Athénè*. — Solon, un des hommes les plus vertueux et les plus sages de son siècle : ses rares qualités, et particuliérement sa grande douceur, lui avaient acquis l'affection et la vénération universelles. Les suffrages unanimes l'autorisèrent à régler, comme il l'entendrait, tout ce qui lui paraîtrait propre pour la meilleure constitution de l'état. Ce fut lui qui établit dans Athènes, ou plutôt qui fixa et régla le gouvernement démocratique. — *Délivrée de ses tyrans*, des Pisistratides ou descendans de Pisistrate. Pisistrate était parent de Solon : il usurpa le pouvoir souverain du vivant même de ce législateur. Détrôné deux fois, deux fois il remonta sur le trône. Il transmit la souveraineté à ses enfans, qui, à son exemple, gouvernèrent avec beaucoup de justice et de douceur, firent observer les lois, protégèrent les sciences et les lettres, enfin se conduisirent de façon qu'ils auraient fait goûter aux Athéniens la puissance souveraine, si ce peuple n'eût pas été jaloux à l'excès de la liberté, et incapable de supporter aucune domination monarchique. Ils furent chassés d'Athènes, et n'y purent jamais rentrer malgré tous leurs efforts.

mocratique, munie des bonnes lois de Solon, délivrée de ses tyrans, elle avait remporté (1) une victoire célèbre sur les Perses, qui voulaient faire revivre chez elle la tyrannie. Elle avait eu la plus grande part aux victoires de Salamine et de Platée, remportées sur les mêmes ennemis, quoique les Lacédémoniens eussent commandé en chef dans les deux combats. Fière de ces avantages, elle prétendit aller de pair avec Lacédémone, l'emporter même sur elle, et tenir le premier rang. Elle met la plupart des alliés dans son parti, tranche et décide sur tout ce qui concerne le bien général, se rend l'arbitre de la Grèce, et domine à son tour près de cinquante années (2),

(1) C'est près de Marathon, bourg de l'Attique, qu'ils remportèrent cette victoire. Les Perses avaient cent mille hommes de pied, et dix mille chevaux; les Athéniens n'avaient en tout que dix mille hommes. — Salamine, isle de la mer Egée; Platée, ville de Béotie. Les Grecs remportèrent sur les Perses deux victoires célèbres, l'une près de Salamine, dans un combat naval; les Lacédémoniens y commandaient, quoique les Athéniens y eussent envoyé le plus grand nombre de vaisseaux: l'autre près de Platée, dans un combat sur terre; Aristide, général d'Athènes, y recevait l'ordre de Pausanias, roi de Lacédemone.

(2) Voyez, sur l'espace de tems que dura l'empire des Athéniens dans la Grèce, ce que nous avons dit tome 2, page 54. — *Guerre du Péloponèse.* Le Péloponèse,

pendant lesquelles elle traite fort durement les peuples soumis à son empire. Lacédémone, lassée par les plaintes de plusieurs villes sur la vexation d'Athènes, commença la guerre, si célèbre sous le nom de guerre du Péloponèse. Durant cette guerre, Athènes tantôt vaincue, tantôt victorieuse, affaiblie par une perte considérable qu'elle fit au siège de Syracuse, fut enfin assiégée et prise par les Lacédémoniens fortifiés de l'alliance du roi de Perse. Lacédémone reprit donc sur les Athéniens et

---

pays de la Grèce, qui s'appelait *Apie*, avant que Pélops lui eût donné son nom. La révolte des Corcyréens contre Corinthe, fut l'occasion et le prétexte de la guerre du Péloponèse, entre Athènes et Lacédémone; la trop grande puissance et la domination odieuse d'Athènes, en furent la véritable cause : tous les peuples de la Grèce prirent partie dans cette guerre. —Syracuse, colonie de Corinthe, très-puissante par terre et par mer. Les Athéniens entreprirent témérairement le siège de cette ville, et furent punis de leur témérité par la perte de tous les hommes et de tous les vaisseaux qu'ils y avaient envoyés. Ce fut quelque tems après cet échec considérable, qu'Athènes accepta d'abord la domination des Quatre-Cents, qui dura fort peu; et qu'ensuite, vaincue sur terre et sur mer par les Lacédémoniens, elle fut obligée de recevoir la loi, et de subir le joug de trente tyrans, de trente hommes pris chez elle, et dévoués à Lacédémone. Elle s'en délivra enfin avec courage; et, grace à la sagesse qu'elle montra dans ces circonstances, elle reprit de nouvelles forces.

sur les autres Grecs une supériorité dont elle avait joui long-tems.

Ce nouvel empire de Sparte dura fort peu; elle en abusa. Au lieu de maintenir les peuples, selon ses anciennes maximes, dans la possession de se gouverner par leurs propres lois, elle voulut détruire leur forme de gouvernement, et établir la sienne. Elle abolit donc la démocratie par-tout, et institua un certain nombre d'hommes qui lui étaient dévoués, et en qui résidait tout le pouvoir : son autorité par-là devint plus absolue et plus odieuse; elle révolta et souleva tous les Grecs. Athènes se mit à leur tête, et, malgré sa faiblesse, elle osa attaquer sa puissante rivale, avec le secours de ces mêmes Perses qui avaient aidé les Lacédémoniens à triompher d'elle (les Lacédémoniens les avaient irrités fort mal-à-propos, en envoyant contre eux leur roi Agésilas) : elle l'attaqua avec succès, vainquit, et obligea les vaincus, par un traité solemnel, à remettre en liberté les villes grecques. Les Lacédémoniens reprirent les armes peu de tems après, et opprimèrent les Thébains compris dans le traité. Cette infraction ralluma le zèle des Athéniens unis avec tout le reste de la Grèce qu'ils animèrent contre Lacédémone; ils l'attaquèrent de nouveau, remportèrent sur elle plusieurs victoires, et la réduisirent à renouveler le traité qui rétablissait toutes les

villes grecques dans leur pleine indépendance. L'égalité parfaite des deux grandes puissances procurait à la Grèce un repos qui fut troublé par Thèbes : cette république nouvellement tirée d'oppression, entreprit de parvenir à la primauté.

Thèbes (1) fameuse par son ancienneté, par les exploits et les disgraces de ses premiers héros, ne sut jamais faire valoir ses forces plutôt par stupidité que par modération : elle eut la lâcheté de trahir la Grèce, et de se joindre au roi de Perse qui venait attaquer les Grecs avec des armées formidables. Cette action, qui ne fut point justifiée par le succès, la décria : les barbares, contre toute vraisemblance, furent entiérement défaits. Les Thébains, unis tantôt avec les Athéniens, tantôt avec les Lacédémoniens, par lesquels ils étaient secourus, ou qu'ils secouraient les uns contre les autres, s'étaient contentés jusqu'alors du second rang sans aspirer au premier. Extrêmement aguerris, ayant toujours eu les armes à la main depuis la guerre du Péloponèse, pleins de force et de courage, remplis d'une ambition toute nouvelle, ils conçoivent le desir de primer dans la Grèce. Ils commencent par ne vouloir pas signer la paix ménagée par

(1) Thèbes, ville de Béotie, ainsi nommée de Thébée, fille de Prométhée.

Athènes ; à moins qu'on ne les reconnaisse chefs de la Béotie (1). On les attaque, ils se défendent avec vigueur; et ayant à leur tête Epaminondas, grand philosophe, grand général, grand politique, ils battent à Leuctres les Lacédémoniens. Sous la conduite du même chef ils traversent l'Attique, vont porter le siège devant Lacédémone, font trembler ses habitans jusques dans leurs murs, et se contentent d'avoir montré qu'ils pouvaient la détruire. Un seul homme opéra toutes ces révolutions étonnantes : il mourut à Mantinée entre les bras de la victoire. Les Thébains, quoique privés de ce héros, l'ame de leurs conseils et de leurs entreprises, voulurent se maintenir dans la supériorité qu'il leur avait acquise. Trois factions principales divisèrent alors la Grèce : Thèbes tâchait de s'élever sur les débris de Sparte ; Sparte songeait à se relever de ses pertes ; Athènes, quoiqu'elle eût pris ouvertement le parti de Sparte pour humilier Thèbes, était bien aise de voir aux prises ces deux puissances, et aurait bien voulu

(1) Béotie, contrée de la Grèce ; Thèbes en était la ville principale, et non la souveraine. — Leuctres, ville de Béotie. Les Thébains y gagnèrent, contre les Lacédémoniens, une bataille qui anéantit la puissance de Lacédémone. — Mantinée, ville d'Arcadie. Epaminondas, à la tête des Thébains, y vainquit les Lacédémoniens, et y fut tué.

les accabler l'une et l'autre. Tel était l'état de la Grèce, lorsque tout-à-coup on vit paraître un prince, guerrier infatigable et politique habile, qui entreprit d'opprimer tous les Grecs, et d'usurper sur eux une primauté qu'ils se disputaient avec tant d'acharnement. Je dois donner une histoire abrégée de Philippe, de ce monarque qui joue un si grand rôle dans les discours de Démosthène et d'Eschine; mais il faut auparavant dire un mot de l'assemblée des amphictyons, faire connaître les jeux solemnels de la Grèce, et tracer une esquisse du gouvernement d'Athènes.

Assemblée des amphictyons.

L'assemblée des amphictyons était comme la tenue des états de la Grèce: on en attribue l'établissement à Amphictyon, roi d'Athènes, et fils de Deucalion, qui leur donna son nom. Sa première vue, en établissant cette compagnie, fut de lier par les nœuds sacrés de l'amitié les différens peuples de la Grèce qui y étaient admis. Les amphictyons furent aussi créés pour être les protecteurs de l'oracle de Delphes (1) et les gardiens des

(1) Delphes était une ancienne ville de la Phocide, en Achaïe. Elle était sur la pente et vers le milieu de la montagne du Parnasse. Apollon y avait un temple magnifique; il y rendait des oracles par le ministère

richesses prodigieuses de ce temple, et pour juger les différends qui pouvaient survenir entre les Delphiens et ceux qui venaient consulter l'oracle. Ce conseil se tenait aux Thermopyles, quelquefois à Delphes même; il s'assemblait régulièrement deux fois l'année, au printems et en automne, et plus souvent quand les affaires l'exigeaient. On ne sait point précisément le nombre des peuples ni des villes qui avaient droit de séance dans cette assemblée : il varia sans doute selon les tems.

Chaque ville envoyait deux députés : et avait par conséquent dans les délibérations deux voix, et cela sans distinction, sans que les plus puissantes eussent aucune prérogative d'honneur, ni aucune prééminence sur les plus petites; par rapport aux suffrages. Des deux députés, l'un s'appelait *Hiéromnémon*, c'est-à-dire, greffier sacré, garde des saints registres, et il était chargé de tout ce qui concernait les intérêts de la religion; l'autre se nommait *Pylagore*, c'est-à dire, orateur député à Pyles,* ou ce qui est la même chose, aux Thermopyles, et c'était

---

d'une prêtresse qui était appelée *la Pythie*. L'oracle de Delphes était le plus fameux de tous. — Pyles, ou Thermopyles, passage important entre la Phocide et la Thessalie : Philippe l'appelait la clef de la Grèce.

lui qui portait la parole. Quoiqu'à la rigueur, les villes ne dussent envoyer que deux députés, elles en envoyaient quelquefois jusqu'à trois ou quatre ; mais ces trois ou quatre n'étaient comptés que comme deux voix. Il faut remarquer de plus, qu'encore que *pulaia* ne signifiât proprement que l'assemblée des Thermopyles, et *pulagorai*, que des orateurs députés aux Thermopyles, l'usage voulut néanmoins qu'on donnât aussi le premier de ces deux noms aux assemblées de Delphes, et le second, aux orateurs députés à Delphes.

Les amphictyons avaient deux sortes d'assemblées, *des assemblées particulières*, *sunedrion*, où les seuls députés de la Grèce assistaient ; et, dans les cas extraordinaires, *des assemblées générales*, *ekklésia*, où se trouvaient non-seulement les députés de la Grèce, mais encore tous ceux des Grecs que quelque motif de religion avait alors attirés à Delphes. Ces derniers ne jouissaient point du droit de suffrage, ils avaient seulement l'honneur d'assister aux délibérations, et d'être témoins des résolutions qu'on prenait.

Les amphictyons avaient plein pouvoir de discuter et de juger, en dernier ressort, les différends qui survenaient entre les villes amphictyoniques, de condamner à de grosses amendes celles qu'ils trouvaient coupables,

d'employer non-seulement toute la rigueur des lois pour l'exécution de leurs arrêts, mais encore de lever, s'il le fallait, des troupes pour forcer les rebelles à obéir : les guerres sacrées, entreprises par leur ordre, en sont une preuve éclatante.

C'était sans doute une belle chose que l'établissement d'un tribunal fait pour maintenir la religion, pour arrêter ou pour punir les injustices dans toute la Grèce : mais comme la perversité humaine rend tout inutile et abuse de tout, il n'arrivait que trop ordinairement que la présence des plus puissans gênait les suffrages, qu'ils effrayaient ou corrompaient les membres du conseil amphictyonique ; que l'intérêt ou la crainte entraînait dans leur parti, et faisait prononcer en leur faveur.

Avant que d'entrer dans Athènes, et de considérer son gouvernement, je vais faire connaître en peu de mots, ainsi que je l'ai annoncé, les jeux solemnels de la Grèce, dont il est si souvent question dans les orateurs que je traduis.

Jeux solemnels de la Grèce.

Il y avait quatre jeux solemnels dans la Grèce : les olympiques, ainsi appelés d'Olympie, autrement dite Pise, auprès de laquelle ils se célébraient, après quatre ans

pleins et révolus, en l'honneur de Jupiter olympien, les pythiques, consacrés à Apollon surnommé Pythien, à cause du serpent Python qu'il avait tué, et célébrés de quatre ans en quatre ans auprès du fameux temple de Delphes; les Néméens, qui tiraient leur nom de Némée, ville et forêt dans le Péloponèse, et qui furent établis ou renouvelés par Hercule, après qu'il eut tué le lion de la forêt Némée, auprès de laquelle les jeux néméens se célébraient tous les deux ans; enfin les isthmiques, qui se célébraient dans l'isthme de Corinthe tous les quatre ans, en l'honneur de Neptune, dont Thésée fut le restaurateur, et qui continuèrent même après la ruine de Corinthe.

Afin qu'on pût assister à ces spectacles avec plus de tranquillité et de sûreté, il y avait, pendant tout le tems qu'ils duraient, une suspension d'armes dans la Grèce. Dans ces jeux qu'on célébrait avec une magnificence incroyable, et qui attiraient de tous côtés une prodigieuse multitude de spectateurs et de combattans, on ne donnait pour toute récompense qu'une simple couronne, d'olivier sauvage, aux jeux olympiques; de laurier, aux jeux pythiques; d'ache verd, aux jeux néméens, et d'ache sec, aux jeux isthmiques. Les instituteurs de ces jeux avaient voulu par-là faire entendre que l'honneur seul

en devait être le but, et non un bas et vil intérêt : et de quoi n'étaient point capables des hommes accoutumés à n'agir que par ce principe !

Entre tous les jeux de la Grèce, les olympiques tenaient, sans contredit, le premier rang, et cela pour trois raisons. Ils étaient consacrés à Jupiter, le plus grand des dieux ; ils avaient été institués par Hercule, le plus grand des héros : enfin, on les célébrait avec plus de pompe et de magnificence que tous les autres, et ils attiraient un plus grand nombre de spectateurs, qu'on y voyait accourir de toutes parts. Ils étaient si fameux, que les Grecs s'en servaient, comme personne n'ignore, pour dater tous les événemens de leur histoire : on comptait par olympiades ; *telle année*, disait-on, *de telle olympiade*.

Gouvernement d'Athènes. Constitution de l'état. Division du peuple.

Athènes fut d'abord gouvernée par des rois, ensuite par des archontes perpétuels, puis par des archontes décennaux, enfin, par des archontes annuels. Ce n'est pas Solon qui, le premier, y établit le gouvernement populaire : Thésée (1), bien avant lui, en avait

(1) Thésée, dixième roi d'Athènes, qui réunit tous

déjà tracé le plan, et commencé le projet. Après avoir réuni en une seule ville les douze bourgs qui composaient originairement l'Attique, il en partagea les habitans en trois corps : celui des nobles et des riches, à qui il confia le soin des choses de la religion, et toutes les charges; celui des laboureurs; et celui des artisans. Athènes, à proprement parler, ne devint un état populaire, que lorsqu'on y nomma neuf archontes, dont l'autorité n'était que pour un an, au lieu qu'auparavant, elle en durait dix; et ce ne fut encore que plusieurs années après, que Solon, par la sagesse de ses lois, fixa et régla la forme de ce gouvernement.

Le grand principe de ce législateur fut d'établir entre les citoyens, autant qu'il le pour-

---

les bourgs de l'Attique, auparavant indépendans les uns des autres, et en forma un seul corps de république. — *Les douze bourgs*.... Ainsi, ce qui était des bourgs proprement dits, avant qu'Athènes formât une seule ville, devint, après la réunion, ce que nous appelons *quartiers*, qui conservèrent toujours le nom de bourgs. Il y eut par la suite un grand nombre de bourgs hors d'Athènes, dont le territoire s'étendit considérablement : les citoyens étaient du bourg où ils avaient des fonds de terre. On verra ci-après la conjecture que nous avons hasardée au sujet des bourgs.

rait, une sorte d'égalité qu'il regardait, avec raison, comme le fondement et la base de la liberté. Il résolut donc de laisser les charges et dignités entre les mains des riches, comme elles y avaient été jusques-là, mais de donner aussi aux pauvres quelque part au gouvernement dont ils étaient exclus.

Il fit une estimation des biens de chaque particulier : il forma de ceux qui avaient des revenus plus ou moins considérables, trois classes (1), dans lesquelles seules on choisissait les magistrats et les commandans. Tous les autres, qui étaient au-dessous de ces trois classes, qui ne possédaient rien, ou fort peu de choses, étaient compris sous le nom

---

(1) Ceux qui avaient de revenu annuel cinq cents mesures, tant en grains qu'en choses liquides, furent mis dans la première classe, et appelés *oi pentakosiomedimnoi*, c'est-à-dire, ceux qui avaient cinq cents mesures de revenu. La seconde classe fut de ceux qui en avaient trois cents, et qui pouvaient nourrir un cheval de guerre : on les appela les chevaliers, *oi ippeis*. Ceux qui n'en avaient que deux cents, firent la troisième, et on les nomma *oi zugitai*, sans doute parce qu'ils tenaient le milieu entre les chevaliers et les thetes, comme dans les vaisseaux les rameurs du milieu étaient appelés *oi zugitai*. Tous les autres citoyens qui étaient au-dessous de ces trois classes, furent compris sous le nom de thetes, *oi thêtai*, c'est-à-dire, de mercenaires, ou plutôt d'ouvriers travaillant de leurs mains.

d'artisans , d'ouvriers travaillant de leurs mains : Solon ne leur permit d'avoir aucune charge, et leur accorda seulement le droit d'opiner dans les assemblées, et de juger dans les tribunaux ; avantage beaucoup plus important qu'il ne parut d'abord, et qui donnait au simple peuple une grande autorité. Comme la mesure des revenus réglait l'ordre des classes, quand les revenus augmentaient, on pouvait passer dans une classe supérieure.

On était du nombre des citoyens, par la naissance ou par l'adoption : pour être citoyen naturel d'Athènes, il fallait être né de père et de mère libres et athéniens. Le peuple pouvait donner aux étrangers le droit de cité ; et ceux qui l'avaient obtenu, jouissaient des mêmes priviléges que les citoyens naturels, à peu de chose près. Lorsque les jeunes gens avaient atteint l'âge de vingt ans , ils étaient inscrits sur la liste des citoyens, après avoir prêté serment ; et ce n'était qu'en vertu de cet acte public et solemnel , qu'ils devenaient membres de l'état.

Tout le peuple d'abord avait été divisé en quatre tribus : il le fut dans la suite en dix : chaque tribu était divisée en trois parties, appelées *tiers de tribu*. Elles occupaient chacune une partie d'Athènes, et de plus, con-

tenaient au-dehors quelques autres villes ou bourgs ; les bourgs renfermés dans les tribus, et partagés entre elles, montaient au nombre de cent soixante-quatorze. Un Athénien, en signant dans les actes, mettait, après son nom, celui de son père et celui de son bourg ; par exemple, *Eschine, fils d'Atromète, de Cothoce* (1). Les dix tribus empruntaient leurs noms de dix héros du pays. J'en donnerai une liste à la fin de ce précis historique, avec celle des bourgs qui dépendaient de chaque tribu.

Autorité du peuple.

En conséquence des établissemens de Solon, le peuple, à Athènes, avait une grande part

(1) Voici ce que je pense par rapport aux bourgs ; c'est une conjecture que je hasarde. Comme tous les citoyens, ceux qui avaient des fonds de terre, ainsi que ceux qui n'en avaient pas, étaient inscrits dans un bourg, il y a toute apparence qu'originairement on était du bourg où l'on avait des fonds de terre, et que ceux qui n'en avaient pas, qui n'avaient qu'un simple domicile à Athènes, étaient du bourg qui occupait une partie du sol de la ville avant qu'elle fût bâtie ; mais que par la suite les fils furent du bourg de leurs pères, soit qu'ils vendissent les fonds qui leur avaient été laissés, soit qu'ils en acquissent n'en ayant jamais eu, soit qu'ils en possédassent de nouveaux, ou d'autres que ceux qui étaient dans leur famille.

et une grande autorité dans le gouvernement : on pouvait appeler, de tous les jugemens, à son tribunal ; il avait le droit d'abolir les lois anciennes, et d'en établir de nouvelles ; en un mot, toutes les affaires importantes, concernant la paix ou la guerre, se décidaient dans les assemblées du peuple. Or, afin que les décisions s'y fissent avec plus de sagesse et de maturité, Solon avait établi un conseil composé de quatre cents sénateurs, cent de chacune des tribus, qui étaient pour-lors au nombre de quatre : ce conseil préparait, et, pour ainsi dire, digérait les affaires qui devaient être portées devant le peuple. Un nommé Clisthène, environ cent années après Solon, ayant porté le nombre des tribus jusqu'à dix, augmenta aussi celui des sénateurs, et le fit monter à cinq cents, chaque tribu en fournissant cinquante : c'est ce qui s'appelait *le Conseil* ou *le Sénat des Cinq-Cents*.

Sénat des Cinq-Cents.

Ce sénat s'assemblait tous les jours, excepté ceux qui étaient occupés par des fêtes. Chaque tribu fournissait, à son rang, ceux qui devaient y présider, appelés *prytanes*, et le sort décidait de ce rang. Le tems de cette présidence ou *prytanie* durait trente-cinq jours, lesquels, étant répétés dix fois, égalaient, à

quatre jours moins, le nombre des jours de l'année lunaire suivie à Athènes. On partageait ce temps de la présidence ou prytanie, en cinq semaines, eu égard aux cinq dixaines de prytanes qui devaient y présider, et chaque semaine, sept de ces dix prytanes, tirés au sort, présidaient chacun leur jour sous le nom de *proëdres*. Celui qui était de jour, présidait à l'assemblée des sénateurs et à celle du peuple, sous le nom d'*épistate*.

Les sénateurs, avant que de s'assembler, offraient un sacrifice à Jupiter et à Minerve. Le proëdre proposait l'affaire qui faisait le sujet de l'assemblée : après qu'on avait formé un avis, il était mis par écrit, et lu à haute voix. Pour lors chacun donnait son suffrage par scrutin, en jetant dans l'urne une fève blanche ou noire : si le nombre des blanches l'emportait, l'avis passait ; autrement il était rejeté. Ce décret du sénat s'appelait *pséphisma*, ou *probouleuma*, comme qui dirait ordonnance préparatoire. On le portait ensuite à l'assemblée du peuple : s'il y était reçu et approuvé, pour lors il avait force de loi, sinon, il n'avait d'autorité que pour un an.

Assemblées du peuple.

On distinguait deux sortes d'assemblées du peuple, les unes ordinaires, *kuriai ekklêsiai*,

et fixées à certains jours (il y en avait trois (1) dans chaque prytanie, à quelque distance l'une de l'autre) : les autres extraordinaires, *sugklètoi ekklêsiai*, selon les différens besoins qui survenaient. Le lieu de l'assemblée n'était point fixe : tantôt c'était la place publique, tantôt un endroit de la ville près de la citadelle, appelée *Pnyce*, quelquefois le temple de Bacchus. Les seuls prytanes convoquaient les assemblées ordinaires, les extraordinaires étaient convoquées quelquefois par les généraux. Tous les citoyens avaient droit de suffrage, les pauvres comme les riches.

L'assemblée commençait toujours par des sacrifices et par des prières, et l'on ne manquait pas d'y joindre des vœux pour le bonheur du peuple, et des imprécations terribles contre ceux qui conseilleraient quelque chose de contraire au bien public. Les proëdres ou présidens proposaient l'affaire sur laquelle on devait délibérer : si elle avait été examinée dans le sénat, et qu'on y eût porté un décret, ils en faisaient la lecture : et de-

---

(1) Quelques-uns, entre autres Samuel Petit, prétendent qu'il y en avait quatre. — *Pnyce*, qui veut dire *lieu plein*. Il se nommait ainsi, à cause du grand nombre, ou des sièges qu'il contenait, ou des hommes qui s'empressaient de les remplir.

mandaient qu'il fût approuvé ou rejeté. Si le peuple ne l'approuvait pas sur l'heure, un héraut commis par l'épistate, ou chef des proëdres, invitait ceux qui voulaient parler, à monter à la tribune pour se mieux faire entendre du peuple, et pour l'instruire sur l'affaire proposée. Quand les orateurs avaient parlé et conclu, savoir, par exemple, qu'il fallait approuver le décret du sénat, ou le rejeter, alors le peuple donnait son suffrage : la manière la plus ordinaire de le donner, était de lever les mains, pour marque d'approbation, ce qui s'appelait *cheirotonein*. Après que l'avis avait été ainsi formé, on le rédigeait par écrit, un officier en faisait lecture à haute voix au peuple, qui le confirmait de nouveau, en levant les mains comme auparavant; et pour-lors ce décret avait force de loi : on l'appelait *psèphisma*, du mot grec *psèphos*, qui signifie caillou, petite pierre, parce qu'on s'en servait quelquefois pour donner son suffrage par scrutin. On intitulait le décret du nom de l'orateur ou du sénateur dont l'opinion avait prévalu : on mettait, avant tout, la date, dans laquelle on faisait entrer le nom de l'archonte, le jour du mois et le nom de la tribu en tour de présider. Voici le début d'un décret, on jugera par celui-ci de tous les autres : *Sous l'archonte Mnésiphile*,

le dernier jour du mois de Septembre, pendant la prytanie, ou présidence, de la tribu Pandionide, Démosthène, fils de Démosthène, de Péanée, a dit: etc.

Magistrats. Archontes.

On avait établi à Athènes un grand nombre de magistrats pour différens emplois ; je ne parlerai ici que des archontes. Les archontes succédèrent aux rois, et d'abord leur autorité durait autant que leur vie ; elle fut ensuite bornée à dix ans, et enfin réduite à une année seule. Quand Solon fut chargé de travailler à la réforme du gouvernement, il les trouva en cet état, et au nombre de neuf ; il les laissa en place, mais diminua beaucoup leur pouvoir. Le premier de ces neuf magistrats s'appelait proprement l'archonte, et l'année était désignée par son nom, *sous tel archonte, telle bataille a été donnée*. Le second était nommé le roi : c'était un reste et un vestige de l'autorité à laquelle ils avaient succédé. Le troisième était le Polémarque, qui d'abord avait eu le commandement des armées, et avait toujours retenu ce nom. Quoiqu'il n'eût plus la même autorité, il en avait pourtant conservé encore quelque partie ; car on voit que, dans la bataille de Marathon, le polémarque avait droit de suffrage dans le conseil de

guerre, aussi-bien que les dix généraux qui commandaient pour-lors. Les six autres archontes étaient appelés, d'un nom commun, *thesmothètes*. On les appelait de la sorte, parce qu'ils étaient les gardiens et les conservateurs des lois ; ils avaient soin de les revoir, et d'empêcher qu'il ne s'y glissât des abus. Ces neuf archontes avaient chacun un département propre, et ils jugeaient de certaines affaires dont la connaissance leur était attribuée.

Il ne faut pas confondre les *thesmothètes* avec les *nomothètes*, lesquels formaient un tribunal composé de mille et un juges, élus par le peuple pour l'abrogation des lois anciennes, ou pour l'établissement des lois nouvelles.

Des jugemens.

Il y avait différens tribunaux, selon la différence des affaires ; mais, en général, on pouvait appeler de toutes les ordonnances des autres juges au peuple, et c'est ce qui rendait son pouvoir si considérable. Les parties plaidaient elles-mêmes leurs causes, et il fallait la permission du magistrat pour faire parler quelqu'un à sa place. On fixait ordinairement le tems que devait durer le plaidoyer ; on se réglait sur une horloge d'eau, appelée *clepsydre*. L'arrêt se formait

à la pluralité ; quand les suffrages étaient égaux, les juges penchaient du côté de la douceur, et renvoyaient l'accusé absous. Les citoyens les plus pauvres, ceux même qui étaient sans revenu, pouvaient être reçus au nombre des juges, pourvu qu'ils eussent atteint l'âge de trente ans, et qu'ils fussent reconnus de bonnes mœurs. Pendant qu'ils jugeaient, ils avaient en main une espèce de sceptre ou bâton, *Baktèria*, qui était la marque de leur dignité, et ils le déposaient en sortant (1).

Aréopage.

Parmi les tribunaux d'Athènes, il en est un si fameux dans l'antiquité, qu'il n'est pas permis de le passer sous silence ; c'est celui de l'aréopage. Le tribunal ou sénat de l'aréopage était ainsi appelé du lieu où il tenait ses assemblées, nommé le bourg, ou la colline de Mars, *Areos pagos*, parce que, selon quelques-uns, Mars y avait été appelé en jugement pour un meurtre qu'il avait commis. On appelait aussi aréopage *le conseil d'en haut*, *è anô boulè*, soit par

(1) J'ai parlé plus au long des magistrats et des juges dans le traité sur la jurisdiction d'Athènes qui est à la suite de ce précis : on peut lire ce traité, si on veut avoir des connaissances plus étendues sur ces deux articles.

rapport à la situation du lieu où il s'assemblait. On le croit presque aussi ancien que la nation. Cicéron et Plutarque en attribuent l'établissement à Solon : mais il ne fit que le rétablir, en lui donnant plus de lustre et d'autorité qu'il n'en avait eu jusques-là ; et pour cette raison, il en fut regardé comme le fondateur. Le nombre des Sénateurs de l'aréopage n'était point fixe : on voit que, dans certains tems, il montait jusqu'à deux et trois cents : Solon jugea à propos qu'il n'y eût que les archontes sortis de charge qui fussent honorés de cette dignité. Ce Sénat était chargé du soin de faire observer les lois, de l'inspection des mœurs, du jugement sur-tout des causes criminelles. Devant les juges de l'aréopage, l'orateur ne pouvait employer ni exorde, ni péroraison ; il était obligé de se renfermer uniquement dans la cause. Ils jugeaient la nuit et dans les ténèbres, pour être plus recueillis, et pour ne rien voir qui pût les distraire ou surprendre leur religion. Ils jouissaient d'une grande réputation de probité, d'équité, de prudence ; ils étaient généralement respectés. Cicéron prétend qu'ils avaient une grande part au gouvernement ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils étaient consultés dans les affaires importantes de l'état, et qu'ils s'y intéressaient beaucoup.

De la guerre. Valeur des Athéniens ; leurs armées ; leur marine.

La gloire ancienne d'Athènes, qui s'était toujours distinguée par la bravoure militaire, était, pour les Athéniens un puissant motif pour ne pas dégénérer de la vertu de leurs ancêtres. La vive et noble jalousie qu'excitait en eux le desir de surpasser, ou du moins d'égaler en mérite les Lacédémoniens leurs rivaux, et qui, pendant la guerre de Perse, se tint dans de justes bornes, était encore un aiguillon pressant, qui leur faisait faire tous les jours de nouveaux efforts pour soutenir et pour augmenter leur réputation.

Des récompenses et des marques d'honneur accordées à ceux qui s'étaient distingués dans les combats ; des tombeaux érigés aux citoyens qui étaient morts pour la défense de la patrie ; des oraisons funèbres prononcées publiquement au milieu des cérémonies les plus augustes de la religion, pour rendre leur nom immortel ; les particuliers estropiés à la guerre, nourris aux dépens du public, la même grace accordée aux pères et mères, aussi-bien qu'aux enfans des guerriers qui, étant morts au service de l'état, laissaient une famille pauvre, et hors d'état de subsister : voilà ce qui remplissait de courage les Athéniens, et ce qui rendait leurs

troupes invincibles, quoique d'ailleurs elles fussent peu nombreuses.

Les armées, à Athènes, étaient composées de trois sortes de troupes, citoyens, alliés et mercenaires. Les citoyens servaient chacun à leur tour : les philosophes eux-mêmes n'étaient pas dispensés du service ; Platon vante le courage de Socrate son maître, et lui-même se distingua par sa valeur. On punissait comme déserteur celui qui, le jour marqué, ne se rangeait pas sous le drapeau, ou qui l'abandonnait avant le tems prescrit. Les alliés faisaient le grand nombre des troupes ; ils étaient stipendiés par ceux qui les envoyaient. On appelait mercenaires, les étrangers qui étaient soudoyés par la république, au secours de laquelle ils étaient appelés.

L'infanterie était composée de deux sortes de soldats ; les uns étaient armés pesamment, et portaient de grands boucliers, des lances, des demi-piques, des épées tranchantes ; ils faisaient la principale force de l'armée : les autres étaient armés à la légère, c'est-à-dire, d'arcs et de frondes.

La cavalerie était fort rare chez les Athéniens ; la situation de l'Attique, coupée par beaucoup de montagnes, en était la cause : elle ne montait, après la guerre contre les Perses, qui était le beau tems de la Grèce, qu'à

trois cents chevaux, elle s'accrut depuis jusqu'à douze cents.

Chacune des dix tribus élisait tous les ans un nouveau général : Athènes avait donc tous les ans dix nouveaux généraux (1). Le commandement roulait entre eux tous, et chacun exerçait, son jour, la charge de généralissime. Le général, entre tous les autres droits de sa charge, avait celui de lever, d'assembler et de congédier les troupes. Il pouvait être continué : Phocion le fut quatre fois. Un seul ordinairement était envoyé à la tête de l'armée ; les autres, qui restaient dans la ville, étaient, comme chez nous, les ministres de la guerre.

La marine des Athéniens était fort considérable ; elle était du double plus forte que celle de tous les autres Grecs, et chaque vaisseau pouvait se battre contre deux vaisseaux ennemis. De trois cents vaisseaux qui composaient la flotte grecque à Salamine, il y en avait deux cents athéniens : il sortit trois cents voiles du port d'Athènes pour l'expédition de Sicile. Cette puissance navale, quoique fort grande dans son origine, s'accrut encore avec le tems : l'orateur Licurgue aug-

(1) Philippe plaisantait sur la multiplicité des généraux d'Athènes. » Je n'ai pu trouver, disait-il, pendant » toute ma vie, qu'un seul général (c'était Parménion) ; » les Athéniens en retrouvent dix tous les ans. »

menta la flotte, depuis trois cents vaisseaux jusqu'à quatre cents, de sorte que chaque année on élisait pareil nombre de capitaines. Les soldats qui combattaient dans les vaisseaux, étaient à-peu-près armés comme ceux des troupes de terre. L'officier qui commandait ces soldats, s'appelait *triérarque*, ou commandant de galère; et celui qui commandait la flotte, *navarque* ou *stratège*.

Il y avait à Athènes des triérarques qui n'étaient pas toujours des officiers commandant les vaisseaux, mais des citoyens aisés, obligés, comme tels, d'armer des galères à leurs dépens pour le service de la république, et de les équiper de toutes les choses nécessaires. Le nombre des triérarques variait selon les besoins de l'état, et la nécessité des conjonctures : à la fin, on fixa le nombre des triérarques à douze cents hommes. Avant Démosthène, il y avait une loi qui partageait ces douze cents hommes en diverses compagnies, dont chacune était composée de seize citoyens qui s'unissaient pour équiper un navire. Cette loi était fort onéreuse aux citoyens peu riches, et dans le fond très-injuste, en ce qu'elle voulait qu'on choisît ce nombre de seize, suivant l'âge, et non sur la quantité des biens : car elle ordonnait que tout citoyen parmi les douze cents, depuis vingt-cinq ans

jusqu'à quarante, serait compris dans une des compagnies, et contribuerait d'un seizième. Par cette loi, les citoyens peu riches ne contribuaient pas moins que les plus opulens, et souvent même ils se trouvaient dans l'impossibilité de fournir à une dépense qui excédait leurs forces; d'où il arrivait que les vaisseaux n'étaient pas armés à tems, ou qu'ils étaient fort mal équipés, et que, par cette raison, Athènes perdait les occasions favorables pour agir. Démosthène, dans la vue de remédier à de tels inconvéniens, proposa une loi qui abrogeait celle dont nous venons de parler, et qui portait que les triérarques seraient choisis sur l'évaluation des biens, et non d'après le nombre des années; que tout citoyen qui aurait dix talens de revenu, serait tenu d'équiper, à ses frais, une galère; que celui qui en aurait vingt, en équiperait deux, et ainsi du reste; que ceux dont le bien serait au-dessous de dix talens, s'uniraient plusieurs ensemble jusqu'à la concurrence de dix talens. On appelait triérarques ou commandans de galères, les citoyens qui fournissaient et équipaient des galères à leurs dépens, parce que c'étaient eux ordinairement qui commandaient le vaisseau, et qui donnaient l'ordre à tout l'équipage. Lorsqu'ils sortaient d'exercice, ils étaient obligés de rendre compte de leur administration. Comme

la charge de triérarque engageait à une grande dépense, il était permis à quiconque était nommé, d'indiquer quelqu'un qui fût plus riche que lui, et de demander qu'on le mît à sa place. Si la personne indiquée refusait la charge, et prétendait être moins riche, il pouvait exiger d'elle un échange de tous leurs biens; il fallait qu'elle subît l'échange, ou qu'elle remplît elle-même la charge. Cette loi était de Solon; elle s'appelait *la loi des échanges*, et avait lieu dans toutes les autres charges onéreuses.

Pour bien faire connaître l'intérieur d'Athènes, il faudrait donner une idée des exercices du corps et de l'esprit en usage dans cette ville, de la religion et de ses ministres, des fêtes, des jeux et des spectacles dont les Athéniens étaient grands amateurs, et de plusieurs autres objets dont je n'ai pas parlé; mais ces détails nous mèneraient trop loin. J'ai voulu seulement réunir, dans un court espace, et présenter sous un même point de vue, ce qu'il y a de plus essentiel dans le gouvernement d'Athènes, pour mieux instruire le lecteur, et ménager les notes dans le cours de ma traduction. Ce que je n'aurai pu mettre dans ce précis historique, je l'expliquerai par les notes les plus courtes et les plus claires qu'il me sera possible. Il est cependant à propos de dire ici quelque chose

des principales fêtes d'Athènes, et de l'année attique.

Fêtes principales d'Athènes.

Il se célébrait, à Athènes un nombre infini de fêtes; je n'en rapporterai que trois qui sont les plus célèbres; savoir, les panathénées, les fêtes de Bacchus ou bacchanales, et les fêtes éleusiennes ou d'Eleusis.

Panathénées.

Les panathénées se célébraient à Athènes, en l'honneur de Minerve, déesse tutélaire de cette ville, à qui elle donna son nom, *Athéné*; aussi-bien qu'à la fête dont il s'agit. L'institution en était ancienne: elle s'appelait d'abord simplement les *athénées*; mais depuis que Thésée eut réuni dans une seule ville les différens bourgs de l'Attique, elle prit le nom de *panathénées*. Il y en avait de deux sortes, les grandes et les petites, qui se célébraient à-peu-près avec les mêmes cérémonies; les petites, chaque année, les grandes, après quatre ans révolus. On représentait dans ces fêtes trois sortes de combats, ceux de la course, les gymniques, ceux de musique; et l'on comprend, dans ces derniers, les combats de poésie. Dix commissaires, choisis dans les dix tribus, présidaient à ces combats, en réglaient la

forme, et en distribuaient les récompenses. La fête durait plusieurs jours. Ce fut Périclès qui, le premier, institua les combats de musique; on y chantait les louanges d'Harmodius et d'Aristogiton, qui sacrifièrent leur vie pour délivrer Athènes de la tyrannie des Pisistratides; et l'on y joignit dans la suite l'éloge de Thrasybule, qui chassa les trente tyrans. Les disputes étaient fort vives, non seulement entre les musiciens, mais encore plus entre les poëtes; et c'était une grande gloire que d'y être déclaré vainqueur: on sait qu'Eschyle mourut de regret d'avoir vu la palme adjugée à Sophocle qui était beaucoup plus jeune que lui. Les combats étaient suivis d'une procession générale, faite avec la plus grande pompe, dans laquelle, entre autres choses, il était ordonné de faire chanter des vers d'Homère, par ceux qu'on appelait *rapsôdoi*; preuve éclatante de l'estime qu'on faisait des ouvrages de ce poëte.

Fêtes de Bacchus ou Bacchanales.

Le culte de Bacchus avait été apporté d'Egypte à Athènes. On y avait établi plusieurs fêtes à l'honneur de ce dieu: deux sur-tout, qui étaient plus connues que toutes les autres, appelées les grandes et les petites fêtes de Bacchus. Celles-ci étaient comme une préparation aux premières; elles se célébraient en

pleine campagne, vers le tems de l'automne, et s'appelaient *lenaea*, d'un mot grec *lênos*, qui signifie pressoir : les grandes étaient nommées ordinairement *dionysia*, d'un des noms de ce dieu, et se célébraient dans la ville, vers le printems. Dans les unes et dans les autres, on donnait au peuple des jeux, des spectacles, des représentations de théâtre : ce qui se faisait avec un grand concours et une grande magnificence. Les poëtes y disputaient entre eux le prix de la poësie, en soumettant au jugement des arbitres nommés pour cet effet, les pièces, soit tragiques, soit comiques, qu'ils avaient composées, et que l'on représentait devant le peuple.

Fêtes Eléusiennes ou d'Eleusis.

Il n'y a rien dans toute l'antiquité païenne de plus célèbre que la fête de Cérès Eleusis. Les cérémonies de cette fête étaient appelées, par excellence, *les mystères*, comme étant, dit Pausanias, autant au-dessus de tous les autres, que les dieux sont au-dessus des hommes. On en rapporte l'origine et l'établissement à Cérès même, laquelle, sous le règne d'Erecthée, étant venue à Eleusis, petite ville de l'Attique, pour chercher sa fille Proserpine que Pluton avait enlevée, et ayant trouvé le pays affligé d'une grande famine, y apporta un prompt remède, par l'inven-

tion du bled dont elle gratifia les habitans. Elle ne leur enseigna pas seulement à faire usage du bled, mais elle leur donna des principes de probité, de bonté, de douceur, d'humanité, ce qui a fait appeler ses mystères *thesmophoria*, en latin, *initia*; et c'est à ces premières et heureuses leçons que l'antiquité fabuleuse attribuait le caractère de douceur, de politesse et d'urbanité, qui régnait singuliérement à Athènes. Les mystères étaient divisés en grands et petits, les premiers servaient de préparations aux autres. Les petits se célébraient au mois Anthestérion, qui répond à notre mois d'avril, les grands, au mois Boëdromion, qui répond à celui de Novembre. Les Athéniens seuls étaient admis à l'initiation des mystères; tout sexe, tout âge, toute condition y avaient droit; les étrangers en étaient absolument exclus. On faisait initier de bonne heure ses enfans de l'un et l'autre sexe, et on se serait regardé comme criminel, si on les avait laissé mourir sans leur procurer cet avantage. Suivant l'opinion commune, cette cérémonie était un engagement à mener une vie plus pure et plus réglée, elle attirait une protection particulière des déesses au service desquelles on s'était dévoué; enfin, elle procurait même pour l'autre vie un bonheur plus complet et plus assuré. La fête d'Eleusis, la plus fameuse de

toute l'antiquité profane, se célébrait pendant neuf jours, tous les cinq ans. L'histoire ne marque point qu'elle ait jamais été interrompue, si ce n'est lors de la prise de Thèbes par Alexandre : les Athéniens, tout près alors de célébrer les grands mystères, furent tellement affligés de la ruine de cette ville, qu'ils ne purent se résoudre, dans un si grand deuil, à solemniser une fête qui ne respirait que la joie et l'alégresse.

Année attique.

L'année attique était lunaire, et par conséquent les mois de cette année ne peuvent répondre précisément à ceux de la nôtre, qui est solaire : voici néanmoins de quelle façon les mois attiques s'arrangent à-peu-près avec les nôtres, suivant le P. Pétaut. J'avertis que ce savant n'est point d'accord avec les autres chronologistes ; mais, comme je n'ai fait aucune recherche dans cette partie, et que, ne pouvant prendre par moi-même de systême, il faut que je m'en rapporte à quelqu'un, j'ai cru pouvoir suivre, avec Tourreil, habile homme lui-même, un chronologiste habile, qui, dit-il, est venu après les autres, et qui, pour ne rien dire de plus, ne le cède à aucun de ceux qui l'ont précédé, ni en habileté, ni en exactitude. Je commence par le mois qui répondait, suivant Pétaut, à notre mois de

Janvier ; il est certain cependant que les Athéniens ne commençaient pas leur année à ce mois : je croirais, d'après Corsinus, et quelques passages de Démosthène qui confirment son opinion, qu'ils la commençaient au mois d'Hécatombéon ou de Septembre. Quoi qu'il en soit, voici comment le P. Pétaut fait répondre les mois attiques aux mois français.

Mois attiques.	Mois français.
Pyanepsion (1).	*Janvier.*
Poséidon (2).	*Février.*
Gamélion (3).	*Mars.*
Anthestérion (4).	*Avril.*
Elaphébolion (5).	*Mai.*
Munychion (6).	*Juin.*

(1) On l'appelait ainsi, parce que, pendant ce mois, on célébrait les fêtes d'Apollon, nommées *Pyanepsia.*

(2) Il était consacré à Neptune, nommé en grec *Poséidon.*

(3) Pendant ce mois on célébrait les fêtes de Junon, nommées *Gamelia.*

(4) Pendant ce mois on célébrait les fêtes de Bacchus, nommées *Anthesteria.*

(5) On célébrait, pendant ce mois, les fêtes de Diane, nommées *Elaphebolia.*

(6) Pendant ce mois on célébrait, en l'honneur de Diane, les fêtes nommées *Munychia.*

Thargélion (1).	*Juillet.*
Scirrophorion (2)	*Août.*
Hécatombéon (3).	*Septembre.*
Métagéitnion (4).	*Octobre.*
Boëdromion (5).	*Novembre.*
Mémactérion (6).	*Décembre.*

Les Athéniens ne comptaient pas comme nous les jours du mois, ils divisaient les mois en trois décades ou dizaines. La première était du mois commençant, *mênos istamenou*; la seconde, du milieu du mois; ou du mois au-dessus de dix, *mênos mesountos* ou *epi deka*; la troisième, du mois finissant, *mênos phthinontos* ou *lêgontos*. Ils appelaient le premier jour de chaque mois, *noumênia*, la

(1) Pendant ce mois on célébrait les fêtes du Soleil, nommées *Thargelia.*

(2) Pendant ce mois on célébrait les fêtes de Minerve, nommées *Scirrophoria.*

(3) Pendant ce mois on célébrait les fêtes des grands sacrifices, nommées *Hecatombea.*

(4) Pendant ce mois on célébrait, en l'honneur d'Apollon, les fêtes nommées *Metageitnia.*

(5) On célébrait, durant ce mois, les fêtes nommées *Boëdromia.*

(6) Jupiter nommé *Maimactos*, le turbulent, l'orageux, avait donné son nom à ce mois, parce qu'en effet Jupiter assez souvent trouble l'air et excite des tempêtes dans le mois de Décembre.

nouvelle lune; le quinzième, *ê panselênos*, la pleine lune; et le dernier jour *enê kai nea*, la lune vieille et nouvelle, parce que ce jour finissait un mois et en commençait un autre. Pour dire le second, le troisième, le quatrième du mois, ils disaient, le second, le troisième, le quatrième du mois commençant, et ainsi du reste jusqu'à dix. Pour dire, le onze, le douze, le treize du mois, ils disaient, le premier, le second, le troisième du milieu du mois, ou du mois au-dessus de dix, et ainsi jusqu'à vingt. Après quoi ils comptaient en rétrogradant; et pour dire le vingt-neuf, le vingt-huit, le vingt-sept du mois, ils disaient, le second, le trois, le quatre du mois finissant, et ainsi du reste jusqu'à vingt-un, qui était le dix du mois tirant à sa fin.

Portrait des Athéniens.

Un des principaux talens de l'orateur est de s'accommoder au génie et au caractère de ceux auxquels il parle, pour parvenir plus aisément à son but; il est donc à propos de savoir quels étaient les Athéniens dans le tems où Eschine et Démosthène ont fleuri: ce sera un moyen de connaître l'art de ces deux orateurs, qui, par la beauté et la force de leur éloquence, ont charmé et entraîné leurs compatriotes. Dans le discours préliminaire mis à la tête de ce volume, j'ai fait un parallèle assez étendu

de Démosthène et de Cicéron; on ne sera peut-être pas fâché de voir ici un portrait des Romains opposé à celui des Athéniens. Je vais donc tracer ces deux portraits, après quoi je passerai à l'histoire abrégée de Philippe, je commence par le plus ancien peuple.

Plutarque (1) nous a laissé, des Athéniens, un portrait que M. Rollin a inséré dans son histoire ancienne. On sait, dit ce littérateur célèbre, combien Plutarque, dans ses portraits, réussit à peindre d'après nature, et combien, après l'étude profonde qu'il avait faite du génie et des mœurs de ce peuple, il était propre à en tracer le caractère.

Le peuple d'Athènes, dit Plutarque, se laisse emporter aisément à la colère, et on le fait revenir avec la même facilité à des sentimens de bonté et de compassion. Il aime mieux saisir vivement une affaire par lui-même, et presque la deviner, que de se laisser instruire à fond et avec étendue. Son inclination le porte à secourir les personnes d'une condition basse et qui sont sans considération. Il aime les discours assaisonnés de plaisanteries et propres

(1) Plutarque, écrivain célèbre, natif de Chéronée, ville de Béotie. Il nous est resté de lui, entre autres ouvrages, les vies des plus grands hommes grecs et romains, toutes parfaitement bien écrites, et remplies de réflexions judicieuses.

à le faire rire ; il prend plaisir à s'entendre louer, et souffre sans peine qu'on le raille et qu'on le critique : se rendant redoutable même à ceux qui gouvernent, il se montre humain même à l'égard de ses ennemis.

Il ne faut pas juger, dit M. Rollin, d'après lui-même, du peuple d'Athènes comme du peuple dans les autres états. Des laboureurs, des artisans, des soldats, des matelots, sont gens grossiers pour l'ordinaire, ignorans et d'une conception pesante. Il n'en était pas ainsi du peuple d'Athènes : il avait naturellement une pénétration, une vivacité, une délicatesse d'esprit même surprenantes ; il n'y avait pas d'Athénien qui ne sût par cœur les beaux endroits des poëmes d'Homère, les tragédies de Sophocle et d'Euripide ; c'était en un mot le peuple le plus poli qui fût jamais, le plus spirituel, le plus difficile à contenter en matière d'éloquence. Il était si sensible aux beautés et aux graces du discours, à la pureté du langage, que ses orateurs n'osaient hasarder devant lui aucune expression douteuse, extraordinaire, ou qui pût blesser tant soit peu ses oreilles fines et délicates.

Ajoutons, d'après l'histoire et d'après Démosthène, que les Athéniens étaient devenus amateurs de jeux et de spectacles ; que le goût de la frivolité avait beaucoup affaibli en eux cette vigueur d'ame, ce vif amour de la pa-

trie, qui avait fait remporter à leurs ancêtres de si éclatantes victoires : renfermés dans leur ville, occupés de nouvelles et de plaisirs, ils se dispensaient volontiers du service, et n'envoyaient presque plus contre leurs ennemis que des troupes soudoyées. En général, ils étaient aussi paresseux et négligens que vains et spirituels. Démosthène est occupé, dans tous ses discours, à réveiller leur indolence en piquant leur vanité, à leur rendre le courage, à les déterminer à l'action en leur élevant l'ame par les sentimens les plus nobles, les plus conformes à cet orgueil dont leurs exploits passés les avaient remplis.

Portrait des Romains.

Les Romains, du tems de Cicéron, avaient beaucoup dégénéré de leur antique vertu : le goût du luxe et des richesses avait pris la place de cet amour de la pauvreté et de la simplicité qui avait été si long-tems en honneur chez eux, et qui avait produit les plus grands hommes. Les ornemens de la Grèce, les richesses de l'Asie, excitaient et enflammaient leur cupidité : ils étaient devenus avides de ce qu'ils avaient méprisé jusqu'alors. Cependant le commerce des Grecs, qu'ils avaient vaincus, avait adouci leurs mœurs sans avoir encore amolli leur courage ; ils commençaient à goûter les beautés de la poësie et de l'élo-

quence. Ils étaient pour lors au plus haut point de la grandeur : presque toute la terre connue leur était soumise, tout tremblait à leur nom ; ils voyaient les rois et les souverains venir à Rome humilier leur orgueil, briguer en personne la protection de leur république, et attendre leur sort de la décision du sénat et du peuple. L'habitude de voir des rois, ou traînés devant le char des vainqueurs, ou marcher au milieu d'eux comme de simples particuliers, leur avait inspiré du mépris pour cette puissance qui étonne les autres hommes, et une haute idée d'eux-mêmes qui leur faisait regarder un citoyen romain comme au-dessus de ces monarques, dont plusieurs s'honoraient du titre de citoyen romain. Les richesses immenses transportées dans leur ville de toutes les villes du monde ; ces dépouilles des peuples et des nations qu'on exposait à leurs regards dans les triomphes, dans les jeux et dans les spectacles ; l'opulence énorme de quelques citoyens, supérieurs à celle des plus riches potentats ; la splendeur de l'état et des particuliers nourrissait leur fierté, agrandissait leur ame, exaltait leur imagination. Si on n'aimait plus la patrie par vertu, on l'aimait par vanité, parce que la gloire dont elle brillait, rejaillissait sur tous ses enfans ; l'amour de la liberté, la haine de la tyrannie, l'horreur de la servitude, n'avaient rien perdu de

leur force. Il y avait encore du mérite, et un mérite éclatant, parmi plusieurs des principaux citoyens, quoiqu'en général il n'y eût plus, à beaucoup près, le même zèle pour le bien commun, et que la passion de dominer ne leur fît sacrifier que trop souvent leurs intérêts propres à l'intérêt public.

De ce que je viens de dire des Athéniens et des Romains, et qui est prouvé par leur histoire, on peut conclure que les Athéniens étaient un peuple plus poli, plus aimable, d'un esprit plus fin et plus délicat que les Romains, et que ceux-ci avaient plus de grandeur et d'élévation. Il fallait, pour les premiers, plus de raisonnement, de précision et de finesse, et pour les seconds plus de pompe et de magnificence; un style mesuré, pour ainsi dire, sur l'étendue de leur empire, et c'est en cela précisément que diffèrent surtout l'éloquence de Démosthène et celle de Cicéron.

Histoire abrégée de Philippe.

Philippe était troisième fils d'Amyntas II, seizième roi de Macédoine, depuis Caranus qui avait fondé ce royaume (1). Amyntas, en

(1) L'histoire des rois de Macédoine, depuis Caranus, est assez obscure, et ne renferme presque que quelques guerres avec les Illyriens, les Thraces et

mourant, laissa trois fils, Alexandre, Perdiccas et Philippe : Alexandre ne régna qu'un an ; Perdiccas lui succéda après bien des traverses ; Philippe fut envoyé par Eurydice, sa mère, à Thèbes où il fut élevé par Epaminondas, cet illustre Thébain aussi grand philosophe que guerrier habile. La nouvelle d'une révolution arrivée en Macédoine, fit prendre au jeune prince le parti de sortir de Thèbes. Il trouva les peuples de ce royaume consternés d'avoir perdu leur roi Perdiccas, tué dans un combat contre les (1) Illyriens, et plus encore de se voir autant d'ennemis que de voisins. Perdiccas avait laissé un fils qui n'était encore qu'un enfant ; la Macédoine, qui avait besoin d'un homme, déposa le neveu pour se donner l'oncle, et à la place de l'héritier que la nature appelait, couronna celui que demandait la conjoncture. Philippe monta donc sur le

---

d'autres peuples voisins. Les rois de Macédoine se prétendaient descendus d'Hercule par Caranus, et par conséquent Grecs d'origine. Démosthène néanmoins les traite souvent de *Barbares*, sur-tout en parlant de Philippe. Les Grecs, en effet, donnaient ce nom à tous les peuples, sans en excepter les Macédoniens. Leurs rois étaient fort peu puissans ; ils ne dédaignaient pas de vivre sous la protection, tantôt d'Athènes, tantôt de Thèbes, tantôt de Sparte.

(1) Illyriens, peuples voisins de la Macédoine, avec lesquels elle eut de fréquens démêlés.

tie de religion, et qui dura dix ans. Presque tous les peuples de la Grèce prirent parti pour ou contre les Phocéens, auteurs et objet de cette guerre : Philippe demeura neutre, et laissa les républiques grecques se consumer elles-mêmes, pour les attaquer ensuite avec plus d'avantage. Il se fortifiait, tandis qu'elles s'affaiblissaient : il prenait et rasait Méthone (1), qui était un empêchement à ses vues

Phocéens, les révolta contre ce décret, les détermina à prendre les armes, et se fit nommer général. L'affaire devint sérieuse; presque tous les peuples de la Grèce entrèrent dans cette querelle. Les Thébains, les Locriens, les Thessaliens, et plusieurs autres peuples voisins, se déclarèrent pour le dieu. Sparte, Athènes, et quelques autres villes du Péloponèse, se joignirent aux Phocéens. Ceux-ci ne se firent aucun scrupule, pendant le cours de la guerre, de piller à plusieurs reprises le temple de Delphes; ils en tirèrent des sommes très-considérables.

Il y eut deux guerres sacrées moins importantes que celle de Phocide : l'une plus ancienne, du tems de Solon, occasionnée par les sacrilèges des Cirrhéens et des Acragallides; l'autre plus récente, du tems de Démosthène, causée par les profanations des Locriens d'Amphisse.

(1) Méthone, ville de Thrace, au siége de laquelle Philippe eut un œil crevé par un nommé Aster, qui lui décocha une flèche, avec cette inscription : *A l'œil droit de Philippe.* — La Thrace, vaste contrée de l'Europe, habitée par une multitude infinie de différens peuples.

sur la Thrace qu'il voulait s'assujettir : il marchait en Thessalie, et, par les services essentiels qu'il rendait aux Thessaliens, il se conciliait l'affection d'un peuple dont l'excellente cavalerie contribua beaucoup à ses victoires.

Il voulut enfin mettre un pied dans la Grèce, entrer dans les affaires générales des Grecs, dont les rois de Macédoine avaient toujours été exclus : en conséquence, sous prétexte de passer en Phocide, et d'y aller punir les Phocéens sacrilèges, il marcha vers les Thermopyles pour s'emparer d'un passage qui lui donnait une entrée libre dans la Grèce, et sur-tout dans l'Attique ; mais les Athéniens, au bruit de cette marche qui pouvait avoir d'étranges suites et pour eux et pour toute la Grèce, accoururent aux Thermopyles, et se saisirent à propos de ce passage important, que Philippe n'osa même entreprendre de forcer.

C'est ici que l'histoire nous le montre aux prises avec Athènes, dont les habitans, par les vives exhortations et par les sages conseils

— Thessalie, contrée de Grèce, séparée de la Phocide par des montagnes, était abondante en bons chevaux. Alexandre, de Phérès, ville de Thessalie, dont il avait été le tyran, était mort : les frères de Thébé, sa femme, fortifiés de la protection des Phocéens, avaient fait revivre la tyrannie, et accablaient les Thessaliens d'un nouveau joug : Philippe marcha à leur secours, et les délivra.

de Démosthène, deviennent ses plus grands ennemis, et les plus puissans obstacles à ses projets de grandeur. Athènes et Lacédémone ne songeaient alors qu'à humilier Thèbes leur rivale. Les Thessaliens, pour se délivrer de leurs tyrans; les Thébains, pour se conserver la supériorité que la bataille de Leuctres leur avait acquise, se dévouaient entiérement au roi de Macédoine, et sans le vouloir, l'aidaient à forger leurs chaînes: Philippe, en politique habile, sut bien profiter de toutes ces dissentions.

Il n'avait rien de plus à cœur que de s'étendre vers la Thrace; Olynthe, ville considérable de ce pays, était une des colonies d'Athènes : il attaque cette ville et la prend, quoique défendue par les Athéniens, de qui seuls elle obtint du secours, dans un besoin pressant où toute la Grèce était intéressée.

Les Thébains, hors d'état de terminer par eux-mêmes la guerre qu'ils soutenaient depuis long-tems contre les Phocéens, ont recours à lui: il saisit cette occasion de prendre part à une guerre dans laquelle il avait gardé jusqu'à ce jour la neutralité par des vues politiques.

Cependant les Athéniens, ennuyés de combattre seuls Philippe à leurs dépens et sans aucun fruit, lui proposent la paix dont il ne se montre pas éloigné. On lui envoie des dé-

putés, au nombre desquels étaient Eschine et Démosthène, et, sur la réponse qu'ils en rapportent, on les renvoie avec un plein pouvoir de conclure la paix, et de la cimenter par la religion des sermens. Démosthène conseille à ses collègues, suivant l'ordre qu'il leur en avait fait donner par la république, d'aller incessamment chercher Philippe partout où il serait : ceux-ci, loin de faire la diligence qu'on leur a commandée, vont tranquillement par terre en Macédoine, s'y arrêtent trois mois entiers, et donnent le tems à Philippe de prendre encore plusieurs places aux Athéniens dans la Thrace. S'étant enfin abouchés avec le roi de Macédoine, ils conviennent avec lui des conditions de la paix. Philippe, après les avoir endormis par un projet de traité, en diffère de jour en jour la ratification : il avait trouvé moyen de les corrompre tous à force de présens, à l'exception de Démosthène, qui, se trouvant seul, s'opposait inutilement à ses collègues. Cependant les troupes du prince avançaient toujours. Arrivé à Phères en Thessalie, il ratifie enfin le traité, où il refuse de comprendre les Phocéens. La nouvelle de la paix conclue répandit beaucoup de joie parmi les Athéniens, dont la plupart avaient de l'éloignement pour la guerre, et en redoutaient les suites. Ce fut en vain que Démosthène, à

son retour, voulut leur inspirer de la défiance contre Philippe; Eschine, entiérement gagné, parla en sa faveur, fit de belles promesses de sa part, et fut écouté.

Pendant qu'on délibère à Athènes, qu'on débite et qu'on écoute des discours, le prince actif s'empare des Thermopyles, entre dans la Phocide, et force, aussitôt qu'il paraît, les Phocéens à demander la paix. Il assemble les amphictyons, et les établit, pour la forme, souverains juges de la peine encourue par les Phocéens. Sous le nom de ces juges, dévoués à sa volonté, il ordonne qu'on ruinera les villes de Phocide : il obtient d'eux ensuite le droit de séance au conseil amphictyonique, dont les Phocéens étaient déclarés déchus.

Quand les Athéniens apprirent la manière dont les Phocéens avaient été traités, que Philippe, maître de la Phocide, l'était devenu des Thermopyles, ils comprirent, mais trop tard, le tort qu'on avait eu de ne pas déférer au conseil de Démosthène. Justement alarmés pour eux-mêmes, ils ordonnèrent qu'on retirerait les femmes et les enfans de la campagne dans la ville, qu'on rétablirait les murs, et qu'on fortifierait le Pirée, pour se mettre en état de défense, en cas d'invasion : ils ne crurent pas néanmoins devoir

rompre la paix conclue avec le roi de Macédoine.

Philippe, content de s'être ouvert une entrée dans la Grèce, par la prise des Thermopyles, d'avoir soumis la Phocide, et de s'être rendu un des juges de la Grèce, par sa nouvelle qualité d'amphictyon, s'arrêta sagement, pour ne pas soulever contre lui tous les peuples de la Grèce, en découvrant trop tôt les vues d'ambition qu'il avait sur elle : mais, afin de ne pas laisser ses troupes s'énerver dans le repos, il tourna ses armes du côté de l'Illyrie. Le même motif le fit passer dans la Thrace, où il avait déjà fait plusieurs conquêtes. Il en fit de nouvelles, il dépouilla Cersoblepte de son royaume, et dressa ses batteries pour s'emparer de la Quersonèse (1). Il prend sous sa protection Cardie, une des principales villes de cette contrée, qui ne voulait pas se soumettre aux Athéniens, et qui implorait son appui.

(1) La Quersonèse était, dans la Thrace, une presqu'isle fort riche. Cotys, roi de Thrace, l'avait conquise sur les Athéniens, à qui elle appartenait : ceux-ci y rentrèrent par la cession de Cersoblepte, fils de Cotys, qui la leur abandonna, se trouvant trop faible pour la défendre contre Philippe. Les Athéniens, ingrats, ou plutôt négligens, le laissèrent à la merci de Philippe, par qui il fut dépossédé.

Il aurait bien voulu entrer dans le Péloponèse ; Argos et Messène (1) réclamaient son secours contre les Lacédémoniens qui cherchaient à les opprimer ; mais, comme Athènes était disposée à se liguer avec Lacédémone qui sollicitait son alliance, ne voulant point avoir sur les bras deux ennemis si redoutables, il continua ses conquêtes dans la Thrace, poursuivit quelque tems ses entreprises sur la Quersonèse, et tourna ensuite ses vues d'un autre côté.

Il regardait l'Eubée (2) comme fort propre à ses projets ambitieux : il l'appelait les *entraves de la Grèce*, parce que dans sa longueur, elle répond aux côtes de l'Attique, de la Phocide et de la Thessalie, et qu'elle n'en est séparée que par un petit trajet de mer. Il avait fait, pour s'emparer de cette isle importante, plusieurs démarches qui lui avaient plus ou moins réussi, suivant que les Athéniens avaient envoyé des généraux plus ou moins habiles. Phocion avait remporté sur lui un grand avantage : il avait chassé

(1) Argos et Messène, deux puissantes villes du Péloponèse.

(2) Eubée, isle de la mer Égée, que l'Euripe séparait de la Béotie et de l'Attique. — Plutarque, citoyen d'Erétrie, une des principales villes d'Eubée.

de l'Eubée le perfide Plutarque, qui, se tournant contre les Athéniens qu'il avait appelés à son secours, favorisait la faction Macédonienne, à laquelle il avait d'abord été opposé. Molossus, successeur de Phocion, avait été entiérement vaincu par le parti des Macédoniens, soutenu des forces du prince. Le parti d'Athènes était extrêmement affaibli, sans être entiérement détruit. Philippe fait de nouvelles tentatives pour s'assurer de l'Eubée, et s'en rendre absolument le maître; il avait déjà fort avancé ses affaires: les Athéniens, animés par les harangues de Démosthène, envoient des troupes contre le monarque. Phocion, chef de l'armée Athénienne, bat Clitarque et Philistide, chasse l'un d'Erétrie, et l'autre d'Orée, deux villes d'Eubée où ils s'étaient établis tyrans; oblige les Macédoniens à vider le pays, et, toute l'isle se trouvant libre, il engage les Eubéens à conclure, avec Athènes, un traité d'alliance.

Le roi de Macédoine, vaincu de ce côté, ne changea pas son dessein général; il ne fit que changer d'attaque; il en voulait surtout aux Athéniens, les plus capables de réprimer son ambition: il marche vers la Thrace, d'où ils tiraient la meilleure partie de leurs blés, pour leur couper les vivres, et les affamer s'il le pouvait; il assiège

Périnthe et Byzance (1) : mais il ne réussit pas encore dans cette entreprise. Les Athéniens, éclairés et animés par le même Démosthène, envoyèrent contre lui de bonnes troupes et un bon général, qui lui firent lever les deux sièges. Les Byzantins et les Périnthiens marquèrent leur reconnaissance au peuple d'Athènes par un décret fort honorable, aussi-bien que les peuples de la Quersonèse, que les Athéniens avaient, par occasion, affranchis du joug de Philippe.

L'attaque de Byzance avait été, à Athènes, comme une rupture absolue, et une déclaration de guerre ouverte : le roi de Macédoine, qui redoutait extrêmement la puissance des Athéniens, leur fit parler de paix. Démosthène, convaincu, par l'étude qu'il avait faite de son caractère, qu'il ne songeait qu'à les amuser et à les tromper, les empêcha de prêter l'oreille à ses propositions. Philippe, ne pouvant les gagner par la douceur, voulut les dompter par la force, en soulevant contre eux les Thessaliens et les Thébains. Il fallait s'y prendre habilement, et sous prétexte d'épouser la querelle commune, se faire élire leur chef. Par le moyen des créatures qu'il avait dans toutes les villes, il fait susciter une

(1) Périnthe et Byzance, deux des principales villes de la Thrace.

querelle aux Locriens-Ozoles, appelés autrement Locriens d'Amphisse (1). On les accusa d'avoir profané une terre sacrée, en labourant une campagne, nommée *Cirrhée*, qui était voisine du temple de Delphes. Eschine le servit utilement par son éloquence. Il avait été député à l'assemblée des amphictyons; il anima contre les Locriens tous ceux qui composaient cette assemblée. Il fut délibéré qu'on visiterait la campagne litigieuse, et, sur les attentats que les habitans d'Amphisse commirent contre les amphictyons, on décida qu'on marcherait contre eux les armes à la main. On leva une armée, mais cette armée s'étant trouvée trop faible, parce que plusieurs peuples avaient manqué au rendez-vous, les amphictyons tinrent une assemblée, dans laquelle des orateurs, gagnés par Philippe, prouvèrent qu'ils devaient élire ce prince pour leur général, et avec son secours, venger Apollon, se venger eux-mêmes. Il est élu en conséquence; il ne perd point de tems, il assemble ses troupes, et au lieu

(1) Ils étaient ainsi appelés du nom de la ville d'Amphisse leur capitale : leur pays était entre l'Etolie et la Phocide. — *Et sur les attentats*.... Les habitans d'Amphisse étaient tombés tout-à-coup sur les amphictyons, les avaient accablés d'une grêle de traits, et obligés de prendre la fuite.

d'attaquer les Locriens, il s'empare d'Elatée, la plus grande ville de toute la Phocide, sur le fleuve Céphise, et la mieux située pour tenir en respect les Thébains.

Cette nouvelle répandit l'alarme dans Athènes, on s'y assembla tumultuairement; on ne savait quel parti prendre : Démosthène fut le seul des orateurs qui osât monter à la tribune dans cette conjoncture critique. Il donna un conseil excellent, qu'il appuya des meilleures raisons; c'était d'engager les Thébains à se liguer avec les Athéniens contre Philippe. Son conseil fut suivi : il partit pour Thèbes à la tête d'une ambassade, et là, par la force de son éloquence, il détermina les Thébains à former une ligue avec Athènes, malgré les efforts que fit le prince pour les en détourner, malgré les grands services qu'ils en avaient reçus pendant la guerre de Phocide, malgré l'antipathie ancienne et déclarée entre les deux républiques. Leur alliance néanmoins eut un mauvais succès : Philippe vainquit à Chéronée les deux armées réunies, et devint, par cette victoire, le maître de la Grèce. Il se fit aussitôt déclarer dans l'assemblée des Grecs leur général contre les Perses : c'était le but qu'il se proposait depuis longtems, et qu'il n'avait jamais perdu de vue.

Quoique Démosthène parût être la principale cause du terrible échec qu'Athènes venait

de recevoir ; et qui porta à sa puissance un coup dont elle ne se releva jamais, le peuple toutefois, loin de lui témoigner aucun mécontentement, se livra de nouveau à ses conseils. On le chargea du soin de pourvoir aux vivres et de réparer les murs : il s'acquitta de cette dernière commission avec une générosité qui lui fit beaucoup d'honneur, et pour laquelle Ctésiphon demanda qu'il lui fût décerné une couronne d'or. Il fut accusé plusieurs fois, et toujours renvoyé absous. On le choisit, préférablement à tout autre, pour faire l'éloge des vaillans hommes qui étaient morts à Chéronée.

Pour Philippe, il se préparait à marcher contre les Perses, lorsqu'il fut assassiné par Pausanias, jeune seigneur de sa cour, qui s'était plaint à lui d'une insulte dont il ne lui avait pas fait justice. Eschine reproche avec raison à Démosthène la joie indécente à laquelle il se livra lorsqu'il eût appris cette mort : les Athéniens s'en réjouirent beaucoup, et se déshonorant eux-mêmes, ils honorèrent le prince dont la mort soudaine leur causait tant de joie.

Personne n'ignore que son fils Alexandre, héritier de sa couronne et de sa valeur, après avoir soumis les nations barbares voisines de son royaume, qui voulaient se remettre en liberté, après avoir effrayé, par des actes de

vigueur, les villes de la Grèce qui cherchaient à secouer le joug, se fit nommer, à la place de son père, généralissime des Grecs contre les Perses, sur lesquels il remporta plusieurs victoires célèbres.

Portrait de Philippe.

On a dû remarquer dans le prince dont nous venons de donner l'histoire abrégée, une activité infatigable qui ne lui permettait pas de goûter le repos, et une politique supérieure qui le faisait profiter de tout, et prendre les moyens les plus sûrs pour parvenir à son but. Il faut le faire connaître un peu plus particuliérement par une courte exposition de ses bonnes et mauvaises qualités.

C'était un prince de beaucoup d'esprit, aimant les sciences et ceux qui les cultivaient: il avait une éloquence naturelle, et les orateurs d'Athènes, qu'on lui envoya en députation, admiraient eux-mêmes son talent pour la parole. Il savait écrire, et maniait la plume aussi habilement que l'épée; les lettres qui nous sont restées de lui, en sont une preuve. Il donnait libéralement, et accompagnait ses dons de manières nobles, aimables et gracieuses, auxquelles ne purent résister des citoyens puissans qui lui étaient contraires. Quoiqu'il aimât les flatteurs, et qu'il les récompensât avec une libéralité excessive, il n'était pas

ennemi de la vérité : il souffrait qu'Aristote lui fît des leçons sur l'art de régner, et disait qu'il avait obligation aux orateurs d'Athènes de l'avoir corrigé de ses défauts à force de les lui reprocher. On sait qu'il gageait un homme pour lui dire tous les jours avant qu'il donnât audience : *Philippe, souviens-toi que t ues mortel.* Généreux, et sachant pardonner les injures, il fit éprouver plus d'une fois sa clémence aux peuples de la Grèce, et sur-tout aux Athéniens. Il avait une modération qui le rendait maître de lui-même lorsqu'on lui parlait avec une dureté choquante et injurieuse, et, ce qui n'est pas moins admirable, lorsqu'on lui disait ses vérités : plusieurs traits de sa vie le prouvent. Il entendait la plaisanterie, aimait les bons mots et en disait ; l'histoire nous en a conservé quelques-uns.

Mais considérons ce prince comme guerrier et comme politique ; c'est sous ce double titre qu'il est sur-tout connu. Il est difficile de décider s'il fut plus grand homme de guerre que grand homme d'état. Environné, dès le commencement de son règne, et au-dedans et au-dehors, d'ennemis puissans et redoutables, il emploie tantôt l'adresse, tantôt la force pour les surmonter. Il s'applique et réussit à désunir ses envieux : pour frapper plus sûrement, il élude et détourne les coups qui le menacent : aussi sage dans la bonne que dans

la mauvaise fortune, il n'abuse pas de la victoire; également prêt à la chercher ou à l'attendre, il se hâte ou se modère selon que le point de maturité l'exige; il laisse uniquement aux bizarreries du hasard ce que ne peut leur ôter la prudence : enfin, il demeure toujours inébranlable; toujours fixe dans les justes bornes qui séparent la hardiesse d'avec la témérite. On voit dans la personne de Philippe un roi presqu'aussi maître de ses alliés que de ses sujets, et non moins redoutable dans les traités, que dans les combats; un prince vigilant, actif, lui-même son surintendant, son ministre, son général. On le voit avide et insatiable de gloire, la chercher où elle se vend à plus haut prix, faire ses plus chères délices de la fatigue et du péril, former sans relâche ce juste, ce prompt accord de soins et de mouvemens que les expéditions militaires demandent; et avec tant d'avantages, attaquer des républiques épuisées par de longues guerres, déchirées par des divisions domestiques, vendues par leurs propres citoyens, servies par une milice étrangère, rebelles aux sages conseils, et comme résolues à se perdre. Il joignait en lui deux qualités ordinairement inalliables et incompatibles : un flegme, un sang-froid, qui le rendait attentif à se prévaloir de toutes les conjonctures, et à saisir le moment favorable, sans que jamais aucun contre-tems ne

le déconcertât ; il joignait, dis-je, ce flegme avec une activité et une ardeur qui ne connaissaient ni moment de repos, ni différence de saison, ni grandeur de péril. Jamais capitaine ne fut plus hardi, ni plus intrépide dans les combats. Il n'était pas seulement brave pour lui - même, il avait inspiré le même courage à toute son armée : instruit par d'habiles maîtres dans le métier des armes, il était venu à bout d'aguerrir ses troupes, de les dresser à sa manière, et de se former des hommes capables de le seconder dans ses grandes entreprises. Il savait, sans rien perdre de son autorité, se familiariser avec le soldat, et commandait plutôt en père de famille qu'en général d'armée, quand la discipline le permettait : aussi, par cette affabilité qui mérite d'autant plus de soumission et de respect qu'elle en exige moins, et qu'elle semble en dispenser, il tirait de ses troupes des services sans fin, et une obéissance sans bornes.

Jamais personne ne fit plus d'usage des ruses de guerre que Philippe : les périls où il s'était vu exposé dès sa jeunesse, lui avaient appris la nécessité des précautions et l'art des ressources. Une sage défiance qui sert à mettre le danger dans son véritable point de vue, le rendait, non timide et indécis, mais circonspect et prudent : quelque raison qu'il eût de présumer de son bonheur, il ne se comptait

en sûreté, et ne se croyait supérieur à l'ennemi que par la vigilance. Toujours juste dans ses projets, et fécond dans les expédiens, il avait des vues immenses, le génie admirable pour placer à propos l'exécution de ses desseins, et toute l'adresse pour agir sans se laisser appercevoir. Impénétrable à ses meilleurs amis, il était capable de tout entreprendre et de tout cacher. Toute son attention fut d'amuser les Athéniens par des apparences de paix, et de jeter sourdement les fondemens de sa grandeur sur leur crédule sécurité et sur leur aveugle indolence.

De si grandes qualités n'étaient point en lui sans défauts. Outre l'intempérance et la crapule, à laquelle il s'abandonnait sans réserve et sans ménagement, on lui a reproché des mœurs corrompues et absolument déréglées : on en peut juger par ses liaisons les plus intimes, et par les compagnies qui formaient le plus ordinairement sa cour. Une troupe de débauchés et de libertins, de bouffons et de pantomimes, de vils flatteurs, que l'avarice et l'ambition amassent en foule autour du dispensateur des graces, eut la principale part à sa confidence et à ses bienfaits. Ce n'est pas seulement Démosthène qui fait ces reproches à Philippe (ils pourraient être suspects dans la bouche d'un ennemi), Théopompe, historien célèbre, en parle d'une manière pour le moins aussi désavantageuse.

Mais ce qui, à mon jugement, doit le plus déshonorer ce prince, c'est l'endroit même par lequel il paraît le plus estimable à bien des personnes, je veux dire, sa politique. Il passe, dans ce genre, pour un des plus habiles princes qui aient jamais été. En effet, on a pu remarquer dans le récit de ses actions, que, dès le commencement de son règne, il s'était proposé un but et formé un plan dont jamais il ne s'écarta; c'était de se rendre maître de la Grèce. Mal affermi encore sur le trône, et environné de toutes parts d'ennemis puissans, quelle apparence y avait-il qu'il pût former, ou du moins exécuter un tel projet ? il ne le perdit jamais de vue : guerres, combats, traités de paix, alliance, confédération, tout tendait à cette fin unique; il prodiguait l'or et l'argent pour se faire des créatures; il avait des intelligences secrètes dans toutes les villes de la Grèce, et par le moyen des traîtres qu'il tenait à ses gages, et qu'il payait largement, il était informé de toutes les résolutions qui s'y prenaient, et venait presque toujours à bout de faire tourner les délibérations à son gré. Par-là, il sut tromper la prudence, éluder les efforts, et endormir la vigilance des peuples qui, jusques-là, avaient passé pour les plus actifs, les plus sages et les plus clairvoyans de la Grèce. En suivant toutes ses dé-

marches, pendant vingt ans, on le voit cheminer à pas réglés, et s'avancer réguliérement vers son but, mais toujours par des détours et des souterrains obscurs, dont l'issue seule découvre le dessein. Tout cela est un chef-d'œuvre et une merveille en fait de politique : mais quels ressorts fait-il jouer, et quels moyens emploie-t-il pour réussir ? la finesse, la ruse, la fraude, le mensonge, la perfidie, le parjure : sont-ce là lès armes de la vertu ! On voit dans ce prince une ambition démesurée, conduite par un esprit adroit, insinuant, fourbe et artificieux, mais on n'y voit point les qualités d'un homme véritablement grand. Philippe était sans foi et sans honneur ; tout ce qui pouvait servir à augmenter sa puissance, lui paraissait juste et légitime : il donnait des paroles qu'il était bien résolu de ne point garder, faisait des promesses qu'il aurait été bien fâché de tenir ; se croyant habile à proportion de ce qu'il était perfide, il mettait sa gloire à tromper tous ceux avec qui il traitait, en un mot, il ne rougissait pas de dire *qu'on amuse les enfans avec des jouets, et les hommes avec des sermens.*

Noms des Tribus et Bourgs d'Athènes, par ordre alphabétique.

TRIBUS D'ATHÈNES.

1. L'Acamantide, ainsi nommée d'Acamas, fils de Thésée.
2. L'Aïantide, d'Ajax, fils de Télamon.
3. L'Antiochide, d'Antiochus, fils d'Hercule.
4. La Cécropide, de Cécrops, fondateur et premier roi d'Athènes.
5. L'Égéide, d'Égée, neuvième roi d'Athènes, père de Thésée.
6. L'Érecthéide, d'Erecthée, sixième roi d'Athènes.
7. L'Hippothoontide, d'Hippothoon, fils de Neptune.
8. La Léontide, de Léon, qui voua ses filles pour le salut de la patrie.
9. L'OEnéide, d'OEnéus, fils de Pandion.
10. La Pandionide, de Pandion, cinquième roi d'Athènes.

Bourgs d'Athènes et de l'Attique.

J'ai suivi, pour la liste des bourgs d'Athènes et de l'Attique, le savant éditeur des orateurs grecs, Reiske, qui a suivi lui-même Corsinus, lequel a traité particulièrement cet objet dans ses *fastes attiques*. A l'exempl de tous les deux, j'ai préféré l'ordre alphabétique ; j'ai mis après le nom de chaque bourg un chiffre, suivant

tribu d'où il dépendait ; par exemple, j'ai mis le chiffre 2 après le nom des bourgs qui dépendaient de la tribu Aïantide, et ainsi des autres. Je n'ai marqué d'aucun chiffre les bourgs dont on ne sait pas à quelle tribu ils appartenaient. Depuis Démosthène, on ajouta en différens tems quelques tribus aux anciennes : n'ayant point parlé de ces tribus, je ne parlerai point des bourgs qui en dépendaient. J'ai cru devoir ajouter les noms grecs des bourgs aux noms français, pour ceux qui liront les orateurs grecs dans leur langue. Il y avait des bourgs qui portaient le même nom, et qui étaient distingués, suivant leur position, par les mots de *supérieur* et d'*inférieur*, *kathuperthen*, *upenerthen*.

A

Acharne, *Acharna* : d'Acharne, *Acharneus*, *Acharnéthen*. 9.

Acherduse, *Acherdous* : d'Acherduse, *Acherdousios*, *Acherdoutothen*. 7.

Achradis, *Achradeis*, d'Achradis, *Achradousios*.

Ægilie ou Ægile, *Aigilia* ou *Aigilos* : d'Ægilie ou d'Ægile, *Aigileus*, *Aigiliathen*. 4.

Æthalides ou Æthalie, *Aithalidai* ou *Aithalia* : un des Æthalides, ou d'Æthalie, *Aithalidès*. 8.

Æxoné, *Aixonè* : d'Æxoné, *Aixôneus*, *Aixônèthen*. 5.

Aggelé, *Aggelè* : d'Aggelè, *Aggelêthen*. 10.

Agraulé ou Agrulé, *Agraulè* ou *Agrulè* : d'Agraulé ou d'Agrulé, *Agraulêthen* ou *Agrulêthen*. 6.

Alopeque, *Alôpekè* ou *Alôpekai* : d'Alopeque, *Alôpekeus* *Alôpekêthen*. 4.

Amphitrope, *Amphitropè* : d'Amphitrope, *Amphitropaieus*, *Amphitropêthen*. 4.

Anacée, *Anakaia* : d'Anacée, *Anakaieus*, *Anakaiathen*. 7.

Anagyruse, *Anagurous* : d'Anagyruse, *Anagurasios*, *Anagurountothen*. 6.

Anaphlyste, *Anaphlustos* : d'Anaphlyste, *Anaphlustios*, *Anaphlustothen*. 4.

Aphidne, *Aphidna* : d'Aphidne, *Aphidnaios*, *Aphidnêthen*. 8.

Araphène, *Araphèn* : d'Araphène, *Araphênios*, *Araphênothen*. 3.

Aténé, *Atênè* : d'Aténé, *Atêneus*. 4.

Athmone ou Athmonie, *Atmonon* ou *Athmonia* : d'Athmone ou d'Athmonie, *Athmoneus*. 5.

Azenie, *Azênia* : d'Azenie, *Azêneius*. 7.

B

Baté, *Batè* : de Baté, *Batêthen*. 3.

Bèse, *Bèsa* : de Bèse, *Bèsaios*, *Bêsaieus*. 4.

Brauron, *Braurôn* : de Brauron, *Braurônios*, *Braurônothen*.

Buteie, *Bouteia* : de Buteie, *Boutadès*, *Eteoboutadès*. 9.

C

Cédé, *Kêdè* ou *Kêdai* : de Cédé, *ek Kèdôn*. 6.

Céphale, *Kêphalè* : de Céphale, *Kephalêthen*. 1.

Céphésie ou Céphisie, *Kêphèsia* ou *Kêphisia* : de Céphésie ou Céphisie, *Kêphèsieus*. 6.

Céramique, *Kerameikos* : du Céramique, *Kerameus*, *ek Kerameôn*. 1.

Cetti, *Kêttoi* : de Cetti, *Kêttios*. 8.

Chitone, *Chitonè* : de Chitone, *Chitonios*. 6.

Cholarge, *Cholargos* ou *Cholargia* : de Cholarge, *Cholargeus*. 1.

Chollides, citoyens du bourg de Chollé, *Chollidai*. 8.

Cicynne, *Kikunna* : de Cicynne, *Kikunneus*, *Kikunnothen*. 1.

Ciriades, citoyens du bourg de Cirie, *Kairiadai.* 7.
Cœlé, *Koilè* : de Cœlé, *ek Koilès.* 7.
Colône *Kolônos* : de Colône, *Kolôneus*, *Kolônèthen.*
Colytte, *Koluttos* : de Colytte, *Kolutteus.* 3.
Contyle, *Kontulè* : de Contyle, *Kontuleus.* 10.
Corydalle, *Korudallos* : de Corydalle, *Korudalleus*, *Korudallothen.* 7.
Cothocides, les citoyens du bourg de Cothoce, dont était l'orateur Eschine, *Kothôkidai.*
Crios, *Kriôa* : de Crios, *Kriôeus*, *Kriôthen.* 4.
Cropie, *Krôpia* : de Cropie, *Krôpidès*, *ek Krôpidon.* 8.
Cycale, *Kukala.* 2.
Cydantides, les citoyens du bourg de Cydante, *Kudantidai.* 3.
Cydathenée, *Kudathénaion* : de Cydathenée, *Kudathénaieus*, *ek Kudathènaiôn.* 10.
Cynosarge, *Kunosarges* : du Cynosarge, *ek Kunosargous.* 3.
Cyrtiades, les citoyens du bourg de Cyrtie, *Kurtiadai.* 1.
Cythère, *Kuthéros* ou *Kuthéron* : de Cythère, *Kuthérios*, *Kuthérothen.* 10.

D

Dædalidès, *Daidalidès* : de Dædalidès, *ek Daidalidôn.* 5.
Décélée, *Dekeleia* : de Décélée, *Dekeleus*, *Dekeleiathen.* 7.
Diomée, *Diomeia* : de Diomée, *Diomeus*, 3.
Diradès, *Deiradès* : de Diradès, *Deiradiôtès.* 8.

E

Echélides, les citoyens du bourg d'Echèle, *Echelidai.*

Histiée, *Istiaia* : d'Histiée, *Istiaieus*.

Hyba, *Uba* : d'Hyba, *Ubadai*. 8.

Hysie ou Hysies, *Usia* ou *Usiai* : d'Hysie ou d'Hysies, *Usieus*.

I

Icarie, *Ikaria* : d'Icarie, *Ikarieus*, *Ikariothen*. 3.

Itée, *Itea* : d'Itée, *Itaios*. 1 ou 4.

Ionides, les citoyens du bourg d'Ion, *Iônidai* : un des Ionides, *ex Iônidôn*. 3.

L

Lacie, *Lakia* : de Lacie, *Lakieus*, *Lakiadès*. 6.

Lampra supérieur et Lampra inférieur, *Lampra kathuperthen* et *Lampra upenerthen* : de l'un et l'autre Lampra, *Lampreus*. 6.

Lecce, *Lekkon*. 4.

Lénée, *Lênaion* : de Lénée, *Lênaios*, *Lênaieus*.

Leuconie, *Leukonion* : de Leuconie, *Leukonieus*. 8.

Leucopire, *Leukopora*. 4.

Limnes ou les Marais, *Limnai*.

Lusie, *Lousia* : de Lusie, *Lousieus*, *Lousios*. 9.

M

Marathon, *Marathôn* : de Marathon, *Marathônios*, *Marathônothen*. 8.

Mélènes, *Melainai* ou *Melaineis* : de Mélènes, *Melaineus*. 4.

Mélite, *Melitè* : de Mélite, *Meliteus*, *ek Melitès*. 9.

Milète, *Milêton* : de Milète, *Milêsios*.

Myrrhinuse, *Murrhinous* : de Myrrhinuse, *Murrinousios*, *Murrinounthothen*. 10.

O

Oa ou Oïs, *Oa* ou *Oeis* : d'Oa ou d'Oïs, *Oathen*. 10.

Oë, *Oè* : d'Oë, *Oèthen*. 9.

Œnoë, un autre Œnoë, *Oinoè* : de l'un et l'autre Œnoë, *Oinaios*. 7 et 8.

Oion, un autre Oion, *Oion* : de l'un et l'autre Oion, *ex Oiou*. 7 et 8.

Otryne, citoyens du bourg d'Otryne, *Otruneis*.

P

Pallène, *Pallènè* : de Pallène, *Pallèneus*. 4.

Pambotades, les citoyens du bourg de Pambote, *Pambotadai*. 6.

Péanée supérieur et inférieur, *Paiania kathuperthen et upenerthen* : de l'un et de l'autre Péanée, *Paianieus*. 10.

Pélé, citoyens du bourg de Pélé, *Pélèkes* : un des citoyens de ce bourg, *Pélèx*, *ek Pélèkôn*. 8.

Pentèle, *Pentelè* : de Pentèle, *Penteléteus*. 4.

Peonides, citoyens du bourg de Péon, *Paionidai*. 8.

Pergase, *Pergasè* : de Pergase, *Pergaseus*, *Pergasèthen*. 6.

Périthoïdes, les citoyens du bourg de Périthoë, *Perithoidai* : un des Périthoïdes, *ek Perithoidôn*. 9.

Perrhides, les citoyens du bourg de Perrha, *Perrhidai*. 4.

Phalère, *Phaléron* : de Phalère, *Phalèreus*, *Phalèraios*. 4.

Phégée, *Phégaia* : de Phégée, *Phèguieus*, *ek Phègaieôn*. 3.

Un autre Phégée. 10.

Phéguse, *Phègous* : de Phéguse, *Phègousios*, *Phègountothen*. 6.

Philaides, citoyens du bourg de Philaie, *Philaidai*. 3.

Phlye, *Phlua* : de Phlye, *Phlueus*, *Phluathen*. 5.

Phormisiens, citoyens du bourg de Phormise, *Phormisioi*.

Phréariens, citoyens du bourg de Phréare, *Phrearroi* :

Sporgile, *Sporgilos* : de Sporgile, *Sporgilios*.

Stirie, *Steiria* : de Stirie, *Steirieus*, *Steiriathen*. 10.

Subrides, citoyens du bourg de Subrie, *Subridai*. 6.

Sunium, *Sounion* : du Sunium, *Sounieus*, *Souniothen*. 8.

Supalette, *Supalettos* : de Supalette, *Supalettios*, *Supalettothen*. 5.

T

Thémaque, *Thêmakos* ou *Thêmakoi* : de Thémaque, *Thêmakeus*. 6.

Thores, *Thorai* : de Thores, *Thoreus*, *Thorathen*. 4.

Thorique, *Thorikos* : de Thorique, *Thorikios*, *Thorikeus*, *ek Thorikou*. 1.

Thrie, Thries ou Thrion, *Thria*, *Thriai*, *Thrion* : de Thrie, de Thries ou de Thrion, *Thriasios*, *Thriaios*. 9.

Thymœthades, citoyens du bourg de Thymœte, *Thumoitadai* : un des Thymœtades, *ek Thumoitadôn*. 7.

Thyrgonides, citoyens du bourg de Thyrgon, *Thurgônidai*. 2.

Titacides, citoyens du bourg de Titace, *Titakidai*. 4.

Titrade, *Titras* : de Titrade, *Titrasios*, *Titrantothen*. 3.

Tricorythe, *Trikoruthon* : de Tricorythe, *Trikorusios*. 2.

Trinèmes, citoyens du bourg de Trinème, *Trinemeis* : de Trinème, *Trinemeus*, *Trinemeathen*. 5.

Tyrmides, citoyens du bourg de Tyrme, *Turmidai*. 9.

X

Xypeté, *Xupetê* : de Xypeté, *Xupeteôn*, *ek Xupeteônôn*. 9.

16 *

Z

Zoster, *Zôstèr* : de Zoster, *Zôstèrios*.

Nota. Les auteurs disent qu'il y avait dans Athènes et dans l'Attique 174 bourgs : il en est plusieurs sans doute dont les noms ne sont point parvenus jusqu'à nous.

TRAITÉ
DE LA JURISDICTION
ET DES LOIS D'ATHÈNES,

Pour servir à l'intelligence des harangues d'Eschine et de Démosthène (1).

J'AI donné une idée générale du gouvernement d'Athènes dans le précis historique qui précède ; je vais présenter ici quelques détails particuliers sur la jurisdiction et sur les lois de cette même ville. Il n'est point aisé, sans doute, dans de pareilles matières, de bien établir et de fixer ses idées. Les auteurs du tems qui en ont parlé par occasion, ou qui en ont traité à dessein, doivent offrir, et offrent en effet des difficultés qu'il n'est

(1) J'ai travaillé ce traité avec soin. Je ne m'en suis pas tenu à mes seules lumières, ni aux recherches des écrivains que j'ai consultés ; j'ai remis mon ouvrage à M. le Beau, lorsqu'il vivait encore ; ce savant respectable et distingué, dont j'avais eu le bonheur d'être le disciple, et qui avait toujours conservé pour moi de l'amitié. Il l'a revu avec attention, et m'a fait part de ses observations, dont j'ai profité.

pas aisé de résoudre. D'abord leurs écrits ne sont point parvenus jusqu'à nous en entier, ou s'ils nous ont été conservés, le texte en est altéré dans beaucoup d'endroits. D'ailleurs, comme ils parlaient à des hommes de leur pays, ils ont supposé bien des choses alors connues de tout le monde et ignorées aujourd'hui. Les connaissances qu'ils ont supposées, avec raison, dans ceux pour lesquels ils parlaient, ou pour lesquels ils écrivaient, éclairaient d'une lumière vive, et faisaient comprendre sur-le-champ, et sans peine, des discours et des écrits que l'ignorance des faits et des tems enveloppe pour nous de ténèbres, et nous rend presqu'inintelligibles. Enfin, ils expliquaient les usages de leur siècle, et les orateurs ou écrivains qui sont venus depuis eux, les ont plus ou moins contredits dans quelques articles, parce que ces usages avaient éprouvé des changemens plus ou moins considérables. Nos écrivains modernes, qui m'ont semblé avoir lu plus attentivement les anciens originaux, avoir puisé dans les meilleures sources, et en avoir tiré les idées les plus nettes et les plus précises, sont Samuel Petit, dans son traité des lois attiques, et Potter, dans son *Archaelogia Græca*; je les suis tous deux, lorsqu'ils confirment les idées que j'ai prises dans la lecture des orateurs d'Athènes: je m'attache sur-tout à Samuel Petit, qu'a

suivi Potter lui-même, parce qu'il m'a paru avoir saisi les principales difficultés, et les avoir résolues avec sagacité et intelligence.

Le traité que j'annonce, se trouve naturellement divisé en deux parties ou traités : traité de la jurisdiction d'Athènes, c'est-à-dire, traité où l'on parle des différentes espèces de magistrats, de juges et de tribunaux, de formes à observer pour obtenir justice, etc.; et traité des lois de cette même ville. Je commence par le traité de la jurisdiction.

Traité de la jurisdiction d'Athènes.

Solon, législateur d'Athènes, eu pour but, en donnant ses lois, d'établir la plus grande égalité possible entre tous les citoyens; cette égalité était le fondement et la base de ses lois. Pour parvenir aux fins qu'il se proposait, il établit une balance entre les riches et les pauvres, il voulut que les riches seuls pussent obtenir les charges et les magistratures, et posséder les premières places de l'état; mais il donna aux pauvres, comme aux riches, le droit de décider les affaires publiques dans les assemblées, et de prononcer sur celles des particuliers dans les tribunaux.

Différence du magistrat et du juge.

Il ne faut pas confondre, chez les Athé-

niens, le magistrat avec le juge : le magistrat faisait quelquefois les fonctions de juge, le juge ne remplissait jamais celles du magistrat. Les magistrats étaient les chefs de la république, les chefs de la judicature ; c'était à eux qu'on s'adressait pour avoir justice : ils donnaient action aux parties, et leur marquant les tribunaux devant lesquels elles devaient discuter leurs droits, ils leur nommaient des juges. Ils veillaient à la police et au bon ordre de la ville, et dénonçaient aux juges ceux qu'ils trouvaient en faute. *S'ils* prononçaient quelquefois eux-mêmes, ce n'était que préalablement ; ils ne pouvaient infliger qu'une peine légère aux coupables, encore pouvait-on appeler de leurs sentences. Les magistrats n'étaient qu'un certain tems en charge ; ce tems expiré, ils en sortaient et rendaient compte de leur administration : en général, on ne pouvait posséder deux magistratures dans la même année, ni deux fois dans sa vie la même magistrature. Les juges formaient des compagnies toujours subsistantes : dans quelque tribunal qu'ils siégeassent, en quelque nombre qu'ils fussent, quelque affaire qu'ils eussent à juger, ils prononçaient en dernier ressort, sans qu'on pût appeler de leur jugement.

Après avoir montré la différence des magistrats et des juges, il faut parler en parti-

culier des uns et des autres ; et d'abord occupons-nous des magistrats.

Des Magistrats.

Le souverain à Athènes était le peuple ; c'était lui qui nommait ou qui désignait ses magistrats. Il y en avait un grand nombre de différentes espèces, pour divers emplois ; on peut, d'après Eschine, réduire ces espèces à trois, qui toutes trois, suivant lui, étaient obligées à rendre des comptes. La première espèce, *airetoi*, étaient les magistrats choisis, ou par une tribu d'Athènes, ou par un bourg de l'Attique, à qui la république enjoignait, dans certaines occasions, de les choisir, pour les charger de quelque emploi : ils composaient la classe inférieure de la magistrature. La seconde espèee, *klèrôtoi*, étaient les magistrats tirés au sort par les thesmothètes, dans le temple de Thésée ; le peuple désignait les candidats entre lesquels le sort devait décider. La troisième espèce enfin, *cheirotonètoi*, étaient les magistrats que, sur la proposition des thesmothètes, le peuple assemblé élisait à la pluralité des voix dans le Pnyce, lieu destiné pour cette élection, près de la citadelle.

Il serait trop long et inutile de traiter en détail de tous les magistrats d'Athènes, je me borne au sénat des Cinq-Cents et aux ar-

chontes. L'un était comme le premier magistrat dans les affaires publiques : les autres, qui avaient quelque part dans celles-ci, étaient les magistrats principaux dans les affaires des particuliers.

Sénat des Cinq-Cents.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit du sénat des Cinq-Cents, dans le précis historique qui précède ; j'ajouterai seulement que les citoyens portaient directement à son tribunal plusieurs affaires qui intéressaient la république, affaires qu'il examinait, et pour lesquelles, après un examen suffisant, il renvoyait les parties devant le peuple ou devant les tribunaux : il prononçait quelquefois ; mais il ne pouvait infliger aucune peine afflictive, et même pour les peines pécuniaires, on pouvait appeler de sa sentence au peuple, qui était, comme nous avons déjà dit, dans la république, le seul souverain, qui pouvait communiquer une partie de son autorité, mais qui ne s'en dépouillait jamais, qui s'en réservait toujours la plénitude, et auquel, sans doute, dans le cas d'une injustice criante, on pouvait appeler des décisions de tous les tribunaux, de ceux même qui jugeaient en dernier ressort. On élisait au sort ceux qui devaient composer le sénat des Cinq-Cents : avant qu'ils entrassent en

charge, ils subissaient un examen rigoureux sur toute leur vie passée *dokimasian*. Ils prêtaient un serment solemnel ; ils s'engageaient à ne jamais agir contre le bien public, contre les lois, à ne faire enfermer aucun Athénien de leur propre autorité. Lorsqu'il en mourait quelques-uns, ou qu'on en excluait du sénat pour des raisons particulières (exclusion qui ne diffamait pas toujours); on en nommait d'autres à leur place ; ce qui s'appelait en grec *epilanchanein* ; *oi epilachontes* se disait de ceux qui étaient ainsi nommés.

Archontes.

Dans le précis historique que je viens de citer, j'ai parlé des archontes appelés en grec *oi ennea archontès*, *novem praefecti*, les neuf archontes, parce qu'ils étaient au nombre de neuf. J'ai dit que le premier de ces magistrats s'appelait proprement l'archonte, et que l'année était désignée par son nom : voilà pourquoi il était quelquefois nommé eponyme, *eponymos*. Son autorité s'étendait sur plusieurs affaires civiles. Il connaissait des querelles survenues entre maris et femmes : on déférait à son tribunal ce qui concerne les testamens, les dots, les legs ; il pren soin des femmes qui s'étaient trouvées ence tes à la mort de leurs maris, des auxquels il faisait donner des tu

quelles étaient ses principales fonctions : il y en avait encore quelques autres dont parlent les écrivains ; et qu'il n'est pas nécessaire de rapporter. Il siégeait dans l'Odée, un des grands édifices d'Athènes. Le second des neuf archontes, s'appelait le roi, *basileus*. Il siégeait dans le portique royal : il jugeait principalement les causes des prêtres et des familles sacerdotales ; on lui dénonçait ceux qui étaient accusés d'impiété et de sacrilège. Sa femme s'appelait reine, *basilissa* ; il devait l'avoir épousée vierge, et d'une réputation intacte : elle était chargée de quelques sacrifices secrets et respectables ; elle recevait le serment des prêtresses de Bacchus. Son mari se nommait roi, parce qu'il avait l'intendance des sacrifices qu'avaient eue les rois, auxquels les archontes avaient succédé. Le troisième des neuf archontes était nommé polémarque : le nom qu'il portait, annonce qu'il était chargé de ce qui concernait la guerre, et que les causes militaires ressortissaient à son tribunal ; il paraît néanmoins, par ce qu'en disent les auteurs, qu'il n'avait en général conservé que le nom de ses premières fonctions, et que c'était les stratèges ou dix généraux qu'on élisait tous les ans, qui étaient dans la ville comme ministres de la guerre.

Son autorité s'étendait principalement sur les étrangers ; et son ressort, dans cette par-

tie, était à-peu-près le même que celui de l'archonte, dans ce qui concernait les citoyens. On donnait ordinairement à l'archonte, au roi et au polémarque, des assesseurs, *paredroi*, pour les éclairer et les aider dans l'exercice de leur charge.

Les six autres archontes étaient appelés du nom commun de thesmothètes; leur nom marque qu'ils avaient la manutention des lois; car *thesmos* voulait dire anciennement loi, et on appelait *thesmoi* les lois de Dracon : c'était en effet une de leurs fonctions. Ils étaient gardiens et conservateurs des lois; ils avaient soin de les revoir, et d'empêcher qu'il ne s'y glissât des abus. On leur dénonçait ceux qu'on voulait accuser de calomnie, de fausse délation, de corruption et d'impiété. Le crime d'impiété appartenait aussi au roi; mais avec cette différence, qu'on lui dénonçait les coupables de vive voix, au lieu qu'ils étaient dénoncés aux thesmothètes par écrit, ce qui s'exprimait par le mot *graphein*, et la dénonciation par *graphè*. Les affaires entre les citoyens et les étrangers ou esclaves, les causes des commerçans, étaient portées à leur tribunal.

Les neuf archontes avaient des fonctions communes; par exemple, ils pouvaient faire punir de mort les malfaiteurs; ils étaient chargés de présider à l'élection de plusieurs

magistrats, d'examiner la vie et les mœurs de ceux qui avaient été nommés par le peuple, et de dépouiller de leurs charges ceux qui s'en rendaient indignes. Ils portaient sur la tête une couronne de myrte, lorsqu'ils étaient en fonction. Ils étaient élus par le sort, et avant que d'entrer en charge, ils subissaient deux examens, l'un dans le sénat, nommé *anacrisis*, l'autre devant le peuple, appelé *dokimasia*. Le premier s'appelait *anacrisis*, interrogation, parce qu'on les interrogeait sur plusieurs articles : on leur demandait s'ils étaient citoyens d'Athènes depuis la troisième génération, quels étaient leur tribu et leur bourg, s'ils avaient toujours respecté leurs père et mère, s'ils n'avaient pas fui le service, s'ils avaient un revenu suffisant. Par rapport à ces magistrats et aux autres, rappelons une remarque que nous avons déjà faite, qu'ils donnaient action devant les juges, mais qu'ils ne jugeaient pas ordinairement; ou que s'ils jugeaient, ils ne prononçaient pas en dernier ressort, on pouvait appeler de leur sentence. Il y avait encore à Athènes, comme nous avons déjà dit, beaucoup d'autres magistrats, mais nous n'en parlerons pas ici : il faut cependant dire un mot des logistes, des questeurs ou trésoriers, et des endécemvirs.

Logistes ou juges des comptes.

Les logistes ou juges des comptes : *logistai*, ou *euthunoi*, étaient au nombre de dix, ils examinaient les comptes des magistrats ; ils pouvaient imposer une amende à ceux qui étaient convaincus d'avoir diverti les deniers publics, et d'avoir causé quelque tort à la ville.

Questeurs ou trésoriers.

Les questeurs ou trésoriers, *tamiai*, étaient nommés par le peuple, pris entre les plus riches citoyens, ils étaient chargés de veiller à la garde de la citadelle, de la statue de Minerve, des ornemens de cette déesse, du trésor public. Ils étaient au nombre de dix, et avaient chacun leur fonction marquée. Quelques-uns, *practores*, recueillaient les amendes qui devaient revenir au trésor ; d'autres, *tamiai tès théou kai tôn theôn*, recueillaient la partie de ces amendes qui était adjugée à la déesse Minerve et aux autres dieux ; un autre avait la caisse militaire, *tamias tôn stratiotikôn* ; un autre avait l'administration des deniers pour les jeux et les fêtes, *tamias tôn theorikôn* ; il fournissait aux dépenses pour les spectacles, et faisait distribuer au pauvre peuple les deux oboles que tout spectateur était obligé de donner pour l'entretien du théâtre ; un autre *tamis tès*

dioikèseôs, avait l'intendance des revenus publics. On pouvait être continué dans la charge de questeurs ou trésoriers pendant cinq ans. Ces magistrats avaient beaucoup d'autorité dans Athènes : ils pouvaient remettre ou diminuer les amendes imposées par les autres magistrats, si elles leur paraissaient évidemment injustes ; mais non pas celles qui avaient été imposées par les tribunaux, lesquelles ne pouvaient être remises par le peuple lui-même : ils avaient le droit de terminer les contestations qui s'élevaient au sujet des impôts et des tributs, quand elles n'étaient pas de la plus grande importance.

Ondécemvirs.

Les ondécemvirs, *oi endeka*, étaient au nombre de onze, comme le porte leur nom ; ils étaient choisis parmi le peuple : chacune des dix tribus en fournissait un, on y en ajoutait un onzième qui faisait la fonction de greffier. On leur livrait les malfaiteurs, et en général, les coupables condamnés à la mort ou à quelque peine afflictive ; ils leur faisaient subir le supplice qui leur était destiné. Ils avaient l'intendance des prisons : ils pouvaient faire arrêter les brigands, les voleurs et les filoux, leur faire subir la mort s'ils la méritaient et s'ils avouaient leur crime, sinon, ils les dénonçaient aux juges,

Des juges. Ephètes. Héliastes.

Il y avait dix tribunaux à Athènes, outre celui de l'aréopage dont nous avons parlé dans le précis historique : chacun de ces dix tribunaux était marqué d'une des premières lettres de l'alphabet grec. Il y en avait quatre dans ces dix qui jugeaient les causes criminelles, les causes pour meurtre ; ils sont nommés avec l'aréopage dans la harangue de Démosthène, contre Aristocrate : on appelait ephètes, *ephetai*, les juges qui siégeaient dans ces quatre tribunaux ; les six autres, sous différens noms, jugeaient les causes civiles.

Le premier et le plus important des dix tribunaux, était l'héliée, ainsi appelé, parce que ceux qui le composaient jugeaient en plein air, dans un lieu exposé au soleil, *tô hèli ô*; il était composé de cinq cents juges. Il paraît que d'autres tribunaux encore renfermaient un pareil nombre de juges; car on voit, dans les auteurs, qu'on réunissait quelquefois deux ou trois des principaux tribunaux, et qu'alors on avait un tribunal composé de mille ou quinze cents juges. Les juges prêtaient serment avant de juger ; Démosthène nous a conservé le serment des hélias-

tes (1) : Samuel Petit observe, avec raison, qu'il y avait dans ce serment des clauses qui étaient communes avec celui des autres juges, et des clauses propres à l'héliée ; il distingue très-bien les unes et les autres. Tout

---

(1) Le voici tel qu'il est rapporté dans cet orateur. J'ai fait mettre en italique les clauses qui étaient propres aux héliastes.

SERMENT DES HÉLIASTES.

» Je prononcerai suivant les lois et les décrets du » peuple d'Athènes et du sénat des Cinq-Cents ; je » n'approuverai, par mes suffrages, ni la tyrannie, ni » l'oligarchie ; si quelqu'un veut détruire la liberté des » Athéniens, s'il l'attaque dans ses discours ou par ses » décrets, je ne me laisserai pas gagner ; je n'admettrai » ni extinction de dettes, ni partage des terres et des » maisons des Athéniens ; je ne rappellerai ni les exilés, » ni ceux qui ont été condamnés à mort ; ceux qui sont » dans la ville, je ne les chasserai pas contre les lois » reçues, contre les décrets du peuple d'Athènes et du » sénat des Cinq-Cents ; je ne le ferai ni ne permettrai » à aucun de le faire. *Je ne nommerai point magistrat,* » *je ne mettrai point en exercice, celui qui sera comp-* » *table d'une autre magistrature, soit un des neuf ar-* » *chontes, ou un hiéromnémon, ou un des neuf ma-* » *gistrats subalternes choisis le même jour avec les* » *neuf archontes, pas même l'huissier d'un député ou* » *d'un assesseur; je ne souffrirai point que, dans la* » *même année, le même homme possède deux fois la* » *même charge, ou deux charges en même tems* ; je ne » recevrai de présent, pour rendre la justice, ni par

citoyen, de quelque état, de quelque condition qu'il fût, pouvait se présenter pour être juge ; on exigeait seulement qu'il eût au moins trente ans, qu'il fût de bonnes mœurs, qu'il ne fût point débiteur du trésor, et sans doute aussi qu'il eût quelque connaissance des lois. Chacun des juges recevait, pour chaque jugement, une rétribution qui était prise sur les amendes; ils reçurent d'abord une obole; ensuite trois, quelques-uns même prétendent que la rétribution fut portée jusqu'à six oboles ou une drachme : c'était le sort qui décidait des tribunaux dans lesquels ils devaient siéger.

Diverses sortes de causes. Formes à observer pour obtenir justice.

Les causes étaient criminelles ou civiles

» moi-même, ni par l'entremise de personne; d'autres
» n'en recevront point à ma connaissance par des voies
» obliques et détournées; je n'ai pas moins de trente
» ans; j'écouterai également l'accusateur et l'accusé, et
» je prononcerai sur l'objet même du procès. J'en jure
» par Jupiter, Neptune et Cérès; je prie ces dieux de
» me perdre, moi et ma famille, si j'enfreins ces règles;
» si j'y suis fidèle, qu'ils me comblent de biens et de
» prospérités. »

Nota. Ce qui est en italique est propre aux héliastes, parce que c'était à leur tribunal que les magistrats étaient examinés avant que d'entrer en charge.

Je n'expliquerai pas toutes les différentes actions publiques ou particulières qu'on pouvait obtenir ; il suffit de dire que les actions publiques étaient nommées *graphè*, et les actions particulières *dikè*, c'était le nom commun des unes et des autres, qui étaient désignées et spécifiées par d'autres noms, *phonos*, *pharmakon*, *ierosulia*, *eisangelia*, etc. *kakègorias dikè*, *blabès dikè*, *klopès dikè*, etc. La raison, sans doute, pour laquelle on donnait le nom de *dikè* aux actions particulières, et celui de *graphè* aux publiques, c'est que dans les premières on procédait pour citer en justice, comme nous venons de le dire, et que, dans les autres, on présentait un écrit aux magistrats, *graphè*, *libellus accusatorius*, en vertu duquel le magistrat obligeait l'accusé de répondre et de se justifier devant les tribunaux. On peut établir comme un principe général qui souffrait peu d'exceptions, qu'on ne pouvait faire paraître qui que ce soit devant un tribunal quelconque, sans y être autorisé par un magistrat ; Démosthène, dans sa harangue sur la couronne, prétend qu'un peuple même ne pouvait citer un autre peuple devant les amphictyons, sans être autorisé.

Avant de faire comparaître les parties devant les juges, les magistrats avaient droit de les interroger *anacrinein*, et de décider,

d'après cette interrogation nommée *anacrisis*, ceux qui devaient être admis ou non à plaider. Il y avait deux sortes d'*anacrisis*, celle dont nous venons de parler dans les causes civiles ; il y avait une autre sorte d'*anacrisis* dans les causes criminelles et capitales, qui se faisait, non comme la première, avant qu'on eût tiré les juges au sort, mais après. Dans la première, le magistrat demandait à l'accusateur s'il s'en tenait à son accusation, s'il voulait la poursuivre, et si l'on nommerait des juges ; il lui demandait dans la seconde, lorsque les juges étaient nommés, s'il était tout préparé, si ses témoins étaient prêts, ou s'il demandait encore du tems pour se disposer. Dans la première, il jurait qu'il persistait dans son accusation, supposé qu'il y persistât ; dans la seconde, il protestait quelquefois par un nouveau serment, qu'il n'attaquait pas encore l'accusé, parce qu'il avait besoin de tems pour se préparer, mais qu'il l'attaquerait ensuite, *upômnuen*. Dans la première, s'il ne jurait pas, l'accusation ne subsistait plus ; dans la seconde, s'il demandait du tems, l'accusation subsistait toujours, elle restait *en upômosia*.

Lorsque le magistrat avait donné action et qu'il avait tiré les juges au sort (je parle des causes publiques, criminelles, ou capitales), l'accusé *o pheugôn* opposait à l'écrit de l'ac-

cusateur *tè graphè tou diôkontos*, qui contenait les principaux chefs d'accusation, un autre écrit *antigraphè* (1), où lui accusé prétendait que l'accusation était mal fondée. On nommait plus ou moins de juges, suivant que la cause était plus ou moins importante. Lorsqu'on était devant les juges, l'accusateur, avant de parler, avant d'entrer dans le détail des griefs, faisait lire son acte d'accusation.

Tout le monde était admis à plaider soi-même sa cause, de quelque nature qu'elle fût; mais on pouvait la faire plaider par un autre, si on n'avait ni assez de talens, ni assez de connaissances pour la plaider soi-même. Lorsqu'on avait parlé, on demandait quelquefois aux juges la permission de faire parler après soi quelqu'un qui appuyait et confirmait ce qu'on venait de dire; parler ainsi dans une cause s'appelait en grec *sunègorein*, et celui qui parlait *sunègoros*. Le tems que pouvait durer chaque plaidoyer, était déterminé par

---

(1) Voici un modèle de cet écrit, tiré du plaidoyer de Démosthène contre le témoin Etienne.

» Apollodore, fils de Pasion, d'Acharne, accuse de
» faux témoignage Etienne, fils de Ménéclès, d'Acharne.
» Conclusions, un talent. — Etienne a attesté le faux
» contre moi, en attestant ce qui est porté dans sa dé-
» position écrite. — J'ai attesté le vrai, en attestant ce
» qui est porté dans ma déposition écrite. »

une horloge d'eau nommée *clepsydre* ; de là viennent ces façons de s'exprimer *je n'aurais pas assez d'eau pour tout détailler ; je lui permet de prendre sur l'eau qui m'est accordée, etc.* c'est-à-dire, je n'aurais pas assez de tems pour tout détailler, qu'il prenne sur le tems qui m'est accordé. Ni les femmes, ni les enfans, ni les esclaves, ne pouvaient plaider, ni même citer personne en justice, de leur chef et en leur nom : c'était leur mari, père, tuteur, ou maître, *o kurios*, qui attaquait juridiquement et qui plaidait pour eux.

Quand la cause était plaidée et suffisamment instruite, l'huissier apportait deux urnes, *kadoi* ou *kudiscoi*, l'une d'airain et l'autre de bois. Il remettait à chacun des juges deux cailloux plats *phèphous*, l'un blanc et l'autre noir ; le blanc était plein, et le noir percé. Ils jettaient dans l'urne d'airain, où le caillou blanc qui était pour absoudre, ou le noir qui condamnait : ils jettaient leurs cailloux (le blanc et le noir) dans l'urne de bois, quand ils ne voulaient ni absoudre ni condamner.

Lorsque le nombre des cailloux blancs et noirs jeté dans l'urne d'airain était égal, le tribunal, favorable à l'accusé, le renvoyait absous. Dans les causes criminelles, les juges prononçaient deux fois : d'abord ils jugeaient le fond de la cause, et ensuite ils établissaient la peine. Par le premier jugement, ils ne fai-

saient que déclarer s'ils condamnaient l'accusé, ou s'ils le renvoyaient absous. Que si la pluralité des voix était pour la condamnation, alors, supposé qu'il ne s'agît point d'un crime d'état, on obligeait le coupable à marquer lui-même la peine qu'il avait méritée : après quoi suivait un second jugement du tribunal qui proportionnait la peine au crime.

Il faut remarquer que certaines causes étaient portées directement au peuple, qui s'assemblait, non pour les juger, mais pour nommer des juges : on choisissait quelquefois parmi tout le peuple, six mille Athéniens qui donnaient leurs suffrages par scrutin. Remarquons encore que dans les causes publiques nommées *eisaggeliai*, où il s'agissait de crimes d'état, l'accusé courait tous les risques, et l'accusateur n'en courait aucun, à moins qu'il n'obtînt pas la cinquième partie des suffrages ; car alors il était condamné à une amende de mille drachmes, et il ne pouvait plus accuser personne : il paraît même que, quand la calomnie était révoltante, l'accusateur subissait l'exil, comme nous voyons qu'il est arrivé à Eschine dans la cause sur la couronne. Dans les causes civiles, on pouvait opposer une fin de non-recevoir, *paragraphè*, ou parce que l'affaire avait déjà été jugée ; ou parce que celui qui attaquait, s'était accommodé et avait donné une décharge ; ou

parce que les juges devant lesquels on était cité, n'étaient pas compétens : *euthudikein*, c'était se défendre au fond; *euthudichia*, était une défense au fond.

Avant de parler des peines en usage chez les Athéniens, par où je finirai ce premier traité, il faut dire un mot des Quarante, des citoyens du bourg, des arbitres, et des moyens divers qu'employaient les parties. Dans ce petit traité de la jurisdiction d'Athènes, je n'ai pas prétendu, je le répète, faire connaître toutes les espèces de magistrats et de juges de cette ville, mais seulement donner une connaissance des principaux, suffisante pour l'intelligence des discours dont je publie la traduction.

Les Quarante. Citoyens du bourg.

Les Quarante étaient des juges subalternes qui, répandus dans les bourgs, terminaient les moindres procès, pour batteries de peu de conséquence, et pour les sommes qui ne passaient point dix drachmes : c'étaient des espèces de commissaires-juges de quartier. Nous parlerons dans le sommaire du plaidoyer contre Eubulide, du jugement que portaient les bourgs sur l'état des membres qui les composaient, jugement dont on pouvait appeler à un tribunal supérieur.

même, on leur avait donné sa confiance croyant qu'ils la méritaient; il fallait s'en tenir à ce qu'ils avaient décidé, quel que fût leur jugement; on ne pouvait s'en prendre qu'à soi-même, s'ils avaient mal jugé faute de lumières, ou par méchanceté de cœur, par corruption, ou par séduction quelconque. Mais si l'on était envoyé devant quelqu'un des arbitres désignés par l'état (car je crois que c'était comme un premier tribunal devant lequel les magistrats envoyaient souvent les parties), ou si, conjointement avec sa partie adverse, on choisissait librement pour juge quelqu'un de ces mêmes arbitres (car je pense que cela se pouvait faire, et que dans ce cas on ne jouissait plus du privilège d'appeler de la sentence arbitrale; il fallait s'en tenir à ce qui avait été prononcé): alors, sans doute, l'arbitre devant lequel on avait été envoyé, ou qu'on avait choisi librement, était soumis aux réglemens que nous avons détaillés. C'est le cas, à ce qu'il me semble, où était Straton, dont il est parlé dans la harangue de Démosthène contre Midias. Il était un des arbitres publics; Démosthène et Midias l'avaient choisi de concert pour prononcer entre eux; il avait condamné Midias par défaut, parce que, le soir venu, il ne s'était point présenté: Midias devait s'en tenir à ce qui avait été jugé, ou revenir par opposition, ayant été condamné

par défaut : car on pouvait revenir par opposition ; lorsqu'on avait été condamné par défaut, quel que fût le tribunal où l'on eût été condamné. Midias attaque son arbitre, et, usant d'artifice, il le fait condamner et diffamer comme n'ayant point paru dans l'avant-dernier mois pour rendre compte de sa conduite ; Midias, dis-je, a attendu le dernier jour de ce mois, qui appartenait en même tems au mois actuel et au mois suivant, étant le jour de l'ancienne et de la nouvelle lune, jour que négligent la plupart des arbitres, auquel ils ne croient pas qu'on leur fera rendre compte de leurs décisions. Je finis l'article des arbitres en disant que même les arbitres dont nous avons parlé d'abord, étaient obligés de rendre leur jugement devant tout le monde, dans un temple, dans une place, enfin dans quelque lieu public.

Moyens divers employés par les parties.

Les moyens qu'employaient les parties pour faire valoir leurs droits, pour accuser ou pour se justifier, étaient des écrits, des aveux, des dépositions de témoins, des présomptions, des inductions, des propositions faites de mettre un esclave à la torture, de se transporter dans un pays, de prêter serment, de jurer sur la tête de ses enfans et des personnes les plus chères. Dans les causes pour meurtre, le

serment était forcé : on obligeait l'accusateur et l'accusé de jurer sur eux-mêmes avec imprécation, l'un qu'il n'accusait pas sans sujet, l'autre qu'il n'était pas coupable du meurtre.

On faisait sur-tout beaucoup d'usage de témoins dans le barreau d'Athènes. Comme les Athéniens n'avaient pas de notaires, de personnes qui vivent de la confiance publique, et dont toute la fortune dépend de cette confiance ; dans leurs affaires, dans les engagemens qu'ils contractaient ensemble, ils avaient recours à des témoins, ils déposaient leurs billets et contrats chez des particuliers à qui on les dérobait, ou qui feignaient de les avoir perdus, qui, par négligence ou parce qu'ils étaient séduits, les falsifiaient ou les laissaient falsifier. Il est certains avantages dont nous jouissons sans y faire assez d'attention ; nous ne pensons pas assez combien il est commode de trouver des officiers publics, devenus, par état et pour leur intérêt propre, les gardiens sûrs et les dépositaires fidèles des actes qui constatent nos droits et qui garantissent nos possessions.

Mais si le défaut de notaires était pour les Athéniens une source de procès, les procès se jugeaient bien plus promptement que chez nous : on n'embarrassait point la justice d'une multitude de formes qui les rendent éternels ; les causes les plus importantes se plaidaient et

se décidaient le même jour : le crédit ou le nom des personnes ne rendait pas les affaires interminables (1). Les chicaneurs trouvaient des moyens pour reculer la plaidoirie ; mais, dès qu'on les avait tirés de leurs retranchemens, qu'on avait levé les obstacles (ce qui n'était pas difficile), et que la plaidoirie était ouverte, tout était bientôt terminé.

Au reste, les témoins étaient obligés de mettre par écrit l'objet de leurs dépositions, et de prêter serment avant de déposer. On pouvait forcer quelqu'un de rendre témoignage sur un fait dont il était instruit, ou de protester avec serment devant les juges, qu'il n'en avait nulle connaissance (*marturein è exomosasthai*), sous peine de payer mille drachmes

(1) Qu'on me permette ici de faire une remarque, que d'autres ont, sans doute, faite avant moi. Qu'il survienne chez nous une affaire entre gens qui n'ont aucune considération, elle est bientôt terminée, et, pour l'ordinaire, justement décidée, par les principes invariables de l'équité naturelle, ou par les dispositions claires des lois positives : que la même affaire soit entre des hommes puissans ou riches, ou même qu'une des parties seulement ait un grand nom ou une grande fortune, on voit naître aussitôt mille difficultés et mille embarras, qui rejettent bien loin la décision. La justice n'est-elle donc pas une ? Ne doit-elle pas être la même pour tout le monde ? La nature des règles change-t-elle par la qualité des personnes ?

au trésor, s'il se refusait à l'un ou à l'autre. On ne pouvait déposer d'un oui-dire que quand la personne à qui on avait entendu dire la chose était morte, et non lorsqu'elle était vivante. La déposition d'un homme vivant était *marturia*; celle qui était faite sur le rapport d'un absent, s'appelait *ekmarturia* mais on ne pouvait déposer sur le rapport d'un absent, que des faits passés hors du territoire de l'Attique, auxquels on n'avait pu être présent. Si, après avoir perdu sa cause, on était persuadé que les témoins avaient déposé le faux, si on avait des moyens de les convaincre, on pouvait les attaquer en justice, comme ayant rendu un faux témoignage, *tôn pseudomarturiôn*; on pouvait attaquer celui qui avait fourni les témoins, comme ayant eu recours à des voies illicites, *tôn kakotechniôn*.

Peines en usage chez les Athéniens.

J'ai annoncé que je parlerai des peines qui étaient en usage chez les Athéniens; je finirai par-là mon traité sur la jurisdiction d'Athènes. On ne pouvait imposer plus d'une peine dans un tribunal, quel que fût le délit. Les principales peines étaient :

Atimia, l'infamie ou diffamation, qui consistait à être dépouillé de tous les droits de citoyen, ou d'une partie de ces droits.

Celui qui subissait une diffamation entière, était *kathapax* ou *oloklèrôs atimos*.

Douleia ; la servitude à laquelle était réduit un homme. Il y avait certains délits pour lesquels la loi ordonnait de vendre le coupable.

Stigmata, des marques qu'on imprimait avec un fer rouge sur le front ou les mains des esclaves qui s'étaient enfuis, ou qui avaient commis quelque autre délit grave. *Trochos*, la roue à laquelle on les attachait pour les battre de verges, ou pour leur faire subir la torture.

Stêlè, on dressait une colonne, et on y gravait en gros caractères le délit du criminel : le criminel dont le délit était ainsi gravé, se nommait *stêlitès* ; il était diffamé, lui et toute sa race.

Desmos, les chaînes ; il y en avait de plusieurs espèces. 1.° *Kuphôn*, c'était un lien de bois avec lequel on courbait le cou des criminels ; il était nommé autrement *kloios*, *klôos*. 2.° *Choinix*, nommé aussi chez les Athéniens *xulon*, *podokakè*, *podostrabè* ; c'étaient des entraves dans lesquelles on serrait les pieds des criminels. La prison était perpétuelle ou passagère ; le lieu même de la

prison était appelé *desmotèrion*, ou simplement *oikèma*, la maison.

Ophlèma, amende envers le trésor. Celui qui était ainsi débiteur du trésor, *o opheilôn tô dèmosiô*, et qui ne s'était pas acquitté au terme marqué, était diffamé jusqu'à ce qu'il eût payé sa dette, sans qu'il lui fût même permis de supplier le peuple pour que sa dette lui fût remise : s'il mourait débiteur, ses enfans, jusqu'à ce qu'ils eussent payé ce que devait leur père, héritaient de sa dette et de sa diffamation.

Phugè, l'exil, le bannissement d'un citoyen de sa patrie, sans espérance de retour, ou du moins, sans qu'il y eût un terme marqué pour son retour. Les biens des exilés étaient confisqués et vendus.

Ostrakismos, l'ostracisme ; c'était moins une punition, qu'une précaution prise contre des citoyens dont on craignait la puissance : cette espèce d'exil était fixée à dix ans ; les biens des ostracisés n'étaient pas confisqués et vendus à l'encan comme ceux des autres exilés.

Les supplices de mort chez les Athéniens étaient 1.° *xiphos*, le glaive ; 2.° *lithobolia*, la lapidation ; 3.° *katacremnismos*, être précipité du haut d'une roche ; 4.° *katapontis-*

mos, être noyé dans la mer; 5.° *pharmachon*, le poison, être condamné à boire un breuvage de ciguë; 6.° *barathron*, être jeté dans un gouffre; 7.° *tumpanismos*, être battu à coups de bâton, jusqu'à ce que mort s'ensuivît; 8.° *brochos*, la corde, être pendu; 9.° *pur*, être brûlé.

TRAITÉ

DES LOIS D'ATHÈNES.

Après avoir parlé de la jurisdiction d'Athènes, je vais passer aux lois de cette même ville: je ne me propose pas de donner un traité complet de jurisprudence attique, je me bornerai aux lois principales qui ont rapport aux discours que je traduis.

Nous avons déjà observé qu'Athènes fut d'abord gouvernée par des rois, ensuite par des archontes perpétuels, puis par des archontes décennaux, enfin par des archontes annuels. Cette ville, jalouse à l'excès de la liberté et de l'indépendance, redoutait toute domination, et prenait ombrage de tout ce qui avait quelque air de supériorité; incapa-

ble de souffrir aucun joug, elle fut long-tems dans une espèce d'anarchie funeste, troublée par des factions et des querelles sans cesse renaissantes, et déchirée par de fréquentes dissentions. Les malheurs instruisent; elle apprit enfin que la véritable liberté consiste à dépendre de la justice et des lois. Cet heureux assujettissement ne pouvait s'établir que par un législateur; elle choisit Dracon, personnage d'une sagesse et d'une probité reconnues : on ne voit point qu'avant lui la Grèce ait eu de lois écrites. Il en publia, dont l'extrême sévérité, favorable par avance à la doctrine des Stoïciens, punissait de mort la plus légère faute, comme le plus énorme forfait. Les lois de Dracon, écrites, selon Démade, non avec de l'encre, mais avec du sang, eurent le sort des choses violentes. Elles furent abrogées peu-à-peu par le non-usage, et leur excessive rigueur conduisit à l'impunité.

La crainte de retomber dans les premiers désordres, fit recourir à de nouvelles précautions : on voulait relâcher le frein de la loi, et non pas le rompre. On jeta les yeux sur un des plus sages et des plus vertueux personnages de son siècle; je veux dire Solon, à qui ses rares qualités, et particuliérement sa grande douceur, avaient acquis l'amour et la vénération de tous ses compatriotes. Il

avait donné sa principale application à l'étude de la philosophie, et sur-tout à la partie de cette science qu'on appelle politique, et qui s'occupe de l'art de gouverner. Il accepta la commission pénible de régler sa ville par de bonnes lois; mais, n'osant pas toucher à de certains maux qui lui paraissaient plus forts que les remèdes, ni heurter de front d'anciens préjugés qu'il eût été impossible de détruire, il ne proposa que les changemens qu'il crut pouvoir persuader à ses concitoyens par la voie de la raison, ou leur faire accepter par le poids de l'autorité, en mêlant sagement, comme il le disait lui-même, la force avec la justice. Aussi, quelqu'un lui ayant demandé si les lois qu'il avait données aux Athéniens étaient les meilleures: *Oui*, dit-il, *les meilleures qu'ils soient capables de recevoir.* Il abolit toutes les lois de Dracon, excepté celles qui étaient contre les meurtriers.

Il fit graver ses lois sur des pièces de bois quadrangulaires, qui tournaient sur un axe, et qui, pour cela, furent appelées *axonès*. *Churbeis* étaient d'autres pieces de bois triangulaires, sur lesquelles étaient écrites les lois touchant les sacrificatures publiques et d'autres objets pareils; elles étaient placées dans le portique royal. Les *axonès* étaient placées dans le Prytanée, et contenaient les lois civiles et politiques.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit des lois de Solon touchant le gouvernement ; mais, avant que d'entrer dans quelques détails nécessaires pour la parfaite intelligence des harangues et plaidoyers que je donne au public, je vais faire connaître l'esprit de ce législateur, en citant plusieurs de ses lois, telles qu'elles sont rapportées dans l'histoire ancienne de M. Rollin, dont j'ai déjà copié quelques articles.

Différentes lois de Solon, qui font connaître l'esprit de ce législateur.

Solon permit à tout le monde d'épouser la querelle de quiconque aurait été outragé, de sorte que le premier venu pouvait poursuivre et mettre en justice celui qui avait commis l'excès. Par cette ordonnance, il voulait accoutumer les citoyens à sentir les maux les uns des autres, comme membres d'un seul et même corps.

Par une autre loi, ceux qui, dans les différends publics, ne prenaient aucun parti, et attendaient le succès pour se déterminer, étaient déclarés infames, condamnés à un bannissement perpétuel, et à la confiscation de tous leurs biens. Solon avait appris par une longue expérience et par de profondes réflexions, que les riches, les puissans, et même les hommes les plus sages et les plus

honnêtes, sont pour l'ordinaire les plus réservés à s'exposer aux inconvéniens qui résultent nécessairement des dissentions et des troubles, et que le zèle du bien public les rend beaucoup moins vifs pour le défendre, que la passion des factieux ne les rend ardens pour le détruire ; que le bon parti, se trouvant ainsi abandonné par ceux dont la réunion pourrait lui donner plus de poids, d'autorité et de force, devient faible contre l'audace et la violence d'un petit nombre de méchans.

Le même législateur ordonna que les mariées, qui n'étaient pas filles uniques, héritières des biens paternels, ne porteraient à leurs maris, outre la dot qui leur était donnée ou qui devait leur revenir (1), que trois robes et quelques meubles de peu de valeur : car il ne voulait pas, dit Plutarque, que le mariage devînt un trafic et un commerce d'intérêt ; mais qu'il fût regardé comme une société honorable pour donner des sujets à l'état, pour vivre ensemble agréablement, pour se témoigner une confiance et une tendresse réciproques.

(1) Nous avons ajouté ces mots : *outre la dot qui leur était donnée, ou qui devait leur revenir* ; on en verra la raison par la suite, lorsque nous parlerons des dots et des mariages.

Avant Solon, il n'était point libre de tester; les biens du mourant allaient toujours aux personnes de la famille : il permit de donner tout son bien à qui l'on voudrait, quand on était sans enfans, préférant ainsi l'amitié à la parenté, le choix à la nécessité et à la contrainte, et rendant chacun véritablement maître de ses biens, par la liberté qu'il lui laissait d'en disposer à son gré. Il n'autorisa pourtant pas indifféremment toutes sortes de donations; il n'approuva que celles qu'on avait faites librement, sans aucune violence, sans avoir l'esprit aliéné et corrompu par des breuvages, par des charmes, ou par les attraits et les caresses d'une femme. Persuadé, avec justice, qu'il n'y a aucune différence d'être séduit et d'être forcé, il mettait au même rang la surprise et la force, la volupté et la douleur, comme des moyens qui peuvent également en imposer à la raison, et captiver la liberté.

Il diminua la récompense de ceux qui remportaient la victoire dans les jeux isthmiques et dans les olympiques, en la fixant, pour les premiers, à cent drachmes (50 livres), et pour les seconds, à cinq cents drachmes (250 livres) : il trouvait que c'était une chose honteuse de donner à des athlètes et à des lutteurs, gens non-seulement inutiles, mais souvent dangereux à leur patrie, des récom-

penses considérables, qu'il fallait réserver pour ceux qui mouraient à la guerre, au service de leurs pays, et dont il était juste de nourrir et d'élever les enfans, dans l'espérance qu'ils suivraient un jour l'exemple de leurs pères.

Afin de mettre en vigueur les arts, les métiers et les manufactures, il chargea l'aréopage du soin de s'informer des moyens dont chacun se servait pour subsister, et de punir ceux qui menaient une vie oisive. Outre cette première vue de faire fleurir les arts et les métiers, l'établissement de cette loi était fondée sur deux autres raisons encore plus importantes. Premiérement, Solon considérait que ceux qui n'ont rien et qui ne travaillent pas pour gagner de quoi vivre, sont prêts à employer toutes sortes de voies injustes pour subsister, que le manque du nécessaire les dispose aux malversations, aux rapines, aux artifices, aux fraudes ; ce qui forme, dans le sein de la république, une école de vices, et y entretient un levain qui ne manque pas de s'étendre et de corrompre peu-à-peu les mœurs publiques. En second lieu, les plus habiles dans l'art de gouverner ont toujours regardé ces hommes ennemis du travail, comme une troupe dangereuse d'esprits inquiets, avides de nouveautés, toujours prêts aux séditions et aux troubles, intéressés aux

révolutions de l'état qui peuvent seules changer leur situation. Ce sont toutes ces vues qui portèrent Solon à déclarer, par la loi dont nous parlons, qu'un fils ne serait pas tenu de nourrir son père, s'il ne lui avait fait apprendre aucun métier.

Il dispensait du même devoir les enfans nés d'une courtisane : car il est évident, disait-il, que celui qui méprise ainsi l'honnêteté et la sainteté du mariage, n'a point eu en vue la fin légitime qu'on s'y doit proposer, mais n'a songé qu'à assouvir sa passion ; s'étant donc satisfait lui-même, il ne s'est réservé aucun droit sur ceux qui sont venus de ce commerce, et dont il a rendu la vie, aussi-bien que la naissance, un opprobre éternel.

Il était encore défendu, par les lois de Solon, de dire du mal des morts, parce que la religion porte à tenir les morts pour sacrés ; la justice, à épargner ceux qui ne sont plus ; la politique, à ne pas souffrir que les haines soient éternelles. Il était aussi défendu de dire aucune injure à personne dans les temples, dans les lieux où se rendait la justice, dans les assemblées publiques, et aux théâtres pendant les jeux : car, de ne pouvoir être nulle part maître de sa colère, c'est l'effet d'un naturel trop indocile et trop effréné ; comme de la retenir en tout tems et en toute occasion,

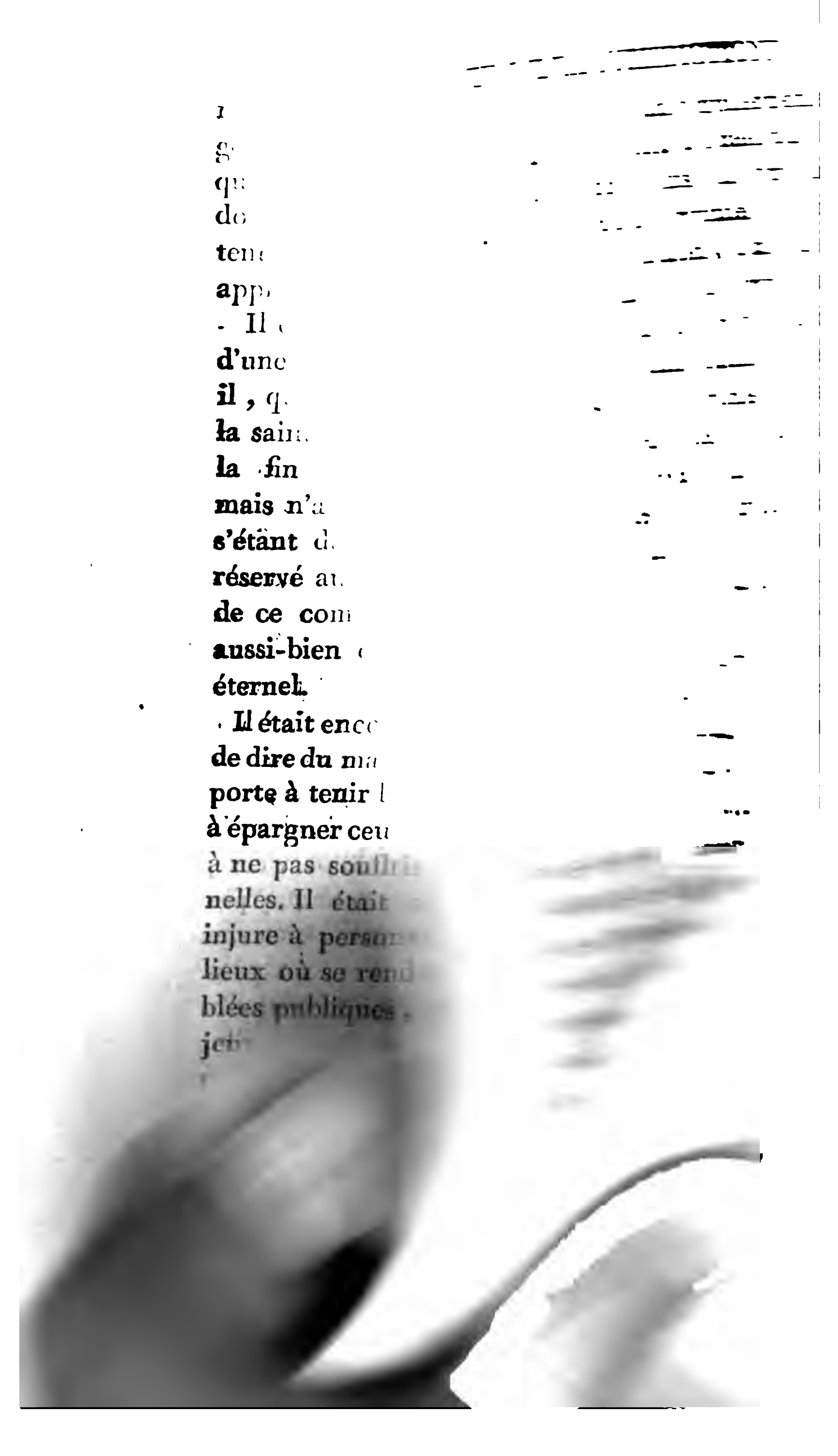
c'est une vertu au-dessus des forces humaines, et une perfection réservée à la loi évangélique.

Cicéron observe que le législateur d'Athènes, dont les réglemens étaient encore en vigueur de son têms, n'avait fait aucune loi contre le parricide. Comme on lui en demandait la raison, il répondit qu'il lui semblait que faire des lois, et statuer des peines contre un crime inconnu et inoui jusques-là, c'eût été l'enseigner plutôt que le défendre.

Il faut maintenant entrer dans quelques détails, comme je l'ai annoncé ; je parlerai d'abord des formes à observer pour abolir une loi ancienne, ou pour en établir une nouvelle, ensuite des lois pour les mariages, des lois concernant les filles, les femmes, et les enfans mâles, jusqu'à ce qu'ils fussent inscrits sur le registre des citoyens, des lois pour les tutèles, pour l'adoption, pour les testamens, pour les successions et pour le commerce.

Formes à observer pour abolir une loi ancienne, ou pour en établir une nouvelle.

Nous avons parlé suffisamment dans ce qui précède, et sur-tout dans le précis historique, du sénat des Cinq-Cents : nous avons dit que dans le cours de chaque prytanie, qui durait



ı
g
q
d
ten
app
Il
d'une
il, q
la sain
la fin
mais n'a
s'étant d
réservé au
de ce com
aussi-bien
éternel.
Il était enc
de dire du m
porte à tenir
à épargner ceu
à ne pas souff
nelles. Il était
injure à person
lieux où se ren
blées publiques
jet

ée. Dan
sem
vait
hér

qui
lut
aient
s qui
quelles
qu'elles
s. Quant
ui avaient
nné par le
, regardés

dire des formes
ancienne, ou
regarde les
nous occuper

trente-cinq jours, il y avait réguliérement trois assemblées du peuple, à quelque distance l'une de l'autre. Dans la première assemblée de la première prytanie, qui se tenait le onze d'Hécatombéon, ou de Septembre, on s'occupait de la révision des lois. Si le peuple, sur la proposition qui lui en était faite, voulait abolir quelqu'une des lois existantes, les prytanes assignaient la troisième assemblée dans laquelle le peuple examinait de nouveau si la loi devait être rejetée : les prytanes lui demandaient dans cette troisième assemblée, s'il voulait élire les nomothètes, ou législateurs, qui étaient au nombre de mille et un, et ne pouvaient être pris que parmi les juges qui avaient prêté le serment héliastique. C'étaient eux qui décidaient en dernier ressort et sans appel, si la loi devait être rejetée ; c'était devant eux qu'on plaidait pour cet objet. La loi était attaquée par un ou plusieurs citoyens ; elle était défendue par cinq personnes qu'on élisait dans la première assemblée, sous le nom de *syndics*, et dont la charge consistait proprement à être les avocats de la loi qu'on voulait abroger. Lorsqu'on voulait établir une loi nouvelle, celui qui la portait, devait la proposer au sénat avant la première assemblée : si le sénat l'approuvait, on la faisait lire par un greffier dans la première assem-

blée. Dans l'intervalle entre cette première assemblée et la troisième, l'auteur de la loi devait la faire afficher devant les statues des dix héros qui avaient donné leurs noms aux dix tribus d'Athènes, et en remettre une copie au greffier qui en faisait de nouveau la lecture dans l'assemblée du peuple. Le jour de la troisième assemblée, le peuple, sur le rapport des prytanes, élisait, s'il le jugeait à propos, les nomothètes, qui décidaient souverainement si la loi nouvelle serait établie. La première attention que devait avoir celui qui portait une loi nouvelle, était d'examiner si elle n'était point contraire à quelqu'une des lois existantes; car, dans ce cas, il fallait, avant tout, demander l'abrogation de la loi ancienne à laquelle on substituait l'autre. On courait des risques en proposant une loi nouvelle; on pouvait être cité et accusé devant le peuple, comme ayant porté une loi nuisible à la république, ou contraire aux lois reçues : si on était condamné, la loi nouvelle était abrogée, et on subissait une peine. On ne pouvait néanmoins être condamné que dans le terme d'un an, à compter du jour où l'on avait porté la loi; après l'an révolu, la loi pouvait encore être attaquée, mais son auteur ne pouvait être recherché.

De tout ce que nous venons de dire, on

peut conclure que le peuple seul était souverain législateur, puisqu'il dépendait de lui de nommer ou de ne pas nommer des nomothètes pour abolir ou pour établir des lois; qu'une loi nouvelle devait être proposée d'abord au sénat, et ensuite au peuple qui élisait des nomothètes, pour qu'elle fût reçue ou rejetée. Nous avons déjà observé, dans le précis historique, qu'il fallait distinguer les nomothètes des thesmothètes. Les thesmothètes étaient six des neuf archontes, qui étaient proprement les gardiens et les conservateurs des lois : leur principale fonction était de les examiner avec soin chaque année; s'ils en trouvaient plusieurs sur le même objet, s'ils en trouvaient qui fussent opposées entre elles, ou qui eussent été mises au nombre des lois, sans en être réellement, ils devaient travailler à corriger ce désordre. Ils faisaient afficher les lois dans lesquelles ils avaient remarqué quelqu'un de ces défauts; les prytanes convoquaient l'assemblée du peuple, les proëdres ou présidens en exposaient le sujet, l'épistate ou chef des présidens faisait décider, à la pluralité des suffrages, quelles étaient les lois qu'on soumettrait au jugement des nomothètes, pour les abroger ou pour les ratifier. Il était défendu de porter une loi pour un homme seul, une loi qui ne s'étendît pas à tous les Athéniens, à moins

que six mille citoyens, choisis parmi tout le peuple, n'en eussent décidé autrement, en donnant leurs suffrages par scrutin.

Il est beaucoup parlé dans Démosthène des lois portées avant et depuis Euclide; cet Euclide fut archonte immédiatement après l'expulsion des trente tyrans. Il faut savoir que Solon n'avait porté ses lois que pour cent ans. Une année environ après l'archontat d'Euclide, un nommé Dioclès porta une loi par laquelle toutes les lois portées avant Euclide, lorsque la république était libre, lorsqu'elle n'était dominée par aucune puissance illégitime, devaient être ratifiées pour toujours, par rapport à celles qui avaient été ou qui seraient portées depuis Euclide; il voulut qu'elles eussent force, du jour qu'elles avaient été ou seraient portées, excepté celles qui avaient déjà été portées, et pour lesquelles leurs auteurs avaient fait marquer qu'elles n'auraient force que depuis tel tems. Quant à tous les actes des trente tyrans qui avaient précédé Euclide, il avait été ordonné par le peuple qu'ils seraient infirmés, regardés comme nuls et non-avenus.

Tout ce que nous venons de dire des formes à observer pour abolir une loi ancienne, ou pour en établir une nouvelle, regarde les lois en général : nous allons nous occuper

de quelques lois en particulier. Parlons d'abord des lois pour le mariage.

Lois pour les mariages. Lois concernant les filles et les femmes.

Cécrops, roi d'Athènes, fut le premier qui soumit le mariage à des lois, et qui ordonna que chaque citoyen eût sa femme : dans la suite, il ne fut pas même permis à un citoyen d'épouser une étrangère, ni à une citoyenne d'épouser un étranger. La polygamie était défendue, excepté dans des cas urgens, ou à cause de la rareté des citoyens, ou parce que la république se voyait épuisée de peuple après quelque défaite considérable. Le mariage était permis entre les enfans du même père, mais non entre les enfans de la même mère. C'était un grand déshonneur pour les deux époux de se séparer, à moins qu'ils n'eussent les raisons les plus fortes. Si c'était le mari qui renvoyait sa femme (et dans ce cas, il était obligé de lui rendre sa dot, ou de lui en payer la rente), cela s'appelait *apopompè*, *apopempein*, *ekballein*, si c'était la femme qui abandonnait son mari (ce qu'elle ne pouvait faire sans en avertir l'archonte, et sans lui présenter une requête où étaient détaillés tous ses griefs), on se servait des mots *apoleipsis*, *apoleipein*.

Je n'ai vu nulle part qu'il fallût le consentement des parens pour que les enfans mâles se mariassent, et, supposé que ce consentement fût requis, à quel âge ils pouvaient s'en passer. Une fille ne pouvait jamais se marier de son chef, il fallait qu'elle eût le consentement, ou de son père ou de son frère; ou si elle n'avait ni père ni frère, un des parens lui servait de tuteur, et elle ne pouvait se marier sans son consentement. Une femme même qui n'était plus sous la puissance de son mari, ou parce que ce mari était mort, ou parce qu'il l'avait répudiée, ou parce qu'elle l'avait abandonné, ne devenait pas maîtresse d'elle-même, elle tombait dans une espèce de tutèle, comme si elle eût été encore fille : son mari quelquefois la léguait, en mourant, avec une dot. Lorsqu'un père laissait une ou plusieurs filles avec ou sans succession, dans le premier cas, le plus proche parent pouvait revendiquer (1) la

(1) J'appelle *revendiquer une pupille*, demander en justice qu'on nous adjuge une pupille sur laquelle nous prétendons avoir droit, comme sur un effet de succession qui nous appartient et qui doit nous revenir. L'expression pourra paraître extraordinaire, mais la chose n'est pas ordinaire dans nos mœurs. La jurisprudence d'Athènes se trouve ici conforme à celle des Hébreux, chez lesquels une pupille appartenait de même au plus proche parent.

Celui qui gardait sa femme surprise en adultère, se déshonorait. Il était défendu aux femmes adultères d'entrer dans les temples publics; si elles le faisaient, on pouvait les insulter impunément, arracher leur parure, les maltraiter de paroles et même d'actions, pourvu qu'on ne les blessât point. On ne regardait comme fils légitimes, que ceux qui étaient nés d'un père citoyen, et d'une mère citoyenne : les autres étaient bâtards, n'ayant aucun droit à la succession, et ne pouvant participer ni aux titres ni aux privilèges de citoyens. Ils s'assemblaient dans un lieu d'Athènes nommé le Cynosarge; c'était là qu'on examinait s'ils étaient vraiment fils de ceux qu'ils disaient leurs pères. On nommait l'enfant dix jours après sa naissance; on faisait un sacrifice suivi d'un festin, ce qui s'appelait *decatèn*, *poïèsai*, *thuein*, *apothuein*, *estiasai*. Avant de parler des différens registres sur lesquels étaient inscrits les jeunes Athéniens, il faut dire un mot de toutes les divisions du peuple d'Athènes.

Lois concernant les enfans mâles, jusqu'à ce qu'ils fussent inscrits sur les registres des citoyens.

Le peuple d'Athènes était divisé, 1.° en tribus ou tiers de tribus, *phulai*, *ai trittues*; les citoyens qui composaient une tribu, se nom-

maient *phulatai* : 2.° en bourgs *démoi*; *démotai*, est le nom qu'on donnait aux citoyens qui formaient un bourg (1) : 3.° en curies ou paroisses *phratriai*; on appelait *phratores*, les citoyens des curies : suivant Harpocration, il devait y avoir trente curies, puisqu'il y avait dix tribus, et que chaque tribu renfermait trois curies : 4.° enfin les curies se subdivisaient en trente familles *genè*; les citoyens de ces familles se nommaient *gennètai* ou *genètai*. Les trente familles qui composaient les curies, avaient des sacrifices communs qu'elles faisaient à certains dieux.

Il faut distinguer dans les vingt premières années des jeunes Athéniens, plusieurs époques qu'il n'est pas facile de marquer. Après avoir comparé les divers sentimens des auteurs, et m'être rappelé plusieurs passages de Démosthène, voici l'opinion qui m'a paru la plus probable. Depuis un an jusqu'à sept, c'était ordinairement le tems où l'on présentait ses enfans aux citoyens de sa curie, *eisagein eis tous phratoras*; on les faisait inscrire sur un registre; on immolait une victime dont on partageait les chairs à ceux qui étaient présens : cette cérémonie se faisait le

---

(1) Nous avons parlé suffisamment, dans le précis historique, des tribus et des bourgs : nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit ailleurs.

troisième jour des fêtes apaturiennes (1). Si les citoyens de la curie croyaient que l'enfant n'était pas légitime, ils ne s'en rapportaient pas au serment du père; mais ils décidaient entre eux, et prononçaient que l'enfant ne devait pas être reçu dans la curie. On pouvait les attaquer en justice sur leur refus de recevoir l'enfant, et montrer qu'ils avaient eu tort de ne le pas recevoir. Si quelqu'un disputait à l'enfant d'être de la curie où on le présentait, il pouvait retirer la victime de l'autel, et alors il courait les risques d'un procès qu'on était en droit de lui intenter. A quatorze ans commençait l'âge de puberté, ce qui s'appelait *êbèsai*; on était pour-lors au nombre des *ephèboi*. Deux ans après l'âge de puberté, *epidiètes êbèsai*, était une époque intéressante : je ne sais pas si tous les jeunes Athéniens étaient majeurs à cet âge, et censés

(1) On appelait *fêtes apaturiennes* ou *apaturies*, des fêtes qui se célébraient à Athènes dans le mois Pyanepsion (Janvier), pendant quatre jours. J'ignore au reste si un père ne présentait pas une seconde fois ses fils à la curie dans un âge plus avancé, ou si, par la suite des tems, il les présenta plus tard; il paraît certain qu'il y présentait ses filles lorsqu'elles étaient en âge d'être mariées, et que le jour de cette présentation il donnait un repas nommé *gamèlia*, qui était aussi le nom du repas de noce que donnait l'époux le jour de son mariage.

hommes; mais on peut l'assurer de ceux qui étaient pupilles, de ceux qui, n'ayant pas de père, étaient sous la puissance de tuteurs. Démosthène perdit son père à sept ans (1); il fut dix ans en tutèle, et après ces dix ans, prenant la robe virile, il attaqua ses tuteurs pour malversation dans la tutèle. Il est probable que ceux qui avaient leur père, n'étaient majeurs, n'étaient leurs maîtres, *kurioi éautôn*, *sui juris*, avec pouvoir de disposer de leurs biens, qu'à vingt ans; car c'était alors qu'ils étaient inscrits sur le registre des hommes, sur le registre des citoyens, sur le registre du bourg de leur père *eis to lèxiarchicon grammateion* (2): on leur faisait prê-

(1) *A sept ans*, non pas accomplis, car alors Démosthène n'aurait été majeur qu'à dix-sept ans; or, il est certain que les pupilles étaient majeurs à seize. Suivant le calcul de Denys d'Halicarnasse, Démosthène plaida contre ses tuteurs sous le dix-huitième archonte depuis sa naissance; d'où l'on pourrait conclure qu'il aurait été alors dans sa dix-huitième année. Mais, sans doute, Démosthène était né à la fin de l'archontat de Démophile, et au commencement de celui de Timocrate; de façon qu'il n'avait réellement que seize ans accomplis, et qu'il commençait sa dix-septième année lorsqu'il intenta procès à ses tuteurs.

(2) Quoique les pupilles fussent majeurs et censés hommes à seize ans accomplis, je ne crois pourtant pas que cette majorité fût entière; il y avait, sans doute, des restrictions que je ne puis marquer.

ter serment; et c'était en vertu de cet acte public et solemnel qu'ils devenaient citoyens et membres de l'état. Lorsqu'un éphèbe prenait la robe virile, et était mis au nombre des hommes, il subissait une épreuve ou examen (1) *dokimasia*, et l'on disait de lui *dokimasteis anèr*. Nous avons passé une époque qui n'est pas à négliger, c'est l'âge de dix-huit ans, auquel âge les éphèbes étaient inscrits sur le registre des jeunes Athéniens constitués à la garde des frontières, *tôn peripolôn* : ils remplissaient cette fonction pendant deux ans jusqu'à la vingtième année. Savoir si, en leur mettant les armes à la main, on leur faisait prêter un serment cité dans quelques auteurs, sous le nom de serment des éphèbes, ou si ce serment était celui qu'on prêtait à vingt ans; c'est ce que je ne puis décider. Voilà ce que j'ai trouvé de plus satisfaisant dans des questions difficiles, qui ne sont peut-être si embarrassantes, que parce que les usages ont changé, et que les auteurs n'ont point parlé des mêmes tems.

Lois pour les tutèles.

Nous venons de dire que les enfans mâles

---

(1) Cet examen consistait *in pudendorum inspectione*, selon Samuel Petit, d'après Aristote; et les Romains imitèrent long-tems en ceci les Athéniens.

qui avaient perdu leur père, étaient en tutèle jusqu'à l'âge de seize ans, qu'à cet âge ils faisaient rendre compte à leurs tuteurs. Les lois et les juges étaient toujours favorables aux pupilles; et cela devait être, puisque la justice doit sur-tout protéger la faiblesse : ils étaient mis sous la protection de l'archonte, qui leur nommait des tuteurs quand leur père n'en avait point nommé dans son testament. On faisait rendre un compte exact des tutèles; il y avait cependant des règles pour que les tuteurs ne fussent pas trop inquiétés. Lorsque, les comptes étant débattus, on avait fait avec eux un accommodement, on ne pouvait guère revenir et les poursuivre en justice : on ne pouvait plus les attaquer, lorsqu'on avait laissé couler cinq ans après les comptes rendus.

Lois pour l'adoption.

Si la nature n'avait point donné d'enfans à un citoyen, il pouvait adopter celui qu'il jugeait à propos, et le rendre par l'adoption héritier de tous ses biens; mais il fallait qu'il n'eût pas d'enfans légitimes, soit mâles ou femelles; ceux-ci, appelés *oi paides gnêsioi*, avaient seuls droit à la succession de leur père; les adoptifs *oi poiètoi* ou *oi eispoiètoi*, n'avaient droit à la succession qu'au défaut des enfans légitimes, et ne partageaient également avec eux, que dans le cas où les enfans

légitimes étaient nés après l'adoption. On ne pouvait adopter qu'un vrai citoyen ; on ne pouvait pas adopter son bâtard, à moins qu'il n'eût obtenu le droit de cité. Je ne sais pas s'il y avait un âge au-delà duquel un citoyen ne pût être adopté ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on pouvait l'être avant et après vingt ans. Un père avait droit de renoncer un fils légitime, sans doute, pour des causes graves ; à plus forte raison pouvait-il renoncer un adoptif. Il paraît qu'il n'était pas nécessaire qu'on fût marié, ou qu'on eût été marié pour adopter. Dans le plaidoyer de Démosthène contre Léocharès, un nommé Léocrate prétend avoir été adopté par un certain Archiade qui était resté garçon, et celui qui plaide n'attaque pas l'adoption dans cette partie, supposé que Léocrate ait été réellement adopté par Archiade vivant. Lorsqu'on avait adopté quelqu'un, on le présentait à sa curie, qui le recevait s'il était vraiment citoyen : on le faisait aussi inscrire sur les registres de son bourg, car l'adoptif changeait de curie et de bourg. Un adoptif pouvait retourner dans sa famille naturelle ; mais il fallait qu'il laissât un fils légitime dans la maison à laquelle il avait été adopté, et qu'il abandonnait. Selon Démosthène, dans le même plaidoyer contre Léocharès, un adoptif ne pouvait pas en adopter un autre, ni

même disposer, par testament, des biens dont il était devenu l'héritier par adoption. Est-ce une prétention d'avocat ? ou parlait-il d'après une loi reçue et un usage constant ? Si l'adoptif mourait sans enfans, les biens retournaient à la famille de celui qui l'avait adopté. On adoptait quelquefois un jeune enfant à un homme mort, pour faire revivre le nom du défunt (car l'adopté prenait le nom de son père adoptif), et pour rendre l'enfant héritier de tous ses biens ; mais dans ce cas, l'enfant devait être de la branche du mort ; on pouvait attaquer l'adoption et la faire casser, s'il n'en était pas. Si les parens négligeaient de faire revivre le nom d'un citoyen mort, l'archonte, premier magistrat de la ville, se chargeait de ce soin, et adoptait au défunt quelqu'un de sa branche, ou du moins sans doute, quelqu'un de ses plus proches, qui prenait son nom.

Lois pour les successions.

Nous avons parlé plus haut, d'après Plutarque, de la liberté qu'avait accordée Solon de donner tout son bien à qui l'on voudrait, quand on était sans enfans ; et des restrictions qu'il avait mises à cette liberté ; il est une restriction dont Plutarque ne parle pas, mais qui existait sans doute : je ne puis penser qu'il fût permis de léguer son bien à des

étrangers qu'il n'était point permis d'adopter. Ni les femmes, ni les enfans, ni les esclaves ne pouvaient tester : on ne pouvait disposer de sa fortune, par testament, qu'à l'âge de vingt ans. Un père léguait ordinairement une dot à sa fille, lorsqu'il laissait des fils : s'il n'en léguait pas, il est certain qu'il lui en était dû une, suivant l'étendue de la fortune laissée. Je croirais avec Samuel Petit, d'après un passage du plaidoyer d'Isée sur la succession de Pirrhus, que la dot devait être au moins la dixième partie des biens laissés par le père.

La matière des successions n'est pas facile à éclaircir : voici cependant ce qui m'a semblé le plus probable, après avoir bien examiné et conféré les passages des orateurs qui en ont parlé. Lorsqu'un citoyen mourait laissant des enfans mâles, ils partageaient tous également sa succession ; s'il laissait des enfans mâles et femelles, les mâles partageaient de même, seulement ils étaient obligés de remettre à leurs sœurs une certaine dot pour leur mariage : s'il ne laissait que des filles, les plus proches parens pouvaient revendiquer la succession, mais il fallait qu'ils revendiquassent les filles avec la succession; ils ne pouvaient revendiquer l'une sans les autres : s'il ne laissait ni filles ni garçons, ses frères ou sœurs, les enfans ou petits-enfans de ses frères ou sœurs,

héritaient de ses biens, sans que les mâles eussent l'avantage : s'il ne lui restait ni frère, ni sœur, ni neveu, ni nièce dans aucune génération, ses cousins et enfans de ses cousins héritaient de lui, les mâles ayant alors la préférence : s'il n'existait ni cousins, ni enfans de cousins, ni du côté de son père, ni du côté de sa mère, alors les seuls plus proches parens du côté de son père héritaient de sa fortune ; ceux du côté de la mère étaient exclus.

Un héritier par testament et un adoptif ne pouvaient posséder la succession du défunt sans la revendiquer, c'est-à-dire, sans se présenter au juge, et sans lui déclarer le droit qu'il avaient à la succession. Il n'y avait que les enfans légitimes qui ne fussent pas tenus à remplir cette formalité, et qui pussent entrer en possession de leur patrimoine sans aucune forme préalable.

Il y avait une forme particulière pour revendiquer une succession, dont il est parlé dans plusieurs plaidoyers d'Isée, et qui, suivant Démosthène, était regardée comme odieuse. Cette forme s'appelait en grec *diamaturia*. C'était une opposition qu'on faisait en venant affirmer que ceux ou celles qui possédaient ou qui revendiquaient la succession, n'y avaient aucun droit. Cette opposition arrêtait toutes les autres poursuites judiciaires,

Il fallait attaquer l'opposant, qui avait déposé une somme entre les mains du juge, et qui perdait cette somme, s'il était décidé que son opposition et son affirmation portaient à faux.

Lois pour le commerce.

Le commerce est un échange d'effets pour d'autres effets, ou d'effets quelconques pour des pièces de métal auxquelles on a attaché un certain prix. Les principales productions de l'Attique étaient l'argent, les figues et olives. Les Athéniens avaient sur le mont Laurium des mines d'argent très-fécondes ; un grand nombre de particuliers faisaient valoir ces mines au nom de l'état dont il les tenaient à ferme : il y avait des lois particulières pour cet objet, dont il est parlé dans Démosthène. Le territoire d'Athènes n'était point très-fertile en blés ; mais outre le miel du mont Hymette qui était renommé, il produisait beaucoup d'olives et de figues. On ne pouvait pas disposer à sa volonté des productions de ses terres, ni les transporter où l'on voulait : il y avait, par exemple, des lois qui défendaient, sous les peines les plus rigoureuses, de transporter hors de l'Attique les olives et les figues.

Ce serait une erreur, pour le dire en passant, de croire que les particuliers ont un droit absolu sur leurs propriétés. En nous

réunissant avec d'autres hommes, nous avons fait avec la société une espèce de pacte tacite par lequel nous nous engageons à lui rendre des avantages pour ceux que nous en retirons. Tous les membres d'un état ne sont pas cultivateurs ; les uns sont marchands, les autres commerçans, d'autres artisans, d'autres soldats, d'autres laboureurs et cultivateurs. Les particuliers qui servent dans les troupes, ceux qui vendent, qui commercent, ceux qui vivent de quelque art ou métier, ont un droit réel sur le produit du travail ou des fonds de ceux qui labourent et qui cultivent; ils ont droit d'exiger d'eux leur subsistance, puisqu'ils les défendent au péril de leur vie, puisqu'ils leur fournissent des vêtemens et les autres choses nécessaires, utiles ou commodes. N'ayant aucune autorité sur eux, ils ne peuvent pas leur aller demander eux-mêmes de quoi se nourrir, ni leur faire rendre compte de leurs productions; mais le gouvernement, qui s'occupe de l'intérêt de tous, doit veiller à ce que tous les membres de la société se prêtent de mutuels secours, et se procurent des avantages réciproques; il doit obliger, par exemple, les laboureurs et les cultivateurs, non à échanger avec tels ou tels le produit de leur travail ou de leurs fonds; mais à en vivifier le corps de la société par-

tielle dont ils sont membres, et dont l'état prend en main les intérêts.

Mais je reviens à mon sujet. Quoique le territoire d'Athènes, comme j'ai dit, ne fût pas fertile en grains, ayant de bons ports et une excellente marine, elle y suppléait par le commerce sur mer; elle tirait beaucoup de blés de l'Hélespont, et sur-tout du Bosphore. Il y avait des lois pour ce commerce : on infligeait les dernières peines à quiconque faisait le commerce de blés pour un autre port que celui d'Athènes, et afin d'encourager les dénonciations, on adjugeait au dénonciateur la moitié des effets dénoncés. On ne croyait pas devoir abandonner la subsistance des peuples à l'incertitude des événemens, au caprice ou à l'avidité des commerçans. Persuadés, pour tout le reste, que la liberté est l'ame du commerce, les Athéniens pensaient qu'ils devaient la resteindre et l'asservir à de certaines règles pour une denrée de première nécessité. Il y avait peine de mort contre tout homme qui acheterait plus de cinquante *phormes* ou mesures de blé (1); tant on redoutait le monopole, tant on était attentif à l'empêcher, et sévère à le punir.

---

(1) Les savans ignorent à quoi répond chez nous la mesure qui était appelée *phormos* chez les Athéniens.

Les lois étaient favorables aux commerçans fidèles : quiconque dénonçait, accusait, inquiétait sans raison des commerçans, pouvait être poursuivi au criminel, cité devant les thesmothètes et traîné en prison : si l'accusateur n'obtenait pas la cinquième partie des suffrages, ou s'il se désistait de son accusation, il était condamné à payer mille drachmes au trésor. On donnait six mois de l'année aux commerçans pour leurs procès, depuis la fin de Novembre jusqu'au commencement de Juin ; et on leur faisait prompte justice avant ce terme ; on avait attention qu'ils ne fussent point arrêtés pour leur départ.

La façon la plus ordinaire de faire valoir son argent, était de le placer sur des vaisseaux, de le prêter à des commerçans, à certain intérêt et à certaines conditions : on faisait, en présence de témoins, un acte qui marquait cet intérêt avec les conditions, et on le déposait entre les mains d'un tiers. Non-seulement il n'était pas permis à un commerçant d'Athènes de transporter ni bled ni autres marchandises dans un autre port que celui d'Athènes, *eis allo ti emporion è to Athènaion*, mais même il lui était défendu de prêter son argent à un commerçant infracteur de la loi ; si on le lui prêtait, on se rendait complice de son infraction, on s'ex-

posait à une punition, et l'on ne pouvait obtenir action du magistrat contre son débiteur.

Dans le commerce sur mer, on pouvait prêter, selon les règles, de deux façons, pour voyages depuis Athènes jusqu'à une ville désignée, et depuis cette ville jusqu'à Athènes, ce qui s'appelait *daneisma amphoteroploun*; ou seulement pour voyages depuis Athènes jusqu'à une ville marquée, jusqu'à Rhodes, par exemple, ce qui se nommait *daneisma eteroploun.* En prêtant sur un vaisseau, on entrait dans toutes les pertes qu'il faisait, et dans tous les risques qu'il courait. L'emprunteur était obligé de mettre sur le vaisseau, en marchandises, le double de la valeur de l'argent qu'il avait emprunté. Ces marchandises, qu'il devait échanger pour d'autres, étaient le gage de la créance, aussi-bien que celles qu'il rapportait en échange, et que le prêteur pouvait saisir, si on ne lui rendait pas son argent avec les intérêts convenus.

Il y avait des intérêts interdits par la loi: il y en avait qu'elle permettait et qu'elle autorisait (1). Tous les intérêts s'exigeaient par

(1) L'orateur Lysias cite une loi de Solon, qui abandonnait les intérêts à la volonté du prêteur; mais les intérêts marqués dans Démosthène, comme usités de son

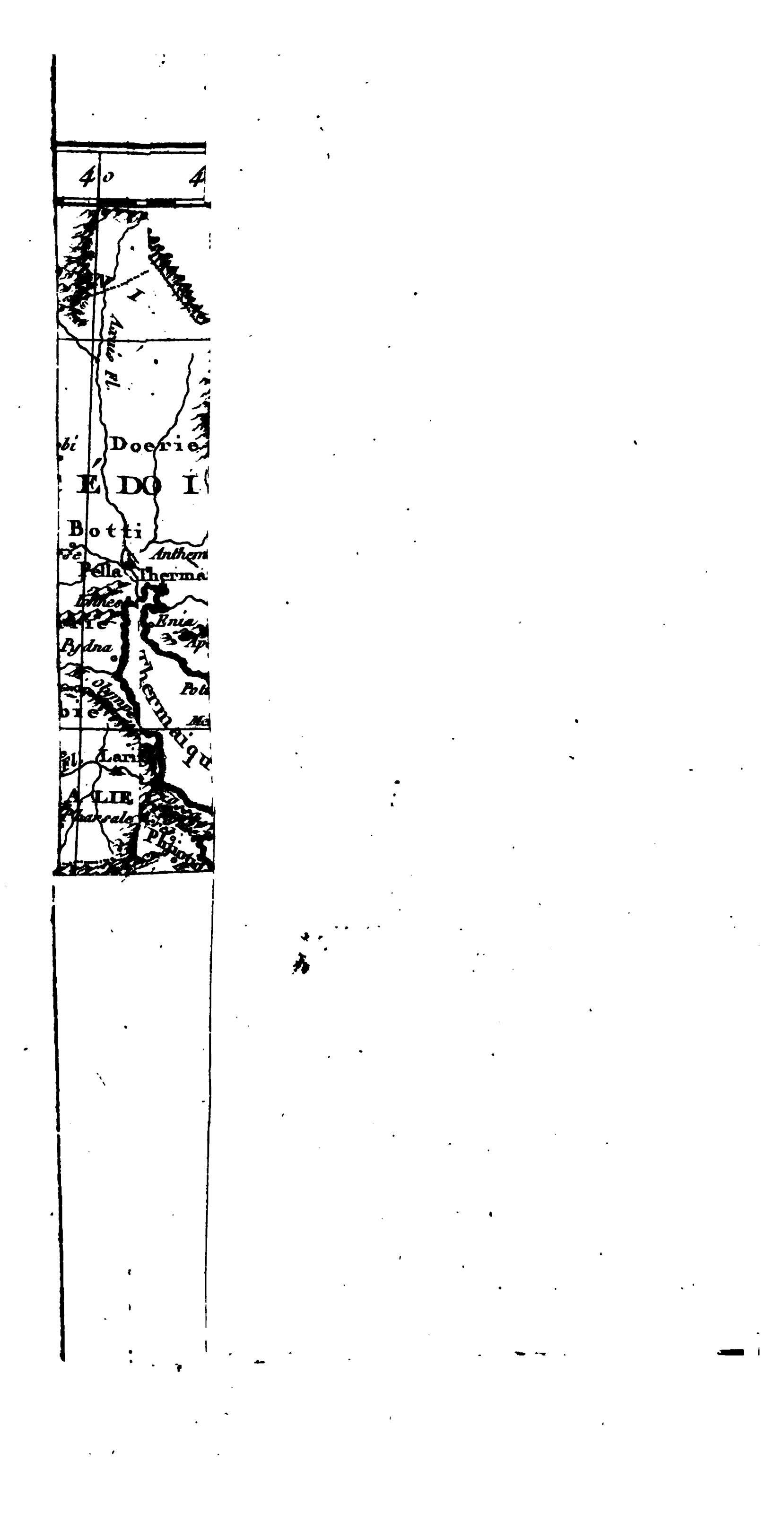
mois, *tokos emmènos*. On en distinguait deux principaux, celui qu'on tirait de l'argent prêté sur terre, *tokos eggeios*, et celui que produisait l'argent prêté sur un vaisseau, *tokos nautikos*. Ce dernier n'était pas fixé ; il était plus ou moins considérable, suivant que la navigation était plus ou moins longue, plus ou moins périlleuse ; suivant qu'on l'avait stipulée, ou d'Athènes jusqu'à telle ville seulement, ou d'Athènes jusqu'à telle ville, avec le retour de cette ville au Pirée.

Il est parlé, dans les auteurs, de quatre autres sortes d'intérêts. *Tokos ephektos*, c'était une obole chaque mois par drachme, ou le sixième denier ; car six oboles font une drachme. Cet intérêt se nomme encore *epôbelia* : c'est le nom donné à l'amende imposée à quiconque, accusant quelqu'un de lui avoir fait tort, concluait contre lui à une certaine somme ; s'il succombait, il était condamné à lui payer le sixième de cette somme. *Tokos epitritos*, était le troisième denier, ou deux oboles par drachme chaque mois. *Tokos epi drachmé*, c'était chaque mois une drachme par mine, ou par cent

tems, et une loi rapportée par le scholiaste Ulpien, qui défendait d'en prendre de trop considérables, annoncent qu'on avait réformé cette loi, et qu'on avait cru devoir mettre des bornes à l'avidité des prêteurs.

drachmes (la mine valait cent drachmes); c'est-à-dire, douze drachmes par cent drachmes chaque année : c'était l'intérêt le plus usité du tems de Démosthène. *Tokos epog-doos*, était l'intérêt par année de quatre-vingt-seize pour six cents, ou de seize pour cent, huit oboles par mine chaque mois. Les deux premiers intérêts paraissent exorbitans, et n'ont aucune proportion avec les deux autres ; je doute qu'ils fussent autorisés par la loi.

Voilà tout ce que j'avais à dire sur les lois d'Athènes : je n'ai point prétendu, je le répète, en donner un traité complet, mais seulement parler des lois principales, le plus souvent citées dans Démosthène. Je n'ai rien dit des lois concernant les meurtres et les vols ; Démosthène les expose et les développe assez clairement dans ses harangues contre Aristocrate et Timocrate : il suffira, pour s'instruire de ces lois, de lire les discours avec quelque attention.



4o
Doerie
É DO I
Botti
Pella
Pydna
Lari
A LIE
Pharsale

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE

Des royaumes, provinces, villes, places et ports dont il est parlé dans les harangues de Démosthène et d'Eschine (1).

A

ABDÈRE, ville maritime de la Thrace, près et à l'orient du fleuve Nessus : c'était la patrie du philosophe Démocrite.

ABYDOS, ville de l'Asie mineure, sur l'Hellespont, vis-à-vis de Sestos, où Xerxès fit faire un pont pour passer son armée ; elle s'appelle aujourd'hui *Avido*.

ACANTHE, ancienne ville de Macédoine selon Pline, et de Thrace selon Etienne, sur le golfe Strymonien, dans la partie septentrionale de l'isthme où est le mont Athos : c'était anciennement un port de mer. Elle fut d'abord de Thrace, et ensuite de Macédoine, depuis les conquêtes de Philippe, ainsi que plusieurs autres villes, dont on parlera dans la suite.

ACARNANIE, province d'Epire, en Grèce, séparée de l'Etolie au levant par le fleuve Acheloüs. C'est aujourd'hui une partie de la basse Albanie, et on la nomme *la Carnia*.

ACHAÏE proprement dite, contrée de Grèce dans le Péloponèse, s'étendait le long du golfe de Corinthe,

(1) Ce dictionnaire géographique a été revu par feu M. Barbeau de la Bruyère, qui avait fait une étude approfondie de la géographie ancienne et moderne, et dont il reste plusieurs ouvrages sur cet objet.

depuis la mer d'Ionie qui la baignait à l'ouest, jusqu'à la Sicyonie qui la bornait à l'est; elle avait au sud l'Arcadie et l'Elide. Les peuples de cette contrée s'appellaient *Achéens*.

Ægée, voyez Egée.

Agora ou Forum, Ptelée, Leuque ou Leuca-Acta ou Albacte, places de la Quersonèse, dont il est fait mention dans la septième philippique, ou harangue sur l'Halonèse. Il n'en est parlé ni dans Etienne ni dans Strabon. M. Delisle met *Agora* ou *Forum* au milieu de la Quersonèse.

Aine, ville de Macédoine sur le golfe Thermaïque; on l'appèle aujourd'hui *Moncastro*.

Ale ou Hale, ville de Thessalie, voisine de Pharsale.

Alopéconèse, ville de la Quersonèse, à l'entrée du golfe Mélane.

Alpone, Thronium, Nicée, trois villes appartenant aux Locriens-Epicnémides, et voisines du passage des Thermopyles; on les appelait, pour cette raison, villes de la Pylée. Cette Nicée est différente de Nicée dans la Bythinie, célèbre par le concile qui s'y tint contre Arius en 325.

Ambracie, ville d'Epire, près du Golfe de même nom; elle s'appelle aujourd'hui *Arta*.

Amphipolis, ville d'abord de Thrace, et ensuite de Macédoine, qui s'était appelée anciennement *Les-neuf-chemins*.

Amphisse, capitale des Locriens-Ozoles, à l'ouest de la Phocide.

Andros, une des isles Cyclades, dépendante des Athéniens.

Anthemonte, ville de Macédoine.

Antisse, ville dépendante de l'isle de Lesbos. Il y en avait encore ailleurs deux autres de ce nom, suivant Etienne.

ANTRONE ou ANTRONIA, ville de Thessalie, sur le détroit de l'Eubée, renommée par ses ânes d'une grandeur extraordinaire. *Ane d'Antrone* était passé en proverbe, pour dire un homme de grande stature et de peu d'esprit.

APOLLONIE, ville de Thrace, colonie des Milésiens. Il y avait un grand nombre de villes qui portaient ce même nom.

ARCADIE, contrée du Péloponèse, renommée par ses ânes et par ses pâturages. Elle répond au milieu de la Morée, qui est le nom moderne de la grande presqu'isle du Péloponèse.

ARGINUSES, trois isles entre les villes de Mitylène et de Méthymne, villes de l'île de Lesbos. Elles sont connues par la victoire navale que les Athéniens y remportèrent sur les Lacédémoniens commandés par Callicratidas.

ARGOS, puissante ville du Péloponèse, capitale de l'Argie ou Argolide. Ce pays s'appelle aujourd'hui *la Sacanie*.

ARGURA, ville d'Eubée, dans le territoire de Chalcide.

ARTEMISE, promontoire de l'isle d'Eubée, célèbre par la victoire navale remportée par les Grecs sur les Perses.

ASCRA, petite ville de Grèce dans la Béotie, patrie du poëte Hésiode.

ASIE, la plus grande partie du monde, des trois que les anciens ont connues, était séparée de l'Europe par le Tanaïs, et de l'Afrique par la mer Rouge et l'isthme de Suez. Les anciens distinguaient dans l'Asie plusieurs grandes parties, qui avaient chacune leurs divisions particulières, et un nom particulier.

ASIE MINEURE était ce pays presque quarré, qui a le Pont-Euxin au nord; la Propontide et la mer Egée à l'ouest; l'extrémité de la mer Méditerranée au sud; la

Syrie et la Grande-Arménie à l'est : on appelle aujourd'hui l'Asie mineure, *la Natolie*.

Asie supérieure était à l'est de l'Asie Mineure, et comprenait la Mésopotamie, la Perse, les Indes, etc.

Asope, rivière de Grèce, dans la Béotie. Elle avait sa source auprès de la ville de Platée, en Phocide, passait par la campagne de Thèbes, et allait se jeter dans l'Euripe, à l'orient d'Orópe, entre la ville d'Aulide et le promontoire Delphinium. On la nomme encore aujourd'hui *Asopo*. Il y avait dans la Grèce deux autres rivières de ce même nom.

Athènes, capitale de l'Attique, une des plus puissantes villes de la Grèce ; s'appela d'abord *Cécropie*, de Cécrops son premier roi, et prit ensuite le nom d'Athènes, lorsqu'Amphictyon, son troisième roi, l'eut consacrée à Minerve, nommée en grec *Athenè*. C'est aujourd'hui *Athines*, ville de la Livadie.

Athos, montagne fort célèbre, d'abord de Thrace, et ensuite de Macédoine, que la fable dit avoir pris son nom du géant Atho. On a prétendu que Xerxès l'avait percée pour faire passer sa flotte à travers. Elle s'appelle aujourd'hui *Agios-Oros*, c'est-à-dire, le Mont-Sacré, à cause du grand nombre de monastères grecs qui y sont construits.

Athrone : Eschine parle d'une ville de ce nom dans sa première lettre. Elle ne devait pas être éloignée de l'isle de Crète et de la ville de Rhodes : il n'en est fait mention ni dans Strabon ni dans Etienne.

Attique, pays d'Athènes, à l'est de la Grèce, entre la mer Egée, la Béotie et le pays de Mégares. L'Attique contenait beaucoup de villes et de bourgs ; c'est aujourd'hui un canton de la Turquie européenne, dans la Livadie.

B

Béotie, contrée de Grèce, qui confinait à l'Attique et au pays de Mégares du côté du sud; à la Phocide et aux Locriens-Epicnémides du côté du nord : c'est aujourd'hui une partie de la Livadie, connue sous le nom de *Stramalipe*.

Berrhée ou **Berrhoé**, en grec *Berroia*, ville de Macédoine. C'est probablement la même qu'Étienne appelle *Berqè* ou *Beroia*, et qui, selon Pline, était une des principales villes de Macédoine, la première après Pella.

Bithynie, pays d'Asie, dans la partie septentrionale de l'Asie Mineure, qui avait au nord le Pont-Euxin, à l'ouest le Bosphore de Thrace et la Propontide, au sud la Mysie et la Phrygie, et à l'est la Paphlagonie. Ses villes principales étaient Chalcédoine, Nicée, Nicomédie, Héraclée, Apamée, et Pruse, maintenant *Burse*.

Boristhène, ville et fleuve, au nord-ouest du Pont-Euxin. La ville a aussi été appelée *Miletopolis*, *Olbie* ou *Olbiopolis*. Le fleuve est beaucoup plus célèbre que la ville, et est connu aujourd'hui sous le nom de *Nieper*.

Bosphore, c'est le nom que l'on donnait au détroit de Byzance, depuis appelée *Constantinople*. Il y avait deux Bosphores très-connus dans la géographie, le *Bosphore de Thrace* dont on vient de parler, et le *Bosphore Cimmérien*, à l'est de la Quersonèse-Taurique, habitée par les Cimmériens, et que l'on appelle aujourd'hui la *Crimée* ou *Petite-Tartarie*. Démosthène nomme aussi Bosphore une ville ou fameux marché dans le Pont, où les Athéniens faisaient un grand commerce de bled : elle était au nord du Bosphore Cimmérien.

Buchette, **Pandosie** et **Elatée**, étaient trois villes en Epire, dans la Cassiopée, du tems de Démosthène et selon Strabon : d'autres les mettent dans la Thesprotie, les Cassiopéens ayant été rejetés vers les montagnes.

Byzance, fameuse ville de la Thrace, appelée aujourd'hui *Constantinople*.

C

Cabyle, petite ville de Thrace, vers le nord, et près du mont *Haemus*.

Calaurie, isle voisine de Trézène, à l'extrémité de l'Argolide, peu connue avant qu'elle eût servi de tombeau à Démosthène. Ce fut dans cette isle que se refugia cet illustre orateur, et qu'il prit du poison pour ne pas tomber entre les mains d'Antipater, ennemi de sa patrie.

Cardie, ville considérable de la Quersonèse.

Carie, contrée de l'Asie Mineure, au sud-ouest. Elle était bornée au nord par l'Ionie, à l'est par la Grande-Phrygie, au sud et à l'ouest par la mer Icarienne. Ses principales villes étaient Halicarnasse, Cnide et Mynde. Il ne reste que la dernière sous le nom de *Mendese* ou *Mentese*.

Caryste, ville d'Eubée.

Cassiopée, contrée d'Epire.

Cébrène, **Scepsis** et **Ilium**, trois villes de Phrygie dont il est parlé dans la harangue de Démosthène contre Aristocrate. Cet *Ilium* n'était pas la même que la fameuse ville de Troie.

Cée ou **Céos**, isle de la mer Egée, patrie du poëte Simonide.

Céphalénie, grande isle au nord-ouest du Péloponèse.

Céphise, fleuve de la Phocide, sur lequel était bâtie Elatée.

CHALCÉDOINE, ville de l'Asie Mineure, à l'entrée du Bosphore de Thrace, dans la Bithynie. Cette ville n'est plus aujourd'hui qu'un village, après avoir été fameuse dans l'antiquité.

CHALCIS ou CHALCIDE, capitale de l'Eubée. *Négrepont* est le nom moderne de l'une et de l'autre.

CHÉLIDONNIENNES (les) et les CYANÉES, isles au-delà desquelles, selon le traité fait par les Athéniens avec Artaxerxès, ses vaisseaux de haut bord ne pouvaient voguer pour venir dans les mers de Grèce. Les *Chélidoniennes* étaient au midi sur les côtes de Lycie ou de Pamphylie (dans l'Asie Mineure); et les *Cyanées* étaient au nord, dans le Pont-Euxin, des deux côtés du Bosphore de Thrace.

CHÉRONÉE, ville de Béotie, près de laquelle Philippe remporta sur les Athéniens une victoire qui le rendit maître de la Grèce.

CHERSONÈSE, voyez QUERSONÈSE.

CHIO, isle de la mer Egée, sur la côte de l'Asie Mineure, entre les isles de Lesbos et de Samos : elle était autrefois renommée pour ses excellens vins, et l'est encore.

CHYPRE, voyez CYPRE.

CILICIE, province de l'Asie Mineure, bornée au sud par la Méditerranée, à l'ouest par la Pamphylie, à l'est par la Syrie, et au nord par le mont Taurus.

CIRRHÉE, plaine aux environs de Cirrhe ou Cyrrha, ville de Phocide, près le mont Parnasse.

CITHÉRON, montagne de Béotie, consacrée à Bacchus.

CITTIE ou CITTIUM ou CITIUM, ville de Cypre. Il est parlé dans le plaidoyer de Démosthène d'un Antipater, Cittien d'origine *kittiea*, Suidas dit *kitieus* avec un seul *t*. Au reste, Suidas est le seul qui parle de cette ville.

CLÉONE, ville de l'Argolide, dans le Péloponèse, était située entre les villes d'Argos et de Corinthe.

Coliade, petit promontoire de l'Attique, près de Phalère.

Corcyre, isle de la mer Ionienne, se nomme aujourd'hui *Corfou* : la capitale se nommait aussi *Corcyre*.

Coressе, ville des Céiens, ou habitans de l'isle de Cée ou Cia, près du promontoire Sunium de l'Attique.

Corinthe, l'une des plus célèbres villes de la Grèce, dans le Péloponèse : c'est aujourd'hui *Coranto*, dans la Sacanie en Morée. Elle est sur l'isthme qui porte son nom, entre le golfe de Lépante et celui d'Engia. Le premier se nommait autrefois le golfe de Corinthe; et le second, golfe *Saronique*.

Coronée, ville de Béotie, fondée par Corone, fils de Thersandre.

Corsies, petite ville de Béotie, dont on ignore la position. Il en est parlé dans la harangue de Démosthène sur les prévarications de l'ambassade.

Cos ou Cô, grande isle de la mer Egée, sur la côte de la Doride, dans l'Asie-Mineure : c'est aujourd'hui l'isle de *Stanchio* ou de *Lango*.

Cotylée, montagne de l'Eubée, près d'Erétrie.

Crète, aujourd'hui *Candie*, isle très-considérable de la Grèce, située entre les deux mers, que les anciens appelaient *Egée* et de *Lybie*. Elle était extrêmement peuplée, et l'on dit qu'elle avait jusqu'à cent villes.

Crithote et Éléonte, petites villes de la Quersonèse de Thracé.

Crobyle; aucun auteur ne parle de cette ville, dont il est seulement fait mention dans la lettre de Philippe aux Athéniens.

Cumes, la plus belle et la plus grande ville de l'Eolide, province d'Asie.

Cyanées, voyez Chélidoniennes.

Cyclades, isles de la mer Egée ou de l'Archipel, ainsi

nommées à cause de leur situation en forme de cercle ; on en compte jusqu'à seize.

CYPRE ou CHYPRE, grande isle d'Asie, à l'extrémité orientale de la Méditerranée. Elle renfermait trois royaumes, et était fort célèbre dans l'antiquité.

CYRÈNE, ville de Lybie, bâtie par le Lacédémonien Battus. C'a été la patrie de plusieurs philosophes fameux.

CYTHNE et SYPHNE, villes de Grèce, obscures et peu connues. Etienne fait mention de Cythne comme d'une des isles Cyclades. Si c'est des habitans de cette isle que Démosthène parle lorsqu'il nomme les Cythniens dans sa harangue *sur le gouvernement de la république*, sans doute qu'ils étaient peu estimés. SYPHNE n'est citée que dans Démosthène, et l'on ignore absolument sa position.

CYTINIE, une des trois villes des Doriens près du mont *OEta*, qui séparait ces peuples de la Thessalie.

CYZIQUE, ville célèbre de la Propontide, ou mer de Marmara, encore aujourd'hui connue sous le nom de *Cyzico*.

D

DÉCÉLÉE était un fort de l'Attique, au nord d'Athènes ; les Lacédémoniens s'en emparèrent pendant la guerre du Péloponèse, et il devint si fameux, qu'il donna son nom à la dernière partie de cette guerre, qui fut nommée *guerre décélique*.

DÉLOS, petite isle de la mer Egée, et l'une des Cyclades, célèbre chez les poëtes par la naissance d'Apollon et de Diane.

DELPHES, ville de Grèce dans la Phocide, fameuse par le temple et l'oracle d'Apollon : ce n'est plus qu'un amas de ruines, sur lesquelles on a bâti un petit village nommé *Castri*, entre Salone et Livadia.

DODONE, ville d'Epire, auprès de laquelle il y avait une

forêt consacrée à Jupiter, et dont on disait que les chênes rendaient des oracles. Au milieu de cette forêt était un temple bâti en l'honneur de Jupiter Dodonéen.

Dorie ou Doride, contrée de l'ancienne Grèce, bornée au nord par la Thessalie, au sud par l'Etolie et les Locriens-Ozoles, à l'est par la Phocide, et à l'ouest par l'Acarnanie. Il y avait une autre Doride dans l'Asie-Mineure, en Carie, où étaient des colonies doriennes, qui y avaient bâti Halicarnasse, etc.

Dorisque, ville et plaine de Thrace, où Xerxès fit la revue de son armée.

Drongyle, petite ville ou village de Thrace, dont on ignore la position.

Dryme, ville de Phocide : il paraît qu'elle était voisine du mont Parnasse, puisque Pline joint son territoire avec celui de Daulia ou Daulis.

Drys, ville de Thrace, proche Byzance, dont on ne sait pas la situation.

E

Ecbatane, grande ville de Médie ; et Suze, capitale de la Susiane. Les rois de Perse passaient l'été à Ecbatane, et l'hiver à Suze.

Echine, ville d'Acarnanie, bâtie par Echinus. Il y en avait une autre du même nom dans la Phtiotide, contrée orientale de la Thessalie.

Etionée, l'un des promontoires du Pirée, dans l'Attique.

Egée ou Ægée, mer, aujourd'hui l'*Archipel*, partie de la Méditerranée.

Egine, isle de la mer Egée, entre l'Argolide et l'Attique, aujourd'hui *Engia*.

Egos-Potamos, c'est-à-dire, *la rivière de la Chèvre*, dans la Quersonèse de Thrace, au nord de Sestos : les Athéniens y furent entiérement défaits par les Lacédémoniens.

Égypte, pays d'Afrique, fort connu, au sud de l'isle de Crète, et qui tient à l'Asie par l'isthme de Suez.

Eione, ville d'abord de Thrace, et ensuite de Macédoine, sur la rive gauche du Strymon, à quatre mille pas au-dessous d'Amphipolis. Le fleuve et la ville se nomment aujourd'hui *Stramona*.

Élatée, grande ville de Grèce, dans la Phocide, sur le fleuve Céphise.

Elée ou **Elaea**, ville de l'Eolide, dans l'Asie-Mineure. Il ne faut pas la confondre avec Elis ou Elide.

Éléonte, petite ville de la Quersonèse de Thrace.

Eleusis, ville de l'Attique, où il y avait un fameux temple de Cérès.

Elis ou **Elide**, ville et pays du Péloponèse, à l'ouest. Cette contrée s'appèle aujourd'hui le *Belvedère* : on y voyait autrefois à Olympie ou Pise, un fameux temple de Jupiter-Olympien, près duquel les Grecs célébraient des jeux tous les quatre ans.

Enie, petit pays de Grèce, en Thessalie, vers la source du Sperchius : Eniens, habitans de ce pays.

Eolie, ou **Eolide**, petite contrée de l'Asie-Mineure, au bord de la mer Egée, où elle se terminait à l'ouest, bornée au nord par la grande Mysie, à l'est par la Lydie, et au sud par l'Ionie : c'est aujourd'hui une partie de la *Natolie* propre.

Ephèse, ville de l'Ionie, contrée de l'Asie-Mineure. Les Turcs appèlent aujourd'hui cette ville *Ajasalouc*, et les Italiens *Efeso* : elle est dans la Natolie propre, sur l'Archipel, à l'embouchure de la rivière de Chiais (appelée autrefois le Caystre), et vis-à-vis de l'isle de Samos. Ephèse était célèbre dans l'antiquité païenne par son temple de Diane, qui passait pour une des merveilles du monde.

Epidamne, ville d'abord d'Illyrie, et ensuite de Macédoine, aujourd'hui *Durazzo*, dans l'Albanie.

ÉPIRE, grande contrée de la Grèce, près la mer Ionienne, à l'ouest de la Thessalie.

ÉRESSE, ville de l'isle de Lesbos, patrie de Théophraste.

ÉRÉTRIE, l'une des principales villes de l'Eubée.

ÉRGISQUE, petite ville de Thrace, dont on ignore la position.

ÉRYTHRÉE, ville d'Ionie, dans la presqu'isle de Clazomène : les voyageurs modernes nomment ce lieu *Gesmé*; c'est aujourd'hui un village.

ETOLIE, contrée de la Grèce, entre l'Acarnanie à l'ouest, les Locriens-Ozoles à l'est, et la Doride au nord.

EUBÉE, grande isle de la mer Egée, s'étendait en longueur le long de la Béotie et de l'Attique.

EURIPE, petit détroit qui séparait l'Eubée de la terre-ferme, aujourd'hui *détroit de Négrepont*.

F

FORUM, voyez AGORA.

G

GANOS, petite ville de Thrace, sur le bord de la Propontide.

GANIDE, les environs de Ganos.

GÉRESTE, promontoire de l'Eubée.

GOLFE ARGOLIQUE, golfe de la mer Egée, au royaume d'Argos, dont il prenait son nom. Il s'appèle aujourd'hui *Golfe de Napoli*, *de Romanie*.

GRÈCE, grand pays au sud-est de l'Europe. On peut dire aussi qu'il y avait une Grèce en Asie, puisque les côtes occidentales de l'Asie-Mineure étaient remplies de colonies grecques, dans ce qu'on appelait l'Eolide, l'Ionie, la Doride.

H

HALE, voyez ALE.

HALIARTE, ville de Béotie, ainsi nommée d'Haliarte son fondateur : elle était sur le lac Copaïs.

Halycarnasse, ville d'Asie dans la Carie, dont elle était la capitale. Ses ruines s'appèlent aussi *Tabia* suivant les uns, et *Boudron* suivant d'autres; elles sont au nord de l'isle de Cos, appelée aujourd'hui *Stanchio* ou *Lango*.

Halonèse, isle de la mer Egée, à l'ouest de l'isle de Lemnos; elle était voisine de Péparrhète et de Sciathe, et formait avec ces deux isles une espèce de triangle.

Hédylée, montagne entre la Phocide et la Béotie.

Hellespont, mer ou long détroit qui sépare l'Europe d'avec l'Asie du côté de la mer Egée, s'appèle aujourd'hui *bras de saint George*, ou *détroit de Gallipoli*. Les anciens entendaient quelquefois par l'*Hellespont*, non-seulement le détroit, mais encore le pays et les villes d'Asie que cette partie de mer baignait.

Héraclée, ville de la partie d'Italie appelée *la grande Grèce*, dans le Golfe de Tarente. Il y avait beaucoup de villes de ce nom dans la Grèce.

Hérée, place forte dans la Thrace ou dans la Macédoine: elle avait été bâtie par les Samiens: on ignore sa position.

I

Ilium, voyez plus haut **Cébrène**, et plus bas **Troie**.

Illyrie, grande contrée d'Europe, à l'ouest et au nord de la Macédoine: elle a eu différentes bornes en divers tems: la partie qui était à l'ouest de la Macédoine, depuis le fleuve Drilon jusqu'à la mer, fut jointe par Philippe à la Macédoine.

Imbros, isle de la mer Egée, à l'ouest de la Quersonèse de Thrace: c'est aujourd'hui l'isle de *Lembro*.

Ionie était une contrée de l'Asie-Mineure, le long de la côte de la mer Egée, ayant l'Éolide au nord, et la Carie au sud.

Ismaride, lac de Thrace, entre Maronée et Stryme.

Isthme de la Quersonèse, langue de terre qui unissait la Quersonèse à la Thrace, et par le moyen de laquelle les peuples de cette contrée faisaient des incursions sur les possessions des Athéniens dans la Quersonèse.

L

Lacédémone ou Sparte, fameuse ville de Grèce dans le Péloponèse, sur les bords de l'Eurotas : elle fut appelée originairement *Lélégie*, de Lélex, son fondateur et son premier roi : on la nomma depuis indifféremment *Lacédémone* ou *Sparte*, du nom de Lacédémon, successeur de Lélex, ou de Sparte, fille de Lacédémon. C'est aujourd'hui une ville archiépiscopale, qui porte le nom de *Misitra d'Ebada*, dans la Sacanie en Morée.

Laconie, pays de Lacédémone, entre l'Argolide au nord, le golfe Laconique au sud, la mer Egée à l'est, la Messénie à l'ouest et l'Arcadie au nord-ouest. L'Eurotas la partageait en deux parties inégales, dont la plus grande était à l'est : ce pays est appelé aujourd'hui *Maina*, ou pays des *Magnotes*.

Lamia, ville de Thessalie, connue par la guerre que les Grecs firent contre les Macédoniens après la mort d'Alexandre, et qui fut appelée *guerre lamiaque*.

Lampsaque, ville de l'Asie-Mineure dans la Mysie, à l'entrée de la Propontide, n'est plus aujourd'hui qu'un misérable bourg.

Larisse, ville de Thessalie, sur la rive droite du fleuve Pénée : il y en avait plusieurs autres de ce nom dans la Grèce.

Laurium, montagne de l'Attique, féconde en mines d'argent : on croit qu'elle était près du promontoire Sunium, c'est-à-dire, vers la pointe de l'Attique.

Lemnos, isle au nord de la mer Egée, entre le mont Athos et la Quersonèse de Thrace.

Lesbos, isle considérable de la mer Egée, sur la côte de l'Eolide, dans l'Asie-Mineure. Elle était renommée par ses excellens vins : elle appartient aux Turcs, qui l'appèlent *Métélin*, du nom de l'ancienne Mitylène sa capitale.

Leucade, presqu'isle de la mer Ionienne, était autrefois attachée à l'Acarnanie par un isthme qui a été enlevé : c'est aujourd'hui une isle connue sous le nom de *Sainte-Maure*.

Leuctres, ville de Béotie, fameuse par la bataille qu'Epaminondas, général de Thèbes, gagna sur les Lacédémoniens.

Leuque, voyez Agora.

Libye, contrée de l'Afrique, à l'ouest de l'Egypte, qui s'étendait jusqu'à Cyrène, et aux Syrtes, écueils fameux. Les Grecs ont donné même le nom de *Libye* à toute l'Afrique.

Locres, ville de la grande Grèce en Italie, près du promontoire Zéphyrium.

Locride, ou pays des Locriens, contrée de la Grèce, au sud-est de la Thessalie : le Parnasse la divisait en deux parties ; celle qui était en-deçà de ce mont, était habitée par les Locriens-Ozoles, et bornée par l'Etolie et par la Phocide ; la partie au-delà s'étendait vers le détroit des Thermopyles, le long de la côte de l'Euripe, vis-à-vis de l'Eubée : deux sortes de Locriens l'habitaient, les Locriens-Epicnémides et les Locriens-Opontiens.

Lydias, fleuve de Macédoine, communément nommé en grec *Ludias*; quelques auteurs, entre autres Harpocration, le nomment *Loidias*. Il sépare la province de Bottiée de la Piérie ; c'est le même que l'on appèle aussi *Astrée*.

Lydie, province de l'Asie-Mineure, nommée d'abord *Méonie* : elle était bornée au nord et à l'est par la

Phrygie, au sud par la Carie, et à l'ouest par la Mysie; c'est aujourd'hui le pays de Sarcan.

M

Macédoine, royaume au nord de la Grèce, et limitrophe de la Thessalie. Les Turcs l'appèlent *Macdonia*, ou *Filia-Vilaieti*.

Madyte, ville de la Quersonèse de Thrace.

Magnésie, ville de Thessalie, au bord de la mer Egée, à l'entrée du golfe Thermaïque, ou de Thessalonique. Il y avait encore dans la Grèce plusieurs autres villes de ce nom.

Malée, cap de l'isle de Lesbos, au sud de Mitylène, aujourd'hui *Capo Malio S. Angelo*.

Mantinée, ville d'Arcadie, fameuse par la victoire que les Thébains remportèrent sur les Lacédémoniens, mais qui les priva de leur général Epaminondas.

Marathon, bourg de l'Attique, célèbre par la bataille que les Athéniens y gagnèrent contre les Perses, sous la conduite de Miltiade. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un petit amas de quinze ou vingt *zeugaria* ou métairies, où il y a environ cent cinquante habitans Albanais.

Maronée, ville de Thrace entre le Nessus et l'Hèbre: il y avait aussi dans l'Attique un endroit qui portait ce même nom, dans lequel on avait établi des forges.

Marseille, ville maritime de la Gaule, dans ce qu'on appèle aujourd'hui *Provence*, fondée 500 ans avant J. C. par une colonie des habitans de Phocée dans l'Ionie. Ces Phocéens, fatigués du joug cruel d'Harpagus, gouverneur pour Cyrus, roi des Perses, abandonnèrent la Grèce asiatique, et se réfugièrent dans les Gaules.

MASTIRE, petite ville de Thrace : Harpocration croit qu'il faut lire *Bastire*. On ignore sa position.

MÉANDRE, rivière d'Asie dans l'Ionie et la Lydie, fameuse par la quantité de tours et de détours qu'elle fait avant que d'arriver à son embouchure. Son nom moderne est *Madré*.

MÉDIE, contrée d'Asie fort opulente, que les Perses avaient réunie à leur empire.

MÉGALOPOLIS, ville du Péloponèse, dans l'Arcadie.

MÉGARES, ville de Grèce, à une distance presque égale de Corinthe et d'Athènes : elle a conservé son ancien nom, et on y voit encore de beaux restes d'antiquité.

MENDE, ville d'abord de Thrace, et ensuite de Macédoine, dépendante de Pallène, dont le vin était estimé.

MESSÈNE, puissante ville du Péloponèse, dans la Messénie, à l'ouest de la Laconie.

MÉTHONE : il y avait trois villes de ce nom, Méthone du Péloponèse, dans la Messénie; Méthone de Thessalie, et Méthone de Thrace. Strabon dit que ce fut Méthone de Thrace qui fut assiégée et prise par Philippe.

MITYLÈNE, ville de l'isle de Lesbos, très-puissante et fort peuplée. Castro, aujourd'hui capitale de l'isle, a été bâtie sur ses ruines.

MOESIE, grande région au nord de la Macédoine et de la Thrace ; elle s'étendait depuis le confluent de la Save dans le Danube, jusqu'au Pont-Euxin.

MONT-SACRÉ, forteresse de la Thrace, voisine de la mer, au nord et assez près de la Quersonèse de Thrace.

MUNYCHIE, port d'Athènes, entre ceux du Pyrée et de Phalère. Diane y avait un temple célèbre, où se réfugiaient ceux que l'on poursuivait pour dettes.

MYCALE, promontoire du continent d'Asie, célèbre par la victoire que les grecs remportèrent sur les Perses.

MYONÈSE, petite ville proche d'Ephèse, qui servait d'asyle aux pirates.

Myrgisque et **Myrtium**, deux petites villes de Thrace ou de Macédoine, dont la position n'est pas connue.

Mysie, contrée de l'Asie-Mineure, qui se divisait en grande et en petite. On ignore dans quelle Mysie il faut mettre les Mysiens dont parle Démosthène.

N

Naucratis, ville d'Egypte dans le Delta, à main gauche, en remontant le Nil. Cette ville était ancienne, et Strabon dit qu'elle fut bâtie par les Milésiens, qui faisaient un grand commerce en Egypte.

Naupacte, ville maritime de l'Etolie, près de l'entrée du golfe de Corinthe : c'est aujourd'hui *Lépante*, ville de la Livadie, et elle donne actuellement son nom au golfe.

Naxe, isle de la mer Egée, près de laquelle les Athéniens battirent les Lacédémoniens.

Némée, ville et forêt de l'Argolide, dans le Péloponèse. Ce fut dans cette forêt qu'Hercule tua un lion qui désolait tout le pays : c'était auprès de cette même forêt que se célébraient, tous les deux ans, les jeux néméens. Ce pays était placé entre Cléones et Phlionte : il y avait un fossé alors connu et appelé *le fossé Némée*, près duquel les Athéniens firent une expédition.

Néones, ville de Phocide, près du mont Parnasse.

Nessus, fleuve de Thrace, nommé *Charason* par les Turcs, et *Mestro* par les Grecs. Philippe joignit à son royaume de Macédoine la partie occidentale de la Thrace qui s'étendait depuis le Strymon jusqu'au Nessus.

Nicée, voyez Alpone.

Nymphée, ville du Pont, qui chaque année payait pour tribut un talent aux Athéniens. Ce pourrait bien être la même qu'une ville de ce nom qui était dans la Quersonèse-Taurique, et sur le bord septentrional du Pont-Euxin.

O

Océan atlantique, mer qui, suivant les anciens, était remplie de prodiges et de choses extraordinaires.

Odrysie, pays de la Thrace, dont les peuples étaient fort puissans.

Œtès ou Œta, montagne entre la Thessalie et la Doride, etc. Les habitans se nommaient Œtéens, et avaient droit à l'assemblée des amphictyons qui se tenait aux Thermopyles : c'était là que finissait cette montagne, à l'est, près de la mer, où il n'y avait qu'un passage fort étroit.

Olympie, autrement Pise, et aujourd'hui *Longanico*, ville d'Elide dans le Péloponèse, fameuse par les jeux qui s'y célébraient tous les quatre ans, appelés de son nom *olympiques*.

Olynthe, puissante ville d'abord de Thrace, et ensuite de Macédoine : elle était sous la protection des Athéniens, et fut prise par Philippe.

Ophrynium, ville de la Quersonèse de Thrace, qui, du tems de Démosthène, éprouva un tremblement de terre considérable. On ignore sa position.

Oponte ou Opus, ville des Locriens-Opontiens.

Orchomène, l'une des plus belles et des plus agréables villes de Béotie, renommée par son temple des trois Grâces. Il y avait une ville du même nom en Arcadie.

Orée, ville considérable de l'Eubée sur la mer Egée ; se nomme encore aujourd'hui *Oreo*.

Orope, ville de Béotie, à l'est, sur les confins de l'Attique, peu éloignée de la mer.

P

Pagase, ville maritime de Thessalie : Philippe l'avait

conquise sur les Athéniens auxquels elle avait appartenu.

PALLÈNE, une des trois presqu'isles de la Macédoine, au sud-est.

PANACTE, suivant Harpocration, était une ville entre l'Attique et la Béotie; suivant d'autres, ce n'était qu'une forteresse de l'Attique. Sa position n'est pas connue.

PANDOSIE, voyez BUCHETTE.

PANDICAPÉE, ville capitale du Bosphore Cimmérien.

PAPHLAGONIE, contrée de l'Asie-Mineure, au nord et sur le Pont-Euxin. Elle avait au sud la Galatie, à l'est la Cappadoce, à l'ouest la Bithynie.

PARALIE (le) endroit de l'Attique, ainsi appelé parce qu'il était voisin de la mer.

PELLA, capitale de Macédoine, célèbre par la naissance d'Alexandre.

PELLÈNE, ville de l'Argolide, dans le Péloponèse : on ignore sa situation. Il y en avait une autre du même nom dans l'Achaïe : il ne faut pas confondre *Pellène* avec *Pallène*, qui est nommée plus haut.

PÉLOPONÈSE, grande presqu'isle faisant la partie méridionale de la Grèce, et jointe à la partie septentrionale par l'isthme de Corinthe : elle s'appelait *Apie* avant que Pélops lui eût donné son nom. On la partageait en six contrées, l'Argolide, la Laconie, la Messénie, l'Elide, l'Achaïe et l'Arcadie. Le Péloponèse se nomme aujourd'hui *la Morée*.

PÉLUSE, ville d'Egypte, à l'embouchure du bras le plus oriental du Nil.

PÉONIE, contrée au nord de la Macédoine, et dont les habitans avaient la réputation d'hommes forts et laborieux.

PÉPARRHÈTE, petite isle de la mer Egée, près de celle de l'Halonèse, sur la côte de Macédoine.

PERGAME, voyez TROIE.

PÉRINTHE, une des principales villes de Thrace, qui par la suite prit le nom d'*Héraclée*.

PERRHÉBIE, contrée de Thessalie, le long du fleuve Penée, vers la mer.

PERSE, royaume d'Asie très-considérable; il s'étendait depuis l'Asie-Mineure jusqu'à l'Inde.

PHALÈRE, port et bourg de l'Attique, où était né le fameux Démétrius, connu sous le nom de *Démétrius de Phalère*.

PHARSALE, ville de Thessalie, depuis fameuse par la bataille qui décida de l'empire du monde entre César et Pompée.

PHASÉLIS, ville de l'Asie-Mineure, située sur les confins de la Lycie et de la Pamphylie; ce qui fait que les auteurs varient à son sujet, quoiqu'on l'attribue ordinairement à la Lycie: c'était une ville considérable, qui avait trois ports.

PHÉNICIE, une des trois parties de la Syrie, dont les bornes ont varié. Elle s'étend aujourd'hui de l'ouest à l'est, depuis l'Arabie déserte jusqu'à la mer Méditerranée, ayant au nord la Syrie propre, et au sud la Judée, qui sont les deux autres parties de la Syrie.

PHÈRES, ville de Thessalie.

PHLIONTE, ville maritime du Péloponèse, dans l'Argolide: les habitans se nomment en français *Phliasiens*.

PHOCIDE, pays de Grèce, situé entre la Béotie et l'Etolie: c'est maintenant une partie de la *Livadie*.

PHORUS, port voisin du Pirée.

PHRYGIE, contrée de l'Asie-Mineure, qui avait la Bithynie au nord, la Galatie à l'est, la Pisidie, la Carie et la Lydie au sud, et la Mysie avec la petite Phrygie à l'ouest.

PHTIE, ville de la Phtiotide en Thessalie, sur le golfe Malliaque.

Phyle, forteresse de l'Attique, au nord d'Athènes. Thrasibule s'y retira avec plusieurs de ses amis, pour y former un parti contre les trente tyrans établis dans Athènes par les Lacédémoniens.

Physque, un des ports de l'isle de Rhodes : on en ignore la position. Il y avait deux villes grecques de ce nom.

Pirée, port et faubourg d'Athènes, situé à l'embouchure du Céphise.

Pise, voyez **Olympie**.

Platée, ville de Béotie, au sud de Thèbes, sur les confins de l'Attique et de la Mégaride, proche le fleuve Asope ; fameuse par la bataille que les Grecs y gagnèrent contre les Perses.

Pont (le), doit se prendre dans Démosthène pour le Pont-Euxin, qu'on appelle aujourd'hui la *Mer Noire* ; ainsi quand cet orateur parle du commerce dans le Pont, il veut dire le commerce dans les villes et dans les pays qui étaient sur les bords du Pont-Euxin : quant au Pont, province et royaume au sud-est de cette mer, il n'a été connu que plus tard, sous Mithridate, fameux par ses guerres avec les Romains.

Porthmos, place importante de l'Eubée, sur la mer Egée, vis-à-vis de l'isle de Scyros.

Potidée, ville bâtie sur l'isthme qui joignait Pallène à la Macédoine ; elle s'appela par la suite *Cassandrie*.

Priène (aujourd'hui *Palatio*), ville d'Ionie ou de Carie, patrie de Bias, un des sept sages de la Grèce.

Proconèse, isle de la Propontide, vis-à-vis de Cyzique.

Propontide, petite mer entre l'Hellespont et le Bosphore de Thrace : on l'appelle aujourd'hui la *Mer de Marmara*.

PSAMATHONTE, ville de Laconie, dans le Péloponèse, au sud-est.

PTELÉE, voyez AGORA.

PYDNA, ville de Macédoine, située sur le golfe appelé anciennement *Sinus Thermaicus*, et maintenant *Golfo di Salonicki*.

PYLES, voyez THERMOPYLES.

PYLOS ou PYLUS, l'une des villes de Messénie dans le Péloponèse, où il y en avait encore deux autres de ce nom.

Q

QUERSONÈSE ou CHERSONÈSE : ce mot grec signifie *presqu'isle*. Il y en avait plusieurs dans la Grèce, et le Péloponèse en est une ; mais il s'agit dans les harangues de Démosthène et d'Eschine, de la Quersonèse de Thrace.

R

RHODES, isle et ville de l'Asie-Mineure, au sud-ouest : c'était autrefois et c'est encore aujourd'hui une ville considérable.

S

SALAMINE, isle de la mer Egée, dans le golfe Saronique, près d'Athènes : elle est célèbre par la victoire que les Grecs y remportèrent sur les Perses. Il y avait une ville de l'isle de Cypre qui portait le nom de *Salamine*.

SAMOS, isle de la mer Egée, sur la côte d'Ionie, près du golfe d'Ephèse : on la nomme encore aujourd'hui *Samo*.

SCAMANDRE, fleuve de l'Asie-Mineure dans la Troade. Ce fleuve, qu'on nomme encore aujourd'hui *Scamandro*, est fameux dans l'histoire du siège de Troie.

SCEPSIS, voyez CÉBRÈNE.

SCIATHE, isle de la mer Egée, nommée aujourd'hui *Sciatti*.

SCIONE, petite ville d'abord de Thrace, ensuite de Macédoine, dépendante de Pallène.

SCYROS ou SIROS, isle de la mer Egée, et l'une des Cyclades, à quinze mille pas de Délos. Il y avait une autre isle de *Scyros*, près de l'Eubée.

SCYTHIE, grande région de l'Europe et de l'Asie septentrionale. On trouvait encore des Scytes près des embouchures du Danube. La Scythie asiatique est ce qu'on nomme aujourd'hui *Grande-Tartarie*; et celle d'Europe qui se nommait aussi autrefois *Samarite*, répond à ce qu'on appelle aujourd'hui *Pologne*, *Russie d'Europe* et *Petite-Tartarie*.

SÉLYMBRIE ou SÉLYBRIE, ville de Thrace, sur les côtes de la Propontide.

SERRIE, forteresse de la Thrace, près du Mont-Sacré.

SESTOS, ville de Thrace, sur l'Hellespont, vis-à-vis d'Abydos. Sestos est en Europe, Abydos en Asie.

SICILE, grande isle de la mer Méditerranée, à l'extrémité de l'Italie, dont elle n'est séparée que par un détroit, auquel elle donnait son nom, et qu'on appelle aujourd'hui le *Fare de Messine*.

SICYONE, ancienne ville de la partie septentrionale du Péloponèse, près de l'Asope, autrefois puissante : c'est aujourd'hui *Basilica*; et elle était encore considérable lorsque les Vénitiens étaient maîtres de la Morée.

SIGÉE, ville et promontoire à l'entrée de l'Hellespont, où Achille, suivant l'opinion commune, avait son tombeau.

SPARTE, voyez LACÉDÉMONE.

SPHACTERIE, isle du Péloponèse, sur la côte de la Messénie, vis-à-vis de Pylos.

STAGIRE, ville de Macédoine, peu éloignée du Mont-

Athos, sur le golfe Strymonique : c'était la patrie du philosophe Aristote.

STREPSA, ville dont la position est incertaine. Etienne la met en Macédoine, et Harpocration en Thrace. Ortélius a soupçonné qu'elle pouvait être dans le voisinage de Therma ou Thessalonique, en Macédoine.

STRYME, ville d'abord de Thrace, ensuite de Macédoine, près du fleuve Lissus.

STRYMON, fleuve de Thrace d'abord, et ensuite de Macédoine, sur les bords duquel les Athéniens battirent les Perses.

STYRE, ville d'Eubée. Etienne écrit *Stura* au singulier, et non *Sturai* comme Démosthène.

SUZE, voyez ECBATANE.

SYPHNE, voyez CYTHNE.

SYRACUSE, ville principale de l'isle de Sicile, en Italie. Cette ville, fondée par les Corinthiens, était riche et puissante. La Syracuse d'aujourd'hui n'est qu'une partie de l'ancienne; tout le reste est en ruines.

T

TAMYNES, ville d'Eubée, près Erétrie.

TANAGRE, ville de Béotie, de difficile accès, et sur un lieu élevé; se nomme à présent *Anatoria*.

TAURIDE ou TAURIQUE, presqu'isle de la Scythie; on l'appelle maintenant *Petite-Tartarie*. Les anciens habitans immolaient à Diane les étrangers qui y abordaient.

TÉNÉDOS, isle près de l'Hellespont, vis-à-vis du promontoire Sigée : c'était, suivant Etienne, une des isles Sporades de la mer Egée, et on l'appelait anciennement *Leucophrys*.

TÉNOS, l'une des isles Cyclades, dans la mer Egée, au sud-ouest de l'isle d'Andros, dont elle n'est séparée que par un petit détroit de mille pas.

THASE, isle de la mer Egée, sur la côte de Thrace ; vis-à-vis l'embouchure du Nessus.

THÈBES, l'une des principales villes de Grèce, capitale de la Béotie ; Alexandre-le-grand la ruina, mais elle fut ensuite rétablie et devint le siège d'un Archevêché ; on la nomme *Tiva* ou *Stives*.

THERME ou THERMA, ville de Macédoine, au fond du golfe Thermaïque, auquel elle a donné le nom. Cette ville fut appelée dans la suite *Thessalonique*, et est encore aujourd'hui considérable sous le nom de *Salonichi*.

THERMOPYLES ou PYLES (*Pyles* signifie portes ou passage, et *thermes* marque qu'il y avait dans ce lieu des eaux chaudes), était un passage important et fameux, entre la Phocide et la Thessalie ; on l'appelle aujourd'hui *Bocca di Lupo*.

THESPIE, ville de Béotie, au pied de Mont-Hélicon.

THESSALIE, grande contrée de la Grèce, environnée de hautes montagnes qui la séparaient de la Macédoine au nord, et de la Phocide au sud ; elle était bornée à l'est par la mer Egée, et à l'ouest par l'Epire ; on la nomme aujourd'hui *Janna*.

THEUDOSIE ou THÉODOSIE, ville du Pont dans la Quersonèse-Taurique, qui avait un fort beau port.

THRACE, région considérable de l'Europe, dont les limites ont varié selon les tems. Ses bornes les plus communes sont le Mont-Hæmus, la mer Egée, la Propontide et le Pont-Euxin ; elle comprenait un grand nombre de peuples.

THRONIUM, voyez ALPONÉ.

TILPHOSSÉE ou TILPHOSIUM, en Béotie, à cinquante stades d'Haliarte. Il y avait auprès une fontaine fameuse où mourut Tirésias.

Tristase, ville de la Quersonèse de Thrace, suivant Pline.

Trézène, petite ville située sur le bord de la mer, dans la partie du Péloponèse appelée l'*Argolide*. Lorsque Xerxès vint fondre sur la Grèce, les Athéniens envoyèrent leurs femmes et leurs enfans à Trézène, où ils furent reçus avec beaucoup de générosité et d'humanité.

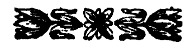
Triballie, partie de la Mœsie, au nord de la Thrace et de la Macédoine. Plusieurs des anciens mettent les Triballes dans la Thrace, et d'autres dans la Grande-Illyrie, dont la Mœsie en effet faisait partie.

Tricarane et Triphylie, toutes deux en Elide, dans le Péloponèse. Tricarane était de la dépendance de la ville de Phlionte, laquelle était au nord, à cinq milles de Cyllène, selon Pline. Triphylie était une petite contrée dans la partie méridionale de l'Elide.

Troie, capitale de la Troade et du royaume de Priam, dans l'Asie-mineure, au pied du mont Ida, fameuse par le siège de dix ans que les Grecs lui ont fait soutenir. Ilium et Pergame étaient deux autres noms de cette même ville.

Z

Zélie, ville de la Mysie dans l'Asie-Mineure, peu éloignée de Cyzique.



TABLE

Des différentes pièces contenues dans ce volume, en forme d'analyse.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Exorde où l'on montre que les orateurs d'Athènes, qu'Eschine et Démosthène eux-mêmes, quoique fort célèbres, sont peu connus par leurs ouvrages. Difficulté de la traduction de toutes leurs harangues; avantage que le lecteur peut tirer de cette traduction. Courage avec lequel elle a été entreprise et achevée. Division de tout le discours en deux parties. La première renferme des observations sur l'éloquence, et en particulier sur l'éloquence chez les Français, chez les Athéniens et chez les Romains; sur celle d'Eschine, de Démosthène et de Cicéron, avec un précis de leur vie; un parallèle de ces deux derniers orateurs, qu'on étend sur toute leur personne; la ressemblance, plus ou moins grande, de quelques-uns de nos orateurs et écrivains, avec Cicéron, avec Démosthène et Eschine son rival; les moyens d'acquérir la véritable éloquence, et des conseils adressés à la jeunesse qui desire de se former au grand art de la parole.

Dans la seconde partie, on donne quelques idées sur la traduction, et spécialement sur la traduction des orateurs; sur les différentes espèces de

style, et principalement sur le style oratoire; sur les langues grecque, latine et française : le traducteur rend compte de son travail dans la traduction de Démosthène et d'Eschine.

PREMIÈRE PARTIE.

Observations sur l'éloquence en général.

On définit l'éloquence, on examine sa véritable nature ; on distingue son but, des moyens qu'elle emploie pour y parvenir, et on conclut que l'éloquence est l'*art de persuader par le discours, de déterminer sur-le-champ les volontés.* Cette définition ne resserre pas l'éloquence dans des bornes trop étroites, mais en donne une idée plus précise et moins vague. (Note où l'on infère qu'un orateur habile est un homme dangereux, s'il n'a une grande probité). D'après cette définition, on n'admet, dans l'éloquence proprement dite, que les genres délibératif et judiciaire, on rejette le démonstratif. Note à ce sujet, où l'on explique les trois genres d'éloquence distingués par les rhéteurs, et où l'on prétend que Cicéron n'a pas admis la division de ces trois genres, dans ses ouvrages sur la rhétorique. Des discours ou traités magnifiques qui roulent sur différens sujets, les oraisons funèbres, les sermons même, excepté dans quelque cas, n'appartiennent pas à l'éloquence proprement dite, et pourquoi. On s'arrête aux sermons; on dit, dans une note, que lorsqu'ils appartiennent à l'éloquence proprement dite, ils sont dans le genre délibératif, qu'ils demandent un style grave

et solide, et non une diction fleurie et apprêtée. Le peu d'action extérieure de nos prédicateurs les plus célèbres n'aurait pas convenu dans les orateurs de Rome et d'Athènes. Exemple qui prouve invinciblement les principes qu'on a établis; il est tiré de saint Augustin, dans une circonstance où il parla à Hippone. L'usage des Athéniens de n'appeler orateurs que ceux qui entreprenaient de déterminer le peuple sur-le-champ dans des occasions importantes, et de donner aux autres les noms de philosophes ou de sophistes, prouve ces mêmes principes. Note sur le nom de *sophiste*; acceptions différentes qu'il a eues en différens tems. Quelques-uns objecteront, peut-être, que nous restreignons l'empire de l'éloquence, que nous renversons toutes les idées reçues, que nous rejetons le genre démonstratif, qui est admis par tous les rhéteurs; nous répondons à ces objections, et nous montrons que, dans les conversations ordinaires, on parle quelquefois plus exactement de l'éloquence que dans les conversations savantes. Longue note où nous établissons nos principes d'après l'autorité de Cicéron, qui, dans son livre intitulé *Orator*, explique et détermine ce qu'il appelle éloquence, et ce qui constitue, selon lui, le vrai et parfait orateur.

Eloquence chez les Français.

Définition du discours d'après l'idée qu'on s'est formée de la véritable éloquence. Dans quel sens on dit que le discours est une conversation. Note qui développe cette idée, et où l'on montre que la

discours, pour faire impression, doit s'adresser aux personnes. De la définition qu'on a donnée du discours, on infère et on prouve que le Français trouve dans son génie et dans sa langue de quoi atteindre à la perfection de l'éloquence. Les Français ont excellé dans plusieurs genres qui tiennent à l'éloquence. Raisons pourquoi ils sont restés au-dessous des anciens orateurs dans les genres délibératif et judiciaire. Note sur la tragédie et la comédie : on prétend qu'elles appartiennent plus à l'éloquence qu'à la poësie.

Eloquence chez les Athéniens.

Occasions qu'avaient les orateurs d'Athènes de briller, sur-tout dans le genre délibératif. Le gouvernement de leur ville, purement démocratique, ouvrait un champ libre à cette sorte d'éloquence ; honneurs distingués et considération flatteuse que cette éloquence procurait aux citoyens qui étaient doués du talent de la parole. Note sur le genre délibératif, comparé au genre judiciaire ; autre note sur la subtilité d'esprit et sur la délicatesse de l'oreille du simple peuple d'Athènes.

Eloquence chez les Romains.

Les Romains furent long-tems insensibles aux charmes de l'éloquence ; pourquoi. Ce qui leur fit enfin goûter le talent de la parole. Eloquence des premiers orateurs de Rome : elle fut toujours fort imparfaite jusqu'à Cicéron. Il était plus difficile à la jeunesse romaine de se distinguer dans le genre

sur notre la Fontaine, au sujet de la finesse attique qu'il a parfaitement bien saisie.

Eloquence de Cicéron ; un précis de sa vie ; ses premières années ; excellente éducation qu'il reçoit. Il s'applique aux sciences et aux lettres avec une ardeur avide et infatigable. Sa façon de penser sur le travail nécessaire pour devenir orateur. Ses succès brillans dès qu'il parut au barreau. Il fait un voyage à Athènes, se perfectionne sous les plus habiles maîtres, et reparaît tout autre à Rome, où il trouve, dans Hortensius, un rival dont il ne cessa jamais d'être l'ami. Le caractère propre de son éloquence est de prendre tous les caractères et d'exceller dans tous. Circonstances favorables qui lui fournirent les occasions de faire valoir ses talens. Etendue prodigieuse de son esprit ; on peut dire qu'il réunissait plusieurs grands hommes. Idée de l'urbanité romaine. Note sur la ville d'Athènes, où le goût de la bonne éloquence se conserva long-tems, et où les plus riches Romains envoyèrent leurs enfans pour y achever leurs études. Autre note sur le talent de Cicéron pour la poésie.

Parallèle de Cicéron et de Démosthène, étendu sur toute leur personne.

Leurs premières années et leurs dispositions naturelles comparées. Tous deux d'une complexion faible qu'ils surent fortifier par une sobriété exacte. Ils ne se piquaient ni l'un ni l'autre de la science et de la bravoure militaire, mais ils étaient tous deux excellens politiques. Leur fermeté et leur courage à la tête du gouvernement. Leur zèle constant et invariable pour la liberté ; Démosthène

plus ferme, plus intrépide, et ayant moins besoin d'appui que Cicéron; Cicéron d'un caractère plus droit, plus honnête, plus aimable, plus intègre et plus désintéressé que Démosthène. Circonstances de leurs exils et de leurs retours. Comparaison de leur éloquence; en quoi ils se ressemblaient; en quoi ils différaient. Préférence donnée à l'orateur grec, pour lequel M. de Fénélon se déclare hardiment dans le beau parallèle qu'il nous a laissé de ces deux hommes célèbres, et qu'on rapporte en propres termes. Réflexions sur les invectives et injures qu'ils se sont permises l'un et l'autre dans leurs discours, aussi-bien qu'Eschine. Quelques notes sur la fermeté courageuse avec laquelle Cicéron et Démosthène subirent la mort; sur le talent de narrer, dans lequel les grands orateurs n'ont jamais été médiocres, et qu'Eschine possédait souverainement; sur les avocats français au sujet des invectives et des injures.

On avertit qu'on a rejeté à la fin du discours préliminaire, les jugemens de Cicéron sur Démosthène, de Longin, de Denys d'Halicarnasse, de Quintilien, sur le même Démosthène, sur Eschine et sur Cicéron. Après quoi l'on cite quelques orateurs et écrivains français que l'on compare avec ces trois hommes les plus éloquens de l'antiquité. Ressemblance de Massillon avec Cicéron. L'auteur des lettres provinciales a toute la finesse d'Eschine dans ses premières lettres, et toute la force de Démosthène dans ses dernières. Bossuet ne doit pas être comparé à Démosthène, mais

plutôt à Platon. Bourdaloue lui ressemble bien plus que Bossuet; Rousseau de Genève lui ressemble encore davantage.

Moyens d'acquérir la véritable éloquence.

La lecture des orateurs doit précéder celle des rhéteurs; ce qu'on doit observer en lisant les orateurs les plus célèbres. Note où l'on montre qu'il faut étudier ceux qui ont bien opéré d'après les règles, avant de s'instruire des règles. Défauts qu'on a cru remarquer dans l'éloquence de nos jours, et desquels on doit se prémunir par la lecture des anciens. Manière d'imiter les anciens orateurs; ce qu'on doit prendre et laisser chez eux.

Conseils adressés à la jeunesse qui desire se former à l'éloquence.

Différens états dans lesquels on peut se distinguer chez nous par le talent de la parole, et qui doivent être pour les jeunes gens un motif de travailler à l'acquérir. L'ardeur infatigable de Cicéron et de Démosthène doit leur servir de modèle. La lecture des historiens, des poëtes, et principalement les compositions diverses qu'on leur prescrit dans le cours de leurs études, sont fort propres pour les disposer à l'éloquence. Les différentes parties de la philosophie qu'on leur fait étudier, sont aussi une excellente préparation. Avec quel soin ils doivent former leurs voix, exercer leur mémoire, régler leurs gestes et tous les mouvemens de leurs corps! Ce qui doit les occuper au

sortir de leurs classes; il faut qu'ils repassent alors sur tout ce qu'ils ont appris de leurs maîtres; qu'ils étudient le cœur humain, pour connaître tous les ressorts par lesquels il peut être remué; qu'ils approfondissent les objets dont ils auront à parler, suivant l'état où la providence les appelle; qu'ils essaient de bonne heure leurs forces, sans cependant trop se hâter de paraître au grand jour. En formant leur esprit, ils doivent avoir attention d'épurer leur cœur, afin de n'employer leurs talens que pour l'utilité publique et le bien des particuliers; ils doivent, en un mot, n'écouter que les sentimens de la raison et de la religion, et jamais les conseils de la haine ou de la cupidité.

SECONDE PARTIE

DU DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Réflexions sur la traduction en général.

Qualités d'un bon traducteur. 1.° Il doit bien connaître la langue de laquelle il traduit; autrement pourrait-il faire passer dans la sienne toutes les beautés de son auteur? 2.° Il doit connaître encore mieux la langue dans laquelle il traduit; il faut qu'il en ait fait une plus grande étude que celui qui compose, qu'il en épuise toutes les ressources, afin de rendre fidélement telle idée avec le style qui l'accompagne, sans se contenter d'à-peu-près. Une traduction parfaite est celle qui joint la plus exacte fidélité à la facilité du style. 3.° Il doit avoir, sinon la même éten-

due, du moins la même trempe de génie que l'auteur qu'il traduit : il faut qu'il se transforme en lui, pour ainsi dire, afin de le présenter avec les traits qui lui sont propres, et de lui faire parler une nouvelle langue comme il a parlé la sienne. Différence du copiste en peinture et du traducteur. Note ; on pourrait conclure de là qu'un traducteur ne peut traduire qu'un auteur seul, le plus analogue à son génie. 4.° il doit se donner toute la peine nécessaire pour bien traduire. On expose quelle est la tâche d'un traducteur, sur-tout d'auteurs anciens.

Réflexions sur la traduction des orateurs.

On dit un mot en passant de la traduction des poëtes ; on renvoie au discours préliminaire que M. l'abbé Delisle a mis à la tête de sa traduction des géorgiques, où il prouve fort bien que les poëtes doivent être traduits en vers. Une harangue ne doit pas être traduite comme une histoire ou une dissertation savante. Pourquoi cela. C'est sur-tout le style qui intéresse dans la traduction d'un orateur : cette idée est développée, et prouve principalement par l'exemple de Démosthène et de Cicéron, à qui on ôterait plus de la moitié d'eux-mêmes, si on les dépouillait du style qui leur est propre. Note, au sujet de la vie que donne à un discours l'action de celui qui le débite ; on avertit le lecteur de se mettre à la place de l'orateur, s'il veut que les beautés de la harangue la plus éloquente ne lui échappent pas.

Réflexions sur les différentes espèces de style, et principalement sur le style oratoire.

On donne quelques idées en passant sur les styles sublime, simple et tempéré : on dit que ce n'est ni de ces trois styles, ni du style propre à chaque écrivain, qu'on veut parler ; mais du style dont nous devons faire usage suivant les positions différentes où nous pouvons nous trouver, du style de la conversation, du style épistolaire, du style de la dissertation, du style historique, enfin du style oratoire. On explique en peu de mots les qualités de ces différentes sortes de styles ; on s'arrête au style oratoire qui est l'objet principal. On prouve qu'après le style épistolaire, le style oratoire est celui qui doit approcher davantage du style de la conversation. Il est impossible de régler le ton qui lui est convenable. Les circonstances du sujet, des personnes devant qui, contre qui, ou pour qui l'on parle, etc. circonstances qui varient à l'infini, doivent produire des variétés infinies dans le style. Style des orateurs de Rome et d'Athènes ; cette harmonie musicale sur-tout dont ils étaient si curieux, et qu'il est possible de faire passer dans la langue française. Plusieurs notes, sur le sublime simple et le sublime pompeux ; sur cette sentence connue, *il faut écrire comme on parle*, dans quel sens il faut l'entendre ; sur les bienséances et convenances oratoires ; sur la possibilité de traduire en français les orateurs grecs et latins ; sur les longues périodes, elles sont essentielles à l'éloquence,

c'est une erreur de soutenir que notre langue ne comporte pas des phrases aussi longues que les langues grecque et latine ; harmonie propre à Démosthène.

Réflexions sur les langues grecque, latine et française.

On commence par la langue française, que l'on ne considère, ainsi que les deux autres, que par rapport à l'éloquence. On montre toutes les ressources de notre langue ; on examine pourquoi elle l'emporte sur les autres langues vivantes, de l'aveu même des étrangers qui l'apprennent et la parlent avec plaisir. En exposant ses avantages on convient de ses défauts, de la monotonie de ses phrases, des embarras qui résultent du *son*, *sa*, *ses ;* de la rareté de ses conjonctions et particules, etc. On la compare à la langue latine ; on fait voir en quoi le latin est supérieur au français, et le français supérieur au latin ; on croit devoir donner la supériorité au français, dans lequel on trouve plus de douceur et de simplicité que dans le latin, plus de conformité avec le grec, qui réunit lui seul, à ce que l'on pense, les avantages des deux autres. Analogie entre la langue grecque et la française ; ressemblance de ces deux idiômes en plusieurs points. Le grec varie ses terminaisons ainsi que le latin ; multiplicité de ses conjonctions et de ses particules ; abondance et douceur merveilleuse de ses mots simples et composés ; avec quelle facilité il en pouvait toujours créer de nouveaux. Sa règle la plus générale est le plaisir de l'oreille ; il fait

Le traducteur rend compte de son travail dans la traduction de Démosthène et d'Eschine.

Traductions précédentes de quelques parties de ces deux orateurs. Jugemens, 1.° sur Tourreil. Mérite et réputation de cet écrivain. Les notes et les préfaces dont il a accompagné sa traduction, sont très-estimées et méritent de l'être; mais sa traduction est faite dans un mauvais goût : il défigure ses originaux. Mot de Racine au sujet de ce traducteur. 2.° Sur M. l'abbé Millot. Justice rendue à ce littérateur estimable. Défauts qu'on a cru remarquer dans sa traduction des deux harangues sur la couronne. 3.° Sur M. de Maucroix. On a cru voir dans sa traduction les mêmes défauts à-peu-près que dans M. l'abbé Millot. 4.° Sur M. l'abbé d'Olivet. Sa traduction des philippiques de Démosthène, et même des catilinaires de Cicéron, a paru faible et bien inférieure à celle des ouvrages philosophiques de l'orateur romain.

Le peu de réussite d'écrivains habiles dans la traduction de quelques discours de Démosthène, a dû effrayer le traducteur de toutes ses harangues; il n'a rien négligé pour réussir dans son entreprise.

Il avait commencé à étudier la langue grecque sous d'habiles maîtres; il l'a étudiée plus particulièrement dans les orateurs dont il avait entrepris la traduction. Note où il expose ses idées sur l'étude qu'on fait de cette langue dans l'uni-

versité de Paris ; comment il pense qu'il faudrait l'étudier. Il s'est instruit dans la langue française en lisant, en composant, et sur-tout en traduisant. Il ne s'en est pas tenu à ses propres lumières, il a consulté des personnes habiles, et d'un goût aussi délicat que solide. Note sur ce qu'on appelle *versions* dans les études, et sur la meilleure manière d'apprendre les langues mortes. Il s'est pénétré du génie de ses originaux ; et, se remplissant pour eux d'un noble enthousiasme, il a tâché d'en transporter les beautés dans sa langue, et de les montrer sous des traits qui leur fussent propres. Enfin, il n'a épargné aucune peine pour que sa traduction fût soignée, pour faire passer dans notre langue cette finesse attique si vantée par les anciens, cette harmonie naturelle dont les orateurs d'Athènes étaient si jaloux.

Difficulté de traduire Démosthène, qui vient sur-tout de ce qu'il joint beaucoup de précision à beaucoup d'harmonie. Note sur la difficulté de traduire Cicéron, quoique moins précis et plus diffus. Il se trouve assez souvent dans Démosthène des cadences brusques et rompues qu'on a tâché de rendre : ces espèces de dissonances ont fait reprocher à cet orateur, peut-être avec raison, d'avoir quelquefois de la dureté dans le style. On s'est étudié à ne point s'écarter de cette simplicité précieuse dont les Grecs nous ont donné de si beaux modèles, à être en même tems simple et noble, ce qui a coûté infiniment. Idées sur la simplicité propre aux discours qu'on a traduits.

On a tâché de vaincre les difficultés que présentent la marche du discours, et ces transitions heureuses qui en unissent les différentes parties.

Le traducteur a cru devoir laisser un certain air antique aux orateurs anciens qu'il fait parler français. En conséquence il a tout traduit, il n'a rien omis; il ne fait jamais apostropher les Athéniens par le mot de *Messieurs* (note curieuse sur l'usage de Démosthène lorsqu'il apostrophe ses auditeurs); il a francisé plusieurs noms grecs qui reviennent souvent; il a essayé par-tout la traduction littérale, et l'a abandonnée le moins qu'il a pu; quelquefois même il a voulu forcer la langue à admettre certains mots et certains tours. Méthode qu'il a suivie, et qu'il pense qu'on doit suivre, pour saisir le vrai sens des auteurs anciens dans les endroits les plus difficiles.

Il accompagne sa traduction de notes abrégées; écrivains qui lui ont le plus servi pour ces notes. Raison pour laquelle il n'a point expliqué par des notes, les beautés des harangues dont il donne la traduction. A la tête des discours, il a mis des sommaires qui en renferment le sujet et l'analyse. La traduction n'est pas accompagnée du texte grec, parce qu'on se propose de donner par la suite une édition grecque de Démosthène, dont le texte, bien épuré, sera éclairci par des notes courtes et substantielles. Notes où l'on paie un tribut de louanges et de reconnaissance au savant Reiske, éditeur des orateurs grecs, que la mort a enlevé aux lettres, il y a quelques années. Conclusion du discours préliminaire.

Jugemens de Cicéron, sur Démosthène, etc.

Après le discours préliminaire viennent les jugemens qu'on a annoncés plus haut, p. 337. Jugement de Cicéron sur Démosthène, qu'on a extrait de tous ses livres sur la rhétorique : jugement de Quintilien sur Démosthène et sur Eschine : jugement de Denys d'Halicarnasse sur ces deux mêmes orateurs : parallèle un peu étendu de Cicéron et Démosthène, tiré de Quintilien : parallèle tiré de Longin ; de Démosthène et d'Hypéride ; ce dernier était un orateur d'Athènes, qui paraît avoir eu beaucoup de rapports avec Cicéron.

Précis historique pour l'intelligence des harangues de Démosthène et d'Eschine.

Pour lire avec quelque plaisir les harangues de Démosthène et d'Eschine, il faut être instruit du gouvernement d'Athènes ; avant de traiter cet objet, on annonce une idée générale de la constitution de la Grèce. Un tableau fort précis de l'histoire de toute cette contrée, d'après MM. de Condillac et Tourreil, du premier état des Grecs, de leur férocité et de leur barbarie primitives, de la manière dont ils furent policés et civilisés, des trois premiers âges de cette nation intéressante, etc. précède l'idée générale qu'on

doit donner de sa constitution. Exposé succinct de la constitution de la Grèce. Intérêt commun qui réunissait tous les Grecs ; intérêt particulier qui les divisait : trois républiques se disputent la prééminence. La constitution sage de Lacédémone, dont elle était redevable aux lois de Lycurgue, lui assure la primauté dans la Grèce, qui lui fait perdre son humeur rigide et militaire. Note sur Lacédémone et sur Lycurgue son législateur. Comment Athènes parvint à aller de pair avec Lacédémone, et même à tenir le premier rang ; comment elle fut dépouillée de cet avantage dont les Lacédémoniens se ressaisissent. Elle se relève de ses pertes, reprend de nouvelles forces, et se trouve en état de tenir tête à ses rivaux, qui voient s'évanouir leur nouvelle puissance dans la Grèce, parce qu'ils en abusent. Notes sur Athènes et sur Solon son législateur. Autres notes sur les victoires de Marathon, de Salamine, de Platée, sur la guerre du Péloponèse, sur le siège de Syracuse entrepris par les Athéniens. Thèbes, contente du second rang, avait laissé d'abord Athènes et Lacédémone se disputer la prééminence ; animée par plusieurs victoires qu'elle remporte sous la conduite d'Epaminondas, elle aspire à dominer parmi les Grecs, et veut se maintenir dans sa supériorité, même après la mort de ce général. Trois puissances divisaient donc la Grèce et se disputaient la primauté, lorsque Philippe parut. Notes sur Thèbes, sur la Béotie, sur les victoires de Leuctres et de Mantinée.

On annonce une histoire abrégée de Philippe ;

mais on se propose auparavant de dire un mot de l'assemblée des amphictyons, de faire connaître les jeux de la Grèce, et de tracer une esquisse du gouvernement d'Athènes.

Assemblée des amphictyons.

Quelle était l'assemblée des amphictyons ; à qui on en attribue l'établissement ; pourquoi elle fut établie, dans quel lieu elle se tenait ; les députés que chaque ville y envoyait, les noms de ces députés. Les amphictyons avaient deux sortes d'assemblées ; quel était leur pouvoir ; on abusa souvent de cette belle institution. Note sur la ville de Delphes et sur les Thermopyles.

Jeux solemnels de la Grèce.

Il y avait quatre jeux solemnels dans la Grèce. Les olympiques, les pythiques, les néméens, et les isthmiques. Pourquoi tous quatre ainsi nommés. Récompenses qu'on y donnait aux vainqueurs. Les olympiques étaient, sans contredit, *les plus* célèbres de ces jeux ; raisons de leur célébrité.

Gouvernement d'Athènes.

C'est Thésée qui y établit, le premier, le gouvernement populaire. Comment il réunit en une seule ville les bourgs qui composaient l'Attique ; comment il en partagea les habitans. Solon, par la sagesse de ses lois, fixe et règle la forme de ce gouvernement. Divisions différentes des Athéniens, égalité qu'il établit entre eux. Notes sur

Thésée, sur les bourgs d'Athènes et de l'Attique, sur la division des Athéniens suivant leur revenu; seconde note sur les bourgs. Autorité du peuple. Sénat des Cinq-Cents : pourquoi ainsi appelé. Quels étaient dans ce sénat les prytanes, les proëdres et l'épistate. Règles suivant lesquelles il s'assemblait : nom donné au décret qu'il rendait, et qui, pour avoir force de loi, devait être approuvé par le peuple. Assemblée du peuple. On en distinguait de deux sortes. Le lieu n'en était point fixe. Principales règles de ces assemblées. Manière dont le peuple y donnait son suffrage; forme des décrets qu'on y faisait passer. Note sur le Pnyce.

Des Magistrats. Archontes; étaient au nombre de neuf. Archonte proprement dit; le roi, le polémarque, les thesmothètes. Nomothètes, qu'il ne faut pas confondre avec ces derniers. Des jugemens. Ce qui se pratiquait dans le barreau d'Athènes pour les plaideurs et pour les juges. Note où l'on avertit qu'on a parlé plus au long des magistrats et des juges dans le traité sur la juridiction d'Athènes, mis à la suite de ce précis historique. De l'aréopage. D'où lui venait son nom d'aréopage : à qui on en attribuait l'établissement. Solon en fut le restaurateur, s'il n'en était pas le fondateur. Le nombre des membres de ce sénat n'était point fixé. Ceux qui y étaient admis. Quelles étaient ses fonctions, son district, sa manière de juger, la réputation dont il jouissait, la part qu'il avait au gouvernement.

De la guerre. Valeur des Athéniens. Récom-

penses accordées aux gens braves pendant leur vie et après leur mort. Ce que l'état faisait pour eux, pour leurs pères et mères, pour leurs enfans. Armées d'Athènes. De quelles troupes elles étaient composées. Les citoyens servaient chacun à leur tour. On punissait celui qui ne se rangeait pas sous le drapeau, ou qui l'abandonnait avant le tems marqué. L'infanterie légère, ou armée pesamment, faisait la principale force des Athéniens; ils avaient peu de cavalerie. On élisait tous les ans dix nouveaux généraux qui commandaient chacun leur jour. Plaisanterie de Philippe sur la multiplicité des généraux d'Athènes. District et pouvoir des généraux, soit dans la ville, soit hors de la ville. Marine des Athéniens. Elle était fort considérable. Quel nombre de vaisseaux ils pouvaient équiper. Quels étaient à Athènes les triérarques. Ils formaient différentes compagnies. Comment ces compagnies étaient distribuées avant Démosthène. Comment elles le furent par ce ministre. Ce qu'on appelait la loi des échanges.

Le traducteur annonce qu'il n'a pas prétendu donner une connaissance parfaite de tout le gouvernement d'Athènes, mais seulement présenter sous un même point de vue ce qu'il y a de plus essentiel, qu'il suppléera par des notes dans le cours de sa traduction, à ce qu'il n'aura pu mettre dans ce précis, qu'il croit cependant à propos de dire quelque chose des principales fêtes d'Athènes et de l'année attique.

Les Panathénées étaient des fêtes en l'honneur de Minerve. D'où elles prenaient leur nom. Il y en

avait de deux sortes. Les combats représentés dans ces fêtes, les vers et hymnes qu'on y chantait, etc. Fêtes de Bacchus ou bacchanales. Il y en avait de deux sortes. On y donnait au peuple des jeux et des spectacles, etc. Fêtes Eleusiennes ou d'Eleusis, appelées par excellence les mystères; on en rapporte l'origine et l'établissement à Cérès même. En quel tems et pendant combien de jours elles se célébraient; heureux effets qu'elles produisaient, etc. Année attique. Elle était lunaire. A quel mois il est probable que les Athéniens commençaient leur année. On a suivi le P. Pétaut pour la manière dont il fait répondre les mois attiques aux mois français. On explique comment à Athènes on comptait les jours du mois. On termine tout ce qui regarde les Athéniens, par un portrait un peu détaillé de ce peuple, auquel on oppose un portrait des Romains, comme on a opposé, dans un long parallèle, Cicéron à Démosthène; après quoi on passe à l'histoire abrégée de Philippe.

Histoire abrégée de Philippe.

De qui Philippe était fils. Envoyé à Thèbes. Il est élevé par Epaminondas. Il repasse en Macédoine, qui venait de perdre son roi. Les Macédoniens lui donnent la couronne au préjudice de son neveu, qui n'était encore qu'un enfant. Il monte sur le trône, âgé de vingt-quatre ans. Sa politique dans les premières années de son règne, sur-tout vis-à-vis des Athéniens. Ses premières conquêtes. Sa conduite dans la guerre nommée *sacrée*, où presque tous les peuples de la Grèce pri-

les Perses. Assassiné lorsqu'il se préparait à marcher contre ceux-ci. Joie indécente des Athéniens lorsqu'ils apprennent sa mort. Alexandre son fils prend sa place. Portrait un peu étendu de Philippe, ses bonnes et ses mauvaises qualités. Notes diverses dans le cours de l'histoire abrégée de ce prince, sur les premiers rois de Macédoine, sur les mines d'or qu'il ouvrit près de Crénides, et sur l'usage qu'il fit de cet or, sur la guerre de Phocide qu'il termina, sur Amphipolis, sur la Quersonèse, etc.

Traité de la Jurisdiction et des Lois d'Athènes.

Combien il est difficile dans ces sortes de matières de bien établir et de fixer ses idées; dans quelles sources on a puisé. Division naturelle du traité qu'on annonce, en deux parties ou traités, traité de la Jurisdiction d'Athènes, et traité des lois de cette même ville.

Traité de la Jurisdiction d'Athènes.

Différence du magistrat et du juge. Des magistrats. Différentes espèces de magistrats; réduites à trois, d'après Eschine : on ne parle que des principaux. Sénat des cinq-Cents : son pouvoir et son autorité. Membres de ce sénat élus au sort, n'étaient reçus qu'après un examen, etc. Des archontes. Archonte proprement dit; le roi, le polémarque, thesmothètes; leurs fonctions et

nommée *clepsydre*. Les femmes, les enfans et les esclaves ne pouvaient citer personne en justice de leur chef et en leur nom. Manière de rendre le jugement. Remarques sur les causes publiques pour crimes d'état, et sur celles qui étaient portées directement au peuple.

Un mot sur les Quarante et sur les citoyens du bourg. Arbitres. Il y en avait de deux sortes : choisis par les parties ou par le sort : quel âge devaient avoir les arbitres choisis par le sort; règles qui leur étaient prescrites; conjectures sur les arbitres choisis par les parties, d'après quelques passages de Démosthène.

Moyens divers employés par les parties; écrits, aveux, dépositions de témoins, etc. On faisait beaucoup usage de témoins dans le barreau d'Athènes. Pourquoi les Athéniens n'avaient pas ce que nous appelons *notaires*; c'est un avantage dont nous ne sentons pas assez le prix, et dont ils étaient privés. Promptitude avec laquelle on rendait chez eux la justice, opposée aux lenteurs de nos tribunaux. Note à ce sujet. Différentes lois pour les témoins.

Peines usitées chez les Athéniens. L'infamie, la servitude, etc. On rapporte les principales.

Traité des lois d'Athènes.

Dracon, premier législateur d'Athènes. Solon vient après lui et réforme ses lois, excepté celles contre les meurtriers. Comment il procède dans cette opération; ce qu'il répondit à quelqu'un qui

sur cette façon de parler *revendiquer une pupille*, et sur le terme grec *epiklèros*. Explication d'une loi de Solon au sujet des dots et additions à la dot. Adultères ; comment punis. Fils légitimes et bâtards.

Lois concernant les enfants mâles jusqu'à ce qu'ils fussent inscrits sur les registres des citoyens. Différentes divisions du peuple d'Athènes. Plusieurs époques à remarquer dans les vingt premières années des jeunes Athéniens. Depuis un an jusqu'à sept, était le tems où l'on présentait ses enfans aux citoyens de sa curie, qui pouvaient les refuser s'ils ne les croyaient pas légitimes : on pouvait les attaquer sur leur refus. Notes sur les fêtes apaturiennes ou les apaturies ; d'où ces fêtes avaient pris leur nom : conjecture, dans cette même note, sur la présentation des enfans mâles et femelles à la curie. A quatorze ans, âge de puberté : on était pour lors au nombre des éphèbes. Deux ans après l'âge de puberté, les pupilles étaient majeurs et censés hommes, ce qu'on ne peut pas assurer des jeunes Athéniens. Note sur la majorité de Démosthène et sur celle des pupilles en général. A dix-huit ans les éphèbes étaient inscrits sur le registre des jeunes Athéniens constitués à la garde des frontières. On ignore le tems où on leur faisait prêter ce qu'on appelait le serment des éphèbes. A vingt ans ils étaient inscrits sur le registre des citoyens, après avoir prêté serment. Lois pour les tutèles, favorables aux pupilles, sans être trop contraires aux tuteurs. Lois pour l'adoption. Ceux qui pouvaient adopter; ceux

terre, et celui que produisait l'argent prêté sur un vaisseau. Quatre autres sortes d'intérêts, dont deux paraissent exorbitans, et que l'on doute avoir été autorisés par la loi.

Conclusions des deux traités. On n'a rien dit des lois concernant les meurtres et les vols, parce que Démosthène les expose et les développe assez clairement dans ses harangues contre Aristocrate et contre Timocrate.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

PARTICULIÈRE

Des principaux Titres de ce volume.

Fin de la Table du premier Volume.

